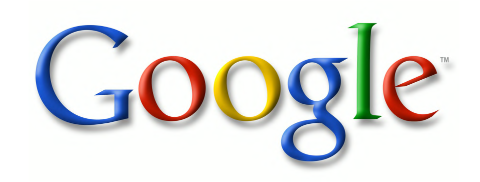
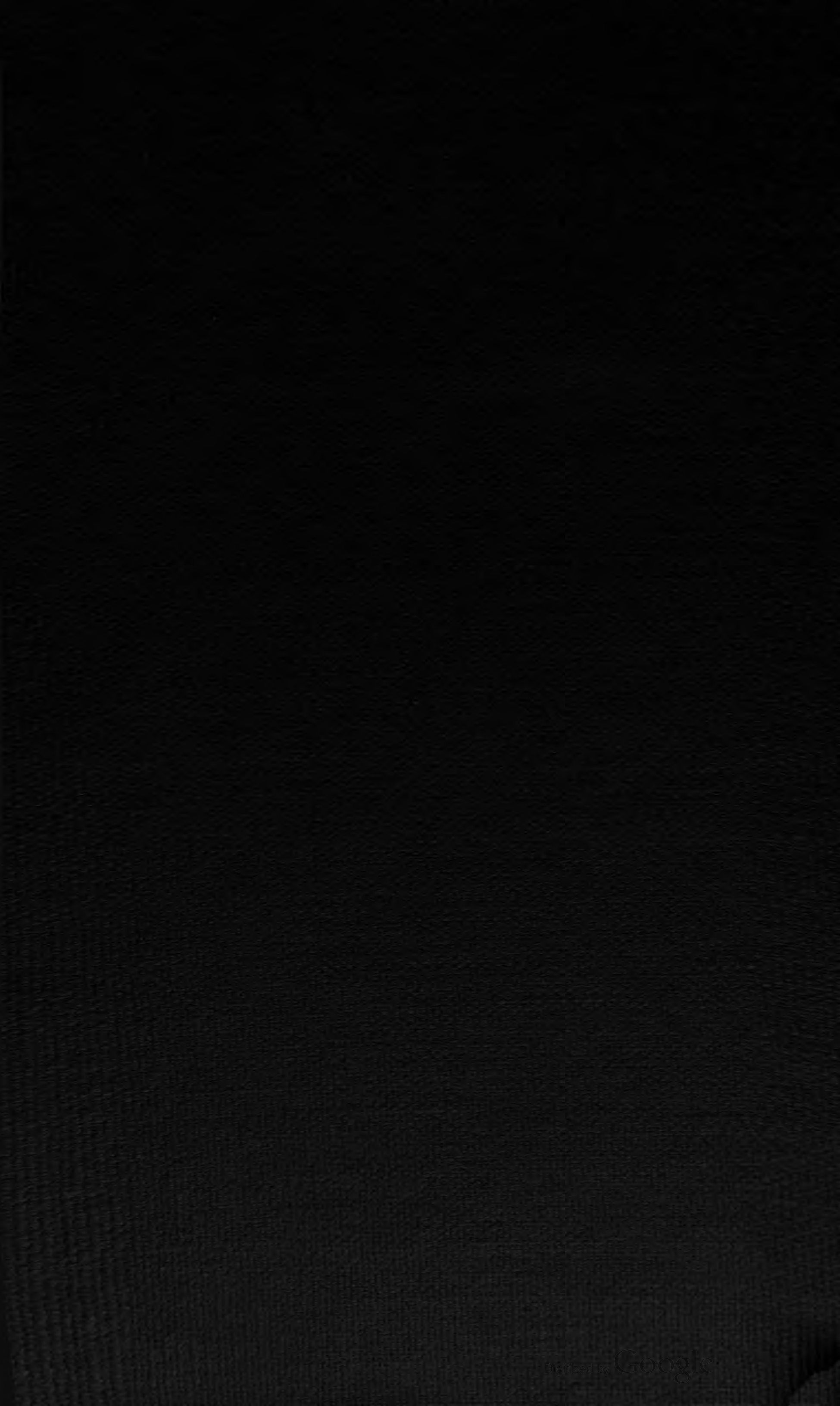
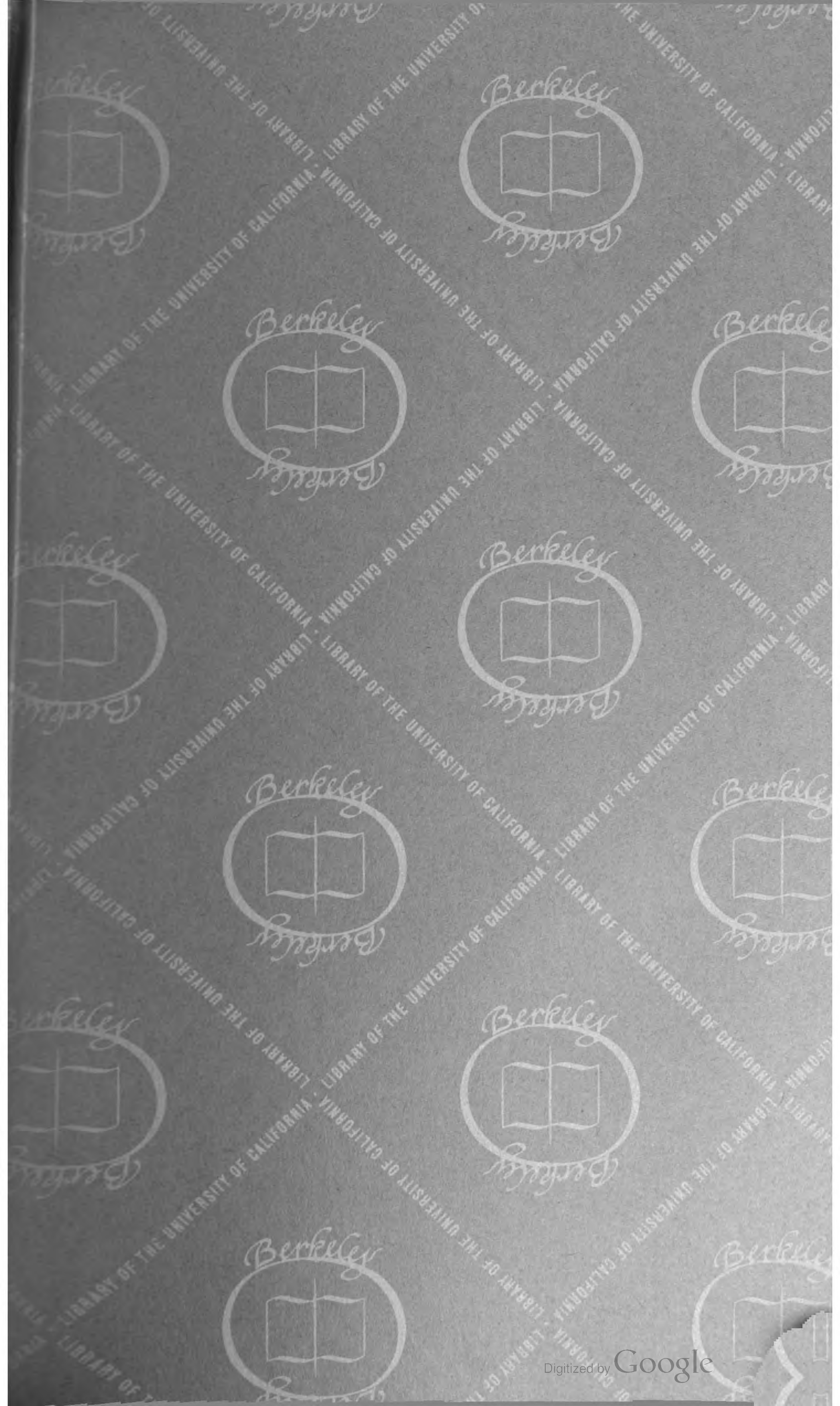





Digitized by Google









ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XI. — 1er Cahier. — 1861.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

1862.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

Département des Vosges.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XI. — Ier Cahier. — 1861.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1862.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE

PUBLIQUE ANNUELLE

DU 12 DÉCEMBRE 1861.

La séance publique annuelle de la Société d'Émulation des Vosges a eu lieu le jeudi, 12 décembre 1861, à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal.

Elle était présidée par M. le Préfet, qui avait à sa droite M. le Président et M. le Vice-président de la Société, et à sa gauche M. le comte de Bourcier, Président du Comice agricole, et M. le Maire d'Épinal.

Presque tous les membres titulaires, plusieurs membres associés libres, et un certain nombre de fonctionnaires de la ville assistaient à cette solennité, à laquelle la présence de l'auditoire d'élite qui s'intéresse toujours à nos travaux ajoutait un nouvel éclat.

M. le Préfet, après avoir déclaré la séance ou-

verte) prend la parole pour féliciter M. Maud'heux du zèle et du dévouement qu'il apporte dans l'exercice des fonctions toutes gratuites de Président de la Société d'Émulation, et de l'empressement avec lequel il s'est mis à l'œuvre pour entreprendre les travaux demandés par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique. Le mérite de M. Maud'heux a été remarqué en haut lieu, et M. le Préfet donne lecture d'une dépêche ministérielle qu'il vient de recevoir, et qui lui annonce que M. Maud'heux est nommé officier d'Académie. Toute l'assemblée accueille par d'unanimes applaudissements cette récompense si bien méritée. M. Maud'heux, en termes improvisés, mais bien sentis et partant du cœur, remercie M. le Préfet des paroles bienveillantes et flatteuses avec lesquelles il lui a annoncé cette bonne nouvelle, et fait retomber sur ses collaborateurs et collègues leur part de cette distinction honorifique.

M. le Président lit une lettre par laquelle M. Malgras exprime son vif regret de ne pouvoir assister à notre séance; la Société s'empresse d'admettre les raisons de M. Malgras, et lui tiendra compte de sa bonne volonté. Elle saisit cette occasion de s'associer à la douleur de notre collègue à la suite de la perte cruelle qu'il a faite.

M. Lebrunt, chargé du compte rendu, présente ensuite le résumé des travaux de l'année. Le discours de M. Lebrunt était peut-être long; mais M. Lebrunt a tenu à citer les noms de tous les membres de la Société qui ont travaillé pour elle, et qui lui ont prêté leur concours.

Après le compte rendu, la parole est donnée à M. Félix Maud'heux, chargé du rapport de la Commission des primes, sur le mérite des divers candidats qui ont sollicité nos récompenses. Ce rapport est écrit avec le style vif et rapide que nous connaissons à notre collègue, et les applaudissements qui l'accueillent prouvent à M. Félix Maud'heux qu'il a parfaitement réussi en traitant un sujet qui ne lui était point habituel, et qu'il a parlé à tous les cœurs en retraçant les bienfaits de notre lauréat, M. Charlot.

M. Rambaud, au nom de la Commission du concours littéraire, scientifique et artistique, analyse les œuvres présentées à ce concours. Le travail de M. Rambaud, fait avec talent et beaucoup d'imagination, est lui-même une œuvre littéraire, dont la lecture est écoutée avec le plus vif plaisir et l'attention la plus soutenue. A sa manière d'apprécier un poète et de lire son appréciation, tout l'auditoire sent que M. Rambaud n'est point indifférent aux muses; il le lui témoigne par ses applaudissements.

Enfin le Secrétaire proclame les noms des lauréats qui viennent, au milieu des félicitations, recevoir des mains de M. le Préfet les récompenses qui leur ont été décernées.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. LEBRUNT.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du département des Vosges

PENDANT L'ANNÉE 1861,

PAR M. CH. LEBRUNT,

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES,

Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Toutes les Sociétés comme la nôtre ont leur fête annuelle. Elles ont toutes chaque année une séance solennelle pour rendre compte de ce qu'elles ont fait, témoigner ainsi de leur estime envers l'opinion publique, et remercier ceux de leurs membres dont le concours a été le plus zélé et le plus efficace. Cette coutume est générale, donc elle est bonne. Je suis heureux d'avoir à vous présenter aujourd'hui le compte rendu, parce que d'abord, je me hâte de le dire, l'année a été bien remplie, et parce que jamais peut-être la Société d'Émulation n'a offert au même degré le spectacle de l'union la plus franche, la plus sincère et la plus sympathique entre tous ses membres. Sous la direction d'un Président dont je n'ai pas besoin de vous rappeler l'esprit de prudence et de conciliation, notre Société, à la tête de

laquelle je sais qu'il est fier de se trouver, marche comme un seul homme, malgré la diversité des travaux que comprend son programme. Cette union qui existe entre vous est un trésor, c'est le premier gage de votre prospérité, comme l'absence de guerres civiles, s'il m'est permis de comparer les petites choses aux grandes, est le premier gage de la prospérité d'un peuple. Quand les idées diffèrent, une discussion loyale a lieu; de la discussion naît la lumière; alors toutes les personnalités disparaissent. Si notre Société a l'inévitable inconvénient d'embrasser des études de toutes sortes, vous avez su le transformer en un grand avantage, celui d'être une école pour tous ses membres. Parmi bien des exemples, je vous en citerai un seul, parce que vous allez l'avoir sous les yeux : M. Félix Maud'heux a demandé à être inscrit parmi les membres de la Commission d'agriculture, et elle a chargé le docteur en droit de vous présenter le rapport; vous le verrez à l'œuvre. Pour moi, qui suis obligé de vous parler de tous les travaux de cette année, je ferai nécessairement fausse route en plus d'un endroit. Le compte rendu devrait être comme un miroir qui reflète les rayons du soleil. Si vos idées vous retournent en faisant des images pâles et obscurcies, vous vous rappellerez que ce sont des idées reflétées, et vous en accuserez uniquement le miroir.

Pour me conformer à l'ordre ordinaire de ce compte rendu, je vais vous entretenir d'abord de l'agriculture, c'est-à-dire des expériences agricoles que vous avez tentées et des mémoires que vous avez lus ou examinés.

L'année dernière, votre rapporteur, M. Colnenne, constatait qu'à la suite de ses essais sur un engrais fortement préconisé, le phosphate de chaux fossile, M. Deblaye trouvait des résultats nuls, et disait prudemment qu'avant de se mettre en désaccord avec les nombreux et enthousiastes partisans de ce sel, il fallait attendre et essayer de nouveau. Les expériences n'ont pas mieux réussi cette année, malgré

la théorie si bien faite et si spécieuse par laquelle l'auteur démontrait qu'elles devaient infailliblement réussir. Cette théorie nous avait pris par notre côté faible en nous menaçant, d'ici à quelques années, d'un appauvrissement fatal du sol. Heureusement les essais de M. Deblaye et les observations raisonnées de M. Lamairesse sont venus nous rassurer.

Un autre engrais a encore été essayé par plusieurs de nos collègues, c'est le guano humifère, dont M. Lillo, banquier à Paris, a mis généreusement une quantité suffisante à notre disposition, à la seule condition de le faire essayer et d'en proclamer les résultats. MM. Deblaye, Colin, Schœll-Dollfus, Mangin, Berher, ont bien voulu se charger de faire des expériences. Malgré quelques légères différences dans les observations particulières de nos collègues, leurs rapports arrivent à la même conclusion : le guano humifère, quand il agit, agit immédiatement; aux endroits fumés la végétation devient aussitôt plus active et plus forte, dans tous les cas l'effet est de courte durée. Mais ces Messieurs ont eu soin de vous le dire, ce sont là les résultats d'une année seulement; ce n'est pas en une saison, et surtout en une saison d'une sécheresse exceptionnelle, qu'on peut juger de la valeur d'un engrais, et ils vous feront part les années prochaines de leurs nouvelles observations.

M. Deblaye vous a entretenu dernièrement des diverses espèces de blé introduites il y a quelques années par notre Société. Suivant notre collègue, ces espèces dégénèrent, s'acclimatent pour ainsi dire, et deviennent semblables à celles du pays, en donnant des résultats moins satisfaisants que ceux des premières récoltes.

M. Chapellier vous a exposé un nouveau mode de reproduction de la vigne qu'il a imaginé au printemps dernier, et vous dira plus tard ce qu'ont donné les pieds obtenus. Il a bien voulu se charger aussi d'expérimenter une graine qui vous avait été présentée comme propre à remplacer le café. Il a reconnu que c'est le *lupin à feuilles étroites*, et nous

a indiqué quelques-unes des propriétés avantageuses de cette plante, dont pourtant on ne doit pas conseiller la culture, parce que, cultivée jusqu'à sa maturité, elle épuise singulièrement le sol où elle croît.

Vingt-deux mémoires d'agriculture vous ont été adressés ou ont été lus aux séances. Il m'est impossible d'entrer dans des détails sur chacun d'eux. Tous ont été du reste analysés dans les procès-verbaux dont vous avez entendu la lecture, et dont M. le Rédacteur du *Courrier des Vosges* a bien voulu chaque mois publier les extraits.

M. Deblaye, qu'il faut toujours citer en première ligne lorsqu'il s'agit d'agriculture, nous a soumis différents rapports intéressants : sur le mémoire de drainage de M. Thomas; sur une lettre où M. Martin-Hachette, notre collègue, rend compte de ses expériences agricoles, et propose un moyen d'arrêter la dépopulation des campagnes ; sur le mémoire de viticulture inspiré à M. Gardeur par les leçons de M. Trouillet; sur différentes observations de M. Poussot, de Sercœur; sur le journal *La Ferme*, et sur les *Prédications agricoles* de M. Defranoux. Ce dernier rapport a été inséré dans vos *Annales*. Chaque fois la Société a voté à M. Deblaye des remercîments qu'elle lui renouvelle publiquement aujourd'hui.

M. Marotel vous a lu un rapport très-intéressant sur la *Pomologie*, de M. Jules de Liron d'Airolles. Le travail de M. Marotel était si clair, il a si bien fait ressortir l'importance du livre dont il rendait compte, que vous avez décerné à M. de Liron le titre de membre correspondant. M. Marotel, malgré son mauvais état de santé et ses autres occupations, travaille beaucoup, mais il a une trop grande modestie; puisse cet éloge public le corriger un peu de cette qualité !

M. Bataillard, votre nouveau collègue, vous a adressé des observations sur la désertion des campagnes, et un autre travail sur les plantes nuisibles aux moissons et aux prairies.

M. Colin vous a lu un mémoire plein d'à propos sur l'état

actuel de l'agriculture vosgienne, et notamment sur le développement prodigieux qu'a pris la culture de la pomme de terre dans notre pays, et sur les conséquences funestes qui en résulteront si cette culture continue à prendre de l'extension. Après avoir fait voir le mal, M. Colin, avec l'autorité d'une grande expérience qui contraste avec son âge, vous a indiqué pour l'atténuer une modification d'assolement et de plus fortes fumures. Déjà, sur ses propositions, M. le Président s'est empressé de réunir les renseignements nécessaires pour demander à la Compagnie de l'Est un tarif à prix réduit du transport des cendres. M. le Préfet a bien voulu se charger d'appuyer favorablement cette demande.

Vous avez en M. Defranoux un collègue très-laborieux, qui, à presque toutes vos séances, a eu des communications à vous faire. Depuis que M. Defranoux a pris sa retraite, il s'est créé, dans notre Société et ailleurs, de nombreuses occupations, et, rempli d'une activité prodigieuse, il suffit à tout. M. Defranoux vous a fait hommage d'abord de ses *Prédications agricoles*, travail auquel M. Deblaye a donné des éloges justement mérités; et ensuite d'un abonnement au journal *la Ferme*, qu'il rédige avec verve et talent. Il s'est toujours chargé avec empressement des rapports que vous lui avez demandés sur divers sujets; il aime à étudier les anciens auteurs, et il en a exhumé des passages remarquables qui, au point de vue agricole, sont d'une actualité frappante; mais surtout il s'est occupé avec un soin et un succès tout particuliers de la question importante des engrais perdus, qui a été soulevée par notre Président, et qui mérite une sérieuse attention. Le travail de M. Defranoux, qui est reproduit dans le journal *la Ferme*, a occupé trois de vos séances ordinaires. Le problème a été étudié sous toutes ses faces; il est entièrement résolu en théorie; reste à appliquer. La Société ne le peut pas; mais elle fera tout son possible pour que les excellents conseils de M. Defranoux ne soient pas perdus. Ils sont opportuns

dans ce moment surtout, car l'agriculture est désertée pour l'industrie; elle se fait même industrielle; elle élève moins de bestiaux, obtient par conséquent moins d'engrais, s'évertue à en trouver, tend les bras au premier charlatan qui lui en offre, tandis qu'elle en néglige une source abondante qu'elle a près d'elle, et marche ainsi vers sa ruine, si rien ne vient l'arrêter sur cette pente fatale.

De l'agriculture, qui a toujours conservé, et avec raison, une large place dans votre programme, je vais passer aux sciences, et je commence par les sciences médicales.

Vous avez reçu de vos collègues différents ouvrages :

De M. le docteur Liégey : *Coup d'œil sur la constitution médicale d'une contrée des Vosges, depuis le commencement de l'hiver 1857—1858, jusqu'au commencement de l'hiver 1859—1860. — Observations. — Quelques mots sur les maladies des animaux rapprochées des maladies de l'homme ;*

De M. le docteur Legrand du Saulle : 1° *Quelques considérations médicales sur les eaux thermales de Contrexéville ;* — 2° *De l'Épilepsie. Le mariage est-il sans danger pour les épileptiques ;* — 3° *De la Goutte, de ses rapports avec l'asthme, la gravelle et le rhumatisme ;*

De M. le docteur Turck : 1° *Essai sur le bain tiède ;* — 2° *Mode d'action de l'électricité dynamique et de l'électricité statique sur l'économie;* — 3° *Eaux de Plombières.*

De M. le docteur Saucerotte : 1° *Recherches sur le régime alimentaire des anciens;* — 2° *La Saignée et ses détracteurs ;* — 3° *De l'Assistance médicale dans les campagnes ;* — 4° *Étude sur Bichat.*

De M. le docteur Postel, une *Étude biographique et philosophique sur Lucilio Vanini, médecin et penseur du XVIe siècle,* renvoyée à votre Commission de publication.

Vous avez voté des remercîments à tous ces laborieux

collègues, et leurs œuvres ont été renvoyées à M. le docteur Mansuy et à M. le docteur Crousse, qui doivent vous en rendre compte.

Trois docteurs étrangers à votre association vous ont aussi adressé des travaux : M. Niobey, une *Histoire médicale du choléra-morbus épidémique qui a régné en 1854 dans la ville de Gy ;* M. Liétard, des *Études cliniques sur les eaux de Plombières ;* M. Verjon, *Traitement par les eaux de Plombières de quelques variétés du rhumatisme viscéral.* Vous avez offert à ces Messieurs à titre de remercîment le dernier cahier de vos *Annales.*

M. le docteur Chevreuse vous a fait tout récemment d'intéressantes communications, en vous montrant de nombreux échantillons d'une plante préparée de manière à pouvoir remplacer très-économiquement la charpie et les cataplasmes, sans compter les autres avantages que l'industrie peut encore en tirer. En félicitant M. Chevreuse de son désintéressement et de ses idées d'humanité envers les pauvres qui souffrent, vous avez immédiatement nommé une Commission spéciale qui doit examiner avec attention la découverte que M. Chevreuse veut bien lui soumettre.

Des sciences médicales j'arrive aux sciences physiques et naturelles.

Vous avez reçu de M. Daubrée des *Études et expériences synthétiques sur le métamorphisme et sur la formation des roches cristallines.* Cet ouvrage, après avoir été parcouru avec intérêt par ceux de nos collègues qui s'occupent de cette partie de la science, a été déposé dans vos archives.

M. Jutier, sur la demande de notre Président, s'est occupé d'une *Étude sur le développement des appareils à vapeur dans le département des Vosges, de 1843 à 1858.* Après en avoir pris connaissance, vous vous êtes empressés d'en décider l'insertion aux *Annales.*

M. Collomb a écrit une lettre : *De l'ancienneté de l'homme sur la terre.* Cette lettre est suivie d'une réponse de M. Desor qui combat les raisons pour lesquelles M. Collomb pense

que l'apparition de l'homme est antérieure au grand phénomène de l'extension des anciens glaciers. Ces deux écrits vous ont valu un rapport savamment rédigé par M. le docteur Mougeot, qui, après avoir pesé les arguments des deux côtés, vous a déclaré qu'il faut attendre de nouvelles données pour résoudre la question.

M. Chapellier, dont le nom a déjà été cité au chapitre de l'agriculture, et le sera plus loin encore, vous a lu une note qui lui a été inspirée par un article de M. Kirschleger dans la *Flore d'Alsace : Le Parisien à Strasbourg*. M. Chapellier rappelle l'attention du botaniste sur nos contrées que M. Kirschleger traverse trop vite, et cite quelques-unes des richesses qu'elles renferment. Cette note n'est que le prélude d'un travail plus complet, que M. Chapellier ne manquera pas d'entreprendre.

Vous avez ouvert aussi vos *Annales* à un rapport de M. Berher sur divers moyens proposés pour la destruction des insectes granivores. M. Berher, avec l'autorité de ses connaissances en entomologie, a appuyé de nouvelles preuves une particularité des mœurs de ces insectes, qu'il vous a signalée le premier l'année dernière, et qu'il est indispensable de connaître pour trouver plus sûrement un moyen de combattre leurs ravages.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans vous rappeler le vœu formulé par notre Président sur l'empoissonnement des rivières et des lacs des Vosges par des éclosions artificielles et par la réglementation des pêcheries de la Hollande. Une copie de ce vœu a été adressée par votre ordre et en votre nom à la Société régionale d'acclimatation, à M. le Préfet et à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture. L'honorable président du comice de Rambervillers, M. de Ravinel, vous avait demandé du reste, pour un projet de loi présenté au Corps législatif, des renseignements sur la pisciculture dans les Vosges, et M. Maud'heux s'est empressé de les lui adresser.

Avant d'aborder les œuvres littéraires, laissez-moi vous dire un mot de quelques travaux, la plupart relatifs à l'enseignement.

Vous avez reçu de M. Hallez-d'Arroz un livre de lecture courante à l'usage des écoles rurales : *Agriculture primaire, ou la Science agricole mise à la portée des enfants*. Ce livre a été pour M. Defranoux l'occasion d'émettre un vœu qu'il renouvellera toujours jusqu'à son accomplissement : c'est que dans les écoles, surtout dans les écoles rurales, une petite place au moins soit réservée pour l'étude des principes de la science la plus importante, celle qui nous fait vivre, l'agriculture. Puisse ce vœu être bientôt réalisé.

M. Husson aussi a formulé un vœu relatif à la création d'écoles d'arboriculture. Ce vœu a été pris en sérieuse considération par M. le Préfet, et sur sa recommandation par le Conseil général, qui a bien voulu le transmettre, en l'appuyant favorablement, à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture.

M. Finance vous a fait hommage de ses *Notions sur le cubage des bois, à l'usage des écoles primaires des villes et des campagnes*, que vous m'avez chargé d'examiner. Mes conclusions ont été que vous deviez travailler à propager ce petit livre dans les campagnes, où il rendra des services. M. Finance n'est pas membre de notre Société, mais j'ai l'espoir de pouvoir prochainement vous le présenter.

Comme les années précédentes, vous avez fait à la Société pour l'instruction élémentaire des propositions que cette fois encore vous avez été heureux de voir accepter. C'est avec le plus grand plaisir que vous décernerez en son nom tout à l'heure les récompenses que vous avez sollicitées : une mention honorable exceptionnelle à M. Fortier, maire de la commune de Celles, qui a rendu les plus grands services à l'instruction primaire par les généreuses fondations qu'il a faites en sa faveur ; des médailles de bronze à MM. Valette et Plancalaine ; des mentions honorables à MM. Gœtt, Bois et Demangel, pour leurs excellents services ; vous acceptez

aussi de grand cœur la mission de décerner une médaille de bronze à Melle Bonnaire et de la complimenter sur son zèle, la bonne tenue de sa maison et le succès de ses élèves (1).

Il me faudrait un compte rendu à part et uniquement consacré aux œuvres littéraires, pour vous en donner une idée suffisante. Je regrette que les limites qui me sont imposées et que je crains de dépasser, me forcent à être rapide.

Vos collègues, MM. Paul Lehr, Guerrier de Dumast, Gillet, l'abbé Vuillaume, Salmon, Cournault, l'abbé Guillaume, Lemoyne, vous ont adressé des œuvres que vous avez renvoyées à divers membres et qui seront déposées ensuite aux archives.

M. Sabourin vous a envoyé un petit travail : *Une nuit au château de Hohenkœnigsbourg*, qui a inspiré à votre rapporteur M. Rambaud un appel patriotique aux études archéologiques sur notre versant des Vosges, une invitation à visiter davantage nos montagnes, à les aimer et à les chanter comme elles le méritent.

M. Alfred Aymé, votre nouveau collègue, vous a fait hommage d'abord de sa thèse : *De la Séparation des patrimoines*, et d'un *Discours sur Colbert promoteur des grandes ordonnances de Louis XIV*, et ensuite d'un autre discours prononcé à la séance de rentrée du cercle catholique du Luxembourg. Tous ces ouvrages vous ont valu de M. Rambaud deux rapports parfaitement pensés et parfaitement écrits, dont l'un figure dans vos *Annales*. Que M. Rambaud me permette de le féliciter : pour la première année qu'il est des nôtres, il nous a prêté un zélé concours.

M. Albert Montémont, votre compatriote et collègue, a écrit spécialement pour vous, et a dédié à la Société d'Émulation un livre qu'il vient de publier : *Voyage à Dresde et dans les Vosges*. « En esquissant ce tableau rapide, dit

(1) Voir le *Journal d'Éducation populaire*, tome IX, n° 7-8.

M. Montémont dans sa dédicace, j'avais toujours dans la pensée nos riantes montagnes; un pouvoir invincible m'y ramenait sans cesse, et je répétais alors : plus je vois la nature lointaine, plus celle du lieu natal m'est chère. » Vous m'avez chargé de vous rendre compte de ce livre, et je ne puis que vous répéter ici ce que je vous disais au mois de février dernier, pour terminer mon rapport : en résumé, j'ai lu le livre de M. Albert Montémont, et je l'ai trouvé trop court. Le style est si clair et si facile qu'il est toujours attachant malgré la forme didactique qui domine. Le voyage est un peu trop savant pour un voyage; je l'aurais voulu plus animé : moins de descriptions, plus d'action. Ce livre est une belle et riche mise en scène, où les acteurs apparaissent trop rarement. Vous avez voté à M. Albert Montémont de sincères remercîments pour ce bon souvenir.

M. Kuss, qui en vous quittant dans le courant de l'année dernière, a changé son titre de membre titulaire contre celui de correspondant, a voulu vous payer sa dette annuelle par un mémoire sur la situation des classes ouvrières. M. Kuss s'est inspiré du livre de *l'Ouvrière*, écrit par Jules Simon, c'est-à-dire par un homme qui, après avoir fait l'histoire de l'école d'Alexandrie et plusieurs autres livres de philosophie pure, n'a pas craint d'étudier le monde réel de près, et de mêler des soucis terrestres aux spéculations philosophiques. Notre collègue appelle notre attention sur cette navrante étude de l'Ouvrier de l'innombrable multitude, « parce que nous sommes des hommes; parce que l'industrie nous enveloppe; parce qu'elle offre, autour de nous de dignes sujets d'observations; parce que le mal n'y est peut-être pas excessif comme dans les agglomérations monstrueuses des grandes villes; parce que plusieurs d'entre nous voient de près ce monde que nous ne connaissons pas assez; parce que le département des Vosges (et vous allez entendre M. le Rapporteur de la Commission des primes vous en citer tout à l'heure un noble exemple) peut s'énorgueillir de posséder plus d'un manufacturier soucieux de

l'âme de ses ouvriers autant que de leur travail ; parce qu'il possède enfin sa part de ces institutions moralisatrices qui sont l'honneur des chefs d'industrie, » Le but de M. Kuss n'est pas d'apporter des solutions à un problème, mais de poser des questions qui nous touchent de près et qu'il nous invite à méditer. L'industrie manufacturière, et celle des Vosges en particulier, a-t-elle une tendance actuelle ou prochaine à émigrer vers les grands centres de population, et à jeter de nouvelles masses dans le gouffre béant des grandes villes ? Quels sont les moyens de la retenir dans les campagnes où l'ouvrier respire un air plus pur que dans les caves de Lille, et où il a une famille et un petit coin de terre à cultiver à ses heures ? Quels sont les moyens de fortifier parmi les ouvriers le sentiment de la famille et des devoirs sacrés ? Qu'a-t-il été fait dans les Vosges en ce sens, et avec quel succès ? Tels sont les problèmes que M. Kuss nous soumet. Le mémoire de M. Kuss est rempli d'idées généreuses, de sentiments nobles exprimés avec la verve et la vigueur de style que nous lui connaissons ; et il a eu l'honneur d'être réclamé à l'unanimité pour une seconde lecture à l'une de nos prochaines séances.

A la littérature se rattache naturellement l'histoire, et à l'histoire, la statistique.

M. l'abbé Guillaume, notre collègue, a écrit une *Histoire du démembrement du diocèse de Toul*, et vous a fait hommage d'un exemplaire pour votre bibliothèque.

MM. Reuss et Lenfant se sont empressés de répondre à notre prière en nous adressant des notices sur l'histoire de l'industrie des luthiers de Mirecourt. Cette histoire est encore à faire, et nous avons exprimé à M. Reuss le désir de la lui voir entreprendre et compléter.

M. Vergnaud-Romagnési a soumis à votre approbation un manuscrit intitulé : *Notice sur les anciens et sur les nouveaux monuments élevés à Jeanne d'Arc, à Orléans, à Rouen, à Domremy, etc. : sur ses portraits ou figures*

peintes, gravées, lithographiées; sur ses médailles; sur son logement à Orléans, son chapeau qu'on y conservait, et son armure. Ce sujet ne peut manquer de vous intéresser, et votre Commission statuera sur ce travail.

M. Lahache a fait une *Statistique du mouvement de la population urbaine et rurale en France, de 1831 à 1856,* que M. Berher a bien voulu se charger d'examiner. C'est une suite de tableaux qu'on ne peut pas analyser, et dans lesquels notre laborieux collègue cherche à traduire par des nombres des faits sociaux, afin de pouvoir mieux en chercher les causes, en étudier les effets, et par conséquent tâcher de trouver des moyens d'arrêter les causes des faits nuisibles, et de favoriser celles des faits nécessaires à la vie des peuples.

L'archéologie a continué cette année à prendre une place importante dans votre programme.

En dehors du département, M. Vergnaud-Romagnési vous a adressé une *Notice sur un vase lacrymatoire d'une forme singulière, récemment trouvé à Briare;* M. Mandelert, un *Mémoire* manuscrit *sur des découvertes de ruines gallo-romaines faites à Létraye;* M. l'abbé Mougel, une *Note sur un appareil retrouvé dans des ruines romaines aux environs de Duvivier* (*Algérie*).

Mais c'est dans le département que les travaux ont offert pour vous le plus d'intérêt. Ici encore, ainsi que l'a constaté le compte rendu de l'année dernière, l'initiative est due à notre Président.

Les fouilles de cette année n'ont pas été moins intéressantes, et nos collègues ont continué toujours à trouver quelques pierres nouvelles pour les aider à reconstruire l'édifice du passé. Le rapport que vous a fait M. Colnenne a été inséré aux *Annales,* et vous avez suivi avec attention ses recherches minutieuses pour arriver à des hypothèses historiques probables. Outre son travail *sur les accroissements des collections du musée en 1860*, M. Laurent a publié dans nos

Annales trois rapports remarquables. Le premier, *sur les fouilles faites en 1860 dans les tumuli des forêts communales de Dombrot, Suriauville, Martigny-lez-Lamarche et Contrexéville;* le deuxième, *sur les fouilles faites à Grand dans le courant du mois d'avril dernier,* d'après les indications de M. le maire et de M. Bois, instituteur, qui nous avait écrit à ce sujet une lettre très-détaillée ; le troisième, *sur la découverte à Contrexéville d'un petit trésor de monnaies,* qui a éclairci certains points historiques. Au mois de septembre, d'autres fouilles ont encore été entreprises par M. le maire de Sauville et par M. le maire de Saint-Ouen-lez-Parey, en présence de MM. Renault et Chapellier. M. Renault lui-même en avait opéré précédemment en présence de notre collègue M. Félix Aubry, de Paris, que vous avez remercié de sa générosité. Comme l'année dernière, M. Renault s'est empressé de vous adresser les curieux résultats de ses observations. Notre infatigable Président enfin vous a lu un travail de quelques pages, intitulé : *Notice sur les Mares*. Mais pour ces quelques pages, que de démarches, que de recherches ! Puissamment secondé par notre collègue M. Malgras qui a intéressé tous les instituteurs dans une enquête, M. Maud'heux a compulsé cinq ou six cents notices de ces fonctionnaires, a réuni, étudié, comparé, demandé des renseignements plus précis, et de tout cela il a extrait ces quelques pages qui en sont la substance et qui l'ont conduit à des conséquences remarquables. Vous avez décidé que cette notice serait adressée à tous les instituteurs à titre de remercîment, et c'était justice : vous avez regretté seulement de ne pouvoir faire davantage.

Vous le voyez, Messieurs, les découvertes se font, et, dans cette dernière campagne, vous avez fait quelques pas en avant dans cette voie de recherches et d'investigations archéologiques, où vous êtes entrés depuis plusieurs années.

J'ai énuméré, Messieurs, les principaux travaux qui se sont accomplis dans votre sein ; pour remplir ma tâche, j'ai

encore à vous parler des changements survenus dans le personnel de notre Société.

Vous avez été heureux d'admettre comme membres titulaires :

M. Rambaud, que nous savions tous être un écrivain distingué et un avocat justement estimé au barreau d'Épinal par son intégrité et son talent.

M. Seigneret, principal du collége, que sa position et ses titres universitaires désignaient tout naturellement pour succéder à M. Joubin, devenu membre correspondant.

M. Lapicque, qui, après tout le bien que vous en avez entendu dire par le rapporteur de votre Commission d'admission, est venu prendre parmi vous la place de vétérinaire que vous avez souvent regretté de voir vide si longtemps;

Vous avez conféré le titre de membres associés libres :

A M. Hercule Ferry, industriel à Saint-Dié, ancien élève de l'école des arts et manufactures. C'est lui qui a contribué à l'annexion au collége de Saint-Dié d'un atelier de construction qui donne des résultats. M. Ferry du reste est un homme qui a beaucoup voyagé et qui a beaucoup observé dans tous ses voyages;

A M. le docteur Puton, de Remiremont, qui vous a adressé à l'appui de sa candidature sa thèse pour le doctorat. M. le docteur Mansuy vous a fait un grand éloge de cette thèse, et a pensé qu'elle méritait un rapport spécial dont il a bien voulu se charger;

A M. l'abbé Desfourneaux, curé de Malaincourt, dont vous avez entendu l'année dernière M. Defranoux rappeler les titres à la récompense que vous lui avez décernée pour toutes les améliorations qu'il a introduites, et tout le bien qu'il a fait dans sa paroisse;

A M. Sulpice Perrin, botaniste à Cremanvillers, dont le nom est inscrit déjà dans plusieurs pages de nos *Annales*. M. Perrin, qui a découvert un grand nombre de plantes nouvelles pour les Vosges, travaille à une étude complète sur la végétation du bassin de la Moselotte.

A M. l'abbé Guinot, curé de Contrexéville, qui vous a présenté son *Histoire de l'abbaye de Remiremont*, que

vous avez couronnée. M. l'abbé Guinot s'occupe actuellement de recherches sur nos vieilles abbayes de Senones, Saint-Dié, Moyenmoutier et Étival.

Vous avez enfin proclamé membres correspondants :

M. Alfred Aymé, docteur en droit, avocat à la cour impériale de Paris. Je vous ai déjà signalé les ouvrages de ce nouveau collègue, dont M. Rambaud a rendu compte ;

M. Mandelert, propriétaire à Bellelay (Suisse), membre de la Société jurassienne d'Émulation. M. Mandelert a produit à l'appui de sa candidature divers mémoires insérés dans les publications de cette Société ;

M. Jules de Liron d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne. M. de Liron vous a fait hommage, comme je l'ai dit plus haut, d'un travail de pomologie que vous a recommandé M. Marotel.

M. Bataillard, greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs), qui vous a adressé à l'appui de sa demande une excellente *Notice sur les plantes fourragères*, et dont vous avez reçu depuis d'autres travaux.

Enfin M. Joumar, avocat à la cour impériale de Paris, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement. M. Joumar est notre compatriote, et sa bonne volonté ne nous fera pas défaut.

Mais si plusieurs membres nouveaux sont venus ainsi vous offrir leur concours dévoué, vous avez d'un autre côté à regretter la perte de deux de vos plus anciens collègues : M. Dugas de Beaulieu et M. le président Masson, membres de notre Société, le premier depuis 1842, et le second depuis 1825, c'est-à-dire dès sa fondation.

M. de Beaulieu, originaire de Nancy, faisait de l'archéologie sa spécialité. Il a publié de bons mémoires sur les antiquités du Donon, sur le comté de Dabo, sur les saintes reliques d'Aix-la-Chapelle, sur l'antiquité des sources thermales et surtout de celles de Plombières, sur la maison de Hapsbourg, sur les antiquités de Mirecourt et d'autres lieux de la Lorraine. Dans vos *Annales* de 1856 se trouve de M. de Beaulieu une notice sur Gertrude, comtesse de

Dachsbourg. La Société des antiquaires de France, en même temps que la Société d'Émulation des Vosges, a perdu en lui non-seulement un savant modeste et distingué, mais encore un homme de bien.

M. le président Masson était vosgien. Il naquit à Rambervillers, où son père, qui était notaire, reçut les honneurs d'un mausolée érigé aux frais de la ville, avec une inscription qui rappelle l'homme de bien et le bon magistrat. Il fit ses études à Strasbourg, et débuta, en 1813, au barreau d'Épinal. Il fut nommé substitut à Épinal en 1816, substitut du procureur général en 1824, conseiller en 1831, président de chambre en 1848, chevalier de la Légion d'honneur vers la même époque, et prit sa retraite en 1859. M. Masson était un homme très-laborieux, qui possédait une connaissance profonde du droit. On lui doit un *Rapport*, aussi complet que lumineux, *sur le projet de loi concernant l'organisation judiciaire et la compétence des tribunaux ;* des *considérations sur les devoirs et l'étendue des pouvoirs du jury ;* un *Arrêt* très-remarquable *sur la question du duel*, etc. Il portait très-haut la dignité du magistrat, il avait une grande indépendance de caractère, témoin le *Discours sur l'indépendance morale des juges*, qu'il prononça à la séance solennelle de rentrée, en 1827, et qui renferme des idées très-libérales, peu en harmonie avec les idées officielles d'alors. Dans les délibérations qu'il dirigeait avec distinction, il apportait toujours la lumière; malgré un défaut de prononciation qu'il n'avait jamais pu vaincre, il se faisait remarquer par sa logique, la force de son raisonnement et son talent de débrouiller et d'éclaircir les affaires les plus ardues et les plus compliquées. Son abord était froid et réservé, mais il avait un excellent cœur. Il aimait à rendre service, ses bienfaits durant sa vie ont été nombreux; ses dernières volontés témoignent de son esprit charitable, car il a légué des sommes considérables à des établissements de bienfaisance. Notre Société a été comprise dans ses legs pour une somme de 1,200 fr. dont le revenu sera destiné à fonder un prix quinquennal, suivant les intentions du donateur. C'est à tous ces titres que nous

devons payer en ce jour à M. Masson notre dette de reconnaissance.

Pour terminer, Messieurs, je n'ai plus à vous parler que des relations que vous entretenez avec les autres Sociétés. Vous échangez vos publications avec quatre-vingt-dix-sept Sociétés savantes, non compris les Comices du département, avec lesquels vos rapports sont des plus sympathiques. Le nombre de vos Sociétés correspondantes s'est accru cette année encore. Sur la liste vous avez inscrit : la Société des antiquaires de Picardie, la Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, la Société jurassienne d'émulation, la Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Poligny, la Société philosophique et littéraire de Manchester, dont vous avez accepté avec empressement les gracieuses propositions. Vous avez été représentés par vos collègues de Paris au congrès des délégués des Sociétés savantes, et M. Claudel vous a signalé pour les années prochaines des mesures qui doivent rendre cette représentation plus efficace encore. La Société de Poligny, comme gage de bonne confraternité, a décerné le titre de membres correspondants à M. Defranoux, à votre Président et à votre Secrétaire perpétuel. Nous l'avons remerciée en votre nom, car, puisque nous sommes vos mandataires, c'est un honneur qui retombe sur vous tous. Plusieurs analyses et appréciations favorables de vos *Annales* ont été publiées dans la revue des Sociétés savantes par le comité chargé par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique de ces sortes de travaux; Son Exc. le Ministre de l'Agriculture continue à vous faire décerner en son nom les grandes primes aux exploitations modèles; M. le Préfet, qui veut bien être à notre tête, sait le bien que vous faites; le Conseil général, dont nous avons l'honneur de compter plusieurs membres parmi nous, vote tous les ans des fonds pour nous aider puissamment dans notre tâche. Remercions-le dans cette séance solennelle; et devant toutes ces adhésions flatteuses, je vous répéterai, et c'est mon dernier mot : soyez fidèles à votre devise, courage et persévérance !

RAPPORT

SUR

LES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

A L'AGRICULTURE ET A L'INDUSTRIE,

PAR M. MAUD'HEUX FILS,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Entré dans votre Commission d'agriculture avec la pensée de m'instruire au contact de ses lumières, bien plutôt qu'avec l'espoir de lui apporter une collaboration utile, empêché par d'autres occupations de prendre part à la visite des fermes, j'avais décliné, comme trop périlleuse pour moi, la mission que je viens remplir. Votre insistance, les notes et les renseignements que tous, et particulièrement M. Defranoux, vous avez bien voulu me fournir, ont pu seuls me déterminer à accepter une tâche qui cessait ainsi d'être personnelle pour devenir collective. Votre concours est la première excuse de ma témérité : j'en puis encore invoquer une autre.

Ce n'est point en effet un spectacle dénué d'intérêt que celui qui attend le rapporteur de la Commission des primes



Le bien se présente à lui sous tous ses aspects. Ces demandes qui viennent de tous les points du département, ces justifications qui les accompagnent, lui permettent de mesurer l'ensemble des progrès réalisés. Qu'il s'agisse de créations nouvelles et de conquêtes faites sur la nature, ou d'améliorations de ce qui est, et d'usages meilleurs de ressources négligées jusqu'alors ; qu'il s'agisse enfin de ces importations heureuses qui proposent des buts nouveaux à l'activité de nos agriculteurs : toujours le résultat est le même. Ni le cœur, ni l'esprit de celui qui dépouille ces procès-verbaux des efforts humains pour les redire et les louer, ne sauraient échapper à la bienfaisante influence qu'en exerce la révélation. A l'esprit, ils donnent l'exemple, ils ouvrent des idées nouvelles, ils inspirent la volonté d'imiter. Dans le cœur ils font pénétrer un profond sentiment de reconnaissance, et en même temps un amour plus vif et plus fier du pays qui produit de tels hommes et de telles choses. C'est ainsi, Messieurs, que peu à peu le rapporteur s'attache à son œuvre et en vient à se pardonner de l'avoir entreprise.

Signaler le bien, c'est ne le récompenser qu'à demi. Réduits à nos seules ressources, nous serions contraints souvent de ne rien faire de plus. Heureusement l'État vient à notre aide, et chaque année ses subventions nous assurent les moyens de laisser aux hommes intelligents, dont les travaux frappent notre attention, d'autres souvenirs que des paroles de sympathie. C'est aux meilleures exploitations qu'il les destine, et dans chacun de nos arrondissements tour à tour, elles sont appelées à en recueillir le bénéfice. L'arrondissement d'Épinal voyait revenir pour lui en 1861 cette sorte d'admissibilité périodique. Nous étions certains d'avance d'y rencontrer sur nos pas M. Chamagne, propriétaire à Haillainville. M. Chamagne est un vétéran bien des fois médaillé des concours agricoles. A ses yeux, noblesse oblige, qu'elle dérive du travail ou de la naissance. Il peut bien, à mesure qu'il avance en âge, diminuer l'étendue de sa culture ; mais, fidèle à ses précédents, il ne

la dirige point pour cela avec moins d'intelligence et d'amour du perfectionnement que par le passé. Ses récoltes qu'on distingue entre toutes sont signées pour ainsi dire de son nom. En un mot M. Chamagne reste un modèle qu'on ne saurait trop proposer, et les applaudissements de tous ses concitoyens accueilleront la médaille en vermeil et la prime de 300 fr. que nous lui décernons.

Sur la même ligne et à la même hauteur, nous trouvons M. Thouvenot, de Moyemont, qui reçoit la même récompense. M. Thouvenot n'a point fourni une aussi longue carrière que M. Chamagne; mais il promet beaucoup. Ordre et propreté dans l'habitation du maître et dans celles des animaux, étables et engrangements bien construits, bétail nombreux et beau, sage proportion entre les prés et les champs, soigneux emploi de tous les engrais : voilà le tableau que présente sa ferme. M. Thouvenot demande aux livres agricoles des enseignements dont il sait profiter : il partage avec ses voisins, en leur prêtant son matériel perfectionné, le bienfait de son expérience.

Les mêmes mérites, quoique à un moindre degré, ont valu à M. Bailly, de Saint-Maurice, une médaille d'argent de première classe et une prime de 200 fr. A en croire des renseignements tardivement parvenus, M. Bailly réunirait aux titres que nous avons appréciés d'autres titres qui nous étaient inconnus. Maire de Saint-Maurice en 1850 et 1851, il aurait amélioré les prairies de sa commune. Il serait l'inventeur de divers mécanismes, qui économiseraient la main-d'œuvre dans les travaux agricoles, et notamment d'un instrument à niveler les prés, que son action rapide et son bon marché recommanderaient aux cultivateurs. Le temps nous a manqué pour vérifier ces titres nouveaux. Que cela ne décourage point M. Bailly : nous le retrouverons à de prochains concours.

L'exploitation de MM. Mongel frères d'Igney, nous a paru digne d'une médaille d'argent de seconde classe et d'une prime de 100 fr. L'un d'eux, M. Mongel aîné, peut

s'honorer déjà de plus d'une médaille obtenue. Maire d'Igney, il a fait drainer une prairie communale de cinq hectares. MM. Mongel frères méritent les mêmes éloges que les précédents lauréats. S'ils ne sont classés qu'à la suite, c'est qu'il leur reste plus à faire; leur passé nous rassure sur l'avenir.

Des primes du Gouvernement, je passe à celles que notre Société distribue sur ses propres ressources. Au premier rang des entreprises qu'elles sont destinées à encourager, se placent la création et l'amélioration des prairies. Jamais intérêt ne fut plus actuel et plus puissant. On l'a dit bien des fois et on ne saurait trop le redire, les prairies sont la clé de voûte de l'agriculture. C'est par les prairies qu'on élève le bétail et qu'on fournit à l'homme une bonne alimentation. C'est par elles qu'on obtient les engrais, qui restituent au sol cette force productive qu'il perdrait bientôt, s'il donnait toujours sans recevoir jamais. Restreindre l'étendue des champs, accroître celle des prés : tel est le conseil que répètent à l'envi les voix les plus autorisées. Il a pour notre département une importance plus grande que pour tout autre. Le commerce et la fabrication des fécules y ont pris dans le cours des dernières années de gigantesques proportions. Les prix élevés qu'ils offrent de la pomme de terre ont donné à sa culture une énergique impulsion. Ce tubercule est devenu pour les campagnes une source de richesses; partout on l'a planté, et des résultats, qui seraient incroyables, s'ils ne frappaient nos regards, ont paru justifier l'entraînement universel. Mais bien des esprits prudents s'inquiètent. Ils voient avec regret les prés transformés en champs, la pomme de terre envahissant des curtilles que la charrue avait respectées jusqu'alors. Ils se demandent si la fortune ne sera point atteinte dans sa source, si les heureux mais imprudents possesseurs de la poule aux œufs d'or, pour jouir plus promptement de tous les trésors qu'elle promet, ne portent point sur elle des mains meurtrières, si enfin le sol appauvri ne refusera point dans



un avenir prochain une production qu'il sera devenu impuissant à fournir. Peut-être du mal lui-même sortira le remède, peut-être quelque jour les résidus de la pomme de terre féculée, employés, soit avant, soit après la distillation à l'alimentation du bétail, rendront-ils à la terre, sous forme d'engrais, une partie de ce que le tubercule aura absorbé de sa substance. Le problème n'est point encore résolu. A défaut d'un remède sur l'efficacité duquel l'expérience générale ait prononcé, il en est un autre qu'on peut formuler ainsi : « créer des prés, en créer encore, en » créer toujours. »

C'est aux administrations municipales qu'il appartient de donner l'exemple. Elles seront assurées du succès, lorsqu'elles s'appuieront pour exécuter leurs plans sur le bras d'une association composée d'hommes expérimentés. Tel est le spectacle auquel nous convie la commune de Socourt.

Sur les rives de la Moselle s'étendent de vastes pâtis qui lui appartiennent. Mal ou point arrosés, loués à vil prix aux habitants, ils n'apportaient à la caisse municipale qu'un faible appoint de ressources. Deux hommes conçurent la pensée de les fertiliser, d'en faire pour la commune une branche de revenus, tout en recueillant pour eux-mêmes le fruit bien légitime de leur idée et de leurs travaux. L'un, M. Charles Moinel, conducteur des ponts et chaussées à Épinal, avait été appelé par ses fonctions mêmes à étudier les irrigations qui ont métamorphosé les bords de la Moselle. Pendant dix ans il avait dirigé à Socourt des travaux d'endiguement; il joignait à la science théorique les enseignements d'une pratique déjà ancienne. L'autre, M. Constant Moinel, propriétaire à Jeuxey, se recommandait par l'estime que son caractère loyal sait inspirer à tous ceux qui le connaissent. Il apportait les capitaux que la commune ne pouvait avancer. Enfin il s'était instruit à l'école de nos collègues MM. Dutac, en participant, sous leur direction, à la création des prairies de Thaon et de Chavelot. Ces deux hommes s'associèrent; ils parvinrent à triompher des

résistances qu'opposaient quelques intérêts individuels. Ils persuadèrent la commune de Socourt, que bientôt ils auront dotée d'un grand nombre d'hectares de prairies. Soyons justes pour tous. N'oublions pas que, sous les ordres de la société Moinel, un modeste employé, M. Mayer de Chamagne, exécutait avec zèle et intelligence les travaux que ses maîtres avaient conçus. Associé à la peine, qu'il soit associé à l'honneur. Donc, une médaille de première classe en argent, à la commune de Socourt, parce que nous voulons entretenir chez les administrations municipales le feu sacré du progrès, trop souvent éteint, il faut bien le reconnaître, malgré les incessants efforts du premier magistrat des Vosges. Une médaille d'argent de première classe à la société Moinel. Pareille médaille enfin à M. Mayer, son chef de travaux; et qu'il soit la preuve vivante que nous savons récompenser le mérite, même lorsqu'il est humble et qu'il ne demande rien.

La commune de Xaffévillers marche sur les traces de celle de Socourt. Elle a la bonne fortune d'avoir à sa tête un maire éclairé, M. Drouin, plusieurs fois récompensé par le Comice de Rambervillers, et coutumier des transformations heureuses des terrains communaux. Grâce à son impulsion bienfaisante et au concours que lui a prêté le conseil municipal, deux hectares de prairies ont été créés. Le produit du sol ainsi renouvelé s'est élevé de 60 à 278 fr. Une médaille de première classe en argent accordée à la commune témoignera à la fois nos sympathies au maire et au conseil municipal de Xaffévillers.

Une distinction de même nature nous a paru méritée par M. Grandjean, de Thiraucourt, M. Grandjean est propriétaire d'un terrain qui, il y a peu de temps encore, n'avait de pré que le nom. Par le drainage opéré sur une étendue considérable, par une irrigation bien combinée, par des nivellements intelligents, il est parvenu à rétablir l'accord entre le nom et la réalité. M. Grandjean nous est signalé par le Comice de Mirecourt comme un de ses collaborateurs les plus zélés.

M. Géhin, percepteur à Xertigny, a converti en pré un étang de cinq hectares situé sur le territoire ingrat d'Amerey. Un drainage exécuté avec soin, le captage de sources qui sont utilisées pour l'irrigation, enfin l'assainissement de cinquante hectares de terres arables voisines du canal qui entoure le pré, promettent à M. Géhin un succès dont l'intérêt public profitera largement. En conséquence nous décernons à M. Géhin une médaille de seconde classe en argent.

M. Gravier, de Docelles, a amélioré quatre-vingts ares de prairies en les défonçant à la profondeur de vingt à trente centimètres. La Commission a pensé qu'il eût pu les drainer avec avantage. Une mention honorable récompensera M. Gravier de ses efforts

Trop souvent nos regards sont attristés du spectacle de vastes espaces nus et arides qui s'étendent sur les cîmes et les flancs de nos nombreuses collines. Vainement le travail de l'homme chercherait à en obtenir des fourrages et des céréales. Maigres pâturages, ils ne fournissent aux troupeaux qu'une insuffisante nourriture, et d'étroits préjugés, d'infimes et égoïstes intérêts empêchent seuls les communes, qui généralement en sont propriétaires, d'en tirer un meilleur parti. Le Gouvernement s'est ému de cet état de choses; une loi est intervenue pour y mettre un terme. Et, dans les Vosges, un Préfet qui marque pour ainsi dire par un bienfait chacun des jours de son administration, des agents forestiers que nous trouvons toujours dévoués aux intérêts des populations, s'occupent sans relâche de son application. La commune de Docelles a devancé la loi. Elle a compris qu'en reboisant les landes voisines, elle se procurerait des ressources que le prix croissant des bois rendra importantes dans l'avenir. Un maire, qui joint aux dons de l'esprit les plus belles qualités du cœur, un conseil municipal intelligent, se sont mis à l'œuvre. Aujourd'hui des pins couronnent et enveloppent de leur sombre verdure les montagnes qui dominent le village. Une médaille de première classe en argent

manifestera à la commune de Docelles la sympathie que nous éprouvons pour son entreprise.

Les titres divers des cinq lauréats dont je vais parler vous ont paru de nature à mériter à chacun d'eux une médaille de seconde classe en argent. M. Auray, percepteur à Vaubexy, consacre au progrès agricole les loisirs que lui laissent ses fonctions. Depuis 1857, il a emplanté sur le territoire d'Ahéville un pâtis improductif d'une contenance d'un hectare soixante ares. Déjà distingué par nous en 1846, M. Vautré s'est cru obligé par cela même à de nouveaux efforts. Agent estimé, dont la conduite, soit privée, soit administrative ne laisse rien à désirer, il a reboisé artificiellement dans la forêt communale de Vaubexy cinq hectares et demi dont le repeuplement effectué à prix d'argent aurait coûté 800 fr. à la commune.

M. Barthelémy, garde forestier à Agémont, est aussi un fonctionnaire au zèle duquel ses chefs s'empressent de rendre hommage. Il a créé plusieurs pépinières dans les forêts communales confiées à sa vigilance, et par des soins assidus, par une culture journalière, par l'engrais qu'il a apporté, il a obtenu des résultats qui ont dépassé toutes les espérances. Ces travaux sont d'autant plus dignes d'éloges, que M. Barthelémy ne reçoit qu'un très-faible traitement. Enfin MM. Perrin et Janot, gardes terrassiers à Deyvillers, ont depuis 1857 assaini et emplanté dans la forêt d'Épinal cent hectares de feignes marécageuses, exécuté des semis sur cent-quinze hectares et planté 1,400,000 brins. M. l'inspecteur Brussaux atteste le succès de toutes ces opérations.

MM. Lecoanet et Poncel, tous deux fabricants de fécule, le premier à Éloyes, le second au Faing-Vairel, commune de Lépanges, sont de courageux pionniers de l'agriculture. Une récompense est pour eux un engagement, et chaque concours nouveau les trouve munis de titres nouveaux aussi. Véritables enchanteurs, dont le travail est la seule magie, ils font naître des prairies là où jamais on n'avait aperçu que des rochers, un potager sur le stérile emplacement d'une

ancienne tourbière. Ils tirent du drainage et de l'irrigation tout ce qu'on en peut obtenir. Cinq hectares livrés à la culture par M. Poncel, un hectare par M. Lecoanet, tels sont les fruits de la campagne agricole qu'ils ont entreprise. Des rappels de médailles en conserveront le souvenir.

S'il est beau d'arracher au sol des productions qu'il avait refusées jusqu'alors, il est méritoire aussi de concentrer sur lui l'action de toutes les forces qui peuvent en augmenter la fécondité. Que de matières, que d'engrais sont dilapidés, gaspillés sans profit, qui, recueillis et employés, rémunéreraient au centuple les soins de leurs possesseurs! On l'a compris depuis longtemps à Bruyères. Établis à une altitude de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur des grès vosgiens, dont l'aride végétation a sans doute donné à leur ville le nom qu'elle porte, éloignés des cours d'eau, les habitants ont dû suppléer à tout par leur industrieuse prévoyance. Sans entente, en dehors de toute impulsion personnifiée en un homme, par une sorte de spontanéité unanime, ils n'ont négligé aucun des moyens propres à améliorer le sol sur lequel ils vivent. Les fumiers ont été de leur part l'objet de soins particuliers; les matières disséminées çà et là par le passage du bétail ont été recueillies et livrées à un véritable commerce. L'engrais liquide, l'engrais humain, les eaux ménagères, les cendres, le sang et les débris des animaux abattus, tout est utilisé, tout est employé avec tact et intelligence. De tels exemples sont trop louables pour ne point attirer l'attention. Proclamons-les surtout au sein de la ville d'Épinal, où, sous une administration dont les membres aiment et pratiquent le progrès agricole, personne encore n'a demandé l'autorisation de tirer parti des richesses que nos égoûts entraînent inutiles dans le lit de la Moselle. A la ville de Bruyères, pour ses habitants, une médaille de première classe en vermeil, payée avec les fonds que nous a légués M. Claudel. Notre regretté Vice-Président, s'il pouvait revivre, applaudirait à cette destination.

Nous avons vu déjà en M. Auray le fonctionnaire qui sait allier à ses devoirs publics le goût des entreprises agricoles. M. Jambois, commis principal des contributions indirectes à Châtenois, en est un second type. Une résidence de huit années dans le Nord lui a permis d'apprécier la prospérité que ce département doit surtout à l'industrie sucrière. Appelé à Châtenois, il a été surpris de la parcimonie avec laquelle les cultivateurs vosgiens mesurent au sol la semence de betterave. Il s'est appliqué à en produire, l'a livrée à un prix peu élevé, et le succès qu'il a obtenu fait espérer une importante amélioration dans cette culture. Ce n'est pas tout : M. Jambois a introduit dans son arrondissement une culture nouvelle, celle de la chicorée à café. Défoncer et drainer pour ainsi dire le sol, assurer à l'homme des champs un produit rémunérateur, au journalier du travail pendant ces hivers que le chômage attriste si souvent, pour lui, offrir à meilleurs prix au commerce local une denrée qu'il allait chercher au loin : tels sont les avantages de cette importation. Une médaille d'argent de première classe ne saurait trop manifester à M. Jambois notre reconnaissance.

M. Chanot est un modeste garde champêtre qui habite Frenelle-la-Grande. En exerçant sur les récoltes sa surveillance protectrice, il a observé, réfléchi, et du travail de son cerveau est éclos un perfectionnement de la moyette Dombasle. Quatre gerbes formant le carré, et disposées de telle sorte que le pied de chacune serve d'appui à la tête de sa voisine : telle est la base que M. Chanot donne à sa moyette. Le procédé n'est pas nouveau d'une manière absolue; il est indiqué dans l'agriculture française de Gossin. Mais, comme il paraît certain que le digne garde champêtre de Frenelle-la-Grande n'a jamais lu cet ouvrage, comme il a puisé dans son propre fonds sans rien emprunter à autrui, nous le traitons comme un inventeur, et nous lui décernons une médaille de seconde classe en argent.

M. Poussot, propriétaire à Sercœur, est aussi un homme

d'observation. Le rendement des blés, les causes qui l'accroissent ou le restreignent, ont attiré ses méditations. Il en a consigné le résultat dans un mémoire qui, sans avoir la moindre prétention au style, atteste un esprit préoccupé d'intéressants problèmes. Une mention honorable encouragera M. Poussot à continuer ses études.

Indépendamment des médailles qui leur sont accordées, MM. Grandjean, Gravier, Poncel, Lecoanet, Jambois, Chanot et Poussot, recevront un abonnement au journal *la Ferme*, que rédige avec talent M. Defranoux. Par là nous contribuerons à répandre une publication utile, en même temps que nous acquitterons une dette envers un laborieux et dévoué collègue.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir d'un homme dont le nom doit être voué à l'admiration de tous, d'un homme qui est l'honneur de l'industrie, le bienfaiteur de l'ouvrier, et dont les œuvres sont au-dessus de toutes les couronnes que ses semblables peuvent lui décerner ici bas. Au moment où M. Charlot vient de vendre ses établissements, il nous a paru que nous ne pouvions le laisser clore sa noble carrière industrielle sans en retracer les traits principaux. Il en sortira un haut enseignement pour ce pays dont les nombreuses manufactures donnent à tant d'ouvriers du travail et du pain.

M. Charlot a connu les luttes de la vie. Bien faible était le patrimoine que lui laissèrent à leur mort ses parents, qui pourtant occupaient dans la société un rang des plus honorables. Une somme de 2,200 fr. en formait toute l'importance. M. Charlot demanda des ressources au travail. Il ne crut point déroger en tenant les livres dans une maison de commerce, et, au bout de 16 ans, il avait réalisé 28,000 fr. d'économies. Vers 1840, il était appelé à la gérance de la société des filatures de Moussey, et 10 ans après il devenait seul propriétaire de ces filatures par l'acquisition des parts de ses associés.

C'est à l'école du travail qu'on apprend à aimer le

travailleur. M. Charlot ne devait sa prospérité qu'à lui-même. Chacun des échelons qu'il avait gravis lui avait coûté un effort. Une élévation ainsi conquise élargit le cœur, surtout quand la nature et l'éducation y ont placé une exquise bonté, un sincère amour du prochain. Loin de s'enorgueillir de sa fortune, M. Charlot ne songea qu'à la communiquer à ceux qui l'entouraient. Amené par le hasard des circonstances dans une commune perdue au fond des montagnes, sans ressources, sans revenus, il conçut le magnifique dessein de la doter de tout ce qui lui manquait. Vous verrez, Messieurs, s'il en poursuivit l'exécution avec persévérance, s'il recula jamais devant un sacrifice, s'il rentra dans le repos et pensa à lui-même avant que la tâche qu'il s'était imposée fût entièrement accomplie.

Dieu avait soutenu et protégé M. Charlot. Ce fut vers Dieu qu'il se tourna d'abord; ce furent les besoins religieux des habitants de Moussey qui devinrent l'objet de ses premières préoccupations. L'église était insuffisante pour la population. M. Charlot la fit démolir, et en bâtit à ses frais une nouvelle que Moussey maintenant montre avec orgueil. La construction, le don de quatre cloches, d'un grand orgue et de vitraux peints lui coûtèrent 130,000 fr. Le 17 août 1851, Mgr l'évêque de Saint-Dié procéda à la consécration; il remit alors, au nom de Pie IX, au digne industriel, la décoration de Saint-Sylvestre (Éperon d'or). Deux ans après, le 1er juin 1853, M. Charlot était chevalier de la Légion d'honneur.

Les besoins religieux satisfaits, M. Charlot voulut pourvoir à l'instruction de ses administrés. Membre du Conseil général, maire de Moussey depuis un certain nombre d'années, il recevait sans cesse, à raison de la réunion des enfants des deux sexes dans les mêmes classes, des plaintes auxquelles la pauvreté de la commune ne permettait pas de faire droit. Puis beaucoup de femmes étaient ouvrières à la manufacture; il fallait, pendant les heures de travail, assurer à leurs enfants en bas âge ces soins minutieux

que réclament nos premières années. La caisse de M. Charlot fit face à tout. Il construisit et acheva, en 1854, un vaste bâtiment dont la dépense s'éleva à 70,000 fr. Désormais séparée de l'école des garçons, l'école des filles y fut installée. 50 à 75 élèves de 7 à 14 ans y apprennent la couture et le tricot, en même temps qu'elles sont initiées aux éléments qu'on enseigne dans toutes les écoles primaires. Une salle d'asile reçoit, dès le moment où ils peuvent se soutenir, les enfants des deux sexes au-dessous de 7 ans. Elle peut en réunir 250; mais, à raison de la déplorable incurie des parents, elle n'est fréquentée en moyenne que par 50 ou 60. Trois sœurs de la Providence dirigent ces institutions; elles sont payées par M. Charlot, qui fournit en outre le chauffage, le linge, la literie, le mobilier, déboursant ainsi chaque année depuis 1854 une somme de 1,200 fr.

La prévoyance et l'économie ont largement contribué à la fortune de M. Charlot; il a voulu les apprendre à ses ouvriers. Presque tous étaient endettés; du maître ils avaient reçu des avances, leurs fournisseurs leur réclamaient des arriérés. Dès 1841 M. Charlot avait persuadé à quelques-uns de subir sur leurs salaires de légères retenues, qui seraient converties en dépôts à la caisse d'épargne de Saint-Dié. Mais cette caisse n'admettait que le taux de 4 p. 0/0; il fallait perdre quelques jours d'intérêts, soit lors du dépôt, soit lors du retrait des sommes. Les déposants se plaignaient de cela; les résultats étaient peu importants. Vers 1850 les ouvriers les plus rangés supplièrent leur généreux patron de devenir lui-même leur banquier. Il y consentit : toute perte d'intérêts fut supprimée; le taux fut porté à 5 et bientôt à 6 pour 0/0. La caisse d'épargne de Moussey compta alors plus de 90 déposants; les versements mensuels atteignirent le chiffre de 600 fr., et, il y a un an, M. Charlot avait entre les mains (chose inouïe dans les annales de l'industrie cotonnière) plus de 35,000 fr. versés par les travailleurs de ses établissements.

Ces économies avaient un but nettement dessiné dans les esprits des honnêtes ouvriers auxquels elles appartenaient. Devenir propriétaires du sol qu'ils habitaient, d'une maison, d'un champ, d'un pré, d'un peu de bétail, dans le voisinage de cette manufacture qui répandait sur eux tant de bienfaits : tel était leur idéal. M. Charlot les aida à en faire une réalité. Sur des emplacements favorables, aux flancs des collines qui dominent ses fabriques, il construisit douze maisons saines et propres. Six d'entre elles se composent d'un rez-de-chaussée, d'une cave voûtée et d'un grenier, elles sont couvertes en bardeaux, et des fenêtres doubles en protégent les habitants contre les rigueurs du climat de nos montagnes. Leurs rez-de-chaussée comprennent quatre pièces, le poële ou chambre des père et mère; la chambre des filles qui communique avec le poële, la chambre des garçons et la cuisine. Autour s'étend un terrain de dix ares environ. L'autorisation de puiser gratuitement dans les fosses d'aisances du tissage permet d'engraisser le sol et d'en tirer d'abondants produits. Le prix de revient de chacune de ces six maisons est de 15 à 1,600 fr. Mais M. Charlot est ingénieux, avare même, lorsqu'il s'agit de l'argent de ses ouvriers. Il a fixé à 1,300 fr. seulement le prix de vente par maison avec le terrain qui en dépend. L'acquéreur doit payer chaque mois un à-compte de 12 fr. au moins; l'intérêt des paiements qu'il opère lui est bonifié sur le pied de 6 pour 0/0, tandis qu'il n'est débité que sur le pied de 5 des intérêts des termes qu'il lui reste à acquitter. Six autres maisons plus vastes ont été achetées par des contre-maîtres, par un pareur, par une veuve à laquelle le travail de trois enfants employés au tissage créait des ressources. Le prix de vente, comme le prix de revient, a été plus élevé; M. Charlot a fait des sacrifices et accordé des avantages proportionnels. Les conditions si favorables offertes à ces propriétaires de fraîche date n'ont pas manqué leur effet. Les à-compte mensuels sont payés facilement; dans un avenir peu éloigné la libération sera complète.

Qu'ajouterai-je à ce récit? Dirai-je que M. Charlot a

pris à sa charge la part de frais qui incombait à la commune de Moussey à la suite d'un procès soutenu contre le domaine? Qu'il lui a donné deux pompes à incendie? Que de ses deniers il a rendu viables tous ses chemins, construit vingt-neuf aqueducs, deux ponts en pierre et une voie nouvelle qui gagne la grande route? Dirai-je encore que dans les années de crise il a fourni à prix réduits des denrées alimentaires à la population de ses usines? Je n'en finirais pas si j'énumérais tous ses bienfaits.

On déplore avec raison la désertion des campagnes; on accuse l'industrie d'enlever à la terre une partie des bras sur lesquels celle-ci a le droit de compter; on gémit de l'imprévoyance des travailleurs; enfin, dans un livre inspiré à la fois par le cœur et par les plus éclatantes lumières de la raison, M. Jules Simon signalait naguère la décadence de la vie de famille chez l'ouvrier comme le mal de notre société, la restauration de cette vie, comme le remède. Eh bien! dites-le-moi, les institutions que Moussey doit à M. Charlot ne deviendraient-elles point, en se généralisant, un véritable baume appliqué sur les plaies sociales? Le moral du travailleur raffermi par la religion entourée d'un cadre qui lui donne du prestige, par l'instruction inoculée en quelque sorte dès la plus tendre enfance; le travailleur instruit à l'économie et à la prévoyance, attaché au sol par la propriété, dont l'accès lui est facilité par divers moyens: les bras qui dirigent les machines des fabriques entretenus dans l'habitude de la culture: voilà les résultats que M. Charlot a obtenus.

Honneur à lui! Puisse son exemple trouver des imitateurs! Et si nos modestes récompenses sont au-dessous de tant de mérites, si toutes les couronnes humaines sont impuissantes à en atteindre les hauteurs, sachons nous en consoler. Sans parler d'une autre vie, Dieu a placé dans le cœur de l'homme de bien une merveilleuse faculté de sentir, une aptitude infinie aux joies intérieures qui naissent de l'accomplissement du devoir, et surtout de la conviction d'avoir fait plus que le devoir.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE,

PAR M. L. RAMBAUD,

membre titulaire.

MESSIEURS,

Les discours que vous venez d'entendre ont captivé vos esprits par le mérite des idées, la grâce du style et les charmes de la diction.

Arrivé le dernier dans l'ordre des lectures, et sentant mon impuissance à réveiller votre attention, j'hésiterais à remplir ma tâche si je ne savais que les lettres, les sciences et les arts comptent de nombreux amis dans vos rangs et dans cette assemblée d'élite, présidée par le premier magistrat du département, et si je n'espérais que le titre seul du rapport gagnera votre bienveillance au rapporteur.

Ce sujet nous ramène au temps de notre jeunesse, à cette période si riante et si généreuse de la vie, et nous fait retrouver les Muses, ces aimables compagnes de nos premières années, trop délaissées ou négligées depuis, mais envers lesquelles notre cœur fut plus inconstant qu'infidèle.

Ceux de mes collègues qui, avant moi, ont reçu la

mission de rendre compte du concours *littéraire, artistique et scientifique,* ont exprimé le regret de votre Société sur le petit nombre d'ouvrages présentés à votre appréciation. Cette année, nous le disons avec bonheur, est une des plus favorisées; mais, s'il en eût été autrement, nous n'en aurions éprouvé pour notre compte ni découragement, ni surprise. Notre époque ne se signale pas, en effet, par un ardent amour pour les plaisirs de l'esprit et pour les œuvres d'imagination; l'industrie et le commerce ouvrent à l'activité des hommes une carrière large et productive où ils s'élancent à flots pressés et se disputent avec énergie de matériels succès. On dit, on répète partout que la jeunesse elle-même, *proh pudor!* emportée dans le tourbillon des affaires, séduite par l'attrait des *Trésors de Golconde,* abandonne peu à peu les nobles traditions du passé et le goût des lettres; que le portique est désert, et qu'abaissant vers la terre le front où resplendit le rayon céleste, elle ne demande plus qu'à la matière ses satisfactions et ses jouissances.

Cette peinture est-elle exacte? Si vous le craignez, si vous le croyez, Messieurs, continuez de faire dans vos concours une belle place aux sciences, aux arts et aux lettres; et, pour vous soutenir dans vos efforts, songez que la période que nous traversons n'est pas le siècle tout entier; songez que demain peuvent renaître dans la jeunesse l'amour du beau, le culte des muses et l'enthousiasme des grandes choses. N'oubliez pas qu'aujourd'hui, dans cette lutte engagée par l'homme avec la matière, et dans ce bruit éclatant de fer, d'acier et de vapeur, l'intelligence a sa part; qu'elle crée des prodiges, enfante des merveilles, étonne par l'audace de ses tentatives ou de ses recherches, et impose l'admiration par ses découvertes ou ses triomphes. Là encore le génie de l'homme a posé son cachet divin, et nous aimons à croire que, quand il se sera reposé de cette agitation et de ces travaux industriels, il s'élancera dans d'autres voies et complétera sa haute destinée! que cette foi et cette espérance vous soutiennent, Messieurs, dans vos efforts en faveur du

mouvement intellectuel et poétique dans notre beau département.

Trois compétiteurs se présentent au *concours littéraire*, tous les trois avec des ouvrages en vers, et l'un d'eux aussi avec un ouvrage en prose.

Nous avons le regret de dire à M. Antonin Savignac que *ses Rêveries pastorales* n'ont pas paru à la Commission réunir toutes les conditions dignes d'une récompense. Déjà il y a quelques années, M. Savignac avait adressé un petit volume de poésie, et il a été écarté du concours pour des défauts qui lui ont été signalés. Malheureusement la Commission n'a pas reconnu assez de progrès dans sa nouvelle œuvre pour pouvoir la couronner. Certainement ce jeune écrivain n'est pas dépourvu de sentiment poétique, il comprend les beautés de la nature et il a de l'élan dans l'imagination : mais ces qualités ne suffisent pas, et les règles de la langue, les préceptes de l'art poétique sont des nécessités rigoureuses pour le mérite des vers.

Notre devoir est d'en dire autant de l'œuvre de M. Clément Perrin, de Rupt, qui porte le titre *d'Essai poétique sur la civilisation dans les Vosges, arrondissement de Remiremont.* M. Perrin a raison d'appeler son œuvre du nom modeste *d'Essai poétique :* c'est bien un essai, et nous ne pouvons dire qu'il a été heureux.

Ne gravit pas qui veut les hauteurs du Parnasse, et la langue poétique, que tous les peuples ont appelée la langue des dieux à cause de sa pureté, de sa noblesse et de sa grâce, n'est le privilége que d'un petit nombre; et ceux qui n'en ont pas reçu le secret en naissant, doivent l'étudier dans les grands et purs modèles.

Du reste, le sujet que notre jeune compatriote essaie de chanter, le *Progrès dans les Vosges,* ne prête pas à la poésie; il appartient plutôt au genre historique ou didactique. La poésie vit d'inspiration, et l'inspiration naît des impressions; c'est un chant qui répond à toutes les émotions de l'âme, émotions de joie ou de douleur, d'admiration ou

d'enthousiasme : tour à tour mélodieuse ou légère, rêveuse ou délirante, religieuse ou dramatique, elle s'exalte jusqu'à la passion, jusqu'aux plus grands cris du cœur, jusqu'aux plus saintes aspirations de l'infini.

M. Perrin se consolera aisément du conseil que nous nous hasardons à lui donner de s'en tenir à la prose : il a composé, dans ce dernier langage, et a soumis à votre jugement une *Histoire des communes de Rupt, Ferdrupt et Dommartin*, qui a reçu un accueil favorable de la *Société Jurassienne d'Émulation en Suisse*, et pour laquelle vous lui décernerez vous-mêmes aujourd'hui une médaille d'argent. Nous reviendrons sur ce manuscrit, quand nous vous aurons entretenus du seul ouvrage en vers que vous avez jugé digne d'être couronné.

Il y a 43 ans, Messieurs, un jeune homme de cette ville, Charles Charton, faisait hommage à Pellet d'une ode sur la création, et *le Barde des Vosges* lui répondait dans les termes les plus flatteurs et les plus encourageants pour son début. Mais le jeune poéte avait moins de fortune que d'imagination et de talent, et il fut obligé de chercher une autre carrière où sa verve sommeilla longtemps. Rendu depuis à la vie privée, il a renoué commerce avec les muses qu'on retrouve toujours avec bonheur dans ses loisirs. Le manuscrit présenté par M. Charton est la traduction en vers du poème d'Ausone sur la Moselle, poème qui doit être éminemment sympathique à tous les vosgiens.

Ausone a chanté la Moselle avec délice, avec amour, avec enthousiasme. Son poème, écrit en latin, ne compte pas moins de 483 vers dans lesquels il célèbre la transparence de ses ondes, la fraîcheur verdoyante de ses rives, les jeux de ses nautonniers, ses coteaux ornés de vignes; il nomme les poissons qu'elle recèle dans son sein, compte les rivières qui lui apportent leur tribut, et décrit les citadelles, les tours, les châteaux et les villes qui se mirent dans son cristal; ses nymphes, ses oréades de ses collines, les faunes de ses bois, rien n'est oublié par lui.

Ausone, Vivisque d'origine, était né à Bordeaux au IVe siècle de notre ère; avocat au *Forum*, puis professeur de grammaire et rhéteur dans sa ville natale, il fut appelé par Valentinien Ier à Trèves, où résidait cet empereur, pour faire l'éducation de Gratien son fils, vers 367, et il devint successivement comte, questeur, préfet d'Afrique, d'Italie et des Gaules, et enfin premier Consul. Entre les nombreuses poésies qu'il a laissées, la plus importante et la mieux inspirée est celle qu'il a consacrée à *la Moselle* et qui en porte le nom. Aussi, quand ce poème apparut, un grand succès l'accueillit à la cour de Trèves, et le grand pontife Symmaque alla jusqu'à le placer au rang des livres de Virgile.

Il est impossible de ne pas trouver exagéré ce dernier trait d'éloge : à l'époque où vivait Ausone, les beaux temps de la langue latine avaient passé, le siècle de Cicéron, de Virgile, d'Horace, de Tibulle, de Sénèque n'était plus; et la grandeur politique de Rome, ses vertus, sa littérature et ses arts s'éteignaient dans les discordes et le chaos du bas-empire.

Le poème d'Ausone est par cela même plus difficile à traduire en vers français, parce qu'il se prête moins à la forme délicate, harmonieuse et élégante de notre poésie. La concision du texte latin offre une difficulté de plus à vaincre. M. Charton a donc fait un acte hardi, et il a réussi ; nous sommes heureux que ce soit un vosgien qui, en traduisant le poème de la *Moselle*, contribue à populariser cette œuvre trop peu connue parmi nous.

Ausone ne paraît pas avoir visité et il n'a pas chanté la Moselle jusque vers sa source; il l'avait vue baignant la ville impériale de Trèves et allant, entre des rives riantes ou pittoresques, se perdre dans le Rhin à Coblentz.

Pourtant dans les deux vers suivants :

Nec solis celebrande locis ubi fonte supremo
Exeris auratum taurinæ frontis honorem,

où il la représente comme couronnée de cornes, il rappelle sa double origine, les deux sources qui, vous le savez, Messieurs, du haut de Bussang et de la Bresse, épanchent leurs eaux vives et sinueuses pour les réunir plus bas dans un seul lit.

M. Charton apportait dans sa traduction les sentiments qui avaient inspiré Ausone. Né sur les bords de la Moselle, bercé au murmure de ses eaux, enthousiaste des belles vallées qu'elle arrose, il s'écrie dans la dernière strophe d'une allocution qu'il lui adresse :

> Et moi qui suis né sur ta rive,
> Qui vois ton onde fugitive
> Tous les jours couler sous les cieux,
> Qui prête une oreille attentive
> A tes accents capricieux,
> J'ai tâché, pour te rendre hommage,
> De traduire en notre langage
> Ces éloges si mérités
> Qne le vieux poète a chantés;
> Heureux si cet excès d'audace
> De toi peut obtenir ma grace
> Et ne me fait point regretter
> L'œuvre que j'ai voulu tenter !

Quant à la traduction elle-même, elle est aussi fidèle que possible; les vers sont à rimes croisées ou plutôt libres, forme employée sans doute par l'auteur pour rompre la monotonie des vers alexandrins. Ils sont faciles, parfois élégants et harmonieux, toujours clairs et expressifs.

Nous avons dit plus haut que l'idylle d'Ausone n'était pas écrite avec la légèreté de touche, la délicatesse et la suavité de Virgile. Nous ne pensons pas que Delisle, s'il eût traduit le poète de Trèves, eût pu prêter à son guide les ornements qui lui manquent, et que sa traduction aurait eu la grâce et la douceur qu'on rencontre dans celle du *Cygne de Mantoue*.

Le poème de M. Charton compte 727 vers, partant près de 250 de plus que le texte, il est donc un peu trop long; mais l'auteur trouve son excuse dans la profusion d'épithètes que l'on remarque dans l'original et où se trouvent condensés des idées ou des faits multiples, et dans la différence de génie entre les deux langues latine et française. C'est une œuvre sérieuse, de longue haleine, et rentrant éminemment dans le cadre de votre concours; elle ne peut qu'intéresser ceux qui la liront et elle a le mérite d'être un bon exemple pour la génération de ce temps qui, trop souvent, délaisse les études utiles. Aussi vous accordez à son auteur une médaille en vermeil.

Nous voudrions pouvoir citer plusieurs passages de ce poème, mais les bornes de ce rapport ne nous le permettant pas, nous devons nous contenter d'attirer votre attention sur les derniers vers dans lesquels Ausone, s'inspirant jusqu'au lyrisme, répand à pleines mains la célébrité et la gloire sur la rivière tant aimée de lui :

« Aucun fleuve avant toi ne peut être compté :
» Ni la Loire, ni l'Aisne au cours précipité,
» Ni la Marne glissant le long de la frontière
» Du Belge et du Gaulois, ni la Charente altière
» Que la mer de Saintonge effleure de ses eaux.
» Tu devras lui céder comme tous ses rivaux,
» Dordogne, qui descends d'une froide montagne.
» La Gaule aussi mettra le Tarn aux sables d'or
» Au-dessous de son rang, et ce torrent encor
» Qui, comme un furieux, roule dans la campagne
» En se précipitant de rocher en rocher,
» L'Adour respectueux, avant de s'épancher
» Dans le sein de la mer qui de loin étincelle,
» Devra glorifier la divine Moselle,
» Et proclamer sur tout sa souveraineté.
» O Moselle qui sais te couronner de cornes,
» Ta réputation ne connaît pas de bornes :

» On se repaît au loin de ta célébrité
» Comme aux lieux où, sortant de ta source, tu montre
» De ton front de taureau l'éclat étincelant,
» Comme aux lieux où ton cours, souvent paisible et lent,
» Sillonne en serpentant les plaines qu'il rencontre,
» Comme aux ports des Germains où ton flot disparaît.
» Si quelque faible gloire encourage ma lyre,
» Si, pressé par mes vers, quelqu'un daigne les lire,
» Ton nom de voix en voix volera comme un trait,
» Et mes chants seront fiers de te rendre immortelle.
» Les fontaines, les lacs, les fleuves azurés,
» Les antiques forêts dont tes champs sont parés
» Connaîtront jusqu'aux lieux où règne la Moselle.
» La Drôme, la Durance aux flots capricieux,
» Et les fleuves alpins devront te rendre hommage,
» Et le Rhône avec eux, le Rhône audacieux
» Qui traverse en courant la cité qu'il partage,
» Pour que sa rive droite aussi reçoive un nom;
» Et je te vanterai, pour grandir ton renom,
» Aux étangs que l'azur de ses reflets couronne,
» Aux fleuves mugissants, à ma blonde Garonne! »

Déjà nous avons prononcé le nom de M. Clément Perrin, de Rupt, à propos d'un *Essai poétique*. Nous venons en parler de nouveau, mais cette fois pour son ouvrage en prose, et pour le proclamer digne d'une médaille d'argent de 1re classe.

Fils de cultivateur, élevé à l'école primaire de son village, mais passionné pour l'étude et inspiré surtout par l'amour de son pays, M. Clément Perrin consacre aux études archéologiques et historiques *du ban de Longchamp* les loisirs que lui laissent les occupations rurales; cette dernière circonstance, nous tenons à la relever pour ne pas encourir le reproche de détourner de jeunes cultivateurs des travaux qui sont leur première ressource.

Pour accomplir son œuvre, il a puisé dans les traditions,

dans les souvenirs des vieillards, dans quelques papiers de famille, ou dans les registres de l'état civil et dans les archives de l'abbaye de Remiremont; son courage n'a pas reculé devant les épines de ces recherches fastidieuses, et il est parvenu ainsi au terme de ses efforts.

Disons tout de suite qu'il est regrettable que sa modeste fortune ne lui ait pas permis de compléter son instruction première et d'étudier plus longtemps les règles et les ressources de la langue, avouons que l'on rencontre dans son livre des fautes de français ou des irrégularités de langage, mais ces infractions à la pureté du discours n'enlèvent pas à l'œuvre sa clarté, son caractère original et attrayant.

Si ce livre, fruit de longues et patientes études, ne se rattache pas aux événements généraux ou considérables, aux faits de guerre, ou aux chroniques émouvantes, il a le mérite spécial de répandre un grand jour sur les institutions féodales de chacune des parties du ban de Longchamp et sur l'histoire de ses habitants; si tous nos anciens centres d'agglomération importante possédaient leur monographie, il y aurait là de précieux matériaux pour l'histoire des populations, histoire qui n'existe pas encore : la monographie de M. Clément Perrin embrasse la vaste période de quinze siècles remontant aux derniers temps de la domination romaine dans les Vosges dont il signale la preuve par les traces de l'ancienne voie de Metz à Bâle, par la *Taie* au-dessus de Bussang, par le Castrum Habendum du Saint-Mont; l'auteur démontre l'existence du culte des payens par certains moments mithriaques; il passe ensuite à l'introduction de la lumière de l'Évangile dans les contrées de la Haute-Moselle, à la transformation du Saint-Mont par Romaric, et à l'établissement du chapitre de Remiremont dont il rappelle les agrandissements successifs. Puis, se resserrant dans le cercle du ban de Longchamp, il raconte avec une clarté et un ordre remarquables, pour chacune des communes qui composaient ce ban, leur étendue, leur origine, leurs seigneurs voués, notamment depuis le XIIIe

4

siècle ; les dîmes qu'elles payaient, leurs immunités et franchises, leurs droits forestiers, les plaids banaux ou assemblées publiques, les traditions locales, les usages populaires, les croyances superstitieuses, et jusqu'aux costumes de leurs habitants ; et il nous conduit ainsi jusqu'à la Révolution de 1789, où le ban de Longchamp a été supprimé et divisé en deux municipalités distinctes.

Certes, Messieurs, une telle œuvre renferme trop de qualités pour ne pas avoir appelé sur son auteur une de vos plus honorables distinctions.

CONCOURS ARTISTIQUE.

Aucune œuvre d'art n'a été, à proprement parler, soumise au concours, et pourtant nous ne croyons pas pouvoir passer sous silence les dessins à la plume et à l'eau-forte qui ornent les deux manuscrits en vers et en prose de M. Clément Perrin. Ces dessins, ces *illustrations*, pour emprunter le nom adopté en semblable matière, sont dus à son frère Lucien, plus âgé que lui, et qui, plus favorisé, a pu suivre les cours de l'école supérieure et de dessin d'Épinal. Cette union de deux frères, dans l'amour du pays commun et dans celui de la nature, cette collaboration portent en elles un cachet trop touchant pour passer inaperçues et ne pas être encouragées par une Société qui veut exercer une influence morale et civilisatrice dans son département.

Les dessins de Lucien Perrin reproduisent fidèlement aux regards quelques monuments Mithriaques, les principaux sites de la Haute-Moselle, les sources de cette rivière, des cascades, des lacs, la pierre de Kerlinkin près du Saint-Mont, la ville de Remiremont, la fête des *Kiriolés* à laquelle prenaient part une partie des communes voisines de cette ville, etc., etc.

Ces dessins d'ailleurs sont bien accusés ; la perspective n'y est pas sans mérite, et l'on y reconnaît le sentiment du beau.

Sans conseiller à leur auteur de quitter la charrue pour le carton du paysagiste, la pioche du laboureur pour le crayon, vous avez cru, avec raison, faire un acte de justice en lui décernant une mention honorable.

CONCOURS SCIENTIFIQUE.

Il n'est pas rare, Messieurs, de rencontrer dans un corps infirme et débile une énergie de volonté et une force d'intelligence qui étonnent. L'âme semble y réagir contre les liens qui la retiennent captive, et dans cette lutte de chaque jour, elle finit par triompher. C'est ainsi que certains hommes, condamnés par la nature à un repos presque absolu, possèdent une puissance d'observation qui s'exerce sur tout ce qui se passe autour d'eux. M. X. Thiriat, du Syndicat-de-Saint-Amé, l'un de vos lauréats dans le domaine des sciences, est de ce nombre.

Estropié, impotent, jeune encore, il s'est pris de passion pour la météorologie, s'est pourvu des instruments les plus indispensables et de livres spéciaux, et, faisant en quelque sorte de sa chambre un observatoire, épiant, contemplant, il a pris note, jour par jour, de tous les phénomènes atmosphériques qui se manifestent dans la vallée de Cleurie, canton de Remiremont.

Le travail qu'il vous a envoyé comprend la période de 1851 à 1861 : de l'avis de l'un de nos honorables collègues, M. Berher, météorologiste si zélé de la ville d'Épinal, ce travail est aussi complet que possible; il résume tous les accidents de température survenus dans cette partie des Vosges; il déduit avec une grande probabilité la cause des effets météorologiques qui se produisent dans cette vallée et sur les montagnes qui la dominent; les tableaux qu'il a ajoutés à son œuvre indiquent le résultat, année moyenne, des températures maxima et minima, la direction des vents, l'état du ciel, les jours de pluie, de neige, etc., etc.; l'époque de la feuillaison des arbres forestiers et celle de

la floraison des arbres à fruits ; la date des premiers labours, de la floraison des grains et de la maturité des premiers fruits, le détail des orages, etc., etc., le tout dans ces dix dernières années et pour la vallée de Cleurie qui comprend en tout ou en partie les communes du Tholy, de la Forge, du Syndicat-de-Saint-Amé, de Cleurie et de Saint-Amé.

M. Berher pense qu'avec des observateurs aussi attentifs et aussi intelligents que M. X. Thiriat, on pourrait espérer voir la météorologie s'élever un jour au rang de science positive et rendre d'inappréciables services, surtout pour l'agriculture.

Sous le rapport littéraire, il n'y a d'ailleurs pas d'imperfection saillante à relever dans le style du recueil de M. Thiriat ; sans recherche et sans affectation, sa simplicité et sa clarté le rendent intelligible pour tous les lecteurs.

On est heureux de pouvoir honorer dans son auteur l'homme de cœur, l'observateur patient, l'élève assidu de la nature : il recevra une médaille d'argent de première classe.

Géomètre arpenteur, appelé souvent à prendre des niveaux, à lever des plans et à tracer des triangles topographiques, M. Salmon, de Dompaire, a été frappé du prix élevé des instruments divers qui servent à ces opérations, et il a voulu en créer un qui, en les réunissant tous, pût offrir une grande économie à l'acheteur : tel est le problème qu'il s'était posé et il a réussi.

Nous lisons, en effet, dans la *France industrielle et commerciale, Moniteur général des Expositions,* un rapport de M. Ed. Teyssier, ingénieur civil, qui déclare que « *la boussole à lunette concentrique* de M. Salmon lui paraît » destinée à rendre les plus grands services dans tous les » travaux qui se rattachent à la levée des plans, que son » but est d'offrir une plus grande précision que l'ancienne » boussole et de faire à elle seule le travail des quatre ap- » pareils suivants : cercle répétiteur, niveau vrai, niveau » de pente et boussole éclimètre, appareils dont le prix total

» est d'ailleurs supérieur de plus de moitié à celui de l'ap-
» pareil de M. Salmon. Des expériences ont été faites par
» une Commission d'ingénieurs appelés à évaluer la puis-
» sance de cet instrument, et les avantages qui ont été
» reconnus pour les travaux de géodésie et de topographie,
» le font recommander d'une manière toute spéciale au Jury
» de Nantes. »

Ce témoignage flatteur des ingénieurs de l'exposition Nantaise aurait pu suffire pour faire apprécier l'invention de notre compatriote : mais, dans votre scrupuleuse impartialité, vous avez voulu plus encore, et comme votre Société compte dans son sein des hommes de science et de pratique bien capables de juger l'instrument dont il s'agit, vous avez confié cette mission à l'un d'eux, si digne de votre confiance, M. Marchal, agent-voyer chef de cet arrondissement.

La boussole à lunette concentrique lui a été soumise, et notre honorable collègue a fait de son examen un compte-rendu aussi complet que consciencieux. Après avoir décrit clairement toutes les parties de cet appareil vraiment multiple, indiqué avec détail son mécanisme, son mode d'emploi et son but, après avoir énoncé le seul inconvénient qu'il y rencontre, c'est-à-dire la perte de temps occasionnée par les opérations qu'il faut réitérer pour obtenir une précision exacte, M. Marchal se résume ainsi : « l'avantage d'avoir
» plusieurs instruments spéciaux réunis en un seul et sous
» un petit volume, l'exactitude que l'on peut obtenir de
» chacun d'eux au besoin, le prix relativement peu élevé
» auquel il peut être livré au commerce, font de l'appareil
» de M. Salmon un appareil précieux et d'avenir, et dont
» l'idée et le mérite me paraissent devoir être récompensés
» par la Société. »

Vous avez ratifié, Messieurs, les conclusions de M. Marchal en accordant à M. Salmon une médaille d'argent de première classe.

Tel est le résultat du concours scientifique; et nous devons

vons dire que les sciences, cette haute manifestation du génie de l'homme dont le champ déjà si vaste tend de jour en jour à s'agrandir, n'ont pas à craindre, en ce temps d'industrie, de négoce et d'échange de rapports entre les contrées les plus éloignées, n'ont pas à craindre, dis-je, l'indifférence et la tiédeur dans lesquelles languissent trop souvent les lettres et les arts.

Presque toujours productives et rémunératrices par l'application qu'en fait le commerce, coopérant plus vite et plus directement à la gloire des inventeurs et à la fortune des industriels qui savent tirer parti des découvertes, les sciences obtiennent un honneur qui n'est pas toujours sans argent. Mais ne désespérons pas de l'avenir des arts et des lettres dans notre patrie.

La France est une grande nation, et à ce titre elle est intéressée à ce que la littérature, la poésie, l'éloquence, l'histoire et les arts soient cultivés et honorés dans son sein. Les grands siècles ont toujours été marqués par l'épanouissement de l'esprit humain dans ces diverses carrières. Que deviendraient les événements mémorables d'un règne ou d'un peuple sans des historiens pour les redire, sans des poètes pour les chanter, sans les chefs-d'œuvre de la peinture ou de la sculpture pour les reproduire jusque sous les yeux de la postérité? Et, pour emprunter un exemple aux civilisations anciennes les plus célèbres, on a dit le siècle de Périclès, on a dit le siècle d'Auguste, parce que c'est à ces deux époques qu'Athènes et Rome virent briller du plus vif éclat la plus nombreuse pléïade d'artistes, d'orateurs, de philosophes et de poètes!

Que ces souvenirs glorieux du passé servent d'exemple à tous, et à nous en particulier, Messieurs, d'encouragement pour aider, dans la mesure de nos forces, au progrès dans les arts et dans les lettres qui sont la plus belle et la plus durable illustration d'un pays!

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

Dans sa Séance publique du 12 Décembre 1861.

I.

Primes du Gouvernement attribuées spécialement, cette année, à l'arrondissement d'Épinal.

D'après le rapport de la Commission de visite des fermes et sur les propositions de la Commission d'agriculture, la Société d'Émulation, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille en vermeil et une prime de 300 fr. à M. Chamagne, de Haillainville :

Une médaille en vermeil et une prime de 300 fr. à M. Thouvenot, de Moyemont.

Une médaille en argent de 1re classe et une prime de 200 fr. à M. Bailly, de Saint-Maurice.

Une médaille en argent de 2e classe et une prime de 100 fr. à MM. Mongel frères, d'Igney.

II.

Récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire de Paris a décerné les récompenses suivantes :

Une *mention honorable exceptionnelle* à M. Fortier, maire de la commune de Celles.

Une médaille de bronze à M. Valette, instituteur public à Raon-l'Étape.

Une médaille de bronze à M. Plancalaine, instituteur public à Frizon.

Une mention honorable à M. Gœtt, instituteur chez M. Journet, au Souche.

Une mention honorable à M. Bois, instituteur public à Grand.

Une mention honorable à M. Demangel, instituteur public à Hadol.

La Société pour l'instruction élémentaire a décerné aussi une médaille de bronze à Mlle Bonnaire, maîtresse de pension à Épinal.

III.

Récompenses ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur les rapports de ses Commissions, la Société d'Émulation a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE.

Une médaille en vermeil à M. Charton père, d'Épinal.

Une médaille en argent de 1re classe à M. Clément Perrin, de Longchamp-sur-Moselle (Rupt), et une mention honorable à M. Lucien Perrin, son frère.

Une médaille en argent de 1re classe à M. Thiriat fils, du Syndicat-de-Saint-Amé.

Une médaille en argent de 1re classe à M. Salmon, de Dompaire.

PRIX CLAUDEL.

Une médaille en vermeil à la ville de Bruyères pour ses habitants : emploi des engrais perdus.

CRÉATION DE PRAIRIES.

Une médaille en argent de 1re classe à la commune de Socourt.

Une médaille en argent de 1re classe à la société Moinel.

Une médaille en argent de 1re classe à M. Mayer, chef de travaux de MM. Moinel.

Une médaille en argent de 1re classe à la commune de Xaffévillers.

Une médaille en argent de 1re classe à M. Grandjean, de Thiraucourt.

Une médaille en argent de 2e classe à M. Géhin, percepteur à Xertigny.

Une mention honorable à M. Gravier, de Docelles.

REBOISEMENTS.

Une médaille en argent de 1re classe à la commune de Docelles.

Une médaille en argent de 2e classe à M. Auray, percepteur à Vaubexy.

Une médaille en argent de 2e classe à M. Vautré, garde forestier à Vaubexy.

Une médaille en argent de 2e classe à M. Barthélemy, garde forestier à Agémont (Dommartin-aux-Bois).

Une médaille en argent de 2e classe à M. Perrin, garde terrassier à Deyvillers.

Une médaille en argent de 2e classe à M. Janot, garde terrassier à Deyvillers.

DÉFRICHEMENTS.

Un rappel de médaille à M. Lecoanet, fabricant de fécule à Éloyes.

Un rappel de médaille à M. Poncel, fabricant de fécule au Faing-Vairel (Lépanges).

RÉCOMPENSES DIVERSES.

Une médaille en argent de 1re classe à M. Jambois, commis principal des contributions indirectes à Châtenois.

Une médaille en argent de 2e classe à M. Chanot, garde champêtre à Frenelle-la-Grande.

Une mention honorable à M. Poussot, de Sercœur.

RÉCOMPENSE EN DEHORS DU PROGRAMME.

Une médaille en vermeil à M. Charlot, de Moussey, bienfaiteur de ses ouvriers.

MÉMOIRE

ET DOCUMENTS CURIEUX INÉDITS

SUR LES ANCIENS ET SUR LES NOUVEAUX

MONUMENTS ÉLEVÉS A LA MÉMOIRE

DE

JEANNE D'ARC

A ORLÉANS, A ROUEN, A DOMREMY, ETC.,

sur ses
Portraits ou figures peintes, gravées, lithographiées; sur ses médailles; sur son logement à Orléans, son chapeau qu'on y conservait et sur son armure, etc.,

SUIVIS

D'UNE NOTICE SUR LES FÊTES

dites fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans,

PAR

C. F. VERGNAUD-ROMAGNÉSI,

Membre de la Société des Antiquaires de France et de diverses Sociétés Scientifiques, Archéologiques et Agricoles françaises et étrangères.

Quelques anciens auteurs ont écrit sur Jeanne d'Arc, un bien plus grand nombre d'écrivains modernes s'en sont occupés en se copiant les uns les autres. Parmi eux, M. Guicherat et M. Vallet de Viriville sont à peu près les seuls qui aient jeté un nouveau jour en plusieurs points sur les faits qui se rattachent à l'histoire de l'héroïne de Domremy.

Mais son âge précis, fixé de 18 à 20 ans au moment de son supplice, est encore incertain, et des doutes se sont élevés sur l'époque vraie de l'érection du premier monument posé en son honneur sur le pont d'Orléans.

Monuments à Orléans.

M. Vallet de Viriville (1) ne croit point qu'il ait été fait en 1458, quoique tous les auteurs orléanais en aient fixé la date de 1456 à 1458 (2). Paul-Émile, ou si l'on veut son continuateur Zavarizzi, avaient parlé les premiers de ce monument de 1519 à 1520; car, en 1544, Zavarizzi ne fit que publier les notes de Paul-Émile, il s'exprime en ces termes : « Aurelianenses puellæ statuam posuere. » Ce verbe *posuere* indique clairement et suffisamment, ce me semble, que la

(1) *Observations sur l'ancien monument de Jeanne d'Arc et son addition*, t. XXIV des *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*.

Nous avons déjà relevé quelques erreurs de ce bon mémoire dans une lettre adressée à la Société des Antiquaires en 1860 et nous tâcherons de compléter ici ce que nous avons déjà dit.

(2) Ces dates ont de l'importance, car nous ne pensons point avec un auteur orléanais (Lottin), qui a copié sans réflexion un dire erronné, que ce monument fut le second fondu en France, opinion adoptée par M. Vallet de Viriville et qu'on trouve dans un vieil auteur orléanais peu exact et peu judicieux.

Nous pensons, au contraire, que ce fut le premier monument important en *bronze* fondu en France et par un orléanais, ainsi que nous l'établirons. Car le monument primitif de Louis XI à Cléry, qui paraît n'avoir été exécuté qu'en cuivre repoussé et soudé, ainsi que son poids semble le constater, n'était posé que depuis 1483, et celui de Charles VIII, à Saint-Denis, ne datait que de 1498.

Ces deux derniers sont évidemment les plus anciens de France, et cependant on verra qu'en 1429 on fondait des canons et des cloches très-ornés à Orléans, et qu'en 1459 le même fondeur, auquel nous attribuons l'ancien monument de Jeanne d'Arc, fondait encore une statue colossale de Saint-Michel terrassant le diable, pour une tour de l'Hôtel-de-ville d'Orléans.

statue était posée dès longtemps et toujours, bien certainement, avant 1520.

Pour nous, sa date de 1458, que nous avons établie positivement dans notre *Histoire d'Orléans* et dans notre *Notice sur les monuments de Jeanne d'Arc* (1), ne fait aucun doute, de même que les frais faits uniquement par les dons des orléanais et des orléanaises.

Voici les divers motifs de notre opinion à cet égard. Antérieurement à 1458, on ne voit dans les comptes de ville et de forteresse d'Orléans (2) les arches du vieux pont désignées que par petites du côté de la ville, et grandes avant les Mottes (3), et par moyennes, petites, et de la Croix (ou belle Croix) du côté du sud, tête ou entrée du pont, où se trouvait le fort des Tourelles.

Depuis 1458 on trouve, lors des réparations ordonnées pour le pont, le nom d'*Arche de la Pucelle* du côté de la ville et notamment dans un procès-verbal de 1462 (4).

(1) *Notice sur les Monuments élevés en l'honneur de Jeanne d'Arc, etc....*, imprimée en 1846 et faisant partie du t. II de notre Archéologie du département du Loiret.

Cette question du monument d'Orléans n'étant point alors controversée, nous n'avions point fait toutes les recherches dont nous nous sommes occupés depuis.

(2) Ces comptes, tenus par un des procureurs de ville (trésoriers), se divisent alors et depuis, jusque vers 1560, en comptes de ville et comptes de forteresse de la ville.

(3) Ces *Mottes* étaient une grande île que le pont qui s'y appuyait coupait en deux parties. La partie *Est* s'appelait Motte Saint-Antoine, du nom d'une petite chapelle et d'un refuge (hospice) pour les voyageurs, et la partie *Ouest* Motte des Poissonniers, où se trouvaient les (gardouées) gardoires des marchands de poisson. Cette île fut détruite après la construction du nouveau pont; il en reste encore des traces.

(4) Procès-verbal « de visitation du pont d'Orléans pour réparations à y » faire à la xvij (17) *arche dite de la Pucelle*, sur la pile, renforcer de » pals (pieux) et faire le bastard (avant-bec) en pierres menues et grosses » cassées, etc. . . . . » Cette visitation fut close le XV[e] jour de may l'an MCCCCLXII (15 mai 1462).

Il nous semble sans réplique que la dénomination d'Arche de la Pucelle, depuis 1458 et notamment en 1462, indique que le monument était alors sur l'arche appelée du nom de la *Pucelle,* et, en effet, il est sûr qu'il fut posé sur cette arche.

Quant aux frais de ce monument, leur discussion nous fournira encore des preuves de son érection en 1458.

Attendu que les registres de la chambre des comptes de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII ne portent aucune somme en dépense pour ce monument, il nous semble hors de doute que nos rois n'y ont point contribué.

Depuis la fin du règne de Charles VII, sous Louis XI, sous Charles VIII et sous Louis XII, et même depuis, les comptes de la ville d'Orléans ont été soigneusement compulsés par M. l'abbé Dubois et par nous-même; tout ce qui se faisait à Orléans y est minutieusement noté, tant par les documents municipaux, que par les chroniques particulières, et on n'y voit aucune trace de dépense pour ce monument.

Il n'est donc pas possible de penser qu'il ait été fait des deniers communs de la ville (1).

(1) Tous les anciens habitants d'Orléans ont été d'accord sur sa date primitive et sur son érection aux frais des habitants au moyen de dons volontaires.

Léon Tripault, dans son opuscule sur Jeanne d'Arc, le dit expressément en 1583.

Charles de la Saussaye (et non du Saussaye, comme on l'a écrit) l'a répété aussi dans son histoire latine d'Orléans en 1615.

L'avocat Louis d'Orléans l'écrit aussi antérieurement à 1600.

Pons Eviter (Pontus Heuterus) le rappelle encore en 1639.

Les anciens historiens d'Orléans, Symphorien Guyon et le Maire, en disent autant.

Enfin l'abbé Dubois, qui s'est tant occupé de Jeanne d'Arc et du siége d'Orléans, l'affirme en 1824 dans son opuscule sur les monuments de Jeanne d'Arc, et il ajoute avec raison que c'est à tort qu'on a fait honneur de l'érection de ce monument à Charles VII.

Dès lors, il nous paraît hors de doute que les habitants seuls en ont fait les frais. Ils se cotisèrent probablement, et firent de même en 1570 pour le rétablir après qu'il eut été endommagé par une canonade de 1567, soit des catholiques, soit des protestants.

Mais la tête de Jeanne d'Arc enlevée, fut retrouvée dans la Loire, ainsi que d'autres fragments de bronze. Elle ne fut donc point refaite, et le fondeur Lescot fut chargé seulement, comme on le verra, de restaurer ce monument et de le disposer différemment en *ressouldant* (resoudant) tout le corps de la dicte Pucelle, sauf les bras, jambes, mains, etc.

Alors les magistrats municipaux reçurent les cotisations des habitants, en firent même de leurs deniers les avances et arrêtèrent avec le fondeur un marché que nous donnerons plus loin.

Il était de notoriété publique à Orléans à cette époque et depuis, en 1572, que le monument de Jeanne d'Arc avait été fondu en 1458, car on lit dans un manuscrit de Pierre Recullé que « les Huguenots, en revenant du Prêche du » château de l'Ile, insultaient en passant sur le pont le monu- » ment de Jeanne d'Arc fait par leurs pères en 1458, ce qui » excita encore les Orléanais contre eux à la Saint-Barthelémy. »

Voici en outre un document qui vient à l'appui de mes opinions sur le monument. Un vieux livre de comptes de la famille Colas d'Orléans, annoblie, dit-on, par Charles VII pour les services qu'elle avait rendus pendant le siége d'Orléans (1), portait en dépenses en 1459 pour ce monument,

(1) La famille Colas, selon la généalogie imprimée en 1768 et faite par M. le Gaigneux, chanoine de Saint-Aignau d'Orléans, était déjà noble depuis longtemps en 1429. Il est probable que Charles VII ne fit que lui en confirmer les titres antérieurs à 1360.

Elle occupa presque constamment les charges de procureurs de ville, de Maire, d'échevins, etc..

M. Jean Colas II, du nom seigneur de Marolles et de Courcelles-le-Roi, reçu au Parlement de Paris en 1436, vivait en 1410, à la mort de son père, conseiller du duc d'Orléans, et fut nommé le 20 avril 1458 com-

confié à un nommé Duisy, fondeur, dix livres parisis et trois vieilles tasses d'argent pesant trois marcs huit gros.

En 1570, un autre M. Colas paya à Lescot six livres tournois, peut-être comme procureur de ville ou trésorier, car le marché total de restauration ne fut que de cent trente livres. Ce M. Colas (François), descendant de M. Jean Colas, qui s'était distingué lors du siége de 1429, jouissait à Orléans d'une haute considération et fut successivement échevin et Maire de la ville presque jusqu'à sa mort. Il fit construire, dans sa maison de l'Annonciade, rue du Tabour, le pavillon

missaire au procès du duc d'Alençon; il mourut fort âgé vers 1460. Ce serait lui qui aurait donné les 10 liv. et les tasses à Duisy. Son descendant, François Colas II du nom, seigneur Desfrancs, etc., successivement échevin et Maire d'Orléans, de 1543 à 1583, et mort en 1598, serait celui qui donna à un titre quelconque, à Lescot, les 6 liv. tournois.

Ces renseignements résultent d'une note, qu'on présume être de M. Vandebergue de Villiers, ainsi conçue :

« Dans un livre de compte des Colas VIII, mai MCCCCLIX (1459),
» qu'a mon frère (sans doute M. Vandebergue de Changuérin, mari d'une
» D[lle] Colas), il y a : payé pour Duisy pour la Pucelle du pont X liv. p.
» et III tasses à vin pesant III marcs VIII gros; un M. Colas donna
» après VI liv. T. pour payer la Pucelle à Lescot le fondeur qui avait remis
» les figures du pont avec la vierge assise en MCCCCCLXX (1570). »

Du reste, M. Hubert, manuscrit in-4°, T. II, p. 102, dit à peu près la même chose.

Ce M. François Colas, maire d'Orléans, est celui qui fit bâtir dans la maison de l'Annonciade, à Orléans, le pavillon de Jeanne d'Arc, voici la note relative à ce pavillon :

« C'est lui (M. François Colas) qui fit bâtir le pavillon de Jeanne d'Arc
» de 1586 à 1589, après l'avoir acheptée (la maison) de la Veve Poinvilliers qui l'avait *héritée* de son oncle Bouchier, elle se nommait Sévin.
» M. Colas II (François) dépensa pour le pavillon qu'il a bâti à la place du
» vieux bâtiment où avait couché la Pucelle et suivant son registre de compte

» Maçonnerie	CCC[l] — 300[l]	
» Charpenterie.	C — 100	
» A l'*imagier* en pierre. .	CXX — 120	(sculpteur-tailleur de pierre.)
» Au serrurier.	L — 50	
	» DLXX — 570 »	

dit de Jeanne d'Arc, sur un vieux bâtiment qu'il eût mieux fait de conserver, Jeanne d'Arc l'ayant habité et y ayant couché avec la fille du trésorier du duc d'Orléans pendant le siége.

Nous terminerons par des détails intéressants ce qui est relatif à cet ancien monument qui, restauré par Lescot en 1570, puis enlevé du pont pour des réparations aux arches, fut de nouveau replacé à l'angle des rues de la Vieille-Poterie et Royale en 1771, par les soins de M. Desfriches (1), et enfin détruit et fondu en 1792.

Le 23 août 1792, la section de Saint-Victor d'Orléans fit la motion d'enlever le monument de Charles VII (ce sont ses expressions). Le 28, l'administration du département décida l'enlèvement du monument *de Charles VII, attendu que rien n'y rappelait aux Français leur haine contre les Anglais.*

Le 29, MM. Dufresné, maîtres serruriers de la ville, dont l'aîné était membre du conseil de la commune, furent chargés de démonter ce monument; mais aussitôt qu'ils se mirent à l'œuvre, une bande de forcenés, excités par la présence à Orléans d'un *représentant du peuple* dont le nom, Léonard Bourdon, est resté en exécration dans le département du Loiret, et qui avait provoqué la motion de destruction, se rua sur le monument et en brisa diverses pièces à coups de hache et de marteau. Ce monument était presque massif. Il resta en magasin jusqu'au 21 septembre 1792; alors, sur une délibération du conseil de la commune, il fut brisé et envoyé à la fonte pour faire des canons destinés à la garde nationale; un de ces canons devait, par un reste de respect pour la mémoire de Jeanne d'Arc, porter cette inscription : « *Jeanne d'Arc surnommée la Pucelle d'Orléans.* »

Le bronze envoyé à la fonderie pesait 1700k. Le plomb fut converti en balles.

(1) M. Desfriches était négociant à Orléans, il fut échevin et dessinateur de grand talent; on lui doit aussi la conservation, comme nous le dirons, d'une ancienne bannière, dite de Jeanne d'Arc, donnée à la ville par François Ier. On lui doit encore la conservation de la maison dite d'Agnès Sorel et de nombreux dessins des anciens édifices d'Orléans.

M. Dufresné jeune avait demandé à conserver le buste de Jeanne d'Arc, on le lui permit d'abord, mais bientôt on ordonna de tout briser; il avait néanmoins sauvé et caché la tête de la Pucelle, espèce de larcin bien excusable; dénoncé par un ouvrier, il lui en eût peut-être coûté la vie sans l'intervention de son frère aîné, le Municipal (1).

Nous ne possédons point de dessin du monument primitif, d'une époque très-rapprochée de son érection, aussi l'a-t-on représenté, tantôt avec la vierge debout, tantôt avec la vierge assise.

Il est certain que dans le monument primitif le Christ était en croix et la Vierge debout au devant. Au côté gauche était Charles VII, ou plus sûrement le duc d'Orléans, à genoux en avant de la Vierge, puis Jeanne d'Arc, aussi à genoux à droite; ces deux personnages étaient armés de toutes pièces et avaient soit le roi, soit le duc d'Orléans, une couronne à ses pieds, et Jeanne d'Arc un héaume, ils avaient aussi chacun une épée au côté et des lances debout (2).

(1) Nous tenons ces détails, et ceux qui vont suivre, de la bouche même de M. Baptiste Dufresné, qui avait réuni divers objets d'art échappés par ses soins au vandalisme de l'époque, et qui a bien voulu nous céder des batteries primitives d'armes à feu, un canon de fauconneau du temps du siége et un beau canon de couleuvrine qui semble plus récent.

(2) Ce monument portait-il dans l'origine une inscription? c'est probable. Quant au second, de 1570, nous n'en avons trouvé la trace positive dans aucun auteur orléanais, mais dans la « Notitia regni franciæ de Jean » Limnœus, in-quartó, Strasbourg, 1655, liber VII, C. 6, n° 19 » on lit qu'il y avait sur ce monument une table de marbre ainsi gravée :

✝

« Mons *xpi* in cruce nos contagiones labis æternorum morborum sanavit,
» Clodovicus Rex in hoc signo hostes profligavit et johannæ virgo Aureliani
» Obsidione totamque Galliam servitute Britannica liberavit : a Domino
» factum est istud et est mirabile in oculis nostris : in quorum memoriam hæc
» *N. Ræ* fidei insignia non diu ab impiis diruta restituta sunt hoc anno
MDLXXI IX . . . » Le IX est joint à la date, mais c'est sûrement le 9 mai.

On ne peut guère douter que cette inscription n'ait réellement existé.

C'est ainsi, du reste, que le figure une très-ancienne gravure sur bois que nous croyons bien être la première qui en ait été faite.

En 1570, après les guerres de religion, on en confia la restauration au *Saintier* (fondeur de cloches) Lescot. On ne le refondit point, ce qui est évident par le marché ci-après fait avec lui, mais on le restaura en le changeant un peu de forme.

La croix fut placée nue, la Vierge fut assise sur un rocher et drapée d'un long manteau, et le Christ descendu de la croix placé en travers sur les genoux de la Vierge. Les lances furent conservées, celle de Jeanne d'Arc eut une flamme. Un héaume couronné de fleurs de-lis fut placé au devant du roi, au lieu de la simple couronne dont nous avons parlé dans notre *Histoire d'Orléans*, T. II, page 367, d'après

Le Maire, ancien historien d'Orléans, page 289 de son édition in-4° de l'histoire d'Orléans, donne bien une inscription signée *Borbonius*; mais il ne dit point qu'elle fût sur le monument, et cela n'est guère probable, elle est ainsi conçue :

Ante Deum supplex, quas Carole rebus in arctis
Fudisti tacitas corde loquente preces,
Audierat nullus per sacra silentia testis
Conscius oranti nec locus ipse fuit :
Has factura fidem, tibi concita numine virgo
Retulit et facies in tua vota Deos.
Mox eadem sœvum bellatrix terruit hostem
Fæmina quatiens arma tremenda manu.
Nunc vos arcani salvo miracula regno
Posteritas voti spectat in ære reos.

Et voici la singulière traduction qu'il en donne :

Le Roy seul d'un côté; mais pourquoi la Pucelle
Seule aussi d'autre part font leur prière telle
A la mère de Dieu; c'est pour ce qu'elle sceut
De Dieu ce grand secret que le Roy seul conceut
Par le moyen duquel après toute victoire,
Le Roy veut ce signal donner à sa mémoire.

M. Hubert et autres historiens, enfin un pélican dans son nid avec ses petits fut mis au sommet de la croix.

Tel était le monument lors de son enlèvement de dessus le vieux pont pour cause de réparation des arches en 1745.

M. l'abbé Dubois dit (1) qu'on avait mis au bras droit du roi sa lance, et à celui de Jeanne d'Arc, son étendard; il dit aussi, ce qui est évident du reste, que Lescot donna une autre position au bras du Christ et que les cheveux de Jeanne d'Arc jadis flottants furent noués d'un ruban (2).

En 1739, un violent ouragan avait abattu la croix de bronze, mais elle avait été aussitôt remplacée par une croix de bois peint.

Lorsqu'on remonta ce monument en 1771, on enleva le

(1) ***Notice historique sur Jeanne d'Arc et sur les monuments érigés en son honneur***, **« Orléans, Jacob, 1824. »**

Dans la lithographie que nous avons imprimée pour lui en tête de sa notice, il avait mis dans la main de Jeanne d'Arc son étendard, mais, dans une autre lithographie qu'il fit refaire lors de la mission de 1845, il a rétabli les deux lances droites du monument primitif, et nous ne connaissons rien qui autorise à penser que Lescot ait rétabli les deux lances droites.

Dans l'origine, au moins, sur le monument de 1570, la lance de Jeanne d'Arc n'était point son étendard, mais elle avait une flamme.

M. Jollois, dans sa notice de 1834 sur les monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc à Orléans, a fait d'étranges confusions du monument primitif avec les restaurations.

(2) M. Aufrère Duvernay, neveu de feu M. l'abbé Dubois, dans une notice historique et critique fort incomplète et peu exacte sur les monuments de Jeanne d'Arc, dit, page 17, que Lescot « après avoir placé devant Charles VII l'écu des armes de France, l'avait entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, qui ne fut institué qu'en 1429, par Louis XI, son fils, 40 ans après la levée du siège d'Orléans. »

Si cet anachronisme a existé, ce dont nous doutons, ne rentrerait-il point dans l'opinion émise par nous que ce n'était point Charles VII qu'on voyait sur le monument, mais le duc d'Orléans, et alors ce collier de Saint-Michel, ordre nouvellement institué et dont le duc d'Orléans (depuis le roi Louis XII) fut décoré l'un des premiers, y aurait été placé par adulation.

pélican de la croix, on fit un rocher en plomb pour y asseoir la Vierge et la tenir un peu élevée, on refit le heaume *du roi qui était brisé, et il fut tout fleurdelisé* (1). Enfin on rétablit le tout à peu près comme il était depuis 1570 en espaçant davantage les figures et en ajoutant, toutefois, des coussins de plomb sous les genoux du roi et sous ceux de Jeanne d'Arc. On ne conserva qu'une lance couchée aux pieds de Jeanne d'Arc et l'on mit un serpent enroulé mordant une pomme aux pieds de la croix. Le nid du pélican fut relégué derrière (2). L'inscription porta que le monument primitif avait été fait en 1458, ce qui était vrai, et par le roi Charles VII, ce qui est faux (3).

(1) Cette remarque faite alors prouverait qu'il ne l'était point (fleurdelisé) avant ce temps au moins en entier.

(2) Voici ce qu'on lit dans un journal du temps, 22 mai 1772 :

« Le monument nouveau qu'on vient de poser diffère de l'ancien en ce » que les figures sur le pont étaient, vu la localité, placées sur la même » ligne (ou à peu près). En outre, on a ajouté un rocher sur lequel est la » Vierge et des coussins sur lesquels sont agenouillés Charles VII et la » Pucelle et un troisième qui porte la couronne d'épine. On a placé le » pélican et son nid derrière la croix, précédemment il était en haut. » On a entouré la croix d'un serpent mordant une pomme, ce qui n'existait » pas. »

(3) Outre les noms des maire, etc., etc..., qui, dans les temps modernes, n'oublient jamais de faire graver leurs noms sur les monuments, on lisait cette inscription remarquable faite par M. Ducoudray, maire d'Orléans.

D. O. M.
Pietatis in Deum
Reverentiæ in Dei param
Fidelitatis in Regem
Amoris in patriam
Grati animi in Puellam,
Monumentum
Instauravere cives Aureliani
Anno domini
M.DCC.LXXI.

Voici au surplus ce que nous avons appris de M. B. Dufresné sur ce dernier monument qu'il démonta et brisa en 1792, comme nous l'avons dit. « Rien des figures et de leur posture » n'a été refait par Lescot en 1570, *car tant* à la Vierge » qu'au Christ les morceaux rapportés et soudés par ce fondeur » étaient évidents. Le rocher de plomb peint était grossier et » le pélican de forme qui n'annonçait point un habile faiseur. » Dans quelques parties on voyait une L et dans d'autres » un D en vieilles lettres carrées (gothiques probablement), » les figures, la tête de Jeanne d'Arc, *bien jolie*, était » vissée au cou, ses jambes et ses bras soudés à l'étain. » Le corps de la Vierge avait été scié ou limé au bas du » ventre, et ses draperies et ses pieds rapportés et en plomb » couleur de bronze. Le Christ avait la poitrine ressoudée » à l'étain, les bras tenus au corps par des vis de cuivre, » les jambes étaient aussi soudées à l'étain et très-longues; » le tout était maigre et grêle. »

Que conclure de tous ces renseignements? que le monument primitif a pu et même dû être décidé en 1456, exécuté en 1458 incontestablement et payé en 1459 par les *dons gratuits des orléanais;* que si ce n'est pas le premier monument en bronze fondu en France, ce qui pourtant paraît certain, c'est bien sûrement l'un des premiers; enfin que, très-probablement, Duisy, orléanais, un des habiles saintiers (fondeur de saints) (cloches) de la ville d'Orléans (1), en serait

L'inscription française commençait ainsi :

Du règne de Louis *XV*, ce monument, érigé sur l'ancien pont *par le roi Charles VII*, *l'an* 1458, en action de grâces de la délivrance de cette ville et des victoires remportées sur les Anglais par Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, a été rétabli dans sa première forme (inexact) du vœu des habitants, et par les soins de M. Jacques Ducoudray, maire, etc., etc...

(1) Ce Duisy était un habile saintier, ainsi qu'on nommait alors les fondeurs de cloches, parce qu'ils fondaient des cloches portant le nom de saints et de saintes.

Il avait fait, dès avant 1429 et depuis, pour diverses localités, des cloches remarquables par leurs ornements, et notamment, pour Sainte-

l'auteur, et qu'en 1570 ce monument, réparé par Lescot et changé de forme (1), fut encore modifié en 1771, comme nous l'avons dit.

Croix d'Orléans, une cloche entr'autres, dont on vantait les attaches soutenues par de jolis *anges* ou *chérubins*.

Pendant le siége de 1429, il avait fait aussi des canons de longue portée très-précieux pour la défense. Il fit encore un très-beau saint Michel colossal, *terrassant le diable*, placé en 1459 au sommet de la tour de ville (hôtel-de-ville), *ou il estait moult merveilleux*. On le distingue sur la bannière dite de Jeanne d'Arc, dont nous parlerons plus amplement, et il fut détruit malheureusement en 1568 par les protestants.

Cette statue, dont les anciens auteurs font un grand cas, devait être fondue assez mince, car on lit dans les comptes de la ville qu'on fournit à Duisy le saintier 505 liv. de cuivre, et, comme elle ne pesait que 459 liv., il en aurait rendu 45 liv. 1/2 pour 72ˢ 9ᵈ (LXXIIˢ IXᵈ). Il est vrai qu'il devait y être entré de l'étain qui en aurait augmenté le poids.

(1) Voici le marché de Lescot avec la ville :

Par devant Girard Duboys notaire est comparu Hector Lescot fondeur demeurant à Orléans, dict, Jacqueminot; lequel a confessé qu'il avait entreprit et entreprend, des Maire et Echevins qui luy ont baillé et baillent à faire ce qui s'en suist et qui convient : refondre et ressouder les effigies de Nostre Dame de Pitié et la Pucelle qui soulloient estre d'ancienneté sur les ponts de cette ville. Premièrement fault ressoulder tout le corps de la dicte Pucelle, réservé les jambes, *brats*, et mains, plus ressoulder de neuf une *lance avec le guidon tournant au bout de la dicte lance*, son armet, son panache, une espée, des éperons, une croix, ung pélican, trois clous, ung chapeau (couronne) d'espines au-dessus de la croix, une aultre lance de *l'aultre cousté* de la croix et une éponge. Plus ressoulder ung bras au crucifix et *mestre* une grande pièce à *l'estomac*, faire une encoleture au col et plusieurs aultres pièces qu'il convient faire et ressoulder, et encore réparer plusieurs coups d'arquebuze au corps et à la tête du Roy et luy reffaire une couronne qui se *meist* sur les armoyries et généralement de faire tout ce qu'y conviendra de faire et accomoder et asseoir la dicte Pucelle et en pareille façon qu'elle *soulloit* estre : pourquoy les dicts Maire et Echevins fourniront de cuivre et potin de plomb et aultres matières ad ce nécessaires, et quant aux moulles le dict preneur les fera faire à ses couts et dépends; la dicte Pucelle et tout le contenu ci-dessus, y celluy preneur rendra réparé faict et parfaict assis sur les ponts, ou

Une opinion nouvelle, et que pourtant nous émettons avec quelque assurance, parce que nous la croyons bien fondée, c'est que ce n'était point le roi Charles VII qui était sur le monument primitif, mais le duc d'Orléans, et voici nos motifs de le penser.

D'abord le roi ne fit évidemment aucuns frais pour ce monument, et quant au duc d'Orléans, il fit pendant le

ycelle a accoutumé d'estre assise, le tout bien duement, comme il appartient, dedans le sixième jour de janvier prochain, moyennant la somme de six vingt dix livres tournoys (130^{l})... présens Robert Charpentier, et Joseph Cornu tesmoins le IX d'octobre MCCCCCLXX (1570).

Et le 13 du dict moys le dict Lescot confesse avoir receu de Jacques Alleaume receveur de la ville d'Orléans la somme de cinquante livres tournois d'avances sur ses œuvres dont est quittance ès présence de Joseph Moithyron et Jacques Saintonge les deux témoyns. En oultre « Monsieur le receveur payer et bailler des deniers de nostre recepte à Hector Lescot dict *Jacquinot* la somme de LXXXIV^{l} X^{s} (84^{l} 10^{s}) tournoys à luy due scavoir est XXXIX^{l} X^{s} (39^{l} 10^{s}) tournoys pour trois cents seize livres de cuivre potain qu'il a fourny à en faire la Pucelle et tout ce qui est à présent sur le pilier et chapiteau du pont compris le déchet dudict cuivre montant à CXVI^{l} (116^{l}) et XLV^{l} (45^{l}) tournoys restant à payer de la somme de six vingt dix livres tournoys à quoy avoit été faict le marché avecque luy pour *reffaction* de la dicte Pucelle en le fournissant de toutes matyères en présence de Duboys notaire le IXe jour d'octobre MDLXX (1570) et en rapportant les présentes quittances du dict Hector Lescot dict Jacquinot la dicte somme de LXXXIV^{l} X^{s} (84^{l} 10^{s}) tournoys vous sera allouée en vos comptes et déduictes des deniers de vostre recepte. Faict ce dernier jour de septembre MDLXXI (1571) signé Daniel. S. Lorqui faict la quittance de LXXXIV^{l} X^{s}. Consentie pour Lescot qui ne sçait signer » signé Duboys. — Encore bien qu'au premier abord on put croire que Lescot fut chargé de ressouder tout le monument, il est évident par le détail qui suit du *vieux à ressouder* et du nouveau à faire de neuf et pour le prix de 130^{f}, enfin par le peu de temps donné, du 9 d'octobre 1570 au 6 janvier 1571, environ 3 mois, qu'il ne fut chargé que de rapiécer et ressouder les parties principales du monument. Mais il est étonnant qu'il soit dit dans la même forme, car on lui laisse de la latitude à cet égard, et il en usa, puisqu'il est de toute évidence que la disposition générale fut changée avec des additions d'accessoires.

siége de 1429, de sa prison d'Angleterre et depuis, bien des dons d'argent à la ville d'Orléans qui, à la vérité, contribua généreusement à sa rançon : il ne serait donc point étonnant qu'il eut participé aux frais du monument de Jeanne d'Arc et que les habitants l'y eussent placé par affection et par reconnaissance.

Dans l'origine c'était une simple couronne qui était aux pieds de ce personnage, avait-elle des fleurs de lis seulement, c'est douteux. Dans le monument de 1771 on plaça un heaume fleurdelisé, il ne l'était donc point soit heaume, soit couronne dans l'origine.

Une des gravures les plus anciennes du monument de 1570 est celle qu'on trouve dans l'édition in-folio de l'histoire de France de Jean de Serres, le heaume y est bien caractérisé par deux fleurs de lis et, au centre, par des feuilles d'ache ou de persil des couronnes de ducs.

Sur la bannière dite de Jeanne d'Arc peinte sous François I[er], la couronne qui est aux pieds du personnage armé est aussi surmontée de feuilles de persil, et d'ailleurs les *lambels* du manteau fleurdelisé ne laissent aucun doute sur la présence du duc d'Orléans, et le bâton de commandement n'est point un sceptre comme nous l'avions cru d'abord, faute d'examen suffisant à la loupe, c'est un simple bâton de commandement. Il en est de même des dessins de cette bannière de la ville conservés par M. Peiresc, et il est évident que ces peintures et ces dessins sont la reproduction du monument, toujours la Vierge assise tenant soit le Christ descendu de la croix, soit l'enfant Jésus sur ses genoux, toujours en avant et à genoux un homme armé, et une femme armée de l'autre côté de la Vierge (1). On a eu tort d'écrire que sur la bannière

(1) Nous avons donné ces dessins de la bannière et de M. Peiresc dans un mémoire imprimé en 1857 ; sur la bannière de la ville, du côté où on voit le pont et la cité, on distingue bien à l'œil nu, et mieux à la loupe, le monument sur le pont ayant deux personnages en avant à genoux et un autre debout derrière, le tout couleur de bronze et sans *repeints*.

dite de Jeanne d'Arc le monument de Jeanne d'Arc ne se voyait point sur le pont, il s'y trouve bien exprimé et facile à discerner.

Monument à Rouen. — La sentence d'absolution et de réhabilitation de Jeanne d'Arc ayant été prononcée le 7 de juillet 1456, ordonnait qu'une procession solennelle serait faite au marché de Rouen, sur le lieu du supplice de l'infortunée vierge de Domremy, qu'un discours y serait prononcé en son honneur et une croix élevée à sa mémoire, ce qui fut exécuté (1).

Dès ce moment, on s'occupa à Rouen, presque en même temps qu'à Orléans, c'est-à-dire de 1456 à 1458, d'exécuter un monument à Jeanne d'Arc sur la place du Marché. Ce monument très-remarquable était composé de trois rangs de colonnes soutenant un rez-de-chaussée, couvrant une fontaine, d'un premier étage à colonne avec une statue de Judith au milieu, plus deux statues sur deux colonnes isolées, et enfin d'un dernier étage avec trois statues; ce dernier étage était couronné d'une coupole surmontée d'une statue de Jeanne d'Arc, avec une croix qui subsista peu de temps. Ce monument en pierre peu solide à ce qu'il paraît, tombait de vétusté en 1756, et déjà depuis longtemps on ne distinguait plus les statues de femme qui l'ornaient.

Alors on décida la réédification d'un monument plus du-

(1) Dès l'origine on fit une procession générale à Orléans pour la délivrance de la ville et un service funèbre après le supplice immérité de la malheureuse Jeanne d'Arc. La procession s'est faite jusqu'à ce jour avec plus ou moins de solennité.

Notre intention est de publier à cet égard un mémoire sur cette cérémonie interrompue deux fois seulement depuis 1429.

Quant au service pour Jeanne d'Arc à Saint-Samjac, il cessa d'avoir lieu lors de la venue et de la reconnaissance inconcevable à Orléans de la dame des Armoises, fausse Jeanne d'Arc, par ses frères, sa mère, hébergée à Orléans par la ville et par le corps de ville qui lui fit des présents et donna 118 liv. parisis.

rable (1), il fut triangulaire comme le premier, mais infiniment moins élégant.

Ce fut un piédestal à trois verges, du premier jaillissait la fontaine, au second se voyaient trois dauphins, les armes de Jeanne d'Arc, de la ville et du Luxembourg; enfin du troisième, s'élevait une belle statue de Jeanne d'Arc drapée en femme, tête et bras nus, se reposant sur une épée la pointe en bas. Cette statue avait été faite par le célèbre sculpteur Slodz, des inscriptions (2) complétèrent ce monu-

(1) Assurément il eût été désirable qu'on réédifiât ce monument dans sa forme première, quelle qu'elle fût; malheureusement en France, lorsqu'il s'agit de réédifier ou même de restaurer des monuments, les architectes et les artistes en général veulent s'ingénier à faire du nouveau, le plus souvent moins satisfaisant que ce qui existait, d'où il résulte la perte du souvenir de l'ancien monument ou sa mutilation par de prétendues restaurations qui en dénaturent l'aspect primitif.

(2) Sur l'une des faces du monument, on lisait :

« Monumentum vetustate prolapsum
» Sic renovari curavit civitas
Et sur l'autre face :
» Joannæ d'Arc
» Quæ sexu fæmina armis vir,
» Fortitudine heros,
» Post Aureliam obsidione liberatam
» Ductum per medios hostes ad sacra
» Remesia
» Carolum VII
» Assertum eidem pluribus victoriis solium
» Ad compendium capta, Anglis tradita;
» Immerita sorte
» In isto urbis angulo
» Combusta, die XXX maii, anno
» MCCCCXXXI
» Exuit flammis quod mortale.
» Gloria superest nunquam moritura,
» Et in hac eadem urbe
» Solemniter vindicata
» Die VII julii, anno MCCCCLVI.

ment. Dès l'année 1787, ce monument était un peu dégradé, on distinguait difficilement les écussons et il était assez difficile aussi de lire les inscriptions, les dauphins étaient endommagés, la statue seule de Jeanne d'Arc avait conservé son bel aspect.

Charles Dulys, de la famille de Jeanne d'Arc, a décrit le premier monument en 1628, dans son recueil de vers à la louange de Jeanne d'Arc.

M. Jollois en a donné un dessin en 1834, ainsi que des divers monuments de Jeanne d'Arc, dans sa notice sur les monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc, mais ils ne sont pas tous exactement décrits et dessinés.

Monument à Domremy. — Sous le règne de Louis XI; en 1421, au-dessus de la porte de la maison où Jeanne d'Arc était née, à Domremy, on plaça, sculptée sur pierre, une gerbe de blé et une vigne avec ses raisins; au-dessous, on lisait en lettres gothiques, *Vive labeur MCCCCXXI* plus bas se trouvait l'écusson de France, à côté un écusson avec *trois socs de charrue* et une étoile entre les deux premiers et à droite les armes de Jeanne d'Arc ou des Dulys, deux fleurs de lis avec une épée en pointe au milieu portant une couronne. Au-dessous de l'écu de France, on lisait : *Vive le Roi Lois* (Vive le Roi Louis).

Enfin une statue en pierre de l'héroïne agenouillée, maintenant mutilée, existait à Domremy et provenait, dit Charles Dulys, de l'église du village.

Au bas des armoiries de Jeanne d'Arc on avait gravé :

Flammarum victrix, isto rediviva tropheo
Vitam pro patria ponere virgo docet :
Eminet exemplum, succudat pectora regno
Suscitat heroas, Neustria det que suos,
Stemna vides, sculpsit victoria facta puellæ
Rite triumphali sunt ibi scripta manu;
Regia virgineo deffenditur ense corona;
Lilia virgineo tuta sub ense nitent.

Le dessus de porte avait été enlevé et placé au-dessus de la porte d'un habitant nommé Girardin, qui refusa de les vendre à des Anglais, ainsi que la maison de la famille de Jeanne d'Arc.

On avait même encastré dans le mur et plus haut que les reliefs les restes de la statue.

Vers 1820, M. Jollois, alors ingénieur dans les Vosges, fit remettre le dessus de porte en son lieu primitif.

La statue, quoique mutilée, est remarquable et le musée d'Orléans en possède un moulage. La figure, les bras, les jambes sont presque méconnaissables, le cou est entouré d'une collerette à plis ronds. Le corps est orné d'une cuirasse en deux parties jointes par des courroies, les brassards et les cuissarts sont en lames superposées, sous l'armure est exprimé un pourpoint de couleur jadis amarante, au bord du torse se trouve le ceinturon portant l'épée. Ce ceinturon conserve des traces de dorure et la cuirasse un peu du brillant de fer poli, la tête de la statue d'un assez bon travail est nue, la chevelure longue a été dorée (1).

Statue de Toul. — Claude Hordal, doyen de la cathédrale de Toul et descendant par les femmes du troisième frère de Jeanne d'Arc, fit ériger dans la cathédrale une statue colossale de Jeanne d'Arc, placée à environ trois mètres (9 pieds) de hauteur sur une espèce de console près de la chapelle de Saint-Nicolas.

Cette statue était à genoux, tenant une épée nue, la pointe en haut et la main gauche sur le sein. Elle était complètement armée, mais avec la tête nue et les cheveux longs, tombant sur les épaules ; elle était dorée en quelques parties, l'armure était couleur de fer, et les vêtements sous l'armure

(1) On lit, dans le voyage de Montaigne en Italie, qu'il visita la *simple maisonnette* qu'avait habitée Jeanne d'Arc, que sa façade était couverte de peintures endommagées, où les exploits de Jeanne d'Arc étaient représentés. Il n'en reste aucune trace si elles ont réellement existé, ce qui pourtant est croyable.

de couleur rouge. On regardait la tête comme étant d'une beauté remarquable (1).

En l'enlevant vers 1792, elle tomba sur une tombe où elle se brisa et malheureusement on n'en conserva rien.

Nouveaux monuments à Orléans. — En 1803, la ville d'Orléans sollicita du Gouvernement l'autorisation de rétablir la fête du 8 mai, de la délivrance d'Orléans, et d'élever un monument à Jeanne d'Arc.

Le premier Consul, Napoléon I[er] avait ordonné un concours de statuaire sur ce programme : Jeanne d'Arc enlevant un drapeau aux Anglais. Le prix fut décerné à M. Gois fils, auteur d'une statue de musée (2).

Napoléon, par une apostille remarquable (3) à la demande de la ville d'Orléans, autorisa la fête, et puis il offrit de donner le modèle de la statue de M. Gois. Le sculpteur proposa de faire un monument plus convenable pour une place publique. On n'y consentit point et son modèle fondu en

(1) M. Bottin, notre confrère à la Société des antiquaires de France, avait vu souvent cette statue, et pensait que la hauteur des genoux à la tête pouvait être de 4 pieds environ (1m 1/3) ; elle était couverte d'une cuirasse couleur de fer, les bras, les jambes, étaient aussi revêtues de lames couleur de fer, elle était sans casque et les cheveux fort longs, etc.

(2) Nous avons suivi pour l'histoire de cette statue, des documents contemporains que nous croyons plus certains que ceux donnés plus récemment par divers auteurs ; quant à nous personnellement, nous avons vu exposée au musée des arts à Paris la statue de M. Gois, et deux autres en concurrence, c'était bien le résultat d'un concours, disait-on.

(3) Voici cette apostille. « La délibération du conseil municipal m'est » très-agréable. L'illustre Jeanne d'Arc a prouvé qu'il n'est point de » miracle que le génie français ne puisse opérer, lorsque l'indépendance » nationale est menacée. Unie, la nation française n'a jamais été vaincue ; » mais nos voisins abusant de la franchise et de la loyauté de notre » caractère, semèrent constamment parmi nous ces dissentions d'où naquirent les calamités de l'époque où vécut l'héroïne française et tous » les désastres que rappelle notre histoire. » Le Ministre de l'Intérieur Chaptal souscrivit pour 5,000 fr. à l'érection du monument.

bronze fut placé en 1804, pour ainsi dire malgré lui, au milieu, puis dans le prolongement de la place du Marché. Enfin cette statue, belle étude, artistement traitée, a été portée en 1856 au bout du pont.

Cette statue de 2m 60c (environ 8 pieds) de hauteur, représente Jeanne d'Arc couverte d'une cuirasse très-ornée, sous laquelle flotte en long plis une robe qui lui cache tout le bas du corps, les cuisses et les jambes ne laissant à découvert que les pieds chaussés de souliers richement travaillés; sa tête belle quoique un peu virile, est coiffée d'un chapeau à bords relevés et orné de plumes. Son cou est nu et ses bras sont garnis de mailles serrées au poignet par un bracelet, elle tient de la main droite son épée tirée du fourreau qui pend à son côté, et dont la pointe est tournée vers la terre, la main gauche tient fortement un drapeau aux armes d'Angleterre arraché à l'ennemi, ses pieds foulent un écusson à trois léopards.

Le piédestal qui avait 3 mètres de haut a été refait et mis plus en harmonie avec la statue, il porte cette simple inscription. « A Jeanne d'Arc. »

Ce monument a coûté par souscription, avec une médaille commémorative délivrée aux souscripteurs, 40,000 fr.

Le piédestal est orné de 4 bas-reliefs d'une bonne exécution. Le 1er représente Jeanne d'Arc recevant son épée des mains de Charles VII. Le 2e, le combat des tourelles au pont d'Orléans. Le 3e, le sacre de Charles VII, et le 4e, le supplice de l'héroïne. La médaille, de moyen module, offre à l'avers l'effigie du premier Consul et au revers, la statue de Jeanne d'Arc avec cet exergue. « A Jeanne d'Arc, monument rétabli à Orléans l'an XI de la République, » puis dans le champ, les noms des autorités.

Elle a été refrappée depuis sous Louis XVIII avec sa tête à l'avers et la statue au revers, sans le nom des maires, etc.

Croix à Orléans. — En 1817, on éleva à Orléans une croix très-simple en mémoire de Jeanne d'Arc vers le lieu

où elle combattit et fut blessée (1), on y sculpta ses armes et, outre la date (8 mai 1817) et le nom des autorités, on y grava cette inscription :

En mémoire
De Jeanne d'Arc, dite la Pucelle,
Pieuse héroïne qui,
Le 8 mai 1429,
Dans ce même lieu,
Sauva par sa valeur
La ville, la France et son roi.

Monument particulier à Nancy. — Vers 1818, M. Duhaldat du Lys, descendant de la famille de Jeanne d'Arc, fit faire un monument à Jeanne d'Arc dans sa maison de Nancy.

Il se compose d'une statue de l'héroïne, placée sous un portique avec cette inscription :

« A vous brave amazone, la honte des Anglais
» Et le soutien du trône. »

Il en publia ensuite une lithographie portant différentes inscriptions.

Monument à Domremy. — M. Jollois, ingénieur dans le département des Vosges, qui avait déjà démasqué la maison de Jeanne d'Arc, utilisé dans sa façade les anciennes sculptures, et mis à l'abri de la destruction la statue mutilée de Jeanne d'Arc dont nous avons déjà parlé, fut chargé d'élever un monument à Domremy à notre héroïne, ce qui fut exécuté en 1820.

(1) Tout auprès de cette croix, sous une maison, on voit encore aujourd'hui (1861) les restes des fortifications de la tête du vieux pont, près duquel elle fit porter son étendard et où elle fut blessée d'une flèche. Il serait bien à désirer qu'on accueillît mes incessantes demandes et les vœux manifestés récemment par la Société archéologique de l'Orléanais pour qu'on fît sur ces restes curieux par ces faits, et en outre comme type de fortifications gallo-romaines, un monument qui les conservât.

Ce monument orne la place du village, plantée d'arbres, au milieu s'élève une fontaine d'eaux jaillissantes. Sur un socle en pierre est posé un piédestal surmonté d'une corniche antique; ce piédestal porte quatre piliers carrés d'ordre dorique, couronnés d'une architrave et d'une corniche qui supportent un toit en pierre, terminé par un fronton sur les faces. Au centre de ce portique est placé sur un cippe un buste en marbre de Jeanne d'Arc, ouvrage d'un sculpteur de Lyon, M. le Gendre-Héral. Sur la frise antérieure du monument, on lit : « A la mémoire de Jeanne d'Arc » et sur l'autre frise : « Monument voté par le département des Vosges (1). »

Une médaille commémorative de cette érection fut alors frappée; à l'avers se trouve la tête de Louis XVIII, et au revers, le monument avec cet exergue : Johannæ d'Arc, natalis locus, et au bas. « Consecratus, ex edicto. MDCCCXX. »

La ville d'Orléans qui assista par députation à la fête de Domremy, y porta son ancienne médaille de las tatue de cette ville de 1803 avec ces mots : monument rétabli à Orléans le 8 mai 1803. Le 8 mai 1429, elle sauva Orléans, la France et son roi. « Hommage à Jeanne d'Arc, députation de la » ville d'Orléans à Domremy, pour l'inauguration du mo- » nument élevé à cette héroïne le 10 de septembre 1820 (2). »

Projet à Orléans. — En 1820, M. Alexandre Romagnési, statuaire, né à Orléans, soumit au conseil municipal de cette ville, le projet d'une statue équestre qui fut accueilli, mais diverses causes en empêchèrent l'exécution.

Monument à Paris. — La princesse Marie d'Orléans, élève d'un habile statuaire avait exposé une statue de Jeanne d'Arc d'un bon *faire artistique*.

En juin 1841, le roi Louis-Philippe a donné à la ville d'Orléans, suivant le vœu de feu la princesse sa fille cette

(1) Voir pour de plus grands détails la notice de M. Jollois et celle de 1834, sur les monuments élevés en France à Jeanne d'Arc.

(2) Voir plus loin l'article des médailles.

statue fondue en bronze, qui est aujourd'hui assez mal placée au perron de la mairie. Cette princesse artiste avait aussi modelé une statue équestre de Jeanne d'Arc, dont le petit modèle est très-remarquable.

Monument à Orléans. — En 1846, M. O. Amy, colonel de la garde nationale d'Orléans, exposa une statue équestre de Jeanne d'Arc de grandeur naturelle, dont la pose et le mouvement général furent très-applaudis (1).

Monument à Orléans. 1855. — Enfin le conseil municipal d'Orléans ayant décidé qu'une statue équestre serait élevée à Orléans à la gloire de Jeanne d'Arc, le Maire proposa pour son érection M. Foyatier, auteur d'une statue de Spartacus très-estimée; un concours fut demandé, il ne fut point admis, quoique MM. Dantan aîné, Marochetti, etc., eussent envoyé de jolis modèles. Dès le mois d'octobre 1852 on travailla au piédestal, M. Foyatier ayant été chargé bon gré mal gré, par le Maire, du monument. Mais une souscription ouverte n'ayant point été remplie, un membre du conseil, M. Loiseleur, proposa une loterie. Ce mode fut adopté et réussit complétement (2). La statue payée 60,000 francs fut posée le 8 mai 1855. Elle a 9 mètres de hauteur en totalité, dont 4 mètres 55 pour le piédestal et 4 mètres 25 pour le cheval et Jeanne d'Arc.

M. Foyatier devait exécuter pour 50,000 francs les bas-reliefs du piédestal, mais des prétentions trop mercantiles de sa part, et il faut bien le dire, le peu de sympathie

(1) Voici le jugement qu'en porta alors un artiste compétent:

» Son cheval de bataille s'élance fougueux et plein d'audace; Jeanne « d'Arc reste calme, le glaive au fourreau, une inspiration divine illu- « mine son noble visage, dégagé de toute armure et dirigé vers le ciel, « son regard est victorieux, son bras est désarmé. Terrassé par une flèche « mortelle, le léopard est gisant sous ses pieds. »

(2) Cette loterie produisit 300,000 francs, dont 90,000 ont été absorbés par les lots, 60,000 prix de la statue, 25,000 pour le piédestal, en beau granit et bien taillé, et aussi 40,000 pour la fête. Les bas-reliefs de M. Vital-Dubray n'ont coûté que 30,000 francs.

générale pour son œuvre équestre, ont déterminé la ville à charger M. Vital-Dubray, auquel Orléans devait déjà la belle statue du jurisconsulte Potier, de l'exécution des bas-reliefs dont 4 ont été posés en 1860 et 6 en 1861.

Le 1er, au sud-ouest, représente la 1re apparition à Jeanne d'Arc;

Le 2e, son départ de Vaucouleurs;

Le 3e, sa présentation au roi à Rheims;

Le 4e, au-dessus la prise des tourelles;

Le 5e, à l'est, l'arrivée de Jeanne d'Arc à Orléans;

Le 6e, le sacre du roi;

Le 7e, au nord, Jeanne d'Arc blessée au siége de Paris;

Le 8e, Jeanne prise sous les murs de Compiègne;

Le 9e, Jeanne en prison à Rouen;

Le 10e enfin, son cruel et affreux supplice à Rouen.

Tous ces bas-reliefs ou plutôt hauts-reliefs sont dessinés et exécutés avec un rare talent (1).

La statue équestre de M. Foyatier a été l'objet de nombreuses et peut-être même de trop sévères critiques. L'auteur était sans concurrence, et cependant éclairé par les modèles produits lors du projet de concours, il était maître de choisir son sujet, il a pris celui d'une guerrière à cheval rendant grâce à Dieu du succès de ses armes, mais ce moment de calme bien rendu par la princesse Marie dans sa statue à pied, convenait-il autant à une statue équestre sur un cheval

(1) Outre l'inscription de la date de l'érection du monument et de la pose des bas-reliefs et à la suite celle des noms des autorités, sculpteurs, etc., etc., voici celle qu'on a gravée sur la paroi orientale du piédestal :

» A Jeanne d'Arc
» La ville d'Orléans
» Avec le concours
» De la France entière.

Plus bas, et au-dessous du 5e bas-relief représentant l'entrée de Jeanne d'Arc à Orléans, on lit :

» Messire m'a envoyée pour secourir
» la bonne ville d'Orléans.

fougueux. C'est douteux, car il ne permettait pas autant au statuaire de donner à sa composition tout le mouvement et toute la grâce désirable au personnage à cheval; aussi entend-on dire *généralement que le talent a fait défaut au sujet,* que l'ensemble est sec, raide et froid. Jeanne d'Arc montée sur un lourd cheval, un *trottier,* suivant l'expression de son temps, ornée de toute pièce, avec des souliers à la *poulaine* et des éperons démesurément longs, porte un casque dont la visière est levée; sa figure sans expression, la pose de son cou et ses cheveux bien longs et flottants, sont loin de commander l'intérêt; enfin la manière dont elle présente son épée nue pour un salut, est loin aussi d'être heureuse. Le cheval enharnaché d'une selle en *bât* est retenu mollement par des rênes très-ornées, non pas comme s'il était impatient de galoper, mais comme si le cavalier était au bord d'un précipice.

Orléans, petit buste, 1790. — Vers 1790, il existait à Orléans une fabrique de porcelaine, on y modela un petit buste de Jeanne d'Arc en biscuit, d'après le tableau de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, et aussi un petit buste de même grandeur de Charles VII. Ces deux bustes furent ensuite reproduits d'une plus grande dimension, et enfin tout récemment on vient de les fondre en bronze.

Statuette, Paris. — M. Vallet de Viriville a signalé et donné, dans le n° de l'*Illustration* du 15 juillet 1854, la description et le dessin d'un petit monument en bronze, possédé par M. Carreau, antiquaire distingué. Cette statuette en bronze massif, réparée à l'échoppe ou à la lime, pèse de 12 à 15 kilogrammes, sa hauteur totale est de 40c et sa longueur de 30c, le socle a 20c de long sur 10c, il est percé de trous, ce qui donne lieu de supposer que ce pouvait être une espèce d'ex-voto destiné à être suspendu. Au bas, on lit cette inscription primitive en lettres cursives assez mal formées. *La Pucelle d'Orléans.* Jeanne d'Arc est à cheval sur un *trottier* légèrement enharnaché. Sa tête gracieuse est couverte d'un casque dont la visière est levée, elle est armée *de pied en*

cap, même avec gantelets. La main gauche tient les rênes de la bride, la droite est percée d'un trou où passait peut-être la hampe de sa lance ou de son étendard. Elle n'a du reste aucune arme offensive, et sa figure est calme. Ses souliers ronds du bout indiquent une époque postérieure à Charles VII, Louis XI, Charles VIII et même Louis XII.

Statue à Paris, 1855. — Modèle en plâtre d'une statue de Jeanne d'Arc, exposée à Paris, Boulevard d'Enfer, par un jeune statuaire, Eugène Paul, et destinée au musée de Domremy.

Statue à Paris, 1856. — Statue en bronze de Jeanne d'Arc, un genou en terre, la main droite vers le ciel, la gauche sur le sein droit, destinée à Domremy, par le sculpteur Brochon d'Ouzeux, et exposée à Paris aux Champs-Élysées.

Vaucouleurs, 1860. — En ce moment, la ville de Vaucouleurs s'occupe de faire faire aussi un monument à Jeanne d'Arc, et nous avons ouï dire qu'un des modèles remarqués au concours indiqué, était de M. Vital-Dubray.

FIGURE DE JEANNE D'ARC, DESSINS, PEINTURES, VÊTEMENTS, ARMURE, TAPISSERIE, CHAPEAU, LOGEMENT A ORLÉANS.

Physionomie.

Plusieurs écrivains ont tenté de décrire le portrait de Jeanne d'Arc, voici ce que nous en pensons d'après les renseignements épars çà et là (1).

Sa taille était moyenne et sa constitution robuste, n'éprouvant point les incommodités périodiques des femmes, sa santé était inaltérable et son humeur égale. Cependant les contrariétés donnaient à son regard une expression un peu farouche. Sa physionomie était généralement régulière et

(1) M. Vallet de Viriville a donné dans la *Revue archéologique de la XII[e] année*, une judicieuse nomenclature critique des portraits de Jeanne d'Arc, mais elle est fort incomplète.

agréable. Elle avait les yeux grands et fendus en amande, ses prunelles étaient fauves, son regard doux, mélancolique, mais ferme et assuré lorsqu'elle commandait, ses sourcils chatains un peu arqués sans être trop prononcés, son nez droit et bien proportionné, sa bouche petite, ses lèvres minces et vermeilles, le menton petit et un peu pointu à petite fossette, le front ordinaire peu saillant et bien ouvert. Ses cheveux châtains un peu clairs, étaient plutôt longs que courts, et souvent attachés près de la tête avec un ruban couleur ponceau, pour être relevés au besoin sous son casque, quelquefois ils tombaient avec grâce sur ses épaules et sur son cou très-blanc et bien placé (1). Son teint uni et rose et sa peau d'une grande blancheur, tempéraient ce qu'il y avait d'un peu homme dans tout son ensemble.

Daulon, son écuyer, dit dans sa déposition à la révision de son inique procès. « Nonobstant qu'elle fut jeune fille
» et bien formée, et que par plusieurs fois tout en aidant
» à icelle armer que aultrement, il lui ait vu les tétins, etc...
» Aucunes fois les jambes toutes nues en la faisant appa-
» reiller de ses plaies, et que d'elle approchait souventes fois,
» oncques pour quelques vues ou attouchement qu'il eust veus
» la dicte Pucelle ne sesmeut son corps à nuls charnels désirs
» vers elle, ne pareillement ne ferait nul autre quelconque

(1) On est fort loin d'être d'accord sur sa chevelure, et si l'on s'en rapportait à son abjuration extorquée par le misérable évêque de Beauvais, Cauchon, elle aurait dit qu'elle avait grièvement pèché en . . . . portant habit dissolu, difforme et deshonnête, contre la décence de nature « *et* » *cheveux rougner en ront en guise d'homme contre toute honnesté* » *de sexe de femme, etc., etc.* »

Il paraîtrait que dans l'origine, elle portait ses cheveux longs noués et relevés sous son casque, mais qu'ensuite elle les coupa, les laissant un peu longs comme les guerriers de son temps, pour que le casque ne lui blessât point le cou et la nuque, très-probablement elle les laissa croître dans sa prison et les portait longs à l'époque de son supplice immérité.

Il en résulterait qu'on peut lui donner des cheveux longs ou courts suivant l'époque où on la représente.

» de ces gens et escuyers ainsi qui parle, leur a oui dire et » relater plusieurs fois, etc... » Le duc d'Alençon dit aussi « qu'elle était bien faite, paraissait avoir le sein beau et » bien formé, et que sa bonne, sa mâle tournure commandait » le respect. »

Portraits.

Il est certain qu'un seul portrait de Jeanne d'Arc a été fait pendant sa vie, elle-même a dit : « qu'elle veist à Rheims » une paincture en la main d'un escot (écossais) et y avait » la semblance d'elle toute armée, qui présentait une lettre » à son roy et estait agenouillée d'un genouil; et que oncques » ne veist ou faist faire aultre ymaige ou paincture en sa » ressemblance. » Tous les portraits de Jeanne d'Arc ont donc été faits d'imagination. Cependant on pense que ce portrait unique était celui qu'on voyait à Ratisbonne en 1429, lors du séjour de l'empereur Sigismond en cette ville, et qu'il a pu être copié.

Mais était-il ressemblant? a-t-il été copié et recopié? quand a-t-il disparu? on l'ignore. Toutes les figures connues de Jeanne d'Arc, peintes, gravées, lithographiées, etc., sont donc des portraits de convention auxquels viennent se mêler ceux de la fausse Jeanne d'Arc, la dame des Armoises ou Hermoises, qui ont existé à Metz (1). Le plus remarquable est celui qu'on voit sur l'ancienne bannière de la ville d'Orléans (2), dont nous avons déjà parlé, donnée à Orléans, par François Ier,

(1) Voir à ce sujet mon mémoire de 1854, sur les fausses Jeanne d'Arc et sur les portraits de la dame des Armoises ou Hermoises, l'une de ces fausses Jeanne d'Arc.

(2) Cette bannière de 2^m^ de hauteur sur 1^m^ 50^c^ de largeur est l'un des monuments les plus curieux, relativement à Jeanne d'Arc, et des plus rapprochés de son temps.

C'était un don royal qu'on portait à Orléans, aux fêtes de la délivrance de la ville, sa date est certaine de 1500 à 1520, et très-présumable de 1510 à 1520, elle est même plus assurée vers 1519 qu'à toute autre époque, en raison de plusieurs indices, résultant des monuments et des maisons de la ville.

au commencement de son règne; ce portrait est tellement bien dessiné, d'un faire et d'un coloris si beau que bien des

Cette bannière, dont M. Peiresc de Carpentras nous a laissé une description à peu près exacte, a été repeinte sur le modèle primitif deux ou trois fois comme il le dit : en 1562, elle fut mise de côté en raison de son délabrement à ce qu'il paraît, et serrée dans une armoire. Elle échappa au vendalisme protestant qui détruisit celle qui avait été faite d'après elle. Mais il n'en fut pas de même en 1789 ou 1790.

En débarrassant les greniers de l'hôtel de ville, elle fut adjugée à l'encan à M. Desfriches, dessinateur amateur distingué, elle s'est trouvée dans la succession d'une de ses filles, et nous avons été assez heureux pour la tirer des mains d'un brocanteur en 1836. Elle nous avait du reste été signalée par madame de Limay, cette fille de M. Desfriches, mais elle avait fait de vains efforts pour la trouver et nous la montrer, attendu qu'en 1792 M. Desfrisches, en raison des fleurs de lis, l'avait cachée au milieu d'autres vieilles toiles sous le raval d'un grenier perdu.

Son *avers* représente la ville d'Orléans telle qu'elle était vers 1519. Au sommet sont deux chérubins tenant une couronne, et sur deux cartouches on lit deux versets des pseaumes qu'on chantait à la procession de la délivrance d'Orléans. Au bas, à l'extrémité (tête du pont), devant le fort des Tourelles, sont agenouillés, le clergé d'un côté, les autorités de la ville de l'autre côté, sur le pont vers la ville on voit clairement le monument de Jeanne d'Arc le plus ancien, ce qui, évidemment, reporte sa date vers 1456 ou 1458.

Son *revers* offre six figures, la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, près d'elle à gauche, un évêque ou archevêque crossé, mitré, saint Denys ou plutôt saint Aignan, et à droite un autre évêque, aussi crossé et mitré, saint Euverte probablement. Devant l'évêque à gauche, un personnage à genoux armé de toute pièce, tête nue, les mains jointes qu'on a d'abord pris pour Charles VII, mais c'est évidemment le duc d'Orléans caractérisé par les fleurs de lis et le *Lambel* d'or de son manteau, recouvrant ses armes, sa couronne et son bâton de duc à ses pieds. Devant l'évêque de droite aussi à genoux les mains jointes, armée de toute pièce, se voit une femme tête nue, les cheveux longs noués par un ruban rouge près du cou, au bas est son casque, c'est Jeanne d'Arc.

Les têtes des évêques, de la Vierge et de l'enfant Jésus sont nimbées d'or sans rayons, l'enfant tend la main vers celle du duc d'Orléans et semble lui passer un anneau au doigt. Sur l'une et l'autre face sont écrits en minuscules sur des cartouches et des banderolles, des versets des psaumes

peintres distingués n'hésitent point à penser que certaines parties ont été touchées par Léonard de Vinci.

Ce peintre habitait, au commencement du règne de François Ier, un petit castel appelé *Clou*, dans un faubourg d'Amboise, et il y avait un atelier de peinture et sûrement des élèves. Contrairement à ce qui a été écrit sur ses derniers moments à Fontainebleau, il serait mort dans ce castel.

Enfin cette bannière a été évidemment peinte sous François Ier, puisqu'on voit à Orléans le bâtiment remarquable de l'université que Louis XII commença et qui ne fut achevé que sous François Ier. En outre, divers indices fixent la date de 1519 à 1520, époque où elle fut apportée d'Amboise à Orléans.

Cette bannière a dû être faite pour en remplacer une plus ancienne, et étant hors de service, elle fut remplacée elle-même par une plus récente qui lui ressemblait, et dont M. Peiresc donne la description dans ses manuscrits conservés à Carpentras (1).

Figure de Jeanne d'Arc. — Sur cette bannière se trouve une figure de Jeanne d'Arc très-belle, assez bien conservée et presque de grandeur naturelle. Jeanne d'Arc y est à genoux, armée de toute pièce, tête nue, les cheveux longs et noués d'un ruban rouge, sa physionomie a quelque analogie avec celle de la statuette de Domremy.

Figure de Jeanne d'Arc à Paris. — Il existe à la bibliothèque impériale de Paris, dans un ancien manuscrit

qu'on chante à la procession du 8 mai. Ce verset près de l'enfant exprime cette pensée : « Nous faisons alliance contre nos ennemis. » On voit que la disposition générale de cette bannière est celle du monument de 1570, à l'exception des deux évêques et de l'enfant Jésus au lieu du Christ, et elle a pu donner idée de la disposition du monument refait par Lescot.

(1) Voir pour de plus amples renseignements sur cette bannière et sur les notes de M. Peiresc, notre notice publiée en 1857 à Orléans, in-octavo avec figures.

de 14... (1430), au milieu d'un grand D fleuronné, cette peinture sur vélin : une femme debout, revêtue d'une longue *huque,* cheveux demi-longs, ayant un ceinturon, portant un sabre qu'elle tient de la senestre près de la poignée, tandis que de la dextre, elle porte une lance pointue avec une hache plus bas que la pointe. Près d'elle est une armure mal exprimée et au bas, ces mots en lettres gothiques : « La Pucelle. »

Portrait à Orléans. — De temps immémorial, car on en trouve la trace dès 1500, on voyait à l'hôtel de ville d'Orléans, *R. des hôtelleries,* un portrait de Jeanne d'Arc.

M. Colas, Maire, dont nous avons déjà parlé, le trouvant hors d'état d'être réparé, le fit repeindre sous Henri III (1) en 1581, et plaça au bas l'épigraphe attribuée à Millandre ou à Dorat, qui se trouve au bas du portrait actuel qui a de nouveau été repeint sous la mairie de M. Bagueunault en 1690, par un nommé Debrie, d'après l'ancien de 1581 en conservant au bas cette épigraphe (2).

IN ICONEM JANŒ VAUCOLORICE VIRAGINIS AURELICE.

Virgo redit Gallo muta vel imagine felix;
Quam numen quondam patriæ, non machina misit.
Subsidio, Augurum bone Rex Henrice saluta
De cœlis excita tuis Virgo altera votis

(1) Voir en 1854, l'article de la gravure de Thevet.

(2) M. Lebrun des Charmettes, dans son excellente histoire de Jeanne d'Arc, la meilleure que nous ayons jusqu'ici, a donné un portrait de Jeanne d'Arc qui n'a pas été copié rigoureusement sur ceux de la ville d'Orléans. Dès l'année 1777, M. Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, avait fait insérer dans l'année littéraire de Fréron deux lettres sur ces portraits.

M. de Luchet a fait aussi insérer dans l'année littéraire une traduction fautive de l'inscription du tableau de la ville, surtout en ce qu'il traduit C. V. C. les habitants de Compiègne, *ce qui est absurde.*

Fortunet regni auspicium, lanceinque retractet :
Utraque ut antiquum tua sœcla recudat in aurum.
C. V. C. P. P. 1581 (1).

Un autre portrait de Jeanne d'Arc se trouve aujourd'hui à la préfecture du Loiret, il semble être une mauvaise copie du tableau repeint en 1581, la même inscription existait au bas. Elle a été effacée pour y substituer ces quatre vers ;

Suscita sic oculos, sic ora virago ferebat,
Gallorum eversas dum repararet opes,
Libertas urbi, regno lux redditur, Anglis
Exitum : tanti fœmina dux operis (2).

(1) Cette épigraphe a été souvent mal traduite, nous tenterons de faire moins mal.

Sur le portrait de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs, héroïne d'Orléans.

Français, vous voyez dans ce portrait, la Vierge prédestinée que l'Éternel rendit jadis l'instrument de votre délivrance. Bon roi Henri, accepte cet augure. Que du haut des Cieux une autre Vierge exauce tes vœux, qu'elle rende ton règne prospère, qu'elle fasse refleurir la justice, et qu'ainsi elle ramène parmi nous l'âge d'or des premiers siècles.

En 1690, on a substitué aux deux C de l'inscription de 1581, deux G, on ne sait trop pourquoi.

Dans ce premier cas, il conviendrait d'interpréter ainsi « C. V. C. P. P. » cives (Aurelianenses) Virgini celeberrimæ posuere 1581. »

Et de traduire. « En 1581, les habitants d'Orléans ont fait faire ce » portrait de cette Vierge célèbre. »

Dans le second cas, il faudrait, je crois, lire ainsi G. V. G. P. P. « Gratæ » virgines (Aurelianenses), gratiosæ Puellæ posuere » et traduire. « Les » dames d'Orléans, pour témoigner leur reconnaissance à la célèbre » (gracieuse) Vierge, ont fait faire ce portrait. »

(2) Voici notre traduction de l'inscription du portrait de la préfecture :

« Portrait de l'héroïne qui sauva la France épuisée ; elle délivra Orléans, rendit tout son éclat au royaume, chassa les Anglais, et tant » de hauts faits sont dus à une femme valeureuse. »

On sait qu'il existait au trésor de Saint-Denis, près de Paris, un portrait de Jeanne d'Arc. On distingue sur celui-ci à gauche, le mot *trésor*. M. l'abbé Dubois pense que c'est l'indication du mot trésor de Saint-Denis, d'où ce tableau serait venu. Ne serait-ce point plutôt le nom du peintre qui aurait pu se dispenser de le mettre à son œuvre (1).

Figure de Jeanne d'Arc à Nancy. — La famille de Haldat de Nancy, descendant de celle de Jeanne d'Arc, conserve de cette fille célèbre, un portrait qui ne ressemble en rien à ceux de la ville d'Orléans, à celui de la bannière non plus qu'à la statue de Domremy. On le croit copié sur un portrait de Metz, et alors il pourrait représenter plutôt la dame des Armoises (fausse Jeanne d'Arc) que Jeanne d'Arc. Nous en avons examiné récemment une copie chez M. Dupuis, conseiller à la cour impériale d'Orléans, qui l'a fait faire il y a peu de temps.

A Orléans. — M. Leber, orléanais lettré et infatigable collectionneur, avait trouvé à Montargis un portrait de Jeanne d'Arc fort ancien assurément. A sa mort, il a passé dans la collection de M. Jarry-le-Maire d'Orléans.

A Paris, 1429. — Dans les archives du palais Soubise, section judiciaire, registre du conseil n° XV, on trouve dans un volume, par un greffier du parlement de Paris, de l'époque de 1429 à 1430, un précis des actions de Jeanne d'Arc, et le greffier a dessiné en marge deux croquis de Jeanne d'Arc.

Le 1er en marge, au folio 12, à la date de la levée du siége d'Orléans, représente une femme debout, armée, vue

(1) En 1787, le maire d'Orléans, M. Crignon de Bouvelet fit faire et paya 315 fr. une copie du portrait de la ville pour l'offrir en présent à M. Petit, médecin orléanais célèbre; par reconnaissance de la fondation à Orléans, des consultations gratuites, R. de l'Évêché. M. l'abbé Pataud pense que ce portrait est celui de la préfecture, mais nous pensons que la copie de 1787, envoyée à Paris, n'en est point revenue et aura été détruite.

de profil de la tête aux genoux, tête nue, cheveux demi-longs, couverte d'un vêtement court décolleté et très-serré, avec une cotte de maille en forme de jupe sous le vêtement.

La deuxième figure analogue, plus mal formée, est, au f° 27, vis-à-vis de la prise de Jeanne d'Arc, avec ces mots : « *Capeio Puelle.* »

A Paris, 1440. — Suivant l'abbé le Bœuf, on voyait jadis dans l'église de Saint-Paul, à un vitrail, une femme en habit vert, avec une toque bleue, la main droite appuyée sur un tapis, portant une fleur de lis et tenant une épée, la main gauche sur la poitrine, et au-dessous *et moy le roy*. Cette figure était regardée comme celle de la Pucelle faite vers 1440, mais rien ne justifie pleinement ces deux présomptions (1). Suivant d'autres renseignements, ce vitrail aurait été fait en 1436 avec ceux dont il faisait partie, Moyse, David, un guerrier avec ces mots *et moy la foy*, par Henri Mellein; et Charles VII l'aurait tellement admiré, qu'il accorda à Mellein des exemptions de taxe et autres priviléges, soit pour ce vitrail, soit pour son sacre, peint à Bourges, où Henri Mellein était né.

A Paris, 1451. — Dans un manuscrit de la bibliothèque impériale de Paris, 632—2, intitulé champion des dames, et fait en 1451 au cloître Notre-Dame d'Arras, par Poignarre, se trouve un chapitre « de Dame Jehanne la Pucelle (2)

(1) Voir le vieil art de la peinture sur verre, in-folio, première partie, chapitre XI, p. 32, 1774, et Alex. le Noir, hist. des arts en France, etc. Paris 1810, in-4°, p. 123, etc.

Voir aussi Langlois, essais de la peinture sur verre, in-8°, Rouen 1832, p. 224.

(2) M. Vallet de Viriville, dans ses *Recherches iconographiques sur Jeanne d'Arc*, in-8° 1855, page 7 et planche 1, n° 4, donneun trait de cette miniature.

Ce livre où on lit à la fin. « Explicit, le V° et dernier livre du » champion des Dames... escrit au cloistre de l'église de Notre-Dame » d'Arras en l'an de l'incarnation de Notre Seigneur mil cccc l et ung. » « Poignarre. » Contient le chapitre cité au f° verso 101.

» nouvellement venue en France. » Parmi les nombreuses peintures de ce manuscrit et en regard de ce chapitre, on voit dans une même vignette Judith et Jeanne la Pucelle. Elle est debout, tenant sa lance de la main droite et de la gauche un écu à ses armes, mais avec l'épée passée au milieu d'une couronne à trois trèfles. Elle est coiffée d'un feutre rond et noir, cheveux longs et châtains, complétement armée à *blanc* avec des seins très-marqués. Ses bras sont passés dans des manches rouges très-serrées qui sont recouvertes par dessus de larges manches ouvertes pendantes et brunes.

A Rouen, 1471. — Dans un manuscrit de la bibliothèque de Rouen (112, v. 81), contenant la chronique de Jean Chartier, on trouve au f° 1 de cet ouvrage fait à Paris, le 23 novembre 1471, une miniature représentant Charles VII sur son trône, ayant à droite Dunois et à gauche, Richemond et d'autres officiers; sur le devant est Jeanne d'Arc armée, casque en tête, visage découvert, armure fort ornée, tenant la poignée de son épée, couverte sous son armure d'une robe écaillée par le bas et portant ces mots, *Jeanne la Pucelle* en minuscules (1).

A Paris, 1497. — De claris mulieribus. « Venise, in-f°, œuvre de Philippe de Bergame, on remarque, f° 144, une

Ce manuscrit fut donc écrit à Arras, 21 ans seulement après le supplice de Jeanne d'Arc, et offert à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui est aussi représenté. On y lit encore ces six lignes rimées :

Aussi merveille ne te soit
Combien que chose inusitée
Se la Pucelle se vestoit
De pour poinct et robe escourtée
Chapiau de feutre elle portoit
Heuque frappée ornées d'or ou d'argent, et robes courtes.

(1) Cette miniature a été reproduite dans les monuments français, inédits de Villemin, T. II, p. 165, avec ses couleurs, elle se trouve aussi insérée en noir dans le T. I, page 228 de Lottin (*Recherches historiques sur Orléans*).

vignette sur bois de la Pucelle, mais elle n'offre d'autre intérêt que de compter au nombre des figures de cette héroïne.

A Paris, 1500. — Bibliothèque impériale, n° 5969, procès latin de Jeanne d'Arc, écrit vers 1500. Au f° 1, dans la lettre U, se trouve figurée une mauvaise petite figure de Jeanne d'Arc devant ses juges.

A Paris, 1504. — Antoine Dufour, évêque de Marseille, offrit en 1504, à la reine Anne de Bretagne, un de ses manuscrits, intitulé. « *Vie des femmes célèbres.* » On remarque dans ce précieux volume une très-jolie miniature, mais tout à fait de fantaisie, représentant Jeanne d'Arc (1).

A Paris, 1510. — Dans le Montrelet du fond la Vallière, n° 32 de la bibliothèque impériale, T. II, f° v° 83, exécuté à Gênes en 1510, existe une belle vignette de la bataille de Patay où Jeanne d'Arc combat à cheval, mais sans caractère, ni renseignements de quelque intérêt.

A Paris, 1510. — Une très-vieille et très-mauvaise gravure sur bois extraite d'un vieux livre imprimé à Orléans vers 1510, par Éloi Gibier, par un amateur de gravures, représente Jeanne d'Arc à mi-corps, à peu près comme l'ancien tableau de la mairie d'Orléans, et n'offre de remarquable que son ancienneté.

A Orléans, 1510 à 1520. — Dans le recueil de Dulys, on voit sur une tapisserie faite par S. Poinsart, une figure de Jeanne d'Arc à l'entrée de Charles VII à Rheims, et l'un des gardes y porte une *arquebuse* inconnue à cette époque.

A Paris, 1584. — Parmi les vrais portraits des hommes illustres, in-f°, Paris, Kervert, page 279, gravure sur cuivre, par Thévet, l'un représente Jeanne d'Arc. Cette planche doit être une des premières gravures sur cuivre exécutées en France, représentant la Pucelle; elle est d'autant plus intéressante qu'elle a été faite probablement sur le premier por-

(1) Ce manuscrit a été vendu en 1850 trois mille francs, et M. Sorieu a lithographié et colorié sur l'original cette Jeanne d'Arc.

trait de Jeanne d'Arc que possédait la ville d'Orléans, ou au moins sur celui que le maire Colas fit refaire en 1581. Le frère Maurice Hilaret, prédicateur de la ville d'Orléans, avait envoyé à Thévet la copie du tableau qui *existait jadis dans le trésor de la ville.* Dans cette gravure, Jeanne d'Arc est vue de profil, tête nue, cheveux flottants sur les épaules; elle tient d'une main son étendard ou sa lance, et sa main gauche est appuyée sur le pommeau de son épée; elle porte des brassards, et sa cuirasse est ornée de fleurs de lis ou autres. En 1582, Thévet possédait déjà ce dessin, car il le fit voir à Charles de Lorraine, qui reconnut que la cuirasse était semblable à celle de Jeanne d'Arc qu'il conservait précieusement en son château d'Anet (1).

M. Colas fit refaire le portrait de Jeanne d'Arc en 1581, mais il ne fut replacé qu'en 1582. Thévet en possédait un dessin à cette époque, il l'avait même depuis quelque temps, il y aurait donc lieu de penser que sa gravure est la reproduction fidèle du premier portrait.

A Orléans, 1600. — Il existait encore en 1789, à Orléans, une vieille peinture en forme d'écusson, assez bien faite à ce qu'il paraît, qu'on gardait à l'hôtel de ville avec le drapeau dit de Jeanne d'Arc. Cet écusson représentait Jeanne d'Arc à mi-corps et armée, il était d'une assez grande dimension, et s'attachait jadis au gros cierge que portait, à la procession du 8 mai à Orléans, un valet précédant les membres de la famille de Jeanne d'Arc qui assistaient à la cérémonie.

A Orléans, 1606. — Gravure sur cuivre, de Léonard Gauthier, d'après le portrait de Jeanne d'Arc de l'hôtel de ville d'Orléans. Ce graveur qui a reproduit aussi de 1612 à 1613, l'ancien monument de Jeanne d'Arc, a fait deux planches de son portrait en médaillon, dans l'une elle est en habit de femme avec ces mots : « *Talis inermis erat* » *muliebri veste Puella.* » Dans l'autre, elle est à cheval

(1) C'est, dit-on, celle qui est aujourd'hui au musée d'artillerie de Paris.

et armée de toute pièce, on y lit ces mots. « *Talis in* » *arma sehemate Virgo.* » Avec la date de 1612 (1).

1611. — La planche de 1606 a été reproduite à cette époque, retouchée et placée en tête d'une édition de l'histoire du siége d'Orléans.

1612. — Jean le Clerc, le jeune, grava sur cuivre le portrait de Jeanne d'Arc, d'après celui de la ville d'Orléans. Jeanne d'Arc presque en pied avec son chapeau à plume, son collier, et son épée nue haute, est dans un cadre ovale, ayant en tête, à gauche les armes de la ville, et à droite celles de Jeanne d'Arc.

1612. — Jean Masson, archidiacre de Bayeux, publia vers cette année une histoire abrégée très-bonne de Jeanne d'Arc. Cette histoire assez rare aujourd'hui est attribuée à son frère, Papire Masson. Quelques exemplaires, et notamment le nôtre provenant de la bibliothèque de M. de Penthièvre à Châteaument-sur-Loire, contiennent une figure de Jeanne d'Arc en Minerve, ayant de l'analogie avec le tableau conservé par la famille du Haldat de Nancy.

1621. — Rose, graveur sur bois, reproduisit en 1621 le médaillon de Jeanne d'Arc, de Gauthier, et sur cuivre son autre médaillon.

1628. Jean Poinsart exécuta ou plutôt avec son nom on exécuta pour une édition du *Recueil d'inscription* de Charles Dulys, en l'honneur de Jeanne d'Arc, une gravure de 28[c] de hauteur sur 29[c] de long. « Portrait d'une tapisserie faite » il y a 200 ans, où est représenté le roi Charles VII al- » lant faire son entrée dans la ville de Rheims, pour y » estre sacré à la conduite de la Pucelle d'Orléans, 1429. » Ce dessin qu'on trouve joint quelquefois, mais pas toujours au recueil de Dulys, dément sa prétendue origine par des

(1) Ils se trouvent dans l'ouvrage d'Hordal, imprimé in-4°, à Pont-à-Mousson en 1612, et intitulé « *Heroïnæ nobilissimæ. . . Joannæ d'Arc* » *historia.* » On les trouve enfin dans d'autres ouvrages.

costumes plus récents et par une tête de Jeanne d'Arc, style de Louis XIII (1).

Paris, 1630—1640. — Donet, premier peintre du roi Louis XIII, fit vers ce temps, pour la galerie des personnages illustres du cardinal de Richelieu, un portrait de Jeanne d'Arc, gravé ensuite par L.-S. Cathelin; il en existe deux planches, l'une avec un entourage de médaillon des exploits de Jeanne d'Arc, et ce titre « *Puella Aureliaca.* » L'autre avec cette indication au bas et sans entourage. « Jeanne d'Arc surnommée la Pucelle d'Orléans (2).

Sur l'un et l'autre tirage, Jeanne d'Arc est en pied, la tête couverte d'un feutre noir à plumes, le corps revêtu d'une cuirasse sur une robe à grands plis traînants jusqu'à terre. La tête, le collier, les crevées des manches tailladées, les cheveux très-longs, indiquent une réminiscence du tableau d'Orléans, elle porte l'épée haute, appuyée sur l'épaule, de la main gauche elle soutient le fourreau.

Une quantité presque innombrable de portraits de Jeanne d'Arc ont paru de 1600 à 1650 et depuis, tant en France qu'à l'étranger, tant isolément qu'en tête de divers ouvrages; nous ne parlerons que des plus intéressants sous le rapport historique et archéologique (3).

A Orléans, 1777. — Un artiste d'un grand talent, Le Mire, grava avec beaucoup de soin, d'après le tableau de l'hôtel de ville d'Orléans, un portrait de Jeanne d'Arc pour M. Couret, de Villeneuve, offert par ce dernier à M. de Cypierre,

(1) Voir 1510—1520. Précédemment et l'édition de Dulys, de 1628.

(2) M. Mercier, abbé de Saint-Léger de Soisson, dont nous avons déjà parlé, décrit ce tableau dans l'année littéraire de Fréron en 1777, et il paraît que l'entourage a été ajouté pour l'abrégé des *Hommes illustres et grands capitaines*, par Vulson de la Colombière, grand in-f°, Paris 1690. On lit en tête : *Puella Aureliaca*, ce qui voudrait dire d'*Aurillac*, erreur grossière du graveur de lettre.

(3) Voir à cet égard le t. II, p. 508, de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, de M. l'abbé Barthelémy de Beauregard. Voir aussi la liste des portraits Lorrains, de M. Soliman, lieutenant, Paris 1852, in-8°, page 57.

intendant d'Orléans, et destiné aux essais historiques de Beauvais de Préau, sur Orléans, auxquels il se trouve presque toujours joint; cette planche possédée aujourd'hui par M. A. Gatineau, libraire, qui l'a fait retoucher, a été réimprimée récemment et méritait de l'être.

1780. — La gravure de Le Mire a servi de type à divers portraits de Jeanne d'Arc placés en tête de différents ouvrages.

Orléans 1788. — M. Bizemont père, dessinateur et graveur amateur d'Orléans, créateur de son musée, grava à cette époque sur bois avec talent le même portrait de Jeanne d'Arc, dont il a bien voulu nous gratifier en 1825 et que nous conservons précieusement.

Paris, 1789. — Borel dessina l'assaut des Tourelles du siége d'Orléans en 1429, pour les tableaux des Français, où se trouve Jeanne d'Arc tenant son étendard au pied d'un fort : la gravure est de G. Marchand.

Orléans, 1790. — Létourmy, dominotier à Orléans, publia alors une gravure sur bois où Jeanne d'Arc terrassant les Anglais est passablement dessinée.

Orléans, 1803. — Gravure au trait d'une Jeanne d'Arc en pied (statue de M. Gois fils).

Paris, 1820. — Engelmann, à Paris, imprima, petit in-f°, une lithographie de M. Oudet fils, d'Orléans, amateur de dessin, représentant assez fidèlement Jeanne d'Arc d'après le tableau de la ville.

Paris, 1830. — Dans les scènes composées et lithographiées par K. Lœliot, chez Fromentin et Cie, à Paris, Jeanne d'Arc est représentée sous divers costumes, tous aussi fantastisques que le poème de Schiller qui a inspiré le dessinateur.

Orléans, 1850. — Le Gravier, soldat au 47e, lithographia à Orléans Jeanne d'Arc à l'assaut des Tourelles, d'après le tableau de Vivien.

Orléans, 1855. — Vers 1855, à ce qu'il paraît, un brocanteur et libraire de Lucerne fit l'achat d'une ancienne tapisserie, qu'il étala depuis dans son magasin. En 1857, M. le marquis d'Azeglio, ambassadeur de Sardaigne à Londres,

reconnut sur ce fragment de tapisserie, ainsi qu'il nous l'a écrit, l'entrée de Jeanne d'Arc au château de Chinon, il en fit l'acquisition et il l'a généreusement cédée au musée d'Orléans en 1859 (1).

Jeanne d'Arc est à cheval, armée avec une *heucque vermeille* et un chaperon de même ayant une aigrette, et par dessus une chapeline de fer. Elle tient de la main droite son étendard où l'on distingue l'Éternel assis entre deux Anges, avec les mots *Jésus Maria* et trois fleurs de lis.

Cette tapisserie flamande, sans être assurément un portrait de Jeanne d'Arc, n'en est pas moins précieuse comme œuvre probable du XVe siècle.

Paris, 1855. — Après avoir été justement admiré à Paris, le beau tableau de Jeanne d'Arc de M. Ingres a été envoyé par l'auteur à l'exposition de peinture d'Orléans, où la tête de Jeanne d'Arc surtout a réuni tous les suffrages.

Paris, 1857. — Une charmante gravure de Jeanne d'Arc a été éditée dans l'histoire de France d'Anquetil, continuée par Norvins.

Paris, 1859. — M. Benouville, enlevé jeune aux arts et à sa famille, a exposé une Jeanne d'Arc qui a été jugée trop sévèrement par une critique du *Journal le Siècle*, en disant : « c'est une bonne grosse fille qui a de beaux yeux très-écarquillés. »

Orléans, 1860. — Le musée d'Orléans s'est enrichi d'une singulière peinture allemande, qui jouissait, je ne sais trop pourquoi, de quelque célébrité, représentant Jeanne d'Arc (2).

(1) Voir notre notice de 1855 sur cette tapisserie, in-8°. Orléans.

(2) Cette peinture fut d'abord conservée dans la collection du comte de Brulh, ensuite à Nuremberg et depuis chez M. Martinengo de Wurtzbourg, comme un portrait de Jeanne d'Arc, ainsi désigné :

« Jeanne d'Arc ou la Pucelle d'Orléans à cheval, un ange tient un » casque au-dessus de sa tête, la tête du cheval est ornée de plumes rouges, » jaunes, bleues et blanches, qui sont les couleurs d'Orléans. » Ajoutons que la figure est jeune et belle, les traits réguliers, l'héroïne paraît combattre, et sa figure conserve une expression de douceur et de calme. L'armure, le costume, la chaussure, le enharnachement du cheval indiquent le commencement du XVe siècle.

Vêtements.

Le vêtement ordinaire de Jeanne d'Arc était une *heuque* sous son armure et un *pourpoinct* comme en portaient les guerriers ; sa tête était alors couverte d'un casque sous lequel ses cheveux d'abord étaient retroussés et qui, ensuite, portait à la nuque sur ses cheveux *rondis* (coupés en rond) comme ceux des hommes. Lors du siége d'Orléans elle avait encore des cheveux longs noués par un ruban rouge. Elle gardait souvent sa heuque et son pourpoinct, surtout en campagne, et ne quittait jamais ses *brayes* (hauts de chausses), mais elle était, à la ville, souvent revêtue d'une robe longue avec garnitures découpées (écaillées), et coiffée d'un feutre à fond rond, à rebras (rebords) relevés, avec fioritures dorées et plumes blanches (1).

Logement et chapeau.

A son arrivée à Orléans, elle logea chez le trésorier du duc d'Orléans, Jacques *Bouchier* ou Boucher, dans la maison de l'Annonciade dont nous avons parlé ; elle y couchait avec la fille de M. Boucher et lui laissa son chapeau qu'il conserva précieusement.

Ce chapeau arriva par succession à M. Paul Metezeau, oratorien, qui le donna à la communauté de l'oratoire d'Orléans par un acte curieux (2) et minutieusement libellé le 22 avril 1631.

(1) On voit dans les comptes de la ville d'Orléans qu'elle était vêtue d'une *robette* assez courte et un peu ornée, car le jour « du liévement du siége d'Orléans (la ville) paya à S. Compaing demie aulne de *vers* (étoffe de soie) pour faire les *orties* (ornements, garnitures) des robes de Jehanne la Pucelle, ce qui couta VI^{s} (6^{s}) parisis. »

(2) Voici cet acte :

Jesus Maria « Régnant le très chrétien Louis treizième du nom. » J'ai Paul Metezeau, Prestre de la congrégation de l'oratoire de Jésus, donné à notre Maison d'Orléans ce chapeau, que je certifie estre le véritable de l'héroïne, de fameuse fille Jeanne d'Arc communément appellé la

1791 *ou* 1792. — En 1791 les oratoriens croyant le sauver de la destruction le confièrent à Mme de Saint-Hilaire, mère du botaniste orléanais de ce nom, mais des forcenés l'ayant appris la forcèrent à le leur livrer pour le brûler avec sa boîte (1).

Armure.

L'armure que lui fit donner Charles VII était en fer poli et le casque aussi (armure blanche). Au sacre, et depuis,

Pucelle d'Orléans, en l'ordre et succession qu'il m'est échu de Demoiselle Marguerite de Therouanne femme de Jean Metezeau, mon frère secrétaire du Roy, et fille unique de monsieur de Therouanne, conseiller en la cour de Parlement de Paris, et de damoiselle de Bongars, notaire d'Orléans, à laquelle damoiselle de Bongars ce chapeau était demeuré par ancienne succession héréditaire et toujours descendante jusqu'à elle par alliance de la famille et maison à laquelle fut reçue la dicte Pucelle lorsqu'elle arriva à Orléans, et ainsi soigneusement gardé l'espace de deux cents ans, et laissé par héridité de parens, sous ce nom, pour titre mémorable de l'antiquité de leur maison jusqu'à ce qu'enfin il m'a été donné, et mis entre les mains par celle qui dans ce rang de succession, la possédé, pour être par la Providence divine, rapporté en la dicte ville et donné par moy à notre maison de l'oratoire, avec cet étuy, pour y être dignement conservé à l'avenir, le sauver des cendres, et le recommander à la postérité suivant la piété valeur et mérite et sainteté de cette fille et vierge. » En foy et témoignage de quoy, et du don que je fais, je signe cet écrit faict de ma main, le vingt deuxième jour d'avril mil six cent trente et un.

Signé Paul Metezeau Prestre de l'oratoire de Jésus.

(1) M. Langley Dufresnoy a donné une description de ce chapeau, mais en voilà une plus complète laissée *de visu* par M. Deloynes, qui nous l'a donnée et qui a vu brûler le chapeau arraché à Mme de St-Hilaire. « Il était dans une boîte de sapin, enfermé à l'oratoire dans une armoire. »
« Il était en feutre gris à grands rebords, mais retroussé par devant, » et le rebord attaché par une fleur de lis en cuivre doré fort allongée, » le feutre était fort endommagé par les insectes. Au sommet était une » fleur de lis en cuivre doré de laquelle descendaient des spirales (filigrannes) » en cuivre doré, assez nombreux et terminés par des fleurs de lis, pendant » sur les bords du chapeau, la coiffe était en toile bleue. »

elle eut un casque à visière de la forme d'un œuf en fer poli, avec ou sans cimier (panache), mais ciselé, une cuirasse à sa taille avec *seins arrondis* et aussi travaillée (ciselée ou damasquinée.) Les brassarts étaient à écailles superposées, sa cotte d'armes était en treillis de fer sous laquelle on voyait un petit jupon d'étoffe dépassant la cotte de mailles et découpé par le bas, les souliers de combat étaient longs, pointus, en métal et rayés suivant l'usage de la cour.

Armes.

Ses armes offensives furent l'épée de Fierbois, qu'elle brisa près de Paris, et ensuite l'épée d'un chef anglais qu'elle avait prise, une lance, avec ou sans flamme ou banderolle, et une petite hache pendue à l'arçon de sa selle.

Bannière.

Sa bannière faite à Tours portait, selon ce qu'elle déclara dans les interrogatoires à Rouen, « Dieu tenant la boule du » monde et deux Angels (anges) l'accompagnant. Elle l'avait » ainsi fait faire par le conseil de sainte Catherine et de » sainte Marguerite. »

Médailles en l'honneur de Jeanne d'Arc.

On connaît une médaille en plomb peu commune sur laquelle est une figure de face mal exprimée et qu'on ne reconnaîtrait point devoir être appliquée à Jeanne d'Arc, si le revers ne portait point ses armes ou des armes analogues, figurées par un coutelas, la pointe en haut, et deux fleurs de lis placées l'une à droite et l'autre à gauche de cette lame (1).

Jeanne d'Arc a été l'objet d'une espèce de culte public, qui donne lieu de penser que cette médaille et le petit

(1) M. Vallet de Viriville vient de publier (1861) une note in-8°, à Paris, sur deux médailles de plomb relatives à Jeanne d'Arc.

monument de M. Carraud, dont nous avons parlé, peuvent avoir été des espèces d'ex-voto.

Jacques de Bie a donné dans son volume in-f° de la France métallique des médailles relatives à Jeanne d'Arc, et l'une d'elles porte à l'avers un buste de Jeanne d'Arc, tête casquée avec un long panache ou crête, ou cimier, cheveux très-longs. Elle est drapée à la romaine. En tête on lit : « Joanna. » Virgo Aurel., et en légende, Joanna. Lotharingo. digna. » héroina. liberatrix. Aurel. »

Une autre médaille porte à l'avers la prise des Tourelles avec cette légende :

« Bellatrix. Audatq. viris. concurr. Virgo. »

Et au revers les armes de Jeanne d'Arc avec cette légende :

« Concilio. firmata. Dei. »

Il donne aussi une autre médaille sous Charles VII, à l'avers est figuré le monument de Jeanne d'Arc à Orléans, avec cette légende :

« A Domino. factum. est. istud. »

Et au revers se trouve la tête du pont d'Orléans avec une porte entre deux tours et cette légende :

« Servatos. monstrat. cives. hostem q. peremptum. »

Mais il est douteux que ces médailles, que j'ai fait modeler et couler, aient jamais été publiées en métal du temps de de Bie, car on n'en trouve la trace dans aucune collection.

Un très-ancien médaillon coulé en bronze, grand module un peu ovale, porte un buste de femme casquée, visière levée, un dragon pour cimier, un sabre devant la figure; on croit que c'est une Jeanne d'Arc, quoique nous ayons lu, à la vérité, gravé en creux sur le sabre d'un de ces médaillons, *Judith.*

1600. — Une médaille, ou plutôt un médaillon en étain et en cuivre argenté, d'après le tableau de la ville d'Orléans.

1789. — Un très-grand médaillon en terre de pipe cuite représentant en grand relief le tableau de l'hôtel de ville d'Orléans.

1802. — La médaille de la statue faite par M. Gois fils,

et érigée à Orléans en l'an XI de la République (1803), portant à l'avers la tête du Ier Consul, Napoléon Ier, et au revers la statue de Jeanne d'Arc. La même médaille refrappée sous Louis XVIII avec la tête de ce roi à l'avers. (Voir l'art. de la statue.)

Domremy, 1820. — La médaille, en 1820, de l'érection de la fontaine de Domremy, avec la tête de Louis XVIII à l'avers et la fontaine avec le petit buste de Jeanne d'Arc au revers.

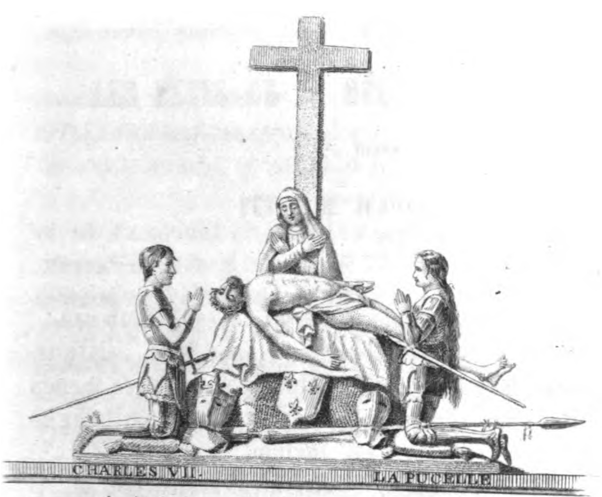
Orléans, 1829. — Une médaille de l'achèvement de la cathédrale d'Orléans avec la procession du 8 mai, à l'avers, et une couronne de laurier avec un hommage à Jeanne d'Arc, au revers.

1835. — Médaille de la galerie métallique des grands hommes francais. A l'avers, la tête de Jeanne d'Arc d'après la statue mutilée de Domremy, et au revers : née à Domremy en 1411, morte en 1431.

1837. — Une médaille du congrès musical d'Orléans. ayant à l'avers un buste de Jeanne d'Arc, de fantaisie, et au revers une lyre et 8 mai 1837.

1837. — Une médaille ayant à l'avers la statue de la princesse Marie d'Orléans, Jeanne d'Arc en pied, et au revers la tête de la princesse. La même médaille très-petit module.

1855. — D'autres médailles et médaillons de Jeanne d'Arc ont été faits de 1855 à 1860, notamment par M. O. Amy, à Orléans, et à Bourges, par M. Ysabeau, amateur, auteur d'un grand nombre de médaillons des grands hommes du Berry : Cujas, Jacques Cœur, etc., coulés en bronze pour le musée de Bourges.



Ancien monument de Jeanne d'Arc à Orléans.
réédifié en 1771, et détruit en 1792.

NOTICE

SUR

LES FÊTES DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS

DITES

FÊTES DE JEANNE D'ARC.

Aussitôt après la levée du siége d'Orléans et la fuite des Anglais, le 8 mai 1429, Jeanne d'Arc, les guerriers, le clergé et toute la population se réunirent à la cathédrale et se rendirent de là en procession solennelle à l'église d'*Avenum* (Saint-Paul), en chantant des hymnes pour remercier Dieu de la délivrance de la ville.

Telle est l'origine de cette cérémonie religieuse et militaire qui se célébra ensuite chaque année, et dont la pompe fut réglée plus tard.

Aussitôt qu'on eût appris à Orléans l'horrible supplice de la vierge de Domremy, la ville fit faire un magnifique service funèbre dans l'église de Saint-Samson, et tous les ans on le célébra depuis 1431 jusqu'en 1439.

« Advint alors qu'une dame des Armoises, faulse Pucelle » et se disant la véritable, arriva en nostre ville, où elle fust » bien advenue et fust recogneu par les deux *du Lys*, frères » de nostre Pucelle, et par sa dicte mère pensionnée de la » ville (1). »

(1) Non-seulement cette dame des Armoises, qui acheta depuis sous le nom de Dame des Harmoises, Jehanne la Pucelle, une maison à Metz, récemment démolie, qui prit les armoiries de Jeanne d'Arc et dont les fils s'allièrent aux du Lis, descendants des frères de Jeanne d'Arc, fut reconnue par ses frères et par sa mère morte depuis à Orléans, où la ville lui faisait une pension alimentaire, mais encore elle fut reçue à

Cette fausse Jeanne d'Arc ayant été démasquée, à ce qu'il paraît, vers 1440, on ne rétablit point cependant le service funèbre que son arrivée subite avait fait cesser, mais la procession du 8 mai continua sans interruption.

En 1474 on voit pour la première, dans les comptes de la ville, qu'on prononçait une *prédication* pour Jeanne d'Arc, et on la paya XVI^s^ (16^s^) parisis à J. Beaultier, docteur en théologie.

En 1474 il est porté à la procession un étendard de la ville.

En 1531, on ajouta à la solennité de cette procession; il paraît qu'antérieurement une jeune fille y représentait Jeanne d'Arc, mais cette année on habilla le *serviteur du concierge* de l'hôtel de ville pour la représenter, et l'on fixa ainsi son costume, usité depuis qu'un tout jeune homme fut substitué au serviteur du concierge.

Cet habillement consistait en une *saye* descendant jusqu'aux genoux, *mi-partie* jaune et rouge avec des *crevées*, une toque grise à plume blanche, chausses rouges, souliers gris.

Ce représentant était accompagné d'un valet de ville en livrée portant la *belle bannière* de la ville, sans doute celle que lui avait donnée François Ier et que nous avons pu sauver d'une destruction totale.

En 1562 les apprêts de la procession étaient faits, mais l'entrée à Orléans des chefs et soldats religionnaires l'empêcha d'avoir lieu.

Néanmoins elle fut célébrée en 1563, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, mais il n'en est plus question jusqu'en 1595.

En 1602 on y voit apparaître une jeune fille représentant Jeanne d'Arc, dont le *rachapt* fut payé XV^l^ tournois (15^l^).

Orléans par les notables qui avaient tous connu Jeanne d'Arc, et le corps de ville lui fit ces dons :

10 pintes et chopine de vin à dame des Armoises . . . . . . 14^l^ p.

10 pintes et chopine de vin à ma dicte dame Jehanne . . . . 14^l^ p.

Viande, repas, logement, etc., etc., et 118^l^ parisis donnés à madame Jehanne des Armoises par délibération du conseil, etc. . .

En 1603 on paya à l'église de Saint-Aignan XX[l] tournois pour le rachat de la Pucelle, et à la pucelle qui a porté le *guidon* et assisté pendant trois jours XXXX[l] tournois (40[l]).

En 1669 on paya III[l] tournois (3[l]) une bandoulière pour soutenir la bannière que l'on portait à la fête de la ville. Cette bannière représentait d'un côté la sainte Vierge, saint Euverte et saint Aignan. Cette indication convient en partie à la bannière donnée par François I[er], mais elle n'est pas complète : il y avait l'enfant Jésus, le duc d'Orléans, avec son manteau *lambellé*, et la Pucelle.

Le même cérémonial fut usité jusqu'en 1750. — On n'y voit pas figurer clairement une jeune fille représentant Jeanne d'Arc; quant à son remplacement par un jeune homme appelé vulgairement *le Puceau*, il paraît que c'est vers 1750 que, suivant un vieux *conte populaire* dont aucun auteur ne parle, une jeune fille s'étant trouvée dans un état tout différent de celui de la vierge de Domremy, on prit pour représenter Jeanne d'Arc un fils du concierge de la ville, et, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on l'exempta de la *milice*.

Voici son singulier costume officiel : « Soubreveste (justau-
» corps) de soie rouge tailladée, couvrant le pourpoinct (culotte
» courte) de même étoffe avec crevasses, bas de soie jaune,
» souliers gris à rosettes rouges et jaunes, chapeau de feutre
» gris relevé (à la Henri IV) avec panaches rouges et jaunes,
» épée à lame fleurdelysée avec ceinturon en drap rouge
» galonné en or, petit étendard carré blanc, fleurdelysé
» en or. »

En 1786 le duc d'Orléans et son épouse, M[elle] de Penthièvre, établirent pour le 8 mai une rosière dotée par eux de 600[l] tournois et par la ville de 300[l] tournois.

En 1791 la fête fut toute militaire : il n'y eut ni discours, ni cérémonie religieuse, ni *puceau*, ni rosière.

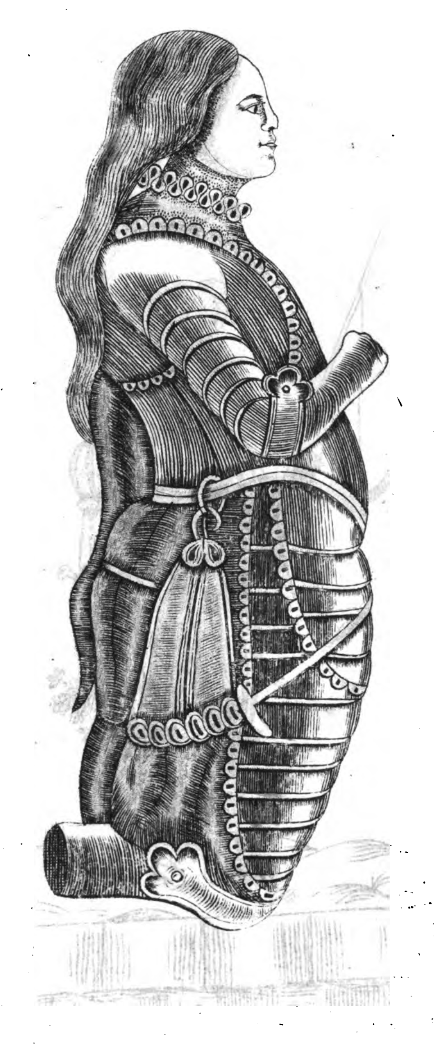
En 1803 seulement (29 pluviôse an XI), le premier Consul Bonaparte, sur la demande de la ville, autorisa le rétablissement de la procession, sollicité aussi par l'évêque d'Orléans, Bernier, qui y assista le 18 floréal an XII (8 mai 1803).

En 1817 le maire d'Orléans rétablit l'ancien cérémonial avec le représentant de Jeanne d'Arc (*le Puceau en costume ancien*), et l'on fit repeindre un nouveau drapeau de la ville sur le modèle de celui qui avait été substitué depuis 1565 à l'ancienne bannière.

En 1831, jusqu'en 1852, procession sans clergé; mais en 1848 nombreuse réunion des gardes nationaux des communes environnantes et grande fête populaire.

En 1852 le clergé reparut à la cérémonie.

En 1855, inauguration de la statue équestre de Jeanne d'Arc, par M. Foyatier. Pompe inaccoutumée, cavalcade historique aux flambeaux la veille de la fête; grand repas à la mairie, illuminations, mâts pavoisés et armoriés, concours d'orphéon, concert, bal, exposition d'objets d'arts et d'horticulture.



Ancienne Statue mutilée de Jeanne d'Arc à Domremy.



le Puceau.

L'ÉCOLE ORIENTALISTE

DE NANCY,

A PROPOS DE LA MÉTHODE POUR ÉTUDIER LA LANGUE SANSCRITE,

2me Édition,

PAR

MM. Émile BURNOUF et LEUPOL.

Il y a quelque temps, un savant professeur, après avoir rendu compte des travaux des Sociétés scientifiques et littéraires de l'ancienne Lorraine, se posait cette question :

« Pourquoi l'Académie de Stanislas traite-t-elle de préfé-
» rence les questions générales, tandis qu'à Metz, comme
» à Épinal, on s'occupe surtout de sujets qui intéressent la
» région ou le département? »

M. Nicklès en indiquait la raison principale dans le nombre des institutions que Nancy possède, dans l'harmonie de leurs relations, et dans l'heureuse division du travail qui s'est établie entr'elles. Il en indiquait une autre encore, qu'il déclarait moins importante, dans la présence d'un personnel dont la mission spéciale est de faire de la science et de travailler à ses progrès, et qui, venu d'ailleurs, après avoir fait ses preuves, avait apporté avec lui ses préoccupations scientifiques et littéraires et souvent aussi une voie toute tracée.

Sans aucun doute, les institutions fondées à Nancy, et notamment les deux facultés des sciences et des lettres, ne

peuvent pas revendiquer l'honneur d'y avoir fait naître le goût des bonnes et fortes études. Si la Lorraine a depuis longtemps abdiqué tout désir de recouvrer son ancienne autonomie politique, du moins a-t-elle su toujours maintenir son individualité intellectuelle, et Nancy, sa plus brillante expression, peut s'enorgueillir, depuis plus d'un siècle, du grand nombre de savants et de littérateurs célèbres que son Académie de Stanislas a comptés dans son sein, de tant de magistrats de haut savoir qui ont appartenu à ses cours d'appel, et de cette union si rare d'une éloquence élevée et d'une grande pureté littéraire qui a été le constant honneur de son barreau. Mais, si Nancy possédait ainsi un triple foyer où brillait du plus vif éclat le double flambeau de la science et de la littérature, Nancy subissait de plus en plus l'influence de cette absorption qui enlève aux provinces leurs célébrités reconnues et leurs capacités d'élite, et qui les force à recruter sans relâche pour remplir les vides de leurs phalanges scientifiques et littéraires. On comprend donc quel puissant secours lui ont apporté les institutions qui y ont été successivement fondées. Elles y ont fixé un personnel nombreux dont la mission et le devoir sont de se vouer constamment à l'étude; elles y répandent en abondance des enseignements divers, les uns destinés à préparer des capacités spéciales, les autres, et notamment ceux des facultés, abordant des questions plus générales, plus élevées, plus propres par conséquent à initier les esprits à toutes les connaissances humaines.

Le moment n'est pas venu encore de mesurer, avec une suffisante certitude, l'influence que ces institutions ont exercée sur l'activité intellectuelle de la province, ni celle qu'à son tour un milieu si favorable a pu produire sur l'enseignement et sur les travaux des maîtres. Cette tâche sera un jour accomplie par de plus habiles; mais déjà, des faits se dessinent, et il est bon que, lancés en avant, quelques pionniers rassemblent les matériaux de l'œuvre. Telle est la modeste entreprise que je veux tenter, en retraçant, à propos

de la méthode, composée par MM. Burnouf et Leupol, les travaux de l'École orientaliste de Nancy.

Les langues ont les mêmes destinées que les autres œuvres humaines : elles ont leurs périodes de progrès et de décadence, leur commencement et leur fin : elles naissent des débris transformés de celles qui les ont précédées ; elles meurent quand, absorbés sous des formes nouvelles, leurs éléments confondus ont servi à constituer une autre langue. Il en est cependant qui se survivent à elles-mêmes quoiqu'elles aient cessé d'être l'instrument usuel des relations des hommes ; ce sont celles qui, étroitement liées à une civilisation, ont été consacrées aux rites ou aux doctrines de la religion qui l'a fondée, et celles qui se sont élevées par la littérature des monuments impérissables. C'est la civilisation chrétienne qui nous a conservé l'hébreu, le grec et le latin, préservés de la destinée commune par les Évangiles et par les écrits des pères de l'église, bien plus encore que par les œuvres admirables des écrivains de la Grèce et de Rome. Dans une autre partie du monde où une autre religion a fondé une civilisation différente, une autre langue, le sanscrit, a eu le même sort, parce que dans le sanscrit sont les racines des croyances et de la civilisation de l'Inde et les monuments de sa philosophie et de sa littérature.

Cette destinée commune semblerait suffisante pour attirer les esprits élevés vers l'étude de cette langue, mais des considérations d'un autre ordre la recommandent plus instamment encore. Cette langue, qu'on parlait autrefois dans un pays si éloigné de nous, qui, en apparence, nous est si étrangère, se rattache cependant par des liens étroits à nos origines historiques, et, comme j'aurai occasion de le dire tout à l'heure, comme MM. Burnouf et Leupol en expriment la conviction, tôt ou tard, elle sera représentée en France dans l'enseignement public. C'est à son étude que la méthode de ces deux auteurs nous convie.

Il faudrait posséder une connaissance approfondie du sanscrit pour se constituer le juge, et surtout le critique de leur

œuvre : je ne saurais donc avoir cette prétention, mais, du moins, il me suffira d'expliquer, par des emprunts faits à leur préface, le plan qu'ils ont adopté, pour faire comprendre qu'ils ont rendu un éminent service à la littérature et à la philologie. — « Le sanscrit est avec le Zend (et la Perse) » l'idiome qui ressemble le plus au grec et au latin : mêmes » racines, mêmes flexions, suffixes souvent communs aux » quatre langues, syntaxe presque la même au moins dans » leur ensemble. Ces airs de famille, aujourd'hui reconnus de » tous, veulent être constatés dans la grammaire comme ils » l'ont été dans les lexiques, comme ils le sont dans les » ouvrages de plusieurs savants spéciaux. » Telle a été, ajoutent les deux auteurs, la principale raison qui les a décidés à calquer en quelque sorte leur grammaire sur la méthode grecque et sur la méthode latine de leur commun maître J. L. Burnouf.... « Ils ont voulu donner ainsi à » l'enseignement des trois langues de l'antiquité un ensemble » et une unité capables d'en rendre l'étude féconde en résultats » théoriques et pratiques, et ils ont espéré que, par un système » si naturel, l'étude du sanscrit serait non-seulement abrégée » et rendue plus facile, mais qu'elle jetterait un nouveau jour » sur celle du grec, du latin, et généralement de toutes les » langues de la famille Arienne. » Cet espoir est trop légitime pour être déçu, et il est évident à mes yeux que, mettre aux mains du disciple un instrument semblable à celui qui lui a déjà servi pour étudier le grec et le latin, c'est écarter de l'étude nouvelle les épines qui ont hérissé les travaux de nos jeunes années. On sait combien la connaissance d'une langue facilite et hâte l'étude de celles qui appartiennent à la même famille, et l'on comprend à merveille combien le disciple doit se sentir soutenu et encouragé en rencontrant des règles qui lui sont connues, disposées suivant un ordre gravé d'avance dans sa mémoire. Il est aussi incontestable que la possession de plusieurs langues permet de mieux saisir toutes leurs beautés et le génie propre à chacune d'elles. On peut donc partager, avec une foi entière, les convictions

et les espérances des deux auteurs. Sans exposer plus amplement le plan de leur œuvre, je dois ajouter qu'ils y ont introduit deux chapitres nouveaux qu'on ne trouve pas dans les autres grammaires sanscrites, celui qui traite de l'euphonie et celui qui est consacré aux éléments des mots, à la manière de les analyser, d'en reconnaître les parties et de les classer. Cette double innovation mérite les plus grands éloges, et certainement elle les obtiendra de tous les philologues à qui elle fournira des facilités spéciales. L'étude du sanscrit est destinée à éclairer et à compléter celle des langues de l'Europe. Or, c'est par l'euphonie et par l'exacte abstraction des racines, qu'il est possible de remonter à l'origine des mots, de retrouver leur souche commune, de discerner les emprunts que chaque langue a faits à ses devancières; et les deux auteurs ont raison de le dire, cette partie de leur grammaire préviendra des erreurs qui ont déjà conduit à des conséquences historiques, philosophiques, littéraires et religieuses tout à fait inadmissibles.

Ces observations suffisent pour donner une juste idée de la méthode de MM. Burnouf et Leupol, considérée en elle-même, dans son principe, dans son plan et dans son but. Dois-je ajouter encore qu'en lisant cette préface où ils exposent, avec tant de simplicité et de modestie, les inspirations qui ont dirigé leur travail, en contemplant cette brochure aux dimensions étroites, plutôt faite pour attirer que pour effrayer le disciple, je me suis senti plus d'une fois entraîné et séduit, et que j'ai eu besoin de me rappeler, pour résister au charme, que soixante-deux hivers ont passé sur ma tête, et qu'à mon âge la mémoire, capable peut-être encore de retenir un ensemble logique de règles grammaticales, est impuissante à apprendre les mots, principaux éléments de tout idiome.

Mais, ce n'est pas seulement en elle-même que l'œuvre de MM. Burnouf et Leupol mérite l'approbation du monde savant; c'est encore et surtout, au moins dans un ordre particulier d'idées, dans les circonstances qui l'ont fait naître, dans la série des travaux dont elle fait partie, dans le concours

qu'elle a apporté aux généreux efforts d'un groupe de littérateurs qui s'efforce de propager l'étude du sanscrit et qui a reçu, depuis quelques années déjà, le titre d'*École orientaliste de Nancy*. Retracer la série de ces travaux, marquer la place qu'y occupe l'œuvre de MM. Burnouf et Leupol, ce sera tout à la fois accomplir la tâche que j'ai entreprise et préparer une réponse à la question posée par M. Nicklès.

Lorsque les savants de l'Europe furent initiés à la connaissance des langues de l'Orient et surtout du sanscrit, elles devinrent pour eux une riche mine de découvertes aussi intéressantes qu'inattendues : elles leur révélèrent les mythes et la philosophie de la religion des Brahmes, et une littérature splendide ayant ses beautés propres et ornée de toutes les pompes orientales ; elles leur permirent de retrouver, par des études comparatives, le point de départ commun des conceptions mythologiques des Argas et des Hellènes, la souche commune des principales langues de l'Occident et de l'Orient, et l'origine des mots qui les composent ; elles soulevèrent le voile qui a si longtemps dérobé à l'histoire le secret de ces grandes migrations de peuples, venues, à tant de reprises, changer la face de l'Europe ; elles ouvrirent enfin à la philosophie, à l'histoire, à la littérature et à la philologie, un vaste champ d'études nouvelles où déjà bien des découvertes sont considérées comme des vérités acquises, où d'autres se dégagent peu à peu de l'obscurité qui les enveloppe. Dans toutes les nations de l'Europe, des hommes voués à la science s'empressèrent de saisir cette bonne fortune et de conquérir quelques-unes de ces richesses inattendues : l'étude de la langue sanscrite se généralisa, et chaque peuple mit son honneur à enregistrer ses succès dans cette voie nouvelle. — Dans cet élan si remarquable, la France a-t-elle pris la part qui convenait à son génie et à son activité? Il faut malheureusement le reconnaître : à cette question, il ne peut être fait qu'une réponse négative. En France, l'étude des langues orientales est demeurée circonscrite entre un petit nombre d'érudits et de professeurs. Leurs travaux ont été éclatants ;

mais ils n'ont pas réussi à vulgariser une étude qui compte chez les peuples voisins des adeptes plus nombreux et plus zélés. Que la Russie, puissance à demi-asiatique, que l'Angleterre, maîtresse de l'Inde, nous devancent, stimulées par le puissant aiguillon de grands intérêts politiques! Notre amour-propre national n'a pas sujet de s'en alarmer; mais il n'en est plus de même quand nous voyons le Piémont, Genève, l'Allemagne surtout, se lancer résolument dans ces études nouvelles et s'y livrer avec autant de persévérance que de succès.

Une critique habile parviendrait sans doute à discerner et à mettre en relief les causes multiples de notre tiédeur et de l'ardeur des autres. Cette recherche serait ici un hors d'œuvre, et il me suffit de constater un seul fait qui résulte de ces causes et qui les domine : « En France, l'orientalisme n'a qu'un seul foyer : Paris. »

Nancy aspire à lui en constituer un second.

Une telle aspiration est déjà par elle-même un honneur, parce qu'elle a évidemment pour premier mobile un sentiment de dignité nationale. On doit ajouter que, quand, au service d'une entreprise qui, à bien des esprits, a pu paraître téméraire, on apporte le dévouement, le désintéressement et la persévérance dont l'école de Nancy fait preuve, ce ne sont plus de simples encouragements qui sont dus à ses efforts : ils ont des droits légitimes à l'appui du Gouvernement et au concours efficace des amis de la science.

La ville où cette tentative a été conçue offre-t-elle un milieu favorable à son succès? — Sans doute, Nancy n'a, avec nos modestes possessions de l'Inde, aucune relation directe. Ce ne sont donc ni des nécessités politiques, ni des intérêts commerciaux qui ont inspiré cette entreprise ou qui lui prêteront secours. Mais, il en est de même des villes de l'Allemagne où l'orientalisme a cependant de fervents disciples. — Les conditions du succès résident dans des éléments d'une autre nature, et d'abord, dans cette position privilégiée qui a placé Nancy, la ville élégante, aux aspi-

rations poétiques et littéraires, à quelques kilomètres de Metz, la cité militaire, aux tendances scientifiques; qui les a posées toutes deux en intermédiaires entre la vieille France et l'Allemagne, entre deux nations auxquelles leur passé les rattache également, et les a ainsi appelées à servir de lien intellectuel entre les études qui s'accomplissent chez l'une et chez l'autre; — ensuite, dans le caractère propre aux populations de l'ancienne Lorraine, caractère qu'un homme d'esprit et de goût a si justement appelé le caractère austrasien par opposition au caractère neustrien ou français. Le Lorrain a généralement la patience de l'Allemand sans partager son penchant au mysticisme; il a la vivacité et l'ardeur du Français sans partager son extrême mobilité étrangement alliée à l'esprit de routine. La Lorraine sait vivre de sa vie propre sans attendre qu'un signe de Paris ou d'ailleurs lui envoye des idées toutes faites ou des directions toutes tracées. Dans plus d'une circonstance, la Lorraine a devancé les autres peuples dans la mise en pratique des idées justes et des progrès utiles (1), et, de nos jours, peu de provinces se sont élevées au même

(1) On pourrait dresser une curieuse et longue nomenclature des progrès accomplis ou appliqués en Lorraine avant d'être adoptés par les grandes nations, ses voisines. M. de Saint-Mauris en a déjà signalé plusieurs dans son ouvrage sur la Lorraine. J'emprunte, à des notes qui me sont communiquées, les faits les plus saillants. — Soixante ans avant Vauban, Nancy était fortifié suivant le système de Vauban. — Bien avant Parmentier, le Lorrain cultivait et mangeait la pomme de terre. — Les mémoires de l'Académie de Stanislas prouvent qu'en 1754 elle proposait les navires à vapeur avant Geoffroy et Fulton. — Nancy avait des rues alignées quand Paris n'en avait pas encore. — Les Lorrains relevaient les blessés de l'ennemi quand nulle part on n'en prenait soin. — La Lorraine avait un avocat des pauvres quand l'assistance judiciaire était encore inconnue en France. — Hugues des Hazards avait reformé le clergé de la Lorraine, Didier de la Cour les bénédictins, Servais de la Gruelz les prémontrés, quand rien de semblable n'avait été tenté en France. — Les sœurs de Saint-Charles et les congréganistes de Pierre Fourrier ont précédé les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, etc.

niveau dans le développement de l'agriculture, de l'industrie, de l'instruction publique et des grandes innovations.

Il ne se trompait donc pas ce littérateur à l'esprit fin et éminemment observateur, qui jugea Nancy un milieu convenable pour y faire naître et y développer le goût des études orientales. Sa première tentative remonte à 1821, et depuis il n'a cessé de la poursuivre avec la constance et l'énergie les plus remarquables. C'est, en effet, à cette époque, que M. Guerrier de Dumast soumettait à l'Académie de Stanislas une série de réflexions intitulées : *Un mot sur les langues de l'Orient.* Sous ce titre modeste, il dessinait l'avenir réservé aux grands idiomes orientaux, et la large part qu'ils sont appelés à prendre dans le rajeunissement des études classiques. — Quelques années après, il exposait à M. Fortoul, Ministre de l'Instruction publique, ses vues premières, fortifiées par les études et les observations accomplies dans l'intervalle, et, pressé par l'autorité supérieure de développer et de formuler ces vérités, il s'acquittait de cette tâche dans quelques pages intitulées : *Un moyen d'augmenter le mouvement vital des facultés des lettres et d'accroître leur utilité.* Ce mémoire, publié d'abord dans l'Atheneum-Français, fut reproduit, en 1853, dans une brochure publiée sous ce titre : *l'Orientalisme rendu classique dans la mesure de l'utile et du possible.* Dès ce moment, l'attention publique fut éveillée et la discussion s'ouvrit entre les hommes de science et de progrès : elle ne tarda pas à porter la conviction dans les esprits, et les efforts de M. Guerrier de Dumast obtinrent une sanction éclatante et publique, dès le jour où, interrogées sur ces trois questions : 1° *l'Orientalisme peut-il être introduit dans les écoles classiques françaises?* 2° *Dans quelle mesure convient-il de l'introduire?* 3° *Par quels moyens convient-il d'organiser cet enseignement?* L'Académie de Stanislas et l'Académie de Metz répondirent en termes à peu près identiques : « *Oui, il le peut avec avantage!* — » *Jusqu'en concurrence du sanscrit et de l'arabe litté-* » *raire!* — *Avant tout, par la création dans chaque*

» *Faculté des lettres d'une chaire de sanscrit et d'une*
» *chaire d'arabe littéraire !* »

Cette conformité des convictions des deux Académies, quoiqu'ayant son principe dans des aspirations différentes, n'en était par cela même que plus précieuse pour les amis de l'orientalisme. Nancy, le foyer littéraire, Metz, le centre scientifique, en d'autres termes, les lettres et les sciences se donnaient la main et réclamaient de concert les moyens de vulgariser l'étude des langues orientales. Cet important témoignage eût été aux yeux de bien d'autres un triomphe suffisant pour s'y arrêter et y clore les travaux de leur entreprise. M. de Dumast n'y vit qu'un puissant encouragement à continuer des efforts dans lesquels il se sentait désormais appuyé et soutenu. Seulement, il fit entrer son active propagande dans une phase nouvelle ; à la démonstration dogmatique, il fit succéder la démonstration pratique, si je puis m'exprimer ainsi. Il avait vanté les richesses de la littérature indienne : il résolut de les révéler, et il accomplit ce projet dans une série de publications dont l'examen ne peut pas être réduit à une sèche analyse. Pour en donner une juste idée, il est indispensable d'en citer quelques passages, autant du moins que les étroites limites d'une simple notice peuvent me le permettre.

En 1853, M. de Dumast publiait *Candigna et Capila,* traduction de quelques pages de l'hitopadésa. — Le Brahme Candigna a perdu son fils empoisonné par la morsure d'un serpent noir. Inconsolable, dans son désespoir, il se roule sur la poussière et remplit l'air du bruit de sa douleur et de ses cris. Le sage Capila l'aborde

« Lui parle en maître, et le gourmande ainsi :

« Lève-toi, Candigna. Plus de lâche faiblesse !
» Quoi ! des coups du malheur, un brahme est abattu !
» Sois honteux, et du trouble et des cris où se laisse
» Entraîner ta haute vertu.
» Quand le fer, le poison, ne viendrait pas dissoudre

» Les fragiles objets de nos embrassements,
» Tout ne doit-il donc pas, tombant un jour en poudre,
» Retourner à ses éléments?
» Qu'est-il, ce corps, à qui l'âme semble attachée,
» Sur le tour du potier c'est le frêle vaisseau,
» Belle et trompeuse argile, au feu non desséchée,
» Que pénètre et fond le ruisseau.
» Où sont allés, dis-moi, tant de superbes princes,
» Rois aux chars si puissants, aux guerriers si nombreux?
» Tout montre, jusqu'au sein de leurs vastes provinces,
» Que la mort a passé sur eux....... »

A cet austère appel, Candigna se relève et reprend sa fermeté. Il ira dans un désert, ensevelir sa douleur et ses regrets. Capila approuve sa résolution et l'y encourage.

« Pars, et prends, si tu veux, le bâton de l'ermite;
» Suis des Brahmatcharis la pieuse rigueur.
» Mais du pouvoir des lieux, connais bien la limite :
» Partout on emporte son cœur.
» Ce n'est point la forêt qui fait le solitaire.
» Mortifiant ses goûts sous la loi de raison,
» Parfois l'homme de bien fait pénitence... austère...
» Sans avoir quitté sa maison.

. . . .

» Le devoir! va, crois-moi : dans un sein ferme et digne,
» Si les traits du malheur sont venus pénétrer,
» Il remplit son devoir, celui qui se résigne,
» Qui les porte sans murmurer. »

Ai-je besoin de faire remarquer ou l'élégance de la traduction, ou les hautes idées morales dont cet extrait des poésies indoues renferme l'expression? Cette loi de la résignation, imposée par la sagesse à la douleur, a-t-elle eu ailleurs un interprête plus énergique et plus viril que Capila? Le mérite de l'œuvre se révèle trop bien pour que je m'efforce de le faire ressortir.

M. Guerrier de Dumast venait de nous initier ainsi à la morale philosophique et religieuse de la caste supérieure investie des fonctions du sacerdoce ; par un contraste de bon goût, il publiait, l'année suivante, une série de *Maximes tirées des Courals ou distiques du Paria Tirou-Vallouvar*. Les Pareyas ou Parias sont, on le sait, les descendants des habitants primitifs de l'Inde réduits par la conquête à une condition pire que l'ancien ilotisme, humiliés à un abaissement tel que leur seul contact dégrade les castes les plus élevées. Ces maximes appartiennent à l'idiome Tamoul, usité à une époque inconnue, parmi les peuples de la Péninsule en deçà du Gange. Pour l'humble et pour le puissant, la morale est la même.

Qu'apprendra jamais l'homme en sa vaste démence
Si, trop sûr de lui-même, il n'adore et ne craint
Le maître aux pieds bénis, l'esprit pur et serein !
Ainsi que tout savoir par la lettre A commence,
Le monde a commencé par ce Dieu souverain.

. . . . . .

Honte au pervers ! sa faute, en vain cachée,
Le suit comme son ombre, à ses pas attachée ;
Il ne peut à lui-même en refuser l'aveu.
Voulez-vous vraiment vivre, et vivre sans reproche,
Abstenez-vous du mal, redoutez-en l'approche
Plus que les approches du feu.
Oh oui ! sitôt qu'en vous germe la moindre faute,
Pareille au brin du riz dans son âge premier,
Arrachez-la.... ! votre œil doit se la peindre haute
Comme la tige du palmier.
Avant tout soyez franc. Le poids seul du mensonge
En secret nous inflige un tourment mérité.
Le corps, pour être pur, dans l'eau vive se plonge,
A l'âme il faut le bain de la sincérité.

Plus tard, en 1857, M. Guerrier de Dumast livrait au public, sous ce titre : *Les fleurs de l'Inde*, une seconde

édition de l'orientalisme rendu classique, et un nouveau choix de morceaux de poésies indoue et arabe. Dans une série de réflexions critiques, après avoir rappelé le grand mouvement qui s'opéra à cette époque que l'on a si justement nommée la *Renaissance*, lorsque deux anciennes langues dont la possession venait d'être reconquise livrèrent au monde les riches trésors de l'antiquité classique, il fait remarquer avec raison que ces trésors ne sont pas inépuisables, que plusieurs siècles de travaux en ont extrait l'or pur qu'ils renfermaient, et qu'il est temps d'ouvrir de nouvelles mines aux études et aux conceptions de l'activité humaine. Développant habilement cette thèse si bien posée, il montre ensuite, dans le sanscrit et dans l'arabe littéraire, les instruments qui soumettront à nos recherches les opulentes richesses de la littérature orientale, et il invoque l'appui du monde savant et le concours du Gouvernement pour propager l'étude de ces deux langues.

Comment ne pas adhérer à ces idées si justes et si éloquemment exprimées? Dès que l'on tourne ses regards sur l'état de notre littérature, dès que l'on interroge ses besoins et ses aspirations, ne reconnaît-on pas qu'elle cède à une lassitude et à un découragement qui n'ont d'autres causes que l'épuisement de ses ressources? Pourquoi de toutes parts s'écrie-t-on que la poésie est morte? Pourquoi nos revues littéraires n'offrent-elles plus que des biographies, des articles de critique, ou des romans? Pourquoi, en ouvrant un livre nouveau chez le libraire, s'empresse-t-on de le rejeter s'il renferme des vers? Est-ce que notre siècle est tellement voué au prosaïsme et au culte des intérêts matériels, qu'il ait perdu le goût de la poésie et de l'éloquence? Non : là n'est pas la cause secrète de cette indifférence. — Elle gît en ceci : c'est qu'on ne refait pas, surtout après les grands écrivains du siècle de Louis XIV, les Fables de Phèdre et de Lafontaine, les Géorgiques de Virgile, l'Iliade ou l'Énéïde, les Tragédies de Corneille et de Racine, les Comédies de Molière.... : c'est que la poésie cherche en vain des sujets qui ne soient pas

l'incessante et monotone reproduction du passé. Ce n'est certes ni la force, ni la grâce qui manquent à nos poëtes : c'est un champ nouveau où ils puissent cueillir une abondante moisson : ce sont des sentiers qui ne soient pas effondrés à force d'avoir été rebattus : ce sont des formes nouvelles qui puissent prêter un air de jeunesse aux lambeaux de pourpre dont la poésie essaye de se couvrir. Ce champ nouveau, le poëte l'a cherché dans les littératures étrangères, dans les chants du moyen-âge, jusques dans nos patois. Ces formes nouvelles, il a cru les trouver dans le romantisme; il tente de les découvrir dans cette littérature de mélancolie et de rêve où il évoque tour à tour la brise du soir, le souffle de la grève, le vent qui soupire dans les hauts chênes, et ces images vaporeuses, usées aussitôt qu'écloses. Mieux qu'aucun, M. Guerrier de Dumast a reconnu ces défaillances, ces nécessités, ces aspirations. Il les voit, il les sent, et cette compréhension est certainement l'un des mobiles de cette infatigable propagande à laquelle il s'est dévoué, qu'il poursuit avec tant d'habileté, et dont le beau volume des fleurs de l'Inde est tout à la fois le programme le plus complet et la plus séduisante expression.

Ici, je ne me bornerai pas à citer quelques vers. J'analyserai et je reproduirai, dans des extraits plus étendus, le touchant épisode de la mort de Yanazdate, emprunté à la Ramaïde de Valmiki.

Le vieux roi Dasarétas, privé de son fils Rama qu'un injuste arrêt vient d'envoyer en exil, s'abandonne à sa douleur, et, dans le silence de la nuit, étendu sur sa couche, il confie à sa noble épouse un souvenir qui l'obsède, où il voit la cause du malheur qui l'accable et qui doit le conduire au tombeau.

Bonne ou mauvaise, oh oui! toute action humaine
Attire à son auteur ou récompense ou peine.....

. . . .

Un soir, c'était alors la saison des beaux jours,
L'admirable saison des fleurs et des amours;

Par les feux du soleil, si longtemps desséchée,
La terre avait enfin vu sa soif étanchée.

Dasarétas avait quitté le palais de son père et, embusqué sur les rives du Sarayou, il attendait, l'arc à la main, les animaux sauvages qui viendraient s'abreuver dans le fleuve. Un bruit se fait entendre dans les eaux; le trait part; un cri de douleur éclate et des plaintes lui succèdent :

« Mais quel être cruel m'a pu frapper? Pourquoi
» Dépouiller de la vie un enfant tel que moi?
» Jeune ermite, a qui donc ai-je nui sur la terre?
» Je venais puiser l'onde au fleuve solitaire.......
. . . .
» Car, ce n'est pas moi seul qu'un tel coup fait périr;
» Et les jours innocents qu'on m'est venu ravir,
» C'est pour d'autres que moi que mon cœur les regrette;
» C'est pour mon père, aveugle et triste anachorète,
» C'est pour ma pauvre mère, aveugle comme lui!
» Quand j'aurai disparu, quel sera leur appui?

Éperdu, plein de regrets et d'horreur de lui-même, le prince s'élance et voit un jeune adolescent atteint par sa flèche et dont la vie s'échappe :

Il m'aperçoit : son œil se ranime et mon âme
Frémit de repentir sous son regard de flamme :
« C'est donc toi, Xatria, par qui je meurs ainsi.
» Eh! que t'avais-je fait? Qu'avaient-ils fait aussi
» Mes vieux parents dont l'œil ne voit plus la lumière,
» Qui, nourris par moi seul, voués à la prière,
» Innocens, vertueux, vivaient au fond des bois?
» Car ta flèche, ô méchant, nous a tués tous trois.
. . . .
» Eh bien! Prends ce sentier, chasseur, et sans retard.
» Il mène à l'ermitage où languit le vieillard,
» Va l'y trouver. Dis-lui l'œuvre de ta démence,
» Du pénitent, du Brahme, implore la clémence.

» Car, s'il te maudissait, tu mourrais consumé
» Comme un vieil arbre sec par la foudre allumé.

Le prince s'apprête à remplir la prière de sa victime, mais l'enfant le rappelle pour lui dire que sa mère était une Soudra, que, né de cette mère et d'un Brahme, il n'appartient qu'à demi à la caste supérieure, et qu'ainsi le meurtrier n'a pas à se reprocher tout à fait le meurtre d'un Brahmane....

Ainsi, près de la mort,
L'enfant blessé par moi me consolait encore.

Obéissant à son dernier vœu, le prince emporte l'urne remplie et se dirige vers l'asile des parents. A son approche, trompé par le bruit de ses pas, et le prenant pour leur fils, ils lui adressent de doux et tendres reproches de sa lenteur. Dasarétas y répond par ses sanglots et par le récit de sa fatale méprise. La douleur du vieillard éclate d'abord en pleurs et en gémissements.

Puis, de retour à lui, comprimant ses sanglots,
Le sage avec grandeur laisse tomber ces mots :
« Quels supplices, dis-moi, pour son forfait mérite
» Celui qui librement tuerait un jeune ermite,
» Un doux enfant, déjà riche en austérités,
» Lecteur des livres saints, nuit et jour feuilletés?
» On en frémit. Indra, pour un semblable crime,
» Tomberait renversé de son trône sublime.
» Va! du courroux d'en haut pour éteindre les feux,
» Il faut, et ton erreur, et tes humbles aveux.
» Oui, si tu ne venais, détournant l'anathème,
» Pleurer ton ignorance et t'accuser toi-même,
» Vois-tu...., faible vengeur de mon fils innocent,
» Je ne suis qu'un vieillard faible, aveugle, impuissant,
» Eh bien! le cri d'appel d'un Brahmane et d'un père
» Ferait encor sur toi descendre le tonnerre :
» Ton front, sept fois fendu, volerait en éclats;
» Tous tes peuples ligués ne te sauveraient pas.

« Mais, le meurtre commis, ton âme le déplore :
» L'ardeur t'entraîna seule.... Aussi, tu vis encore.
» Tu vivras... Pour les tiens demeure exempt d'effroi.
» Mon pardon les atteint : sois content, fils de roi....

Les malheureux parents veulent être conduits près de leur fils. A l'aspect de son corps, leur douleur redouble et s'exhale en plaintes déchirantes. Ils s'efforçaient de lui rendre les derniers devoirs, lorsqu'il leur apparaît sur un char magnifique, et leur annonce que sa mort était réglée par un ordre sage, que sa place est maintenant parmi les heureux, et qu'ils iront bientôt l'y rejoindre. Le Brahmane s'adressant de nouveau au prince, lui prédit que, malgré le bienfait du pardon, la mort de l'innocent doit toujours être plus ou moins vengée, qu'ainsi donc, un jour aussi, il sera séparé de son fils et mourra privé de ses embrassements. — Bientôt après l'existence des deux vieillards s'éteint.

Depuis, le prince a oublié, au sein d'une prospérité constante, l'oracle du Brahmane; mais, il le sent, l'heure est venue, et la prédiction va s'accomplir? il ne reverra plus son fils : il se meurt privé de sa présence et de ses consolations.

. . . . Ce fut ainsi
Qu'abattu par le deuil et par l'âpre souci,
Un vieux père, un vieux roi, dont l'âme était brisée,
Lança les derniers jets de sa force épuisée.
Sur sa couche, et dans l'ombre, ainsi Dasarétas,
Pasteur des peuples, chef, qui, de vastes états,
Longtemps avait si bien porté le diadème,
S'approcha par degrés de son terme suprême,
Faible, sans agonie et plein de majesté,
Comme on voit de Tchandra le croissant argenté,
Palir et disparaître au lever de l'aurore,
« O mon fils ! O Rama ! » murmurait-il encore,
« Lorsqu'enfin sous le coup de souvenirs trop chers,
» Son âme en gémissant s'exhala dans les airs.

A côté de cette belle traduction en vers français, M. de Dumast en a placée une autre en vers latins à laquelle je n'emprunterai que ce dernier passage :

« . . . . Facto sic fine loquendi,
» Dasarethas magnus cœpit secedere vitâ,
» Atque, jacens lecto, vires disperdere lente,
» Paulatim periens, par Tsandræ, cornua cujus
» Vanescunt oculis, auroræ luce propinquâ.
» Ah Rama! Ah fili. » Queribundus sepe gemebat;
» Ast hominum pastor, cruciante dolore paterno,
» Tandem succubuit lugens, animamque reliquit. »

Dans ce touchant épisode, quelle simplicité, mais en même temps quelle grandeur! Avec quel art habile le poëte a su y réunir tout ce qui excite la pitié et fait vibrer les fibres les plus intimes du cœur. A la vérité, contre notre règle classique, l'intérêt se divise au lieu de se concentrer sur un seul personnage. Tous, jusqu'à la reine, muette confidente du désespoir de Dasarétas, attirent tour à tour l'attendrissement du lecteur; il n'en est ni moins vif, ni moins légitime; et peut-être le secret du charme particulier de ce récit, c'est que l'âme du lecteur y est entraînée sans qu'aucune opposition, aucun contraste ne la fasse dévier de la pente où elle glisse. Ici, point de ces images vaporeuses qui forment aujourd'hui le bagage de la plaintive élégie : point de ces couleurs à la détrempe qu'une goutte d'eau confond dans un affreux barbouillage. Tout révèle la touche savante et naïve, simple et ravissante d'un véritable poëte. Si le champ de la littérature indienne offre beaucoup de ces fleurs, comment ne pas remercier l'élégant traducteur qui nous les révèle en si beaux vers, et l'école qui nous convie à les cueillir.

Jusqu'à présent, nous avons vu M. Guerrier de Dumast soutenir seul tout le poids de la propagande orientaliste; mais, les Facultés sont vers cette époque instituées à Nancy, et bientôt elles lui fourniront de puissants collaborateurs. Avec

leur concours, la seconde partie de l'œuvre sera continuée, en même temps une nouvelle phase commencera.

En 1860, M. Émile Burnouf publiait dans les mémoires de l'académie de Stanislas, *la Bhagavad-Ghita, le divin chant du bienheureux,* exposé philosophique des doctrines de l'une des écoles du Brahmanisme. La traduction en vers est quelquefois forcée de s'écarter du texte et d'altérer ses formes pour l'assouplir aux règles et au génie de la langue dans laquelle elle le transporte : la traduction en prose peut être plus fidèle, plus sobre et plus contenue. Elle convient mieux aux œuvres de doctrine, et M. Burnouf a eu raison de la préférer. On en jugera ainsi en lisant l'extrait que je vais donner des paroles que l'auteur met dans la bouche de Vichnou, la seconde personne de la Trinité Indoue.

« Les hommes qui me servent, sans penser à nulle chose, » et me demeurent toujours unis, reçoivent de moi la féli- » cité de l'union.

» Ceux même qui, pleins de foi, adorent d'autres divinités, » m'honorent aussi, quoiqu'en dehors de la règle antique.

» Car, c'est moi qui recueille et possède tous les sacrifices, » mais ils ne me connaissent pas dans mon essence et ils » font une chute nouvelle.

» Ceux qui sont voués aux dieux vont aux dieux, aux » ancêtres ceux qui sont voués aux ancêtres, aux larves ceux » qui sacrifient aux larves, et à moi ceux qui me servent.

» Quand on m'offre en adoration une feuille, une fleur, » un fruit, de l'eau, je les reçois pour aliments comme une » offrande pieuse.

» Ainsi donc, ce que tu fais, ce que tu manges, ce que » tu sacrifies, ce que tu donnes, ce que tu t'infliges, ô fils » de Kunti, fais m'en l'offrande.

» Tu seras dégagé du lien des œuvres, que leurs fruits » soient bons ou mauvais, et, avec une âme toute à la sainte » union, tu viendras à moi.... »

Je ne puis rapprocher la traduction du texte; mais, il y a dans celle-ci un parfum étranger qui en atteste la scru-

puleuse fidélité, un cachet particulier qui n'appartient pas seulement au fond même des doctrines, mais qui doit dériver aussi des formes du style.

Dans le cours de la même année et dans le même recueil, M. Leupol publiait, sous le titre de : *Dieu, méditation Orientale*, la première pièce d'une série de morceaux distincts par la forme et par le fond, mais, comme l'auteur le dit dans une note que je lui emprunte, « visant au même » but : inspirer l'amour de l'Inde Aryenne et introduire la » plus respectable des littératures antiques, avec sa mytho- » logie et sa morale, dans le cercle de nos études, de nos » préoccupations et de nos goûts. » Dans ces poétiques imitations où j'aurais aussi puisé quelques extraits si les limites d'une notice eussent pu le permettre, on rencontre de beaux vers, une véritable poésie et une grande richesse de faits, d'idées et de formes bien propres à réaliser les vœux et le but de l'auteur.

De cet exposé des efforts tentés par l'école de Nancy, se dégagent déjà les éléments qui aideront à résoudre les questions que je me suis posées. En effet, j'ai montré les Facultés acceptant l'entreprise commencée avant leur naissance, s'unissant au but que cette entreprise recherche, et s'attachant, par le lien d'études désormais communes, au milieu du sein duquel elles apportent leur enseignement. Heureux concert, féconde association qui promet à l'activité intellectuelle de notre province un essor plus sûr et plus rapide. Déjà, lorsqu'elle accepte à peine, dans sa modestie, le titre d'école vulgarisatrice de la littérature indienne, elle reçoit, dans le titre plus absolu d'école de Nancy, une consécration solennelle qui lui donne un corps dans le domaine de la science, et marque dans l'avenir la certitude de son triomphe. Elle est en même temps un fait considérable de décentralisation scientifique et littéraire, et, sous cet aspect, elle est digne encore d'attirer à un haut degré l'attention, les sympathies et le respect.

A la prédication théorique de l'utilité de l'étude des langues

aryennes, l'école avait fait succéder, avec une saine logique, la démonstration par les exemples. A ceux qui lui prédisaient un échec ou qui niaient son œuvre, elle avait répondu comme le philosophe antique : *pour prouver le mouvement, elle avait marché*. Elle voulut en accomplir la troisième phase : avait elle fait entrevoir le temple et ses magnificences; elle voulut en dégager les accès et mettre aux mains des visiteurs la clef qui en ouvrira les portiques.

Dans ce nouvel ordre de travaux, l'initiative appartient encore à M. Guerrier de Dumast. Avant 1857, il avait entrepris une tâche difficile, celle de réduire aux éléments de notre alphabet les lettres de l'alphabet sanscrit qui n'en renferme pas moins d'une cinquantaine. Dans un mémoire adressé à la société asiatique et que son journal n'a publié qu'en 1860, il avait exposé son système transcriptif, appelant ainsi l'examen et la discussion sur l'un des progrès les plus nécessaires de l'étude des langues aryennes. Il en avait fait usage dans le volume des *Fleurs de l'Inde* pour donner, en regard de la traduction, le texte même de l'épisode extrait de la Ramaïde. Il avait accompli ainsi un labeur ingrat, aride et cependant d'une nécessité absolue. MM. Burnouf et Leupol entreprirent bientôt après leur méthode de la langue sanscrite, parvenue aujourd'hui à sa seconde édition. Pour cette œuvre, l'Académie de Stanislas vint en aide par l'achat d'un petit corps de Devanagari qui permit de substituer aux caractères transcriptifs et vulgarisés, les caractères originaux et usuels de l'Inde. En ce moment, M. Leupol consacre sa collaboration à l'accomplissement d'une autre œuvre, d'une nécessité non moins évidente, la confection du dictionnaire sanscrit. Ainsi l'école a pourvu à tous les besoins classiques de son entreprise : elle sera bientôt armée de toutes pièces pour entrer en campagne; elle a appelé les disciples; elle leur a préparé les instruments de l'étude, et, pour atteindre ces grands résultats, elle n'a reculé devant aucune difficulté, devant aucun sacrifice, devant aucun travail si pénible et si ingrat qu'il pût lui paraître. Personne ne refusera de rendre hommage aux sages

raisonnements par lesquels elle a prouvé l'utilité des études qu'elle propose ; personne ne niera la séduction des morceaux qu'elle a empruntés à la littérature indienne ; il y a là des mérites que tous peuvent apprécier ; mais les vrais savants seuls peuvent comprendre tout ce qu'il a fallu d'abnégation, de recherches et de travail pour fonder le système transcriptif de M. Guerrier de Dumast, pour combiner la méthode de MM. Burnouf et Leupol, pour instituer le dictionnaire dont s'occupe M. Leupol. Dans cette troisième partie si aride de son entreprise, l'énergique persévérance de l'école de Nancy a conquis, suivant moi, des droits spéciaux à l'estime et à l'admiration publiques.

Cette active propagande a-t-elle atteint son terme, ou épuisé toutes ses ressources ? — Non sans doute, et, j'en suis convaincu, l'école ne se croit pas au bout de sa tâche. Soit que par un sentiment de courtoisie elle ait voulu laisser à l'Académie de Metz la part qui paraît le mieux convenir à ses goûts et à ses tendances, soit uniquement par la disposition du plan qu'elle s'est imposé, elle ne s'est adressé encore qu'aux littérateurs et aux moralistes ; et ils ne sont pas les seuls qu'elle doive et qu'elle puisse avec succès convier à l'étude du sanscrit. Elle peut rencontrer des disciples nombreux et non moins fervents dans d'autres classes d'érudits que la nature même de leurs travaux habituels dispose aux recherches patientes et difficiles. Le sentiment poétique, l'aptitude littéraire et le goût des spéculations philosophiques ne sont pas donnés à tous : il y a des esprits qui recherchent de préférence les vérités positives, à qui les sciences conviennent mieux que les lettres ; et bien certainement, disposée comme elle l'est aux questions générales, l'Académie de Stanislas manquerait à ses traditions comme à ses tendances constatées par M. Nicklès, si elle demeurait étrangère ou seulement indifférente aux préoccupations et aux espérances qui agitent aujourd'hui le monde savant.

Depuis que la géologie a reconstruit l'histoire de la terre et des animaux qui l'ont peuplée à ses différents âges,

l'homme n'a plus désespéré de retrouver sa propre histoire Les générations qui s'éteignent ne disparaissent pas tout entières et sans laisser quelques traces de leur existence. Les monuments et les débris enfouis sous le sol révèlent leurs arts et leur industrie; les lambeaux de leurs idiomes empruntés par des langues plus modernes peuvent jusqu'à un certain point indiquer les progrès qu'elles avaient faits dans la civilisation; leurs dogmes et leurs livres sacrés attestent leurs idées morales et philosophiques. Dans cette mine ouverte aux recherches de l'esprit humain, l'archéologie, la philologie et l'histoire philosophique exploitent simultanément trois filons plus ou moins riches. De jour en jour, les faits sont recueillis, enregistrés et comparés; des études patientes et assidues dégagent et formulent les questions : les solutions se préparent; plusieurs déjà sont acquises, et des jalons nouveaux sont posés dans le champ encore si obscur des temps antéhistoriques. Ainsi, il est reconnu que, contemporain des grands animaux des derniers âges géologiques, l'homme existait avant le déluge, vivant en tribu et possédant déjà quelques arts grossiers. Ainsi, il est démontré qu'à l'âge de pierre l'homme vivait en société, pratiquant l'agriculture, quelques arts textiles et la céramique. Ainsi, les emblêmes des monuments Aztèques, les haches de pierre de vieux tombeaux Caraïbes, l'inscription trouvée en Amérique et offrant plusieurs caractères appartenant à l'antique langue des Berbères, etc , ne laissent plus de doute sur les anciennes relations des deux continents et ne permettent plus de reléguer parmi les chimères les traditions de la Grèce sur l'Atlantide. Pour des époques plus récentes, la découverte des secrets de l'écriture hiéroglyphique a révélé l'histoire et la civilisation de l'ancienne Égypte; les patientes recherches de l'archéologie nous dévoileront bientôt les mystères de celles de l'Assyrie, de la Perse et de la Phénicie. La philologie est parvenue à grouper les langues qui ont une commune origine, et à retrouver le point de départ commun des mots qui les composent. La philosohie, à son tour, rapproche et compare les conceptions mytholo-

giques et les traditions religieuses des anciens peuples, pour en déduire leur histoire, et elle a déjà pu constater une série de civilisations successives et la marche progressive de l'humanité. L'étude des langues anciennes est la clef de ces immenses et difficiles recherches, et aucune ne sollicite davantage que les langues Aryennes l'attention et le zèle de ceux qui veulent aborder ce vaste champ où l'esprit est surexcité en quelque sorte par une curiosité avide, par l'attrait si puissant de l'inconnu, par l'honneur d'attacher son nom à une découverte. Elles ont été l'expression de l'une des civilisations les plus antiques, ayant ses racines dans des civilisations plus antiques encore, en contiguité et en contact avec d'autres qui semblent remonter aussi aux temps les plus reculés. Elles ont laissé des monuments plus nombreux et plus vénérables des idées, des mœurs et des usages de générations presque primitives. — N'est-ce pas à ces titres qu'elles ont conquis chez nos voisins une plus large place dans les préoccupations et les études des érudits et de ces infatigables chercheurs qui s'appliquent à pénétrer les secrets de l'histoire aussi bien que ceux de la nature?

En France, s'ils sont moins nombreux peut-être, les hommes voués aux mêmes travaux et à ces intéressantes investigations du passé, peuvent donc être aussi conviés avec succès à l'étude des langues et de la civilisation de l'Inde ancienne. D'ailleurs, ces problèmes scientifiques qui se posent en si grand nombre sont bien dignes des préoccupations de l'Académie de Metz, et se rattachent à ces hautes questions générales que recherche de préférence l'Académie de Stanislas. Les travaux que l'Allemagne accomplit aux portes de ces deux Académies semblent les y solliciter sans cesse et leur jeter une sorte de défi. Comment supposer que l'école de Nancy puisse y rester indifférente, maintenant qu'elle est armée de toutes pièces pour entrer dans la lice. Évidemment elle se prépare à aborder cette dernière phase de sa propagande. N'ai-je pas fait remarquer déjà que, par une heureuse innovation, MM. Burnouf et Leupol ont introduit dans leur

méthode deux chapitres dont l'intention et le but sont évidemment de faciliter les travaux de la philologie comparée, dans son application au sanscrit. Dans quelque temps, n'en doutons pas, l'école s'adressera à ces nouvelles classes d'érudits, et le jour n'est plus loin où, certaine d'un succès bien mérité, elle pourra se retourner vers le Gouvernement et lui dire : « les disciples sont prêts, envoyez le professeur. »

Toute entreprise utile doit venir à son heure, après avoir subi la double épreuve de la discussion et de l'expérience. En France surtout, elle ne fait son chemin qu'avec lenteur, ou, si quelque engouement capricieux lui donne un triomphe prématuré, sa durée est éphémère; l'indifférence et l'oubli la font bientôt avorter. Je le dis donc en toute sincérité : le Gouvernement a été sage quand, devant les vœux de l'Académie de Stanislas et de l'Académie de Metz, il a hésité, redoutant un échec. L'épreuve est faite aujourd'hui : elle a justifié que la proposition était conçue en termes trop absolus et que le moment n'est pas venu encore de fonder, dans chaque Académie, une chaire de sanscrit et une chaire d'arabe littéraire. Mais, en même temps, il en est ressorti la preuve plus concluante, la démonstration plus irrésistible que pour Nancy ce moment est arrivé. La loi ne défend pas de doter une Académie d'un enseignement spécial qui lui convient, qui doit y réussir, parce que dans les autres la même mesure aboutirait à un échec. Serait-ce donc trop que de constituer un second foyer aux études orientales, et n'est-il pas utile de le placer dans une ville qui, d'elle-même, s'est portée vers ces études, et qui semble appelée plus que toute autre à relier ensemble les travaux de l'Allemagne et de la France? L'affirmative ne saurait être mise en doute.

Je viens d'énumérer une série d'importants et difficiles travaux, de montrer une entreprise généreuse et utile, poursuivie avec une noble persévérance, digne à tous égards d'admiration et de respect, à la veille enfin d'un triomphe bien dû à tant d'abnégation et aux talents élevés qui s'y sont consacrés. Si, dans cette étude qui eût réclamé une plume

plus habile et plus exercée, je n'ai pas suffisamment résolu les questions que j'avais posées, j'aurai du moins la satisfaction d'avoir montré aux associations scientifiques un admirable exemple des résultats qui peuvent être obtenus par l'union de la patience et du talent, et d'avoir appelé sur la plus honorable tentative des sympathies et des applaudissements justement mérités.

Avril 1862.

MAUD'HEUX,

Président de la Société d'Émulation des Vosges.

CORRESPONDANCE

AVEC

LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

ET OBSERVATIONS

AU SUJET

DES FOUILLES DES ENVIRONS DE CONTREXÉVILLE.

M. Maud'heux au directeur de la Revue archéologique.

MONSIEUR,

Dans une lettre de M. de Saulcy, que publie votre numéro de novembre, on lit ce passage :

« L'an dernier, après notre départ, la Société d'Émulation » des Vosges, pour m'éviter la peine de fouiller moi-même » et à mes frais les tumuli encore intacts dans les bois qui » environnent Contrexéville, avait entrepris des fouilles » dont les principaux résultats ont été publiés dans la *Revue* » *archéologique*. »

Et plus loin :

« Adieu paniers, vendanges sont faites ! me disais-je en » revenant cette fois à Contrexéville. »

Les lecteurs de la *Revue archéologique* pourraient en induire que la Société d'Émulation, cédant à un esprit de rivalité déplacée, aurait entrepris d'empêcher les explorations de M. de Saulcy en se hâtant de fouiller toutes les antiquités des environs de Contrexéville. Il est de mon devoir de protester contre de telles impressions, et il me sera facile de les écarter par quelques explications.

La Société connaissait depuis longtemps les tombelles des forêts de Dombrot et de Suriauville, contiguës au territoire de Contrexéville; elle les avait signalées dans la *Statistique du département*, publiée sous ses auspices en 1843; mais elle s'était abstenue de les explorer, parce qu'elle savait que des fouilles tentées avant 1823 n'y avaient produit aucune découverte. Cependant, lorsqu'en exécution d'une circulaire ministérielle elle fut appelée à rassembler, pour la commission de la carte des Gaules, dont M. de Saulcy est le président, les documents capables de jeter quelque lumière sur l'antique topographie du pays, elle jugea nécessaire de soumettre ces antiques sépultures à des investigations plus approfondies, espérant y recueillir les moyens de déterminer la limite précise de l'ancien territoire des Lingons et de celui des Leuks, limite qui n'en devait pas être éloignée. En conséquence, sur son invitation, un de ses membres se rendit sur les lieux, leva le plan de ces tombelles, obtint des maires l'autorisation de pratiquer des fouilles dans ces forêts qui appartiennent à leurs communes, et fixa ces opérations à l'époque de son retour d'un voyage qu'il était contraint de faire.

Quelques jours avant l'époque ainsi fixée, M. de Saulcy, qui vient tous les ans à Contrexéville et qui ne s'était pas encore préoccupé de ces tombelles, allait, avec un grand nombre d'ouvriers, en fouiller la plus grande partie, sans tenir compte, à ce qu'il paraît, de l'opposition des autorités locales et notamment du maire de Dombrot.

Les premiers renseignements qui me parvinrent attestaient une vive irritation, et témoignaient surtout d'un profond regret d'avoir vu disposer, au profit d'autres musées, de richesses archéologiques exhumées d'un sol qui appartient aux communes, richesses qu'elles auraient désiré réunir au musée d'Épinal. Je dus rendre compte à la Société de l'incident qui venait de se produire, et le signaler au Ministre en lui exprimant mon très-sincère regret qu'une communication préalable ne m'eût pas averti des désirs de M. de Saulcy et

mis en situation de me concerter avec lui. Notre Société eût été heureuse de l'accueillir, comme son guide, dans l'exécution d'un plan de recherches qu'elle entend poursuivre, dont les fouilles de Suriauville et de Dombrot devaient être le début, et dont elle a continué l'exécution en fouillant, en 1860, les tombelles restées intactes sur ces deux points, celles de Contrexéville, de Vittel et de Martigny; en 1861, celles de Saint-Ouen, de Médonville, et quelques mares des environs de Bulgnéville qui lui ont fourni de curieuses révélations.

A cette coopération toutefois, j'aurais cru de mon devoir de poser une condition aussi juste qu'utile aux intérêts de la science, et, pour peu que M. de Saulcy eût bien voulu s'inspirer des idées exposées par M. Alexandre Bertrand dans ses articles sur les musées de Namur et de Besançon, il l'eût certainement accueillie et approuvée : c'est que tous les objets recueillis dans les fouilles seraient déposés au musée d'Épinal. En effet, dispersés dans des collections lointaines ou dans des cabinets d'amateurs, ces objets sont à peu près perdus pour une fructueuse étude qui ne peut se faire avec succès que là où ils sont nombreux et groupés avec indication de leurs provenances.

En résumé, Monsieur le Directeur, pour me servir d'expressions analogues à l'une de celles que j'ai citées, ce n'est pas la Société d'Émulation qui a coupé l'herbe sous les pieds de M. de Saulcy. — Il ne faut pas dire : adieu paniers! car les vendanges ne sont pas terminées; et, s'il est bon de ne pas omettre des précautions et des formalités sans lesquelles, comme notre Société l'a aussi éprouvé, on peut avoir à payer les frais d'un procès-verbal forestier, ce n'est pas un motif de renoncer à une riche moisson pour laquelle le concours d'un prince de la science et d'une Société modeste, mais résidant sur place, ne serait pas inutile.

Notre Société avait gardé le silence sur l'incident de 1860. Je regrette qu'une attaque inattendue me force à m'écarter

de cette réserve, et de solliciter de votre haute impartialité l'insertion de cette lettre dans l'un de vos prochains numéros.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MAUD'HEUX,

Président de la Société d'Emulation du département des Vosges.

M. de Saulcy, à Monsieur le Directeur de la Revue archéologique.

MONSIEUR,

Vous avez accueilli la lettre de M. Maud'heux et vous avez bien fait. Je n'y répondrai que par quelques courtes observations, et puis tout sera dit, j'espère, la *Revue* n'étant pas un recueil destiné à servir d'arène aux petites querelles particulières.

J'apprends avec intérêt que les tombelles que j'ai explorées à Suriauville et à Dombrot devaient, après tant d'années d'abandon, être fouillées à point nommé, l'année même où je les ai ouvertes; ceci, je l'ignorais entièrement, et si je ne l'apprends qu'aujourd'hui, je m'en console en me disant: mieux vaut tard que jamais. La Commission espérait trouver dans ces tombelles des moyens de déterminer la limite précise de l'ancien territoire des Lingons et de celui des Leuks: c'est là ce qu'avance mon honorable contradicteur; mais j'avoue que je ne le comprends guère. Comment l'inspection des ornements enterrés avec quelques cadavres peut-elle servir à déterminer une limite territoriale? Je ne le devine pas.

Il est vrai que je vais, hélas! tous les ans à Contrexéville, et qu'avant le jour où j'ai fouillé ces tombelles, je ne m'en étais pas préoccupé. Je suis ainsi fait. Mais quand une fois je me décide, dans l'intérêt de la science, à entreprendre une chose, je n'attends pas, depuis 1823, ou si ces messieurs l'aiment mieux, depuis 1843 jusqu'à 1860, pour me décider à mettre la main à l'œuvre, surtout quand le chef de l'Etat

m'a confié la mission d'étudier les monuments de ce genre dans la France entière, mission que je tiens à honneur de remplir le moins mal possible.

M. Maud'heux se trompe lorsqu'il dit que je n'ai pas tenu compte de l'opposition des autorités locales, et notamment du maire de Dombrot. Il sera dans le vrai en ne parlant que du maire de Dombrot, qui a jugé bon de ne pas faire ce qu'avait fait avec une parfaite politesse et un grand empressement son collègue de Suriauville.

Je déplore véritablement, avec M. Maud'heux, que les musées de la capitale s'enrichissent parfois d'objets trouvés dans les départements; mais il faut pourtant bien se résigner à voir cet abus se perpétuer, à moins qu'on ne décide une fois pour toutes que ces musées ne pourront contenir d'antiquités gauloises et gallo-romaines, qu'à la condition que celles-ci seront déterrées exclusivement dans le département de la Seine.

Ce que je ne comprendrai encore que bien difficilement, c'est que, ainsi que le suppose M. Maud'heux, les objets antiques « dispersés dans des collections lointaines ou dans » des cabinets d'amateurs, sont à peu près perdus pour une » fructueuse étude qui ne peut se faire avec soin que là où » ils sont nombreux et groupés avec indication de leur pro- » venance. »

Loin de moi de nier la valeur et l'importance des *collections locales;* mais, je le demande, que deviennent, dans ces collections forcément restreintes, tous les avantages qui doivent infailliblement ressortir de la comparaison, et où les objets à comparer entre eux peuvent-ils être aussi nombreux que dans les musées de la capitale, les seuls actuellement dotés par l'Etat?

Au cas présent, que peut signifier la mention de cabinets d'amateurs? M. Maud'heux ne peut pas ignorer que tous les objets trouvés par moi sont allés enrichir, sans exception, les musées parisiens de l'artillerie et de Cluny, comme l'an prochain ils iront enrichir le musée de Saint-Germain.

Encore un mot et j'ai fini. M. Maud'heux ne parle pas, et il y a bon goût à faire cela, des attaques peu convenables que les journaux d'Épinal m'ont prodiguées avec un manque de réserve dont personne n'aurait dû s'écarter; mon honorable contradicteur comprend parfaitement, j'en suis sûr, que les injures qu'on ne prend pas la peine de relever ne sont jamais de bonnes raisons, et qu'on n'a jamais rien à perdre à rester dans les bornes de la politesse élémentaire.

Qu'il veuille bien demander à M. le Directeur du musée d'Épinal communication de la lettre qu'il a bien voulu m'écrire en juillet 1860 et de celle que je lui ai immédiatement répondue, et je suis certain qu'il changera d'opinion sur ma manière d'agir dans le passé et dans l'avenir.

F. DE SAULCY.

NOTE DU PRÉSIDENT.

La Société d'Émulation n'a pas dû prolonger la polémique engagée dans la Revue archéologique parce que son but devait lui paraître atteint près des lecteurs de ce savant recueil, mais elle ne peut renoncer à la porter à la connaissance des nombreuses Sociétés qui l'honorent de leurs communications. Il lui importe qu'elles ne puissent pas même la soupçonner d'avoir cédé à un puéril esprit de rivalité, ou d'avoir voulu entraver des recherches entreprises, comme les siennes propres, dans le pur intérêt de la science. Elle ne devait pas non plus interdire à son Président le droit d'opposer quelques explications aux critiques contenues dans la réponse de M. de Saulcy.

En usant de ce droit, j'écarterai d'abord tout ce qui a trait au débat personnel. Dès que M. de Saulcy affirme qu'il ignorait les intentions de la Société, ce débat ne peut plus exister. J'exprimerai seulement le regret qu'il ait daigné tenir compte de quelques articles de journaux qui ne méritaient pas son attention et que la Société avait accueillis

avec un extrême déplaisir. Il peut être bien convaincu qu'elle n'est sortie de la réserve qu'elle s'était imposée qu'au jour où elle s'est considérée comme attaquée, c'est-à-dire, plus d'un an après les fouilles.

M. de Saulcy fait un reproche à la Société d'avoir attendu depuis 1823, ou au moins depuis 1843, pour explorer les tombelles dont elle connaissait l'existence. La Société n'avait, à cet égard, aucune mission officielle; disposant de ressources modestes, elle doit s'interdire toute dépense qui ne lui promet aucun résultat, et, devant l'insuccès des fouilles de 1823, elle devait s'abstenir. Dès qu'elle a pu espérer un meilleur résultat, elle a repris l'exploration de ces tombelles. Je persiste à croire qu'elle ne pouvait mieux faire.

M. de Saulcy ne comprend pas comment l'inspection des ornements trouvés dans les tombelles aurait pu servir à déterminer avec plus de précision l'ancienne limite territoriale des Lingons et des Leuks. Tout en reconnaissant très-humblement que, dans la direction des travaux de la Société des Vosges, j'apporte plus de bonne volonté que de science, je crois pouvoir prouver que mon espérance n'était pas dénuée de fondement. M. de Saulcy sait mieux que moi que les Lingons, peuple de la Gaule celtique, constituaient une cité riche et puissante, initiée depuis longtemps à la civilisation de la province romaine, tandis que les Leuks, peuple assez obscur de la Gaule Belgique, participaient aux mœurs rudes et aux habitudes peu civilisées des autres Belges. Le premier chapitre des *Commentaires* ne laisse aucun doute à cet égard. Contrexéville est à peu de distance des limites du diocèse de Langres et de l'ancien diocèse de Toul. Mais, si les circonscriptions diocésaines sont généralement considérées comme représentant les provinces gauloises telles qu'elles existaient lors de l'établissement de la religion chrétienne, elles n'étaient déjà plus alors conformes aux anciens territoires de l'époque celtique, la politique des empereurs les ayant modifiées à plusieurs reprises, et celui des Lingons ayant en outre subi des retranchements considérables à la suite de la révolte

de Sabinus. D'un autre côté, quelques documents historiques démontrent que le diocèse de Toul s'est agrandi, vers la fin du XIe siècle, aux dépens de celui de Langres. Comment donc retrouver la limite qui, avant les conquêtes de César, séparait les Lingons des Leuks, si ce n'est en étudiant les vestiges et les débris que ces deux peuples ont laissés sur le sol et surtout les ornements déposés dans leurs tombeaux. Un art plus avancé, ou plus grossier, ne dénotera-t-il pas que ces monuments ont été élevés ou par les Lingons, ou par les Leuks, et n'y aura-t-il aucun renseignement à en recueillir quant à l'étendue de leurs occupations respectives ?

Si, au lieu de remonter à l'époque celtique, les tombelles qu'il s'agissait de fouiller avaient dû être attribuées à l'époque gallo-romaine, mon espérance n'en aurait été que mieux fondée encore. Je n'en veux pour preuve qu'un fait récent. L'an dernier, M. le conservateur du musée des Vosges a exploré, dans les environs de Grand, un tumulus recouvrant une sépulture gallo-romaine partagée en compartiments par des pierres extraites des ruines de Grand. L'une d'elles offrait un fragment d'inscription sur lequel on pouvait encore lire le mot.... INGONU ... reste mutilé du mot : LINGONUM. Est-ce que ce fragment ne vient pas à l'appui des documents qui prouvent que le diocèse de Toul comprenait de ce côté un démembrement du territoire des Lingons ?

M. de Saulcy ne comprend pas non plus ce que j'ai dit des collections locales, et semble me reprocher de vouloir réduire les musées de Paris aux seules antiquités découvertes dans le département de la Seine. C'est pousser un peu loin ce mode trop facile d'argumentation qui consiste à exagérer les idées d'un contradicteur pour les réfuter plus commodément. J'avais cependant donné le moyen de bien saisir ma pensée, en l'abritant derrière les idées émises par M. Alexandre Bertrand dans ses excellents articles sur les musées de Namur et de Besançon. Faut-il l'expliquer plus clairement encore ? Suivant moi, l'archéologie, et surtout les études de topographie antique, ne feront de sérieux progrès

qu'à cette condition qu'il y aura toujours, en province, un nombre suffisant d'archéologues qui s'empresseront de constater les découvertes, d'en recueillir les produits, de les apprécier et de les décrire, et, à Paris, une réunion d'autres archéologues chargés de résumer, de comparer ces découvertes, et d'en déduire les données générales de la science. Aux premiers, les collections locales sont indispensables; il faut aux autres les grands musées de la capitale, et il serait facile, par un système bien combiné d'échanges, de doubler la prospérité de ces deux ordres d'établissements.

Quant aux cabinets d'amateurs que le caprice du propriétaire peut fermer à celui qui aurait le plus besoin de les consulter, je persiste à croire qu'ils sont en général peu utiles aux intérêts de la science; mais je ne comprends pas que ce que j'en ai dit ait pu me faire supposer l'intention d'insinuer que M. de Saulcy se serait attribué à lui-même les produits de ses explorations. Pas un seul mot de ma lettre ne permet de me prêter une telle intention qui n'est jamais entrée dans ma pensée. Je sais que M. de Saulcy a déposé tous ces objets dans les musées publics. Je regrette seulement qu'il n'ait pas fait une part au musée du département dans le sol duquel il les avait recueillis.

Ce que je regrette aussi, c'est qu'il ne rende pas justice à M. le Maire de Dombrot qui, pour rester fidèle à une parole donnée, et n'usant d'ailleurs que d'un droit légal que l'Empereur eût été le premier à faire respecter, n'a pas craint de s'exposer au mécontentement d'un Sénateur.

Je termine ici ces explications. Le ton quelque peu railleur de la réponse de M. de Saulcy les rendait indispensables. Il ne me reste plus qu'à exprimer le vœu que cet incident, s'il a un instant occupé l'attention, serve aussi à la reporter vers des explorations qui ne sont pas encore entreprises sur une assez grande échelle, et qui cependant peuvent jeter tant de lumières sur une époque encore bien obscure de notre histoire.

Épinal, le 16 juin 1862.

MAUD'HEUX,

Président de la Société d'Émulation des Vosges.

NOTICE SUR AUSONE.

Ausone (Magnus), né à Bordeaux, vers l'an 309, compta parmi les hommes les plus instruits et les plus éclairés de son siècle.

Après de fortes et brillantes études, il voulut embrasser la carrière du barreau, mais ce n'était pas sa vocation et il y renonça bientôt. Il négligea donc le forum, se passionna pour les travaux scolaires, se fit professeur et enseigna la grammaire à Bordeaux pendant trente ans.

Ses succès de grammairien l'appelèrent rapidement aux fonctions de rhéteur.

L'empereur Valentinien Ier, sachant l'apprécier, le fit venir à sa cour, qui était à Trèves, et lui confia l'éducation littéraire du jeune Gratien, son fils, âgé de 8 ans et déjà déclaré Auguste. C'était vers 367.

Grâce à ses fonctions, à ses talents, à ses vers, à la souplesse de son esprit, Ausone gagna les faveurs de ses maîtres et s'éleva aux premières dignités de l'empire. Il devint successivement comte, questeur, préfet d'Afrique, d'Italie et des Gaules, et enfin premier consul. Après la mort de l'empereur Gratien, son ancien élève, et malgré les bienfaits du nouvel empereur Théodose, il quitta Trèves et revint en Aquitaine, où il possédait de magnifiques propriétés et où il passa ses dernières années dans le repos et dans le culte des muses. Il y mourut, accablé de vieillesse, vers l'an 394.

Ausone joignait à une imagination féconde une étonnante facilité de versification. Il composa un grand nombre de poésies. Mais le plus long et le plus estimé de ses ouvrages est sans contredit son Idylle sur *la Moselle*. Quand ce poëme parut, il fit grand bruit à la cour et obtint un merveilleux succès. Le grand-pontife Symmaque, ami de l'auteur, lui écrivit : « Ta *Moselle* vole dans bien des mains et dans les » plis de bien des toges, grâce à tes vers divins qui l'immor- » talisent..... Puissent les dieux me donner le bonheur de » plaire à mes maîtres, comme il est vrai que je place ton » poëme au rang des livres de Virgile. »

Originaire des bords de la Moselle, qui me fait chaque jour admirer ses eaux si pures et si limpides, j'ai lu avec le plus vif intérêt l'Idylle d'Ausone, bien qu'elle ne célèbre cette rivière que dans sa course à travers le pays de Trèves, fort éloigné de sa source, et cette lecture, plusieurs fois répétée, a toujours été pleine de charmes pour moi.

L'idée m'est venue de traduire en vers cette remarquable production. Je ne me suis pas dissimulé les difficultés d'une aussi téméraire entreprise, mais je les ai résolûment combattues, et avec mes propres forces et avec celles des meilleurs interprètes du poëte. Leurs lumières m'ont aidé à percer l'obscurité de bien des passages. J'ai essayé de donner à mes vers le plus de concision possible et de me rapprocher ainsi du texte latin. J'ai cherché à éviter l'abus des périphrases et des épithètes, auxquelles malheureusement toute traduction de ce genre est obligée d'avoir recours. Malgré cela, je crains fort de n'avoir qu'imparfaitement rempli ma tâche épineuse.

Quoiqu'il en soit, j'offre ce fruit de ma persévérance et de mon travail à mes concitoyens, admirateurs, comme moi, de notre belle rivière, dont l'aspect a si bien inspiré, il y a 1,500 ans, le poëte bordelais, et je désire qu'ils l'accueillent avec quelque bienveillance.

Épinal, 24 Avril 1861.

Charles CHARTON,

Chef de division en retraite.

A LA MOSELLE.

Dans son poëtique délire,
Ausone a chanté sur sa lyre
De tes eaux la limpidité,
De tes flots la rapidité,
De tes poissons l'agilité,
Le nombre et la diversité.
Il a chanté ta voix plaintive,
Dont le murmure nous captive,
Et même tes bruyants accords
Que le vent sur son aîle active
Transporte vers de lointains bords.
Il nous a peint tes beaux rivages
Et tes fertiles pâturages,
Et tes séduisants paysages,
Se dessinant de toutes parts
Pour émerveiller nos regards.
Il nous a peint tes côtes vertes,
D'abondantes vignes couvertes,
Tes monts, tes vallons, tes forêts,
Leurs mystères et leurs attraits.
Il nous a décrit les délices
De tes somptueux édifices,
De tes châteaux, de tes palais,
De tes villas, de tes chalets.
Il nous a dit les joyeux groupes
Des rameurs menant tes bateaux,
Ainsi que les perfides troupes
Des pêcheurs rançonnant tes eaux.
Il nous a dit la foule errante,
Tumultueuse, délirante,

Des nymphes jouant sur tes bords,
Et dans ton onde transparente
Cherchant à calmer leurs transports.
Il nous a dit, belle rivière,
Les tributs que, dans leur carrière,
T'apportent les fleuves jaloux,
Et ta brillante destinée,
Éternellement couronnée
Par les flots du Rhin, ton époux.
Et moi, qui suis né sur ta rive,
Qui vois ton onde fugitive
Tous les jours couler sous les cieux,
Qui prête une oreille attentive
A tes accents capricieux,
J'ai tâché, pour te rendre hommage,
De traduire dans notre langage
Tes éloges si mérités
Que le vieux poëte a chantés ;
Heureux si cet excès d'audace
De toi peut obtenir sa grâce
Et ne me fait point regretter
L'œuvre que j'ai voulu tenter.

LA MOSELLE,

IDYLLE D'AUSONE, TRADUITE EN VERS

PAR M. CH. CHARTON.

---

* J'avais franchi les flots de la Nava rapide
Sous un ciel nébuleux et, d'un regard avide,
* Embrassé les murs neufs de la vieille cité
* Où la Gaule battue a jadis répété
Le spectacle effrayant des désastres de Cannes,
Où dorment sur le sol, sans qu'on pleure leurs mânes,
Des bataillons vaincus, de tous abandonnés ;
Puis des bois traversant le sauvage domaine
Et les sables déserts, où la culture humaine
Ne montre aucune trace à mes yeux étonnés,
* Je dépasse Dumnisse et ses plaines ingrates,
Qui partout de la soif éprouvent le tourment,
* Les Tabernes que l'onde arrose constamment
Et les champs mesurés récemment aux Sarmates.
C'est alors que je vois poindre dans le lointain,
* Sur les premiers confins des Belges, Nivomages,
Illustré par le camp du divin Constantin.
Ici l'air est plus sain : brillant et sans nuages
Phébus montre le front de l'Olympe empourpré.
Des rameaux se croisant l'assemblage serré
Ne me fait plus chercher le ciel sous leur verdure.

* L'astérisque indique les vers auxquels se rapportent les notes placées à la fin du poëme.

La lumière du jour éblouissante et pure
Se dispense dans l'air qui règne en liberté.
Il me sembla revoir et ma terre natale
* Et les champs cultivés où trône Burdigale,
Alors que j'admirai, de plaisir transporté,
Les faîtes des villas, s'élevant sur la rive,
Les coteaux verdoyants à Bacchus dédiés,
Et la Moselle enfin promenant à leurs pieds
Son onde ravissante et doucement plaintive.
  Fleuve loué des champs, loué des laboureurs,
Salut! par toi, le Belge obtint des empereurs
* Ces remparts honorés longtemps de leur présence.
O fleuve trois fois vert! la vigne prend naissance
Sur tes monts parfumés par Bacchus, et tes bords
Etalent de tes prés les abondants trésors.
Comme sur l'Océan, sur tes flots on navigue.
Tes eaux de la rivière ont la pente et l'élan;
Chez toi du lac profond le cristal se prodigue;
Ton cours peut imiter le cours rapide ou lent
Du ruisseau frémissant; la source la plus pure
N'atteint point la fraîcheur de ta claire boisson,
Et seul tu réunis l'admirable moisson
Des présents qu'ont reçus de la riche nature
Les fontaines, les lacs, les fleuves, les ruisseaux
Et la mer imprimant un flux double à ses eaux.
Ni du vent furieux la voix retentissante,
Ni de l'écueil caché l'approche menaçante
Dans ton paisible cours ne te causent d'effroi.
Le sable ne saurait, en l'emportant sur toi,
Te contraindre à changer tes allures pressées :
Au milieu de ton lit les terres entassées
N'arrêtent point ta marche, et, pour t'ôter le nom
Si mérité de fleuve, on ne voit aucune île
S'élever dans ton sein. Tu possèdes le don
De frayer deux chemins au navire docile,
Soit qu'il suive le fil de ton onde facile,

Agitant dans tes flots son rapide aviron,
Soit que le nautonier, remontant ton rivage,
A remorquer sans cesse applique son courage,
Et qu'il tire à son cou les câbles des bateaux.
Combien de fois, surpris du retour de tes eaux
Refluant vers leur source, as-tu pensé toi-même
Que ton cours naturel allait se ralentir ?
De l'herbe des marais tu sais te garantir ;
De tes flots paresseux jamais aucun ne sème
Sur tes salubres bords l'insalubre limon :
Et vers toi le pied sec attiré par ton nom
Ne peut être mouillé qu'en effleurant ton onde.
* Et maintenant allez. Couvrez le sol uni
Des incrustations dont la Phrygie abonde.
Que le marbre étendu comme un champ aplani
Regarde les lambris de vos riches portiques !
Moi, je voue au mépris les splendeurs fantastiques
De l'altière opulence et j'aime en son éclat
L'œuvre de la nature, et non l'insolent faste
Du prodigue insensé, qui, par un jour néfaste,
Tombe dans l'indigence et rit de son état.
Ici le sable dur recouvrant le rivage,
Des pieds qui l'ont foulé ne garde point l'image.
L'œil perce jusqu'au fond tes gouffres transparents
A travers ton cristal, ô fleuve, et tu ne prends
Le soin de rien cacher. Comme, dans l'étendue,
L'air nourricier répand ses fluides clartés
Quand les vents apaisés ne troublent point la vue,
Ainsi, lorsque tes flots cessent d'être agités,
Tu découvres au loin tes humides abîmes
Et jusqu'en leurs replis tes retraites intimes.
Les reflets azurés de ton limpide cours
Eclairent les tableaux dispersés dans ton onde.
C'est le sable creusé par ton eau vagabonde ;
C'est le gazon tremblant qui se courbe toujours
Sur un fond verdoyant. Près sa source natale,

L'herbe s'agite aux coups de la vague brutale,
Et le caillou se cache après avoir brillé,
Pendant que le gravier se mêle éparpillé
A la mousse verdâtre. Un spectacle semblable
De la Calédonie enchante les Bretons,
Alors que le reflux dévoile sur le sable
L'algue développant ses frais et verts festons,
Le corail déployant sa parure écarlate,
La perle magnifique, où la blancheur éclate,
Qui naît dans la coquille et charme nos regards,
Et ces joyaux marins, véritables prodiges
Qui de nos ornements empruntent les prestiges.
Ainsi l'herbe émaillée offre de toutes parts
Les cailloux variés qui se dégagent d'elle
Dans les riantes eaux de la calme Moselle.

Cependant les poissons, en folâtrant entre eux,
Fatiguent l'œil qui suit leurs fugitives traces.
Mais comment dire ici tant de diverses races,
Leurs obliques détours et leurs essaims nombreux
Se succédant sans fin en longeant le rivage?
Comment dire les noms et l'étrange assemblage
De toutes ces tribus? Un Dieu me le défend
Qui tient le second lot de l'empire du monde
Dans sa puissante main et garde le trident,
Protecteur de nos mers. O toi, fille de l'onde,
Naïade, montre-moi le peuple qui se plaît
A revêtir l'écaille et ses bandes qu'entraîne
Dans son sein transparent le fleuve au bleu reflet.

Le Meunier, dans les lieux couverts d'herbe et d'arène
Fait luire son écaille, et sa trop molle chair,
D'arêtes hérissée, une fois mise à l'air,
A peine un quart de jour se garde pour la table.
La Truite offre son dos de pourpre tacheté.
Aucune arme ne rend la Loche redoutable.
L'Ombre légère fuit par sa rapidité
Le regard indiscret. Toi qu'en ses gorges creuses

* A longtemps tourmenté l'oblique Saravus
Où l'on entend frémir, sous ses coups trop prévus,
Six piliers de granit aux bouches écumeuses,
Barbeau, quand tu parais dans de plus nobles eaux,
Plus libre est ton essor, plus au large tu nages.
Ton goût gagne en saveur dans le pire des âges;
Toi seul favorisé d'entre les animaux
Tu vois, en la louant, arriver la vieillesse.
Je ne veux point, Saumon, oublier ton espèce.
De la pourpre ta chair prend la vive couleur;
Souvent ta queue agile, étalant son ampleur,
Lance des coups errants, qui, du fond de l'abîme
Montent à la surface et, si rien ne l'anime,
L'eau trahit le sillon de tes secrets élans.
Ta cuirasse écaillée enveloppe tes flancs;
Ton front est lisse; un mets, fourni par toi, relève
Les festins ambigus; tu ne te corromps pas
S'il te faut supporter les lenteurs d'un repas.
Ta tête marquetée avec fierté se lève,
Et ton ventre s'avance en tremblant sous le poids
De la graisse amassée en ses larges parois.
Toi, que l'on sait trouver dans les mers d'Illyrie,
Dans les dormantes eaux de l'Ister aux deux noms,
Lotte, de qui l'écume au fleuve se marie
Pour mieux te signaler, dans nos antres profonds
Tu passes à ton tour, afin que la Moselle
Ait pour hôte un poisson partout si renommé.
Quelles sont les couleurs que la nature appelle
A décorer ton corps? Ton dos est parsemé
De points noirs entourés par un cercle jaunâtre;
Ta robe unie emprunte une teinte bleuâtre;
Jusqu'au milieu du corps la graisse t'envahit,
Mais de là jusqu'en bas ta maigreur est extrême.
Je te chante à ton tour, Perche, que la table aime.
Née avec les poissons que le fleuve nourrit,
On te compare à ceux que l'Océan renferme;

Tu le disputes seule aux Surmulets pourprés ;
Ton goût est savoureux ; ton corps épais et ferme
Se forme de segments par les os séparés.
Porteur d'un nom romain qui le rend plus risible,
L'habitant des étangs, le tyran invincible
* Du peuple coassant, le Brochet dans nos flots
Se glisse aussi cherchant les cavités obscures,
Les herbages touffus et les vases impures.
On ne le voit jamais produire ses défauts
Sur la table du riche, et son odeur infecte
Le condamne à bouillir dans la taverne abjecte.
Qui ne connaît la Tanche avec ses reflets verts,
Du vulgaire à la fois l'aliment et la joie,
L'Ablette devenant facilement la proie
Des hameçons trompeurs par les enfants offerts,
Et l'Alose rôtie au foyer qui l'accueille
Pour composer un mets que le peuple recueille?
De deux races tu tiens, toi, bizarre poisson,
Qui n'es déjà plus Truite et pas encor Saumon ;
Entre ces deux nageurs ta place est désignée ;
Il faut, pour te pêcher, ô Truite saumonée,
Que ton âge ait atteint la moitié de leurs ans.
Le fleuve aussi te met au rang de ses enfants,
Toi qui n'es pas plus long que deux mains sans leurs pouces,
Goujon au corps gras, rond, allongé, que tu pousses
A s'arrondir encore en le remplissant d'œufs,
Goujon, de qui les poils effilés et sans nœuds,
Imitent du Barbeau la barbe lisse et dure.
* C'est à toi, maintenant, gigantesque Silure,
Par la mer enfanté, que s'adressent mes vers.
Ta peau prend la couleur de l'olive actéenne ;
Tu sembles le Dauphin de nos fleuves divers,
Lorsque ta lourde masse au large se promène,
A peine déroulant la longueur de ton corps
Traînant dans les bas-fonds et l'herbe embarrassante ;
Mais, lorsque tu poursuis, par de nobles efforts,

Ta marche dans le fleuve, à ta vue imposante
L'étonnement saisit et les rivages verts,
Et les limpides eaux, et la foule azurée
Des poissons que l'on voit se jouer à travers.
La vague dans son lit bouillonne déchirée
Et court en refluant vers l'un et l'autre bord.
Ainsi, lorsque le vent ou bien son seul essor
Du fond de l'Atlantique à la plage prochaine
Transporte la Baleine, on la voit qui déchaîne
Pour les lancer au loin les flots tumultueux ;
La vague se soulève en bonds majestueux
Et semble menacer les montagnes voisines
D'abattre leur hauteur ; mais, d'un doux naturel,
La Baleine habitant les ondes cristallines
De la Moselle est loin d'être un fléau cruel
Et rend notre grand fleuve encore plus insigne.

C'est assez admirer les liquides régions,
C'est assez dénombrer leurs luisantes légions
Et leur immense armée. Il est temps que la vigne
Nous montre le tableau de ses aspects riants,
Et qu'à son tour Bacchus sur ses dons attrayants
Fixe l'œil qui parcourt les chaînes étendues
De ces monts escarpés, de ces roches ardues,
De ces coteaux formant de leurs tortueux seins
Le berceau naturel où croissent les raisins.
Ainsi le cep fécond attache sa verdure
* Aux flancs du Rhodopé comme à ceux du Gaurus ;
Ainsi le pampre brille aux monts si parcourus
* Du fertile Pangée ; ainsi la grappe mûre
* Orne l'Ismarius se mirant dans les eaux
De l'Océan de Thrace ; ainsi de mes coteaux
L'image se reflète en la blonde Garonne.
* Le Lyéus, chargé de sa verte couronne,
Paraît le long du fleuve et jusqu'à leur sommet
Se plaît à remonter la pente des montagnes.
Le peuple, ivre de joie, à l'ouvrage se met ;

Les vignerons pressés, accourant des campagnes,
Tantôt sur les hauteurs, tantôt sur les versants,
Echangent à l'envi leurs cris assourdissants.
Ici le voyageur cheminant sur la rive,
Là bas le batelier naviguant en dérive,
Reprochent leur lenteur aux colons moins actifs,
Dans des chants répétés par les rochers captifs,
Par le fleuve profond, par la forêt émue.
Mais l'homme n'est pas seul réjoui par la vue
De ces lieux fortunés. Il me semble aussi voir
Accourir sur ces bords au magique pouvoir
La Naïade aux yeux bleus et l'inculte Satyre,
Quand, poussé par l'entrain dont il subit l'empire,
Le Pan aux pieds de bouc vient bondir sous les eaux
Et contraindre ses sœurs, tremblantes de détresse,
A chercher, mais en vain, un paisible repos
Dans les flots révoltés qu'il fustige sans cesse.
Maintes fois Panopé, dont l'onde est le berceau,
Dérobe ses raisins au plus riche coteau
Et s'en va retrouver l'Oréade qu'elle aime
Pour échapper ensemble à l'adroit stratagème
Du Faune, dieu lascif par les champs honoré.
On dit aussi qu'à l'heure où le char empourpré
Du soleil se repose au milieu de sa route,
Les Satyres, suivis de leurs humides sœurs,
Près du fleuve commun se rassemblent en chœurs,
Et que les feux plus vifs de la céleste voûte
Eloignent les humains de leurs secrets ébats.
Puis, dansant sur leurs flots, les Nymphes en délire
Plongent au fond de l'eau le rustique Satyre,
Et savent promptement se séparer des bras
Du maladroit nageur qui, croyant être maître
De leurs membres glissants, prend, au lieu de leur corps,
La vague qui s'échappe et court jusqu'à ses bords.
Mais ces jeux pour témoin n'ont jamais aucun être;
Ils ne craignent jamais les regards importuns,

Et si j'ai le pouvoir d'en citer quelques-uns,
Que les autres soient tus et que le mortel sage
Respecte des secrets confiés au rivage.
Jouissons librement du tableau que voici :
Quand le fleuve azuré par le reflet recueille
La colline ombragée, il semble que la feuille
Pousse dans la rivière et que la vigne aussi
Montre là ses sarments. De quelle teinte l'onde
Vient à se colorer, lorsqu'Hespérus inonde
La terre de son ombre et qu'il paraît plonger
Les monts verts dans le sein de la vive Moselle !
On voit tous les coteaux se mouvoir et nager ;
Le pampre absent frissonne et dans l'eau toujours belle
La vendange grossit. Le batelier trompé
S'amuse à recenser les vignes verdoyantes,
Le batelier qui fend les vagues ondoyantes
Dans sa barque d'écorce, et qui reste frappé
De l'aspect du courant reflétant les pics sombres,
Tout en réfléchissant la limite des ombres.
Quels suaves tableaux charment encor les yeux
Lorsqu'au milieu des flots, les batelets alertes
Se livrent en ramant à des combats joyeux,
Tracent mille sillons et sur les rives vertes
Rasent l'herbe naissant dans les prés récoltés !
Le jour s'écoule à voir ces patrons excités
Qui sautent vivement de la poupe à la proue,
Ces jeunes rivaux dont chacun follement joue
Sur les flots complaisants : aux sérieux travaux
Leurs jeux sont préférés, et les plaisirs nouveaux
Chassent le souvenir des soucis de la veille.
La mer de Cumes offre une scène pareille
* A Liber gravissant du Gaurus sulfureux
Les coteaux cultivés et les flancs vaporeux
Du Vésuve couvert de vignes festonnées,
Quand Vénus jouissant des combats triomphants
D'Auguste près d'Actium, à ses lascifs enfants

Ordonne de jouer les luttes acharnées
Que les flottes du Nil livrèrent aux vaisseaux,
Venus du Latium dans les paisibles eaux
De Leucade, cité dont Apollon s'honore ;
Ou bien, quand, paraissant sur l'Averne sonore,
Les navires d'Eubée imitent éperdus
* Les combats que Pompée à Myles a perdus.
* La Sicile et Pilore admirent de leurs rives
Ces chocs inoffensifs, ces batailles fictives
Dont l'azur de la mer reçoit le vert portrait.
Tel est l'aspect riant qu'offre cette jeunesse,
Pleine de pétulance et fière de l'attrait
Qui distingue ses ans, son fleuve et la richesse
De ses batelets peints. Et quand les matelots
Reçoivent du soleil les flammes verticales,
L'astre trace avec art leurs formes dans les flots
Et réduit en jouant les ombres inégales
De leurs corps renversés. Si leur vif mouvement
Les fait pencher à gauche ou les attire à droite,
Et si leur lourde rame, à la manœuvre adroite,
Tour à tour se repose ou marche lestement,
De nouveaux matelots l'humide et folle image
Se reproduit dans l'eau. Les nochers du jeune âge
Aiment à voir leurs corps ainsi représentés
Et ces tableaux trompeurs sans cesse répétés.
Ainsi, pour lui montrer le charmant édifice
De ses cheveux naissants, quand la jeune nourrice
Pour la première fois place devant les yeux
De son élève aimée un miroir radieux,
Heureuse d'une erreur qu'elle ne peut comprendre,
L'enfant croit voir les traits d'une joyeuse sœur
Dans ce métal brillant, auquel avec douceur
Elle donne un baiser qu'il ne saurait lui rendre,
Et de sa main agile, elle cherche à presser,
Sur les contours du front, les aiguilles tenues
Aux cheveux qu'elle essaie encor de mieux lisser.

De même, par le jeu des ombres continues,
Le matelot jouit dans leur diversité
Des formes de l'erreur et de la vérité.
Cependant sur les points de la rive abordables
Viennent des ravageurs les troupes formidables,
Qui du fleuve partout sondent les cavités.
Hélas! que les poissons seront mal abrités
Dans leurs gouffres profonds! Traînant ses lins humides
Jusqu'au milieu des eaux, tel pêcheur fait entrer
Dans ses filets noueux leurs phalanges timides.
Tel autre, dans les lieux où l'onde laisse errer
Ses flots calmes, étend le piége qui surnage
Armé de ses signaux. Monté sur un rocher,
Celui-ci s'inclinant vers l'eau qu'il envisage
D'un flexible roseau lentement fait pencher
La tige recourbée, et lance avec adresse
Ses hameçons garnis de leurs mortels appâts.
Du fleuve l'hôte errant sur l'amorce traîtresse
Se jette avidement, ne se méfiant pas
De l'embûche dressée et sa gueule béante
Eprouve, mais trop tard, la pointe pénétrante
Du fer qu'il n'a point vu. Surpris par le danger,
Il tremble et se trahit; son mouvement léger
Fait balancer la verge en secouant la soie.
Aussitôt l'enfant tire obliquement sa proie
Et sa ligne d'un coup qui fend l'air en criant
L'arrache à la rivière. Au loin ce coup bruyant
Est porté par le vent, comme à l'oreille avide
Les sons brisés du fouet qui claque dans le vide
Et qui fait siffler l'air qu'il vient de déchirer.
Craignant les traits mortels du jour, la prise humide
Se met à sautiller sur le gravier aride.
Ce poisson vigoureux qu'au fleuve on voit errer,
Perd sa force dehors et notre air qu'il aspire
Le fait périr bientôt sous son funeste empire.
Déjà son corps plus faible a peine à s'agiter,

Déjà sa molle queue a peine à répéter
Ses derniers tremblements. Sa gueule reste ouverte ;
Et l'air absorbé sort de son gosier inerte,
D'où s'échappe avec lui le souffle de la mort.
Ainsi, quand le soufflet ravive avec effort
Le feu du forgeron, sa soupape de laine
Jouant dans sa prison des vents reçoit l'haleine
Et la rend tour à tour. Mais j'ai vu des poissons
Qui déjà palpitaient sous la mortelle étreinte
Ranimer tout à coup leur vigueur presque éteinte ;
Regagner par leurs sauts leurs limpides prisons
Et se plonger dans l'eau qui leur semblait perdue ;
Et l'enfant, regrettant sa perte inattendue,
Dans les flots fugitifs s'élance étourdiment
Des hauteurs du rivage et tente follement
De reprendre en nageant le butin qui s'échappe.
Ainsi, de Béotie en traversant les mers,
*Glaucus, ayant goûté les herbages amers
Cultivés par Circé, pilla la verte nappe
Des gazons recherchés par les poissons mourants
Et put de Carpathos aborder les courants
Qu'il voulut habiter. Et ce maître intraitable
Des rets, des hameçons, qui fouillait, redoutable,
Les gouffres de Nérée et les flots de Téthys,
Cet écumeur de mer aux cruels appétits
Vint se joindre aux tribus qu'il retenait captives.
Du haut de leurs rochers, les villas attentives
Regardent ces tableaux s'étendre sur les eaux :
Le fleuve qui serpente entre elles les sépare
Par son cours sinueux, et son onde se pare
Sur chacun de ses bords de splendides châteaux.

Qui pourrait maintenant contempler avec joie
Soit la mer de Sestos, soit les ondes d'Hellé,
Fille de Nephtélé, soit l'Océan qui noie
La plage d'Abydos ? Et cet autre appelé
La mer de Chalcédoine, avec ses deux rivages

Qu'un grand roi réunit par d'étonnants ouvrages,
Au lieu même où l'on sait qu'un euripe disjoint
L'Europe de l'Asie et défend à leurs terres
De se toucher encore? Ici l'on ne craint point
Des vagues de la mer les terribles colères,
Ni des Caurus tonnants les combats forcenés.
Il est permis ici de tenir enchaînés
Les plus longs entretiens et de faire l'échange
Des phrases qu'on s'envoie. On aime ce mélange
De voix se saluant de mutuels discours
Dont les bords complaisants se transmettent le cours.
Les mains, de leur côté, pourraient presque s'atteindre,
Et du fleuve l'écho s'appropriant le lit
Va partout répétant chaque mot qui se dit.

De ces heureux pays pourra-t-on nous dépeindre
Les nombreux ornements et les charmes puissants
Et leur architecture aux dehors séduisants?
Cette œuvre merveilleuse obtiendrait le suffrage
* Et de l'artiste ailé que Gortyne a produit,
Par qui Cumes a vu son beau temple construit,
Et qui sur l'or gravant d'Icare le naufrage
Succomba sous le faix des chagrins paternels,
* Et de Philon d'Athène, et du génie étrange
Qui sut des ennemis mériter la louange,
Tout en leur paraissant vouloir rendre éternels
Les glorieux combats livrés à Syracuse.
On pourrait supposer, tant leur éclat abuse,
Que ces brillants produits du travail des humains
Ont été façonnés par les habiles mains
Des sept hommes chantés dans son dixième livre
* Par Marcus. Et ces lieux à la fois font revivre
Les arts de Ménécrate éclatant de beauté,
* La main qui s'illustra dans Ephèse l'antique
Et celle d'Ictinus, constructeur tant vanté
Du temple de Minerve, où d'un appât magique
Le hibou s'entourant à lui sait attirer

D'innombrables oiseaux qui viennent expirer
Frappés de son regard. Ici la renommée
A peut-être appelé le fier Dinocharès,
Qui bâtit le palais qu'habita Ptolémée,
Et cette pyramide aux quatre pans carrés
Qui s'élèvent en cône et dévorent ses ombres.
C'est lui qui, pour répondre au vœu d'un souverain,
* Fit voir Arsinoë planant aux voûtes sombres
D'un temple égyptien, souvenir d'un hymen
Que l'inceste et l'amour consacrèrent sans peine.
Un Corus en agate est suspendu dans l'air
Et soufflant sous le dôme, enlève avec l'haleine
La princesse qu'attire un long cheveu de fer.
Ces artistes sans doute ou d'autres qui les valent
Ont tracé les dessins de tous ces bâtiments
Que les champs fortunés de la Belgique étalent
Et semé ces villas, superbes ornements
Du fleuve. L'une veut de ces roches natives
Couronner le massif; une autre s'aperçoit
Sur un point avancé de ces paisibles rives.
Celle-ci s'éloignant avec elle reçoit
Les sinuosités de l'onde qu'elle enchaîne.
Occupant un sommet qui domine les eaux,
Celle-là peut à l'aise et comme en souveraine
Contempler tour à tour les différents tableaux
Des terrains cultivés et des terrains sauvages :
Grâce à ce riche aspect, elle croit posséder
Elle-même les lieux qu'elle aime à regarder.
Cette autre veut cacher dans les frais pâturages
Son pied modeste, mais elle sait balancer
Les charmes naturels de la haute colline
Par son front orgueilleux que l'on voit s'élancer
Menaçant dans les airs, par son front qu'avoisine
La colossale tour qu'elle offre aux yeux surpris
* A l'instar do Pharos, cette sœur de Memphis.
Seule, une autre villa possède l'avantage

D'enfermer le poisson qu'elle prend, quand il nage,
Conduit par le courant, entre les cavités
Des rochers recouverts de terres en jachère
Que le soleil échauffe. Enfin, cette dernière
Des rocs les plus ardus garde les sommités
Et ne peut qu'entrevoir à travers un jour sombre
L'eau coulant à ses pieds. Que dire dans mes vers
De ces parvis semés le long de ces prés verts
Et de ces toits ornés de colonnes sans nombre ?
Que dire de ces bains près du fleuve construits,
Qui fument sur ses bords, quand par l'étuve ardente
Vulcain aspiré roule en de secrets conduits
Les flammes qu'il exhale et que partout serpente
Sa captive vapeur dont il fait ressentir
La chaleur au dehors. De là j'ai vu sortir
Epuisés de sueur des baigneurs intrépides
Qui de l'eau des bassins méprisant la froideur,
Se jetaient dans le fleuve, où, ses ondes limpides
Ranimant leur essor, ils nageaient pleins d'ardeur
En refoulant la vague à l'atteinte glacée.
L'étranger qui viendrait de Cumes dans ces lieux,
De Baïas l'Eubéenne aux bains délicieux
Croirait y voir l'image avec art retracée,
Tant ils sont entourés de splendeur et d'attraits
Sans qu'il faille au plaisir de luxueux apprêts.

Mais puis-je enfin cesser de chanter tes eaux vertes
Et de te célébrer, Moselle, qui te sais
Comparable à la mer, sans mentionner jamais
Les nombreux ruisseaux, qui, par cent bouches ouvertes
A toi viennent de loin ? Tous ont la liberté
De ralentir leur cours, mais chacun d'eux s'empresse
De confondre son nom dans ton nom si vanté.
* La Sura, toujours digne, aux flots de la Némesse
* Joint ceux de la Pronée et se jette en ton sein.
La Sura t'enrichit des eaux qui lui sont dues
Et se fait plus célèbre, en prenant le dessein

De couler avec toi, que si ses eaux perdues
Vers l'Océan commun couraient obscurément.
* Le rapide Gelbis et l'Erubrus qui fonde
Sa gloire sur son marbre avec empressement
De leurs flots asservis viennent toucher ton onde.
Par des poissons fameux le Gelbis est hanté ;
L'Erubrus, en tournant avec rapidité
Les meules de moulin, sur le marbre qu'il scie
Traîne le fer mordant de la stridente scie
Dont le cri continu sur ses rives s'entend.
* Je ne citerai point la Lesura chétive,
* Le Drahonus obscur, la Salmona plaintive
Au courant méprisé. Le Saravus m'attend
En déroulant les plis de son vêtement large
Lui qui, fort et bruyant, de navires se charge
Et qui s'efforce exprès de prolonger son cours
Pour qu'il puisse verser ses languissantes ondes
Sous d'augustes remparts. Son égale toujours,
* L'heureuse Alizontie aux campagnes fécondes
Mène ses eaux sans bruit, en effleurant des bords
Qui de riches moissons présentent les trésors.
Mille autres affluents, suivant que le comporte
Leur cours impétueux, s'en vont s'unir à toi ;
De leurs flots empressés autant la masse est forte,
Autant ils ont d'ardeur à couler sous ta loi.
Si l'illustre Mantoue, ô divine Moselle,
Si Smyrne t'eût donné son poëte chéri,
Le Simoïs qu'Ilion tant de fois nous rappelle
Te céderait la palme et le Tibre amoindri
A ta gloire jamais n'opposerait la sienne.
O puissante cité, Rome, pardonne-moi,
Je t'en conjure ici ; repousse loin de toi
L'Envie et Némésis, qui, dans ta langue ancienne
Ne peut avoir de nom : tes pères dans ces lieux
Ont eux-mêmes placé le siége de l'empire.
Mère féconde en fruits, en hommes glorieux,

O Moselle, salut ! A l'envi tout conspire
A te faire briller, tes grands et nobles cœurs,
Ta jeunesse guerrière, et ton langage, émule
Du langage latin. La nature cumule
Chez tes heureux enfants l'aménité des mœurs
Et l'esprit enjoué sous un visage austère.
Rome n'est plus la seule à se dire la mère
Des antiques Catons : des lois de l'équité
L'observateur fidèle, Aristide le Juste
N'est plus seul à prétendre à ce surnom auguste
Qui de la vieille Athène exalte la fierté.
Mais où vont m'emporter et mes rênes errantes
Et l'amour effréné dont je subis la loi !
Je compromets ta gloire : ô muse, arrête toi.
Que ton luth soit caché ! que tes cordes vibrantes
Cessent de résonner avec mes derniers chants !
Le jour où je verrai par des travaux modestes
Mes loisirs dissiper de mes ennuis les restes
Et les feux de Phébus réchauffer mes vieux ans,
En l'honneur du sujet je reprendrai ma lyre.
Des héros de Belgique on m'entendra redire
Les illustres exploits, ainsi que les vertus,
Et les célébrités de ma noble patrie.
Les Piérides filant une longue série
De vers plus déliés, sèmeront leurs tissus
De brillants ornements et la pourpre elle-même
Garnira leurs fuseaux. Qu'embrasseront mes chants?
Je chanterai d'abord l'homme calme des champs,
Le savant magistrat, l'orateur dont on aime
La sublime éloquence et qu'on voit secourant
L'accusé malheureux. Je chanterai les sages
Que la libre curie appelle au premier rang
Dans chaque municipe et qui, comblés d'hommages,
Prennent place au sénat de leur propre cité.
Je célébrerai ceux dont le talent vanté
Dans des cours applaudis par un jeune auditoire

Du vieux Quintilien peut égaler la gloire ;
Ceux qui, tenant en main le pouvoir communal
Et sans jamais de sang souiller leur tribunal,
Ont su de leurs faisceaux illustrer l'innocence ;
Ceux qui sur l'Italie étendaient leur puissance
Et qui, deux fois préfets, ont régi les Bretons,
Ce peuple descendant des fougueux Aquilons ;
Et celui qui, chargé des affaires de Rome,
Gouvernait à la fois le peuple et le sénat
Et qui plus haut que lui ne voyait qu'un seul homme ;
Bien qu'il fût au-dessus des princes de l'Etat,
Il brûlait d'abjurer ton erreur, ô Fortune;
Pour qu'il veuille jouir de sa gloire importune
Qu'à peine il a goûtée, il faut qu'il ait rendu
A d'augustes enfants le rang qui leur est dû
En les faisant monter au faîte de l'Empire.
Mais achevons notre œuvre, et nos vers différant
L'éloge des mortels, finissons de décrire
Ce fleuve fortuné dont le joyeux courant
Se répand à travers une verte contrée ;
Puis consacrons son nom dans les vagues du Rhin.
Déroule maintenant et ta robe azurée
Et ton voile verdâtre, ô Rhin ; ouvre ton sein
A ce fleuve nouveau dont l'onde fraternelle
Enrichira tes eaux. Mais dans ses flots épars
Ne vois pas rien qu'un don, puisqu'il vient des remparts
* De la ville impériale et qu'en témoin fidèle,
Il peut te raconter les triomphes promis
* A ces deux empereurs, qui de leurs ennemis
Ont bientôt consommé la sanglante déroute
* Partout, sur le Nicer, près de Lupodunum,
* Aux sources de l'Ister, dont le vieux Latium
Ignore le berceau. Dans ta rapide route
Tu viens d'apercevoir ces glorieux lauriers,
Témoignage éclatant de leurs exploits guerriers ;
Mais d'autres les suivront et puis d'autres encore.

Pour vous, marchez unis, et, par un double effort,
Repoussez l'Océan que la pourpre décore.
Ne crains pas de paraître avoir un moindre sort,
O Rhin majestueux. Ton hôte de l'envie
Ne sent point l'aiguillon ; à jamais de ton nom
Reste paisible maître, et, sûr de ton renom,
Accepte avec ton frère une commune vie.
Possesseur opulent des Nymphes et des eaux
Ton lit de ses trésors vous fera le partage ;
Chacun de vous aura son cours et son rivage
Et pourra s'écouler par différents canaux.
C'est alors qu'on verra s'approcher de tes rives
Des forces inspirant les terreurs les plus vives
* Aux Chamaves, aux Francs, de même qu'aux Germains.
Des pays relevant du sceptre des Romains
Tu seras désormais la solide barrière.
Un fleuve aussi puissant partageant ta carrière
Te donnera deux noms et, bien que descendant
D'une fontaine unique, on pourra cependant
Te doter du surnom de fleuve à double tête.
* Vivisque d'origine, audacieux poëte,
Que les liens récents de l'hospitalité
Au Belge ont rattaché, moi qu'on appelle Ausone,
Italien de nom, dont on voit la cité,
Le pays, les foyers assis dans cette zône
Qui de l'extrême Gaule atteint la sommité
Des monts pyrénéens, où l'Aquitaine aspire
Des primitives mœurs à polir l'âpreté,
J'osais chanter ainsi sur ma chétive lyre.
Qu'on ne reproche pas à ma muse d'avoir,
Pour un fleuve sacré, tenté cet humble hommage.
Loin de solliciter un glorieux suffrage,
Je demande un pardon. Il est aisé d'en voir
Beaucoup qui, sur tes bords, ô Moselle bénie,
* Se plaisent à puiser aux sources d'Aonie
* Et veulent absorber toute l'Aganippé.

Mais avant que le temps de sa faux m'ait frappé
Et pour peu que la sève en mes veines renaisse,
Lorsque Auguste et son fils, objet de ma tendresse,
Me feront retourner au nid de mes vieux ans,
Aux murs de Burdigale, emportant pour présents
Les faisceaux d'Ausonie et les honneurs curules,
Après avoir donné mes dernières leçons,
De toi, fleuve du nord, en étendant mes sons,
Je reprendrai l'éloge aux yeux de mes émules.
Je dirai les cités qui baignent leurs remparts
Dans ton paisible lit, les vieilles citadelles
Dont les créneaux sur toi promènent leurs regards,
Et les châteaux gardés par les troupes fidèles
Dans les jours de danger et qu'en ces temps derniers
Pour le Belge la paix a changés en greniers;
Et les colons heureux habitant tes rivages,
Et ton eau qui, mêlée aux valeureux efforts
Des hommes et des bœufs, coule en pressant tes bords
Et creuse des sillons dans les gras pâturages.
Aucun fleuve avant toi ne peut être cité,
Ni la Loire, ni l'Aisne au cours précipité,
Ni la Marne glissant le long de la frontière
Du Belge et du Gaulois, ni la Charente altière
Que la mer de Saintonge effleure de ses eaux.
Tu devras lui céder comme tous ses rivaux,
Dordogne, qui descends d'une froide montagne.
La Gaule aussi mettra le Tarn aux sables d'or
Au-dessous de son rang, et ce torrent encor
Qui comme un furieux, roule dans la campagne
En se précipitant de rocher en rocher,
L'Adour respectueux, avant de s'épancher
Dans le sein de la mer qui de loin étincelle,
Devra glorifier la divine Moselle*
Et proclamer sur tout sa souveraineté.
*O Moselle, qui sais te couronner de cornes,
Ta réputation ne connaît pas de bornes.

On se repaît au loin de ta célébrité
Comme aux lieux où, sortant de ta source, tu montre
De ton front de taureau l'éclat étincelant,
Comme aux lieux où ton cours, souvent paisible et lent,
Sillonne en serpentant les plaines qu'il rencontre,
Comme aux ports des Germains, où ton flot disparaît.
Si quelque faible gloire encourage ma lyre,
Si, pressé par mes vers, quelqu'un daigne les lire,
Ton nom de voix en voix volera comme un trait
Et mes chants seront fiers de te rendre immortelle.
Les fontaines, les lacs, les fleuves azurés,
Les antiques forêts dont les champs sont parés
Connaîtront jusqu'aux lieux où règne la Moselle.
La Drôme, la Durance aux flots capricieux
Et les fleuves alpins devront te rendre hommage,
Et le Rhône avec eux, le Rhône audacieux
Qui traverse en courant la cité qu'il partage
Pour que sa rive droite aussi reçoive un nom.
Et je te chanterai, pour grandir ton renom,
Aux étangs que l'azur de ses reflets couronne,
Aux fleuves mugissants, à ma blonde Garonne.

NOTES.

Vers 1. *De la Nava rapide.* La Nahe, qui se jette dans le Rhin, près de Bingen.

V. 3. *De la vieille cité.* Strasbourg, selon les uns, Bingen, selon les autres.

V. 4. *Où la Gaule battue.* Allusion à la défaite de Julius Tutor et de ses Trévirs révoltés, mis en pièces à Bingen par Sextilius Félix, l'an 70 de J.-C.

V. 11. *Je dépasse Dumnisse.* Denssen, au-dessous de Kirchberg.

V. 13. *Les Tabernes que l'onde.* Bern-Castel.

V. 16. *Nivomages.* Neumagen, où l'on voyait naguère encore les ruines du camp de Constantin.

V. 24. *Où trône Burdigale.* Bordeaux, patrie d'Ausone.

V. 32. *Ces remparts honorés.* Trèves, où plusieurs empereurs fixèrent leur résidence.

V. 70. *Et maintenant allez.* Ce vers ne s'adresse point à la Moselle, c'est une locution familière aux anciens poëtes.

V. 122. *Le Meunier.* Dans les Vosges, on le nomme le *Vilain.*

V. 130. *L'oblique Saravus.* La Sarre, qui se réunit à la Moselle.

V. 131. *Le Brochet dans nos flots.* Les romains appelaient ironiquement ce poisson *Lucius* et ne l'estimaient point, mais il s'est singulièrement réhabilité depuis Ausone et il fait aujourd'hui l'ornement de nos tables.

V. 194. *Gigantesque Silure.* Poisson de mer, assez semblable à l'Esturgeon et qui, comme lui, remonte les rivières.

V. 228 et suivants. *Aux flancs du Rhodopé.* Le Rhodopé et le Gaurus sont des montagnes de Campanie; Le Pangée est une montagne de Macédoine, et se nomme aujourd'hui Castagnatz. Ismarius est une montagne de Thrace.

V. 234. *Le Liéus paré.* Surnom de Bacchus. Ici c'est la vigne.

V. 305. *A Liber gravissant.* Autre surnom de Bacchus.

V. 316. *Les combats que Pompée.* Bataille où Pompée a été vaincu l'an 718 de Rome.

V. 317. *La Sicile et Pilore.* Promontoire de Pilore, aujourd'hui Capo-di-faro.

V. 399. *Glaucus ayant goûté.* Célèbre pêcheur changé en poisson.

V. 436. *Et de l'artiste aîlé.* Dédale, père d'Icare.

V. 440. *Et du génie étrange.* Archimède, fameux géomètre tué à la bataille de Syracuse, malgré les ordres de Marcellus.

V. 448. *Par Marcus.* Marcus Terentius Varron, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Semaines ou Livres des Images.* Le 10e livre paraît être consacré aux architectes.

V. 450. *La main qui s'illustra.* Ctésiphon, l'un des artistes fondateurs du temple de Diane, à Ephèse.

V. 461. *Fit voir Arsinoë.* Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, fit construire un temple à Arsinoë, sa sœur et sa femme, dans Alexandrie, par son architecte Dinocharès. La voûte de ce temple était en aimant et la statue de la princesse, qui sans doute était en fer, attirée par cet aimant, parut suspendue en l'air.

V. 488. *A l'instar de Pharos.* Ile des embouchures du Nil, où fut bâtie une tour avec le nom de phare, devenu commun aux autres fanaux des ports de mer.

V. 522 et suivants. *La Sura, toujours digne.* La Sura, aujourd'hui la

Saur ou *Sour;* la Némesse, la *Nymss;* la Pronée, la *Prüm;* le Gelbis, la *Kyll;* l'Erubrus, la *Rouwer;* la Lesura, la *Lieser;* le Drahonus, la *Dhron;* la Salmona, la *Salm;* l'Alisontie, l'*Alsetz.*

V. 624. *De la ville impériale.* Trèves.

V. 625. *A ces deux empereurs,* Valentinien Ier et son fils Gratien, qui venaient de remporter une éclatante victoire sur les Alemanni, en 368.

V. 628. *Partout, sur le Nicer.* Le Nicer, aujourd'hui le *Neckar;* Lupodunum, *Ladenburg;* l'Ister, le *Danube.*

V. 647. *Aux Chamaves,* Ancien peuple de la Westphalie, en Allemagne.

V. 654. *Vivisque d'origine.* Bordeaux était la capitale des *Bituriges Vivisci.*

V. 668. *Aux sources d'Aonie.* Aonie, province de Béotie.

V. 669. *Toute l'Aganippé.* Hippocrène, fontaine du Mont-Hélicon.

V. 705. *O Moselle, qui sais te couronner de cornes.* Allusion aux deux bras de la Moselle, qui se réunissent dans le voisinage de sa source et en amont de la ville de Remiremont (Vosges).

V. 723. *La cité qu'il partage.* La ville d'Arles.

INAUGURATION

DU BUSTE

DE

M. LE COMTE HENRI BOULAY DE LA MEURTHE

DANS L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CHAUMOUZEY,

le 6 Juillet 1862.

La Société d'Émulation avait l'honneur, depuis 1836, de compter M. le comte Henri Boulay de la Meurthe au nombre de ses membres ; à ce titre, elle croit devoir s'associer, en en rendant compte, à l'ovation dont cet homme de bien vient d'être l'objet dans les Vosges.

L'émulation naît de l'exemple du bien accompli, et notre Société tient à honneur de consacrer dans ses *Annales* les traits les plus saillants d'une vie à donner en exemple, ce qui est à la fois un honneur pour nous et un juste hommage rendu à la mémoire d'un de nos anciens collègues.

Le dimanche, 6 juillet, le village de Chaumouzey était en fête. Un grand nombre d'habitants, accourus des villages voisins, s'étaient donné rendez-vous pour assister à l'intéressante cérémonie de l'inauguration du buste de M. le comte Henri Boulay de la Meurthe.

A dix heures et demie, les autorités et les invités descendaient à la maison de cure, où les attendaient M. le Maire de Chaumouzey et MM. les instituteurs de la ville et du canton d'Épinal. La musique du collége d'Épinal avait aussi voulu

s'associer à cette fête. En répondant à l'appel de leur collègue de Chaumouzey avec le plus louable empressement, les instituteurs avaient voulu, par leur présence, rendre un nouvel hommage à l'homme illustre dont la haute sollicitude avait toujours soutenu et encouragé l'instruction primaire. M. le Préfet des Vosges, retenu à Paris pour les besoins de son département, avait exprimé à M. le Maire tout le regret qu'il éprouverait d'être obligé de renoncer à l'honneur de présider cette fête; il avait délégué, pour le représenter, M. Danican-Philidor, conseiller de préfecture. A côté de ce magistrat, se trouvait M. Malgras, inspecteur d'Académie; M. Boulay, juge d'instruction à Épinal et parent de M. Henri Boulay; Me Leroy, avocat et délégué cantonal; M. Seigneret, principal du collége; M. Gasquin, inspecteur primaire; M. Merlin, secrétaire de l'inspection académique des Vosges; M. Noël, maître de forges à Thunimont, etc., etc.

Le cortége, au son des cloches et des fanfares, se rendit à la messe, pendant laquelle un des dignes prêtres de la paroisse remercia, en termes pleins d'onction, de délicatesse et d'à-propos, les personnages de distinction qui avaient bien voulu les honorer de leur visite et se mêler à ses paroissiens pour apporter à Dieu leur prière, avant d'offrir le tribut de leurs hommages à l'homme distingué dont on allait célébrer la mémoire.

Après la messe, le cortége se rendit devant la maison d'école. Là, avait été placé, entouré de feuillages, le buste, coulé en bronze, que la reconnaissance de la commune de Chaumouzey avait voulu élever pour perpétuer la mémoire d'un homme éminent. Mais, par une délicate générosité, Mme la comtesse Henri Boulay n'accepta pas la souscription ouverte à cet effet, et elle voulut s'associer à cette fête en donnant elle-même le buste de son mari à la commune. Le produit de la souscription, par un sentiment non moins délicat, fut converti en un livret de caisse d'épargne qui sera joint annuellement à ceux fondés par M. Boulay pour récompenser les meilleurs élèves de l'école.

Près du buste s'élevait une estrade couverte de verdure où vinrent prendre place les personnes du cortége. M. le conseiller de préfecture prit la parole, et, dans une allocution bien pensée et prononcée avec cœur et conviction, il s'exprima ainsi :

« Messieurs,

» M. le Préfet des Vosges voulait n'abandonner à aucun autre le soin d'apporter ici le témoignage des sympathies publiques pour l'œuvre patriotique qui vous réunit aujourd'hui : les intérêts généraux de son département, auxquels, — vous en êtes témoins, — votre premier magistrat a, dès longtemps, consacré tous ses instants, pouvaient, seuls, en cette circonstance, le tenir éloigné de vous : mais soyez assurés, Messieurs, que ses regrets égaleront au moins les vôtres.

» Au nom du Gouvernement de l'Empereur, comme au nom du frère du grand citoyen dont vous nous présentez l'image, et qui est lui-même, sous le second Empire, l'un des membres les plus considérables du premier corps de l'État, M. le baron de la Guéronnière eût remercié cette commune de n'avoir reculé devant aucun sacrifice pour honorer dignement la mémoire de son illustre enfant. Il vous eût aussi félicités, Messieurs, de perpétuer, par une manifestation durable de votre reconnaissance, le souvenir de l'homme qui, dans la mauvaise fortune aussi bien qu'au jour de la prospérité, voulut, à l'exemple de son père, demeurer fidèle à la glorieuse dynastie qui, par deux fois, a sauvé la France. Enfin, il vous eût dit que notre département des Vosges, qui s'honorera toujours d'être le berceau de cette famille si justement vénérée, conserve l'espoir que les liens du passé pourront revivre encore.

» Modeste écho de ses nobles pensées, je termine en vous exprimant combien je suis fier de le représenter au milieu de vous : oui, je m'arrête, Messieurs, car, autant que vous-mêmes, j'ai hâte d'écouter la voix éloquente du haut fonction-

naire qui veut bien vous retracer la vie et les bienfaits de votre éminent compatriote.

» Messieurs, vous savez tous quelles furent, jusqu'au tombeau, les invariables convictions de M. le comte Boulay de la Meurthe : rendez donc à sa religion politique un suprême et solennel hommage, en criant avec moi :

» *Vive l'Empereur !* »

L'appel de M. Danican a été accueilli par de chaleureux vivats.

M. l'Inspecteur d'Académie a succédé à M. Danican. Nul n'était plus autorisé que M. Malgras à parler longuement et judicieusement de M. Boulay, nul ici ne l'a plus connu et n'a mieux apprécié l'élévation de son esprit. Il y avait entre M. le comte Henri Boulay et lui plus que des relations ordinaires, il y avait une estime réciproque, et l'entente sympathique de deux hommes intelligents qui ont voué leurs efforts à une même cause ; c'est donc en consultant son cœur et en fouillant ses souvenirs que M. l'Inspecteur d'Académie a parlé de M. Boulay ; aussi a-t-il été heureusement inspiré ; a-t-il trouvé des paroles émues pour retracer les aspirations de l'homme de bien avec lequel il avait longtemps vécu en communauté de convictions et d'idées.

M. l'Inspecteur s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» En parcourant vos riches campagnes, les vastes forêts qui les entourent, et les routes ombragées qui nous ont conduits parmi vous, on est saisi d'un sentiment d'admiration et de reconnaissance pour la Providence qui a si généreusement doté vos vallées. Elles semblent faites, en effet, pour donner naissance aux heureuses pensées, pour produire les hommes de bien, pour accueillir ceux qui s'y réfugient, et pour honorer la mémoire de ceux qui, à un titre quelconque, en sont devenus les bienfaiteurs et l'orgueil.

» La fertilité de vos champs, la modestie de vos demeures,

comme les souvenirs qui s'y rattachent, jettent dans le cœur une douce émotion, et reportent tout naturellement la pensée vers ceux qui sont aujourd'hui l'objet de notre vénération et de notre reconnaissance.

» Ce point isolé, ce coin retiré des Vosges, le village de Chaumouzey, fondé depuis plus de 700 ans, a joué, pendant les trois derniers siècles, un rôle qui se perpétue encore aujourd'hui. Si Chaumouzey fut le berceau du comte Boulay de la Meurthe (1); si, comme je l'ai entendu dire avec fierté par celui dont nous honorons en ce moment la mémoire, son père naquit, en quelque sorte, sous le soc de la charrue, 150 ans avant lui, votre célèbre abbaye recevait dans son sein et entendait la première messe d'une autre illustration, qui, suivant une route différente, se proposait le même but; si l'un fut le réformateur de nos codes (2), l'autre fut le réformateur de célèbres ordres religieux (3), et, comme Henri Boulay, l'intrépide propagateur de l'enseignement primaire. C'est de Chaumouzey que partirent ces valeureux champions de l'une des plus nobles causes qui servent l'humanité.

» Vous me permettrez donc d'associer ici deux noms qui ont droit à une égale vénération : le nom du B. Pierre Fourrier, curé de Chaumouzey, et celui du comte Boulay de la Meurthe. Sous la toge du conseiller d'État, comme sous le froc du moine, respirait le même cœur, s'agitaient les mêmes pensées, celles du bien public. Qu'il me soit permis de faire la part des plus anciens avant de vous parler de celui qu'une mort récente, prématurée, a enlevé à nos respects.

» C'est à Henri Boulay lui-même que j'emprunterai ces détails.

(1) Le comte Antoine-Jacques-Claude-Joseph Boulay de la Meurthe, né à Chaumouzey en 1761, mourut à Paris en 1840.

(2) M. le comte Antoine Boulay fut nommé, sous le premier Empire, Président de la section de législation au conseil d'État et contribua puissamment à la rédaction du Code Napoléon.

(3) Le B. Pierre Fourrier, né à Mirecourt le 30 septembre 1564, mourut à Gray le 10 décembre 1640; nommé curé de Chaumouzey en 1596, il entreprit la difficile réforme des chanoines réguliers de Lorraine.

» En France, avant la Révolution, la puissance civile, tout en réclamant l'autorité suprême sur l'éducation publique, était restée comme étrangère à l'instruction primaire. A peine de loin en loin un cri des États généraux et des parlements, un article dans une ordonnance des rois, venaient-ils rappeler que les classes les plus nombreuses de la société étaient tout entières dénuées d'instruction. Hors de là, le Gouvernement n'y pensait même pas.

» Dans cette incurie de l'État, le clergé, et il faut l'en féliciter, s'empara de l'enseignement du peuple; tel était, depuis un temps ancien, l'état de choses en Lorraine. En général, les instituts religieux étaient en possession du soin d'enseigner les pauvres.

» Parmi ces établissements, se faisait surtout remarquer la congrégation de Notre-Dame. C'est à Chaumouzey et à Mattaincourt qu'elle prit naissance. En 1597, quelques simples filles, Alix Leclerc, Gante André, Isabelle et Jeanne de Louvroir, inspirées par les pieuses et philanthropiques exhortations de Pierre Fourrier, résolurent de se consacrer à l'instruction des enfants de leur sexe. Pierre Fourrier leur donne des règlements, et les écoles qu'elles ouvrent à Mattaincourt et à Poussay sont bientôt suivies par un si grand nombre d'élèves qu'à peine peuvent-elles suffire à leur enseignement. En 1603, à la demande du cardinal de Lorraine, elles vinrent à Nancy, et, en 1617, la congrégation y fut solennellement fondée.

» Grâce aux efforts de Pierre Fourrier, les maisons de cet institut se multiplièrent rapidement en Lorraine, en Champagne, dans la Bourgogne, dans les Flandres, à Paris, et jusque sur les bords du Rhin, à Mayence, à Bonn, à Spire, Manheim, Heidelberg.

» Fourrier, né à Mirecourt, mourut à Gray en 1640, et fut béatifié par la cour de Rome en 1730. Pendant près d'un demi-siècle, l'ancien abbé de Chaumouzey combattit donc sans relâche pour instruire et moraliser les enfants; aussi devons-nous tous nous associer aux efforts du bienheureux,

et applaudir de grand cœur à la palme glorieuse accordée par la cour de Rome au ministre des autels, dont toute la vie fut consacrée à propager les lumières.

» Pierre Fourrier quitta Chaumouzey en 1597. Un siècle et demi plus tard, le fils d'un honnête cultivateur quitte ce même village pour faire de solides études au collége de Toul. Avocat distingué d'abord, il courut aux armes lorsque la patrie fut envahie en 1792, et combattit à Valmy et à Wissembourg. Pendant la terreur, il cherche un refuge sous les ombrages de Chaumouzey; mais bientôt, sorti de sa chère retraite, il devient successivement président du tribunal de Nancy, membre et président du conseil des Cinq-Cents, président de la section de législation au conseil d'État, où il participa continuellement à la rédaction du Code civil, le plus beau et le plus glorieux monument de ce siècle.

» Napoléon à Sainte-Hélène a rappelé avec éloge ses éminents travaux et son désintéressement.

» Revêtu des titres de comte et de grand officier de la Légion d'honneur, nommé ministre d'État, il fit partie du conseil privé, et, dans les derniers temps de l'Empire, il siégea au conseil de régence.

» Déjà proscrit sous la terreur, vingt-deux ans plus tard, le 24 juillet 1815, l'ostracisme d'une autre terreur devait l'exiler du sol français. Forcé de se retirer en Allemagne, ce n'est qu'en 1819 qu'il rentra en France, où il resta désormais dans la vie privée.

» Telle est, en résumé, la vie d'un de vos concitoyens, d'un enfant de votre village, qui, par la simplicité, la douceur, la modestie, unies à un rare talent, sut se concilier l'attachement et l'estime de tous ceux qui l'ont connu et vu de près, dans ses bons comme dans ses mauvais jours, au milieu de ses travaux incessants et des luttes parlementaires, dans lesquelles il s'est parfois élevé aux plus grandes hauteurs de l'éloquence.

» Non moins heureux père de famille que grand homme

d'État, le comte Antoine Boulay s'est vu revivre dans ses fils (1). Tous deux, par un bonheur mérité, se sont assis, avec émotion et respect, dans le même fauteuil que leur père avait illustré au Conseil d'État. Tous deux ont été admis dans les Conseils du Gouvernement impérial, et le Sénat n'a pas trouvé de membres plus actifs et plus dévoués. Le Comte Henri Boulay, dont les traits coulés en bronze semblent respirer devant nous, fut toujours le digne fils de son père. Prenant pour modèle le B. Pierre Fourrier, son compatriote, dont plus d'une fois il s'est plu à faire l'éloge, comme lui, il s'éprit d'une belle passion pour la cause de l'enseignement primaire.

» Dès son plus jeune âge, il s'enrôle dans les rangs de la Société pour l'instruction élémentaire (2), dont il fut, pendant près de 30 ans, l'âme et la force. Est-il un homme, en France, qui se soit plus que lui passionné pour cette grande question ? Généraliser l'instruction, moraliser le peuple, nationaliser la France : tel est le but qu'il a poursuivi sans relâche. Où trouver une pensée plus morale, plus religieuse, plus utile aux hommes, plus libérale, plus patriotique? Ami des de Gérando, de Larochefoucauld-Liancourt, Lastayrie, avec Jomard, J.-B. Say, l'abbé Gauthier, Francœur, Dupin, de Salvandy, Laisné, Decases et Siméon, Henri Boulay poursuivit franchement la mission de cette Société protectrice, combinant des méthodes, créant des enseignements, aidant de ses deniers à la fondation des écoles.

» De 1822 à 1827, sous l'administration de MM. de Corbière et Frayssinous, tout était à sauver, et des efforts constants purent recueillir quelques débris. En 1829, sous un ministre

(1) MM. Henri-Georges Boulay, né à Nancy le 15 juillet 1797, mort à Paris en 1859, et Joseph Boulay de la Meurthe ; ce dernier, conseiller d'État d'abord, est aujourd'hui sénateur et membre du conseil impérial d'instruction publique

(2) M. Henri Boulay fut reçu membre de la Société pour l'instruction élémentaire le 28 novembre 1827.

dont on a gardé la mémoire, M. de Vatisménil, ce fut une époque de réparation dans laquelle Henri Boulay et ses amis s'efforcèrent de faire disparaître les traces du mal, et ne purent en effacer que quelques-unes.

» La lutte recommence en 1830, alors que MM. de Montbel et Guernon-Ranville étaient aux affaires. La Révolution de juillet éclate. Époque d'attente qui avait promis à la France de ne pas laisser un seul de ses enfants sans en faire un citoyen éclairé, en même temps qu'un homme instruit et moral, tel était le programme de la loi de 1833; « mais » sera-t-il enfin accompli? dit Henri Boulay; c'est à le réaliser » que consistent le plus impérieux besoin et le plus grand » devoir du temps présent. Continuer de propager l'instruc- » tion primaire, et l'empreindre enfin d'un caractère profond » de nationalité, voilà la tâche à laquelle tous les hommes » de bien convient le pays et l'administration. »

» *Il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire.* Cette maxime qui fut celle de Henri Boulay, n'a jamais été mieux appliquée qu'à l'instruction primaire. Que d'autres se plaisent donc à la contemplation de tout ce qui a été fait, nous aimons mieux, nous, dans l'intérêt du pays, continuer notre marche progressive.

» Et au sujet de l'agriculture, lui, petit-fils de cultivateur, lui que nous avons si souvent entendu dans les fêtes agricoles des Vosges, s'écriait avec l'énergie d'une conviction profonde :

« Quant à l'enseignement agricole, il est jusqu'ici resté » à peu près stérile. Singulière anomalie! L'agriculture dé- » nonce la routine comme la plus pernicieuse ennemie, en même » temps qu'elle se plaint que les bras lui manquent et qu'on » déserte la campagne pour la ville; et cependant, dans » presque pas une des écoles rurales, il n'est fait emploi » de l'éducation pour greffer sur le cerveau de l'enfant la » pensée du progrès et pour lui enraciner au cœur l'amour » des champs où il est né.

» Contradiction non moins étrange! L'agriculture, per- » sonne ne le conteste, est le principal élément de la force,

» de la richesse, de la moralité publique. A elle seule, peut-
» être, il est donné, par la dissémination des usines dans
» les campagnes, par l'alliance des travaux manufacturiers,
» par l'action combinée de la caisse d'épargne et de la pro-
» priété foncière, d'enlever à l'industrie ses périls, en consa-
» crant ses bienfaits, et de résoudre ainsi un des problèmes
» les plus intéressants pour les nations modernes.

» L'enseignement des femmes, cet enseignement par où
» commence celui des hommes, n'a pas même encore attiré
» sérieusement l'attention de l'État.

» Les Conseils d'arrondissement, pour féconder les attri-
» butions que leur a faites le législateur, s'ingénient, dans
» l'intérêt général, à formuler des vœux dans lesquels ils
» n'ont garde d'oublier l'éducation populaire; mais ce sont
» surtout les Conseils généraux qui s'en occupent sérieu-
» sement. Dès à présent, ils ont irrévocablement gagné la
» cause de l'éducation des filles et de l'amélioration du sort
» des instituteurs.

» Et ce sont ces corps, où s'est réfugié tout ce qui reste
» peut-être d'aristocratie en France, qui témoignent ainsi
» de leur sollicitude pour l'éducation du peuple !

» Ce spectacle est plein de consolations et d'espérances, il
» n'y a pas une nation au monde qui puisse en offrir de
» pareil. Ce grand mouvement, qui commence par les parties
» les plus haut placées du corps social, ne s'arrêtera pas;
» car telle est, Messieurs, l'attraction du bien, que qui-
» conque s'est engagé dans sa voie, non-seulement ne peut
» en sortir, mais y attire nécessairement les autres après
» soi. Il se forme ainsi une sainte et universelle mission,
» dont les forces s'accroissent incessamment jusqu'à ce que
» le bien soit au grand complet.

» C'est ce qu'il nous sera donné de voir dans notre bien-
» heureuse patrie, car les temps approchent où l'œuvre de
» l'éducation populaire va s'accomplir. On se souviendra sur-
» tout qu'il n'est pas permis de négliger l'éducation des femmes,
» sous peine de voir échouer celle des hommes, que l'in-

» stituteur a droit à la considération, comme le magistrat
» et le prêtre ; que ses moyens d'existence doivent se mesurer
» à cette considération.

» Le législateur enfin n'oubliera pas que l'ignorance engendre le crime, et que le salut de la société fait à l'État,
» à la famille, à l'individu, une obligation solidaire de donner
» et de recevoir l'éducation.

» Bossuet a dit : « Quiconque n'aime pas la société civile
» dont il fait partie, c'est-à-dire l'état où il est né, est
» ennemi de lui-même et de tout le genre humain (1). »

» Or, dans ces temps dont je vous offre une image anticipée, l'amour de la patrie, cette opinion des esprits
» droits, cette affection des cœurs honnêtes, cette prescription
» de Bossuet aura si bien redressé les pensées fausses, usé
» les passions mauvaises, rapproché les hommes généreux,
» qu'on verra les citoyens, le clergé, l'Université, toutes
» les forces sociales, en un mot, mises dans un même but,
» et, par un commun effort, fonder l'unité de l'éducation
» nationale. »

« Hâtons-nous de dire que ces chaleureuses paroles, prononcées en 1846, ont porté leur fruit. Les vœux si énergiquement formulés par notre héros, ont été réalisés. Aujourd'hui, vous le savez tous, Messieurs, les libéralités de l'État, du département et des communes, le zèle éclairé de M. le Préfet, la sollicitude de l'Empereur pour les classes laborieuses, pour l'agriculture, pour l'instruction du peuple, la sagesse et la haute intelligence de l'éminent Ministre qui est à la tête de l'instruction publique en France, ont réalisé les idées proclamées par Henri Boulay : et, ce qui n'était qu'à l'état de projet en 1846, le héros de cette fête a pu, avant de descendre dans la tombe, le voir appliqué par le Gouvernement impérial, avec une prudence et une sagesse dont nul gouvernement n'a donné l'exemple.

» Écoles de filles, salles d'asile, ouvroirs, écoles d'adultes,

(1) Politique tirée de l'Écriture sainte, livre 1, art. 6, conclusion.

enseignement agricole et professionnel, tout s'organise sous l'œil vigilant de l'État; et, dans cette commune même, prend naissance une pensée féconde. Chaumouzey n'a point encore d'école de filles; le lieu et l'heure pourraient-ils être mieux choisis? L'exemple des deux bienfaiteurs de l'humanité, dont nous avons rappelé les noms, pourrait-il et ne doit-il pas trouver ici sa plus heureuse application? Courage, Messieurs, persévérez dans votre excellent projet; continuer les traditions de Henri Boulay et de Pierre Fourrier, c'est honorer leur mémoire; et s'il était possible à ce bronze vénéré de prendre ici la parole, ce serait pour encourager votre œuvre.

» En vous retraçant rapidement et trop imparfaitement tout ce qu'a fait Henri Boulay pour l'instruction primaire, j'avais donc quelque raison de le comparer à cet autre bienfaiteur sorti de l'abbaye de Chaumouzey. Mais sous combien d'aspects il me resterait encore à examiner ces deux grandes figures, si je n'imposais silence au désir que j'ai de le faire, par les limites mêmes dans lesquelles je dois maintenir mes paroles.

» Vous me permettrez cependant, Messieurs, de retracer encore quelques-uns des traits de cette physionomie multiple, car à côté de l'apôtre de l'instruction primaire, il y avait aussi l'homme d'État et l'homme privé.

» Pendant 25 ans, je me suis réjoui de l'honneur de son amitié. Mes ancêtres étaient cultivateurs comme les siens; et, avec cette communauté d'origine, se trouvait une communauté d'idées qui fortifie les relations et leur donne le charme de l'amitié. Que de bons conseils puisés dans son cœur! et pouvait-on les prendre à meilleure source? Prudence, modération, sagesse, il savait allier les vertus de l'honnête homme à celles du grand citoyen. Le patriotisme, comme l'éducation du peuple, était sa passion dominante;

» Le malheur qui trouble et qui aigrit les cœurs vulgaires avait grandi et élevé son âme. Fidèle aux grands principes de 1789, il avait puisé chez son père et fortifié en quelque

sorte dans l'amertume de l'exil ce caractère d'indépendance et de sage liberté qui fait les grands peuples, comme aussi cette loyauté et cette fermeté qu'on ne rencontre que dans les âmes fortement trempées.

» Sincèrement dévoué à la mémoire de l'Empereur, toujours confiant dans les destins de sa race, il se souvenait qu'il avait combattu, presque enfant, avec le peuple, aux portes de Paris, pour la défense de l'empire expirant, tandis que son père luttait, jusqu'à la dernière heure, pour la cause impériale, dans une région plus haute. C'est à cette époque que celui-ci apprenait à son fils comment les hommes des temps héroïques savaient dompter leurs propres douleurs, pour ne songer qu'aux maux de sa patrie; il lui apprenait tout ce que la probité, le travail et l'amour du pays donnent de force dans la prospérité et de consolation dans la détresse.

» Aussi, tout Paris connaissait en lui l'homme de bien, le citoyen dévoué à son pays : et dès 1830 il se trouva tout naturellement appelé au commandement de la 11e légion de la garde nationale, à qui il sut inspirer la confiance la plus entière, et où il comptait les plus amicales sympathies. Toujours au premier rang, il se trouva au plus fort de la mêlée, dans les troubles qui ont agité le gouvernement de Juillet; et si, dans les journées de juin 1848, il ne paya pas de son sang son héroïque valeur, c'est que la Providence détourna les balles de la poitrine de l'honnête citoyen, de celui qui, plus tard, devait devenir l'ami et le conseiller de Louis-Napoléon.

On était en pleine République, les esprits flottaient dans l'incertitude : Henri Boulay, avec ce coup d'œil juste et cette prescience instinctive qui le caractérisaient, sut deviner le sauveur de la France; il indiqua Louis-Napoléon à tous ses amis comme un libérateur. Sa parole fut écoutée, et six millions de suffrages constituèrent l'œuvre difficile de la présidence.

» Avec quelle abnégation, avec quelle modestie, avec quelles nobles paroles, Henri Boulay accepte la vice-prési-

dence de la République (1) ; il loge modestement dans son hôtel de la rue de Vaugirard, et résigne les honneurs dus au rang qu'il occupe ; il veut même, dans un poste élevé, faire le bien sans faste, sans éclat (2), et il éloigne de lui, avec un soin scrupuleux, tout ce qui peut porter le caractère des influences corruptrices, qu'il avait si énergiquement combattues sous le dernier gouvernement. Ah ! Messieurs, ce sont là de rares vertus, des vertus dignes des temps antiques, et qui, chose étrange ! n'ont pas toujours trouvé des éloges. Votre grande âme, Henri Boulay, ne s'en est point émue, et votre ombre peut dormir en paix, dans la tombe, sous la couronne civique que vous ont tressée vos amis et votre amour du bien public. Que ne nous est-il donné d'écouter encore votre voix ! Pourquoi ce bronze, où l'artiste a répandu la vie, n'entr'ouvre-t-il pas les lèvres pour faire entendre, une fois de plus, les conseils de la sagesse et les paroles de l'amitié ; pour redire les souvenirs du cœur et les émotions qu'excitaient en vous les luttes pour le bien public ; pour raconter les joies de la famille ; pour bénir et diriger votre jeune fille, et enfin pour consoler une épouse qui fut si digne et si fière de porter votre nom ?

» Si vous restez muet, votre souvenir parle pour vous, et vous voyez ici des hommes pleins de reconnaissance, exaltant, dans ce modeste village, qui fut le berceau de votre famille, les vertus qui vous distinguèrent dans les temps troublés et difficiles que vous avez traversés à cette époque d'une activité fiévreuse, lorsqu'on voyait en 1848 les hommes

(1) Après l'élection du Président de la République en 1848, M. Henri Boulay de la Meurthe, sur la présentation de Louis-Napoléon, fut nommé par l'Assemblée constituante Vice-président de la République, dignité à laquelle appartenait la présidence du Conseil d'État.

(2) En 1850, il consacra la totalité de son traitement de Vice-président de la République de l'année 1849, à des œuvres de bienfaisance au profit de l'instruction primaire. La somme en provenant fut partagée entre les départements de la Seine, de la Meurthe et des Vosges. Il disposa de celle de 4,300 fr. en faveur de la Société pour l'instruction élémentaire.

s'élever et disparaître avec une rapidité qui laissait à peine le temps de les connaître; vous, toujours simple, courageux et calme, vous avez su conserver, dans tous les conseils, les formes sévères et l'attitude magistrale d'un grand citoyen.

» Messieurs, j'abuse peut-être; mais j'ai besoin de vous dire encore combien M. Boulay aimait les Vosges, bien qu'il n'y fût pas né; il avait adopté notre beau département comme son pays natal : dès 1830, il s'y était créé de nombreuses relations; et il devint un des membres les plus actifs de la Société pour l'enseignement de l'arrondissement de Mirecourt : et la Société d'Émulation le compta bientôt au nombre de ses membres; il trouva parmi nous des affections sérieuses et de vives amitiés. Partout il a laissé des traces de ses bienfaits. Deux fois, il nous a représentés dans les assemblées législatives (1), et son cœur, comme son dévouement, était au service de tous.

» Il en est peu d'entre nous qui n'aient conservé trace de son active correspondance : vous avez pu lire ses lettres empreintes de la plus franche cordialité, dans lesquelles se pressent les nobles sentiments, se peignent le cœur de l'honnête homme et le patriotisme le plus éclairé. Aussi que de reconnaissance! et quelle belle vie Henri Boulay s'est faite après sa mort!

» Vous parlerai-je de ses travaux littéraires? mon Dieu! je ne dirai pas que l'homme d'État fut un homme de lettres; mais, si une main amie réunissait toutes les œuvres éparses qu'il a publiées aux cinq volumes de rapports qu'il a faits sur l'instruction primaire, de 1830 à 1846, si ses discours dans nos assemblées législatives, au sein de nos Comices, étaient recueillis, on ne verrait en lui ni un littérateur, ni un historien, mais un citoyen laborieux qui traitait toutes

(1) En 1839, M. Henri Boulay fut envoyé à la chambre des Députés par l'arrondissement de Lunéville (Meurthe), en 1842 et en 1846, l'arrondissement de Mirecourt (Vosges) lui confia le même mandat, et en 1848, il fut envoyé à l'Assemblée constituante par le même département.

les questions avec une hauteur de vues, avec une clarté et une élévation de style, dont plus d'un écrivain de profession serait jaloux.

» Plus d'une fois, nous l'avons surpris absorbé dans la lecture des ouvrages de sa riche et nombreuse bibliothèque; c'est là qu'il aimait à se reposer de ses luttes et de ses labeurs, et toujours, avec un certain orgueil, il faisait passer sous nos yeux les ouvrages publiés sur l'éducation dans toutes les contrées du monde; car, je vous l'ai dit, Messieurs, sa passion pour l'éducation, pour l'instruction du peuple, se trahissait sans cesse. Il avait bien compris que c'est par elles que se font les grands peuples; et, en effet, si, dans les Vosges, on est bon soldat, bon laboureur, bon citoyen, industriel intelligent; si nos bataillons sont réputés les meilleurs de France, si le sentiment de la dignité et d'une sage indépendance fait battre nos cœurs, c'est que l'instruction, que vous êtes venus chercher autour de la chaire de l'instituteur, est un élément de force, de moralité, de sécurité et de bien-être.

» Soyons donc Vosgiens, Messieurs, comme le héros de cette fête, Vosgiens par le cœur, par l'instruction, par notre patriotisme; Vosgiens dévoués au pays, à l'Empereur.

» Je vois d'ici, Messieurs, l'ombre de Henri Boulay tressaillir, car son vœu le plus cher est accompli : Napoléon III régnant sur un peuple religieux, bien élevé, instruit, travailleur, dévoué à tous ses devoirs.

» Une des gloires de Henri Boulay, ce fut aussi la religion du souvenir et le culte qu'il professait pour le grand héros de l'épopée impériale. Plus de quatre années furent consacrées par lui au dépouillement de l'immense correspondance de Napoléon Ier; il s'était passionné pour ce travail; aucune démarche ne lui coûtait, et chaque nouvelle pièce était pour lui un sujet de joie, comme si la gloire de Napoléon Ier pouvait en être agrandie.

» Nous avons suivi l'homme de bien dans toute sa carrière; nous avons vu M. le comte Henri Boulay de la Meurthe se

conciliant au conseil municipal de Paris, à la Chambre des Députés, au Conseil d'Etat, au Sénat, les amitiés les plus fermes par la modération de ses sentiments, la sûreté de son concours et la constance de son dévouement; mais c'est surtout dans le sein de sa famille qu'on voyait le charme de ses qualités privées, et qu'il a inspiré à une foule d'hommes recommandables de si profonds et de si affectueux souvenirs. On a pu en juger par le nombreux concours qui s'est pressé pour lui rendre les derniers devoirs, par les vifs regrets qui éclatèrent autour de son cercueil. Au moment où sa dépouille mortelle descendait dans la tombe, cet homme de bien reçut le suprême adieu; une voix pleine d'autorité, la voix de M. Dumas, de l'Institut, l'un de ses amis les plus dévoués, son collègue au Sénat, lui parla une dernière fois, au nom d'une épouse vertueuse et d'une famille qui l'entouraient de leurs soins pieux, au nom de ses nombreux amis, au nom des Vosges, nous dirons plus, au nom de la France entière.

» C'est aussi une pieuse pensée que celle qui a inspiré la fête qui nous réunit aujourd'hui; c'est chez vous qu'a pris naissance l'idée de placer en face des élèves d'une école, le buste d'un des plus infatigables propagateurs de l'instruction populaire. Allant au devant de vos désirs et de la souscription si promptement couverte de signatures, la famille de Henri Boulay vous a fait un gracieux hommage, qui mérite notre reconnaissance et tous nos respects.

» Le culte d'un homme de bien inspire les grandes actions, et les traits de Henri Boulay sont comme un exemple vivant pour vous, pour vos fils, de ce que peuvent le travail et la vertu. Il y a aussi une leçon et un exemple dans ce concours empressé de tous les habitants, dans ces prêtres zélés, dignes successeurs de Pierre Fourrier, dans la présence au milieu de vous du représentant du premier magistrat du département; car, ne l'oublions jamais, Messieurs, M. le baron de la Guéronnière est devenu notre compatriote : il est Vosgien par le cœur, parce que les hommes de cœur

et d'intelligence se font bientôt une patrie au milieu des honnêtes gens.

» Encourageons-nous donc, Messieurs, efforçons-nous de suivre, même de loin, les grands exemples qui nous sont donnés ; que l'union et la concorde, qu'un généreux désintéressement règnent parmi nous ; suivons les principes religieux, sauvegarde de l'honneur des familles ; et, pleins de dévouement et de respect, livrons-nous à l'activité de la vie, au travail, au labeur de chaque jour, rempart salutaire derrière lequel s'abritent le bien-être et le bonheur.

» Henri Boulay nous suit du regard, Pierre Fourrier nous protége ; que ces deux noms soient désormais le trait-d'union qui reliera l'amour et la pratique du bien à notre patriotisme ! »

CAPITULATION

ET

DÉMOLITION DU CHATEAU

DE CHATEL-SUR-MOSELLE.

1670.

La vallée de la Moselle possède, dans le département des Vosges, et sur une étendue de cinquante kilomètres seulement, quatre villes autrefois importantes comme places de guerre : Remiremont, Épinal, Châtel et Charmes ; nous pourrions y ajouter le château d'Arches qui, lui aussi, eut ses épisodes dans les guerres de la Lorraine.

Deux de ces villes, Remiremont et Épinal, ont eu, pour essayer de retracer leur passé historique, des écrivains auxquels on doit savoir gré de leurs efforts dans le but de réunir et de coordonner tous les documents qu'il leur a été possible de se procurer (1). Leurs ouvrages ont au moins préparé la voie aux hommes laborieux qui voudraient un jour les continuer.

Mais Châtel et Charmes, après avoir donné le jour à un assez grand nombre d'hommes de mérite, attendent encore chacune son historien. L'une et l'autre de ces anciennes cités fut le théâtre de faits dignes d'être connus ; espérons donc qu'un jour viendra où une main amie saura les venger d'un trop long oubli, et tirer de

(1) M. l'abbé Guinot, pour Remiremont, et M. Chanzy, pour Épinal.

la poussière, pour les mettre au jour et les faire connaître à ses compatriotes, les importants matériaux que renferment leurs archives et nos vieilles chroniques.

En attendant ces monographies précieuses, qu'il nous soit permis de mettre à la disposition des écrivains dont l'intention serait de faire des recherches sur l'histoire de l'ancienne forteresse de Châtel, un document intéressant et en grande partie inédit, que nous a conservé, sur la destruction de cette place, un des manuscrits de la bibliothèque d'Épinal.

Ce document nous a paru précieux, surtout en ce qu'il indique le nombre et l'espèce de pièces d'artillerie, ainsi que la quantité et la nature des munitions que Châtel qui, d'après Dom Calmet, était, en 1651, « la ville la plus forte et la mieux munie de toutes celles de ces quartiers-là », possédait encore en 1670, après avoir soutenu les siéges les plus meurtriers, de la part des Français, en 1636, 1641 et notamment en 1651, et de la part des Lorrains en 1637 et en 1650. Il nous apprend aussi combien les fortifications de cette petite ville étaient solidement établies, puisque après la reddition de la place, il ne fallut pas moins de six semaines aux Français pour faire sauter, au moyen d'une immense quantité de poudre, les tours et les remparts de sa forteresse, de manière à en empêcher le prompt rétablissement pour le cas d'une nouvelle rentrée du duc de Lorraine dans ses États. Mais cette coûteuse précaution était inutile, car le malheureux Charles IV ne devait plus revoir les rives de la Moselle. Toutefois, il est une chose dont la force ne put dépouiller la petite ville de Châtel devenue simple bourgade champêtre, c'est le souvenir des luttes glorieuses qu'elle soutint, pendant quarante ans, pour l'indépendance de la patrie, et dont les derniers actes sont la capitulation de 1670 et cette démolition de son château, que nous allons rapporter d'après le témoin oculaire, qui fut, comme il le dit lui-même, l'un des rédacteurs des pièces où ces faits ont été consignés.

NOTE HISTORIQUE. — Louis XIV ayant résolu de réunir la Lorraine à la France, et de déposséder définitivement le duc Charles IV, chargea, en 1670, le maréchal de Créqui d'exécuter ses volontés. Le maréchal réduisit d'abord à l'obéissance du roi, Nancy et les

petites places de la Lorraine ; bientôt il ne resta plus au pouvoir des troupes ducales que les villes d'Epinal, Châtel et Longwy.

Épinal manquant de munitions, capitula après cinq jours de siége seulement, avec l'humiliante condition, pour tous les militaires de la garnison, de se rendre prisonniers de guerre et de subir le traitement rigoureux qu'il plut au vainqueur de leur infliger.

On s'attendait à une sérieuse résistance de la ville de Châtel ; le courageux Beaufort y commandait, lui qui s'était acquis la plus belle réputation en défendant cette place contre le maréchal de la Ferté en 1651 ; mais soit que le traitement fait à la garnison d'Épinal ait intimidé les troupes, soit que le gouverneur et les officiers aient vu avec raison que toute résistance serait inutile et n'aboutirait qu'à la perte d'une quantité de braves dont la vie ne devait point être sacrifiée uniquement à une vaine gloire, on parla de capituler presqu'aussitôt qu'on vit l'ennemi. Le 28 septembre, les Français investissaient la place, le 30, la capitulation qu'on va lire était signée et quatre jours après, la place était livrée aux assiégeants. La garnison de Longwy se rendit de même quelques jours après.

Ainsi, un mois de temps avait suffi aux troupes de Louis XIV pour accomplir une dernière fois la conquête de la Lorraine désolée, ruinée et épuisée par des guerres presque continuelles de 1633 à 1670.

On dit que pendant cette dernière invasion, l'infortuné Charles IV errait dans les montagnes des Vosges, et aux environs des places assiégées. Une tradition, bien connue dans le pays, rapporte qu'il resta caché plusieurs jours dans un puits de la cour du château de Domèvre-sur-Durbion, à environ une lieue et demie de Châtel ; pour échapper aux Français accourus sur ses traces.

CHAPELLIER, Archiviste de la Société.

Remarques curieuses faites par M. Jean-Natal Menissier, ancien régent et choriste en la paroisse de Chastel-sur-Moselle, touchant la capitulation de M. le maréchal de Créquy au siége de la ville dudit Chastel, avec la distribution de la poudre employée à la démolition des tours et fortifications de la ville et chasteau dudit lieu en l'an 1670 et 1671.

PREMIÈRE PIÈCE.

Articles que présente le Sr de Beaufort bailly et gouverneur de Chastel à Monsr le maréchal de Créquy (1) :

1° Que sa personne avec tous les officiers auront la vie et bagues sauves avec tous les soldats ; sçavoir chevaulx-légers des compagnies de son altesse et prince de Vaudémont, les mousquetaires de Son Altesse, simples cavaliers, ensemble tout le reste de l'infanterie, à l'exception des Esleuz qui sortiront sans armes, pour se retirer dans leurs prévostez, comme aussi tous gentilshommes, nobles et officiers qui sont présentement en la garnison, sans exception de personne de quelle nation elle puisse être, sans qu'aucune puisse être arrestée, soubs quel prétexte que ce puisse être, soit à la sortye de la ville, ou par les chemins et gistes qu'ils seront obligez de faire pour leurs retraites.

2° Ledit Sr Gouverneur emmesnera toute sa famille avec son bagage, aussi bien que tous les officiers et soldats, tant à pied qu'à cheval, et tous autres cy-dessus mentionnez sans qu'il leur soit fait tort ny déplaisir; sçavoir, la cavallerie, tant chevaux-légers de saditte Altesse que prince de Vaudémont qu'autres, avec leurs montures, équipages et armes ordinaires, trompettes sonnantes, avec tymbales, et estendart

(1) Ces articles de la capitulation sont imprimés aux preuves du tome 3e de l'*Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, page DLXXXIX. Nous les extrayons ici du manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, AR2, n° 153''.

déployé; l'infanterie, leurs armes ordinaires, balle en bouche, tambour battant, mesche allumée aux deux bouts.

3° Luy sera fourny douze chariots pour la conduite des bagages tant dudit sieur gouverneur, que des officiers, soldats et autres.

4° Et au cas que dans quatre jours inclus, à commencer du premier d'octobre, il ne leur arriveroit point de secours capable de faire lever le siége, ils sortiront avec leurs armes et bagages comme dit est, et seront conduits en toute seureté par le plus beau et le plus court chemin à Bitche, et ne pourront estre obligez à faire plus de quatre heures par jour, qu'ils auront escorte suffisante pour leurs asseurances par les chemins.

5° Qu'il leur sera fourny les vivres nécessaires, tant pour les hommes que pour les chevaux, par les chemins et gistes.

6° Qu'il sera permis et loisible à un chacun de se retirer sur ses biens, soit qu'ils soient scitués en Lorraine, ou sur les estats du Roy très-chrétien et ailleurs, pour y demeurer en toute asseurance avec ce qui leur peut appartenir, sans que pour ce ils ayent besoin de passeport ou sauvegarde.

7° Qu'il ne sera fait aucun tort, ni déplaisir aux bourgeois, non plus qu'à leurs familles et biens, seront iceux conservez et maintenus dans leurs privilèges et franchises comme cy devant; que même les prestres, et les religieux de la congrégation de Nostre-Dame ne seront molestez, ny inquiettez en leurs personnes, ou leurs biens.

8°. Que les canonniers, mineurs, et grenadiers auront la mesme capitulation que la soldatesque.

9°. Pendant lequel temps de quatre jours ne sera entrepris, par les armes du Roy très-chrétien, aucune chose sur la place et dehors, à gens de la garnison, non plus que par ceux de la garnison sur ceux de dehors, et sera donné ostage de part et d'autre.

10°. Que les soldats seront munis de poudre, plomb et mesche, sans qu'eux ou lesdits officiers et bagages puissent être fouillez ou visitez.

11°. Sera donné passeport et seureté à deux personnes pour aller chercher Son Altesse pendant le temps desdits quatre jours, à l'expiration desquels la place sera remise de bonne foy entre les mains de Monsieur le maréchal de Créquy.

12°. La garnison de Chastel sera conduite à une heure de Bitche, sans que les troupes de Sa Majesté très-chrétienne, tant dans le chemin que dans leurs passages, leurs apportent aucun obstacle.

Fait au camp devant Chastel le trentiesme et dernier septembre 1670.

Signé : Le Maréchal DE CRÉQUY.

SECONDE PIÈCE (1).

Cejourd'huy premier jour d'octobre 1670, les soussignez officiers de la garnison de Chastel-sur-Moselle assemblez par Monsieur de Beaufort bailly et gouverneur dudit lieu, ayant été sommés par Monsieur le maréchal de Créquy commandant l'armée qui est devant ladite place à luy remettre en main au plustôt à peine d'être traité comme à Épinal, et encore pire, ils ont tous unanimement, pour le plus grand service de Son Altesse, resoult de rendre ladite place sous les conditions avantageuses qui leurs ont été offertes; et la première, et la plus considérable, est la conservation des compagnies des chevaulx-légers et mousquetaires qui auroient été perdües avec ladite place qui ne pouvoit pas longtemps tenir, la garnison étant les deux tiers composée d'Esleuz et de François qui branloient tous au manche; et mesme presque sans asseurance à cause du mauvais traitement qu'avoient reçu les Esleuz et les François par la capitulation d'Espinal, et mesme ils en auroient une telle appréhension qu'ils désertoient étant en sentinelle jusqu'à des caporaulx

(1) Cette seconde pièce dont le style négligé annonce une grande précipitation, n'est qu'analysée par Dom Calmet, tome 3, première p. DXC.

avec la parolle, en telle sorte qu'il la faloit rechanger fort souvent, outre que l'on ne pouvoit ly asseurer, d'autant que le Sr de Mitry allant visiter le poste où estoit l'attaque et commandé par le Sr de Maison-Neuve capitaine d'Esleuz, il receut un coup de fusil par un du poste mesme qui luy appuya son coup; bien plus que les armes, le plomb, les boulets à canon, et les pierres de fusil y manquoient tellement qu'à l'ouverture de la tranchée et où estoit l'attaque, la plus grande partie ne pouvoit plus ny ne vouloit tirer, et même l'on fut obligé nonobstant la disposition que l'on voyait à un assault général de retirer le Sr Salin avec la compagnie des mousquetaires de son poste pour l'envoyer au poste dudit Sr de Maison-Neuve capitaine d'Esleuz, auquel étoit l'attaque, outre qu'il a été considéré que pendant le temps de la capitulation, et par celuy accordé par icelle pour donner advis du tout à sadite Altesse, il se rencontre que l'on a plus de temps que l'on n'auroit pu tenir quel effort que l'on puisse faire; et ce sont les raisons principales pour lesquelles on a traité avec ladite armée, ayant mesnagé cinq jours pendant la capitulation, et quatre autres pour avertir sadite Altesse. Fait en ladite place de Chastel-sur-Mozelle soub le seing de tous les officiers, à la réserve du sieur de Mitry, qui n'a pu signer, à cause qu'il a le bras cassé, et a consenty.

Signé : Beaufort, de Belle-Rose, Coublan, Salin, Moretal, Chauvirey, de Vaudoncourt, A. D. Monnot, Saint-Martin, Juvrecourt de Valfleury, Des Hazards, Fournier, Gueblanche, Cœurmont, Themerot, J. Bailly, Virion, Salonné, Maurice, la Jeunesse de Rainville, A. du Bourg, Micard, N. d'Espilliers, De Guilly, de la Prayrie, la Chambre.

TROISIÈME PIÈCE (1).

Inventaire des pièces et munitions d'artillerie de la ville et chasteau de Chastel-sur-Mozelle, fait par nous Sr de Saint-Hilaire, lieutenant de l'artillerie, et le commandant en l'armée du roy en Lorraine, en présence du sieur Geoffroy, commis de Monsieur le contrôleur général de l'artillerie de France.

PREMIÈREMENT.

Une couleuvrine calibre de 16 livres, longue de dix pieds et demy aux armes de France et de Navarre sur son renfort, et à la vollée une L couronnée, montée sur affust et roüage non ferrez de peu de service, cy. . Une couleuvrine de 16^{l}

Trois sappes calibres de huit livres, longues de trois pieds, ayant au renfort un escusson chargé de deux lions et une aigle, montées sur affustz et roüages non ferrez, cy. . 8^{l}

Une pièce calibre de six livres, longue de huit pieds et demy, ayant au renfort les armes d'Espagne, et deux dauphins pour ances, montée sur un affust de service, les roües neuves non ferrez, cy . . . . Une pièce de 6^{l}

Une pièce de quatre livres, longue de huit pieds et demy ayant au renfort un escusson chargé de croix, montée sur un affust non ferré, cy. . . . . Une pièce de 4^{l}

Deux pièces de trois livres, longue de trois pieds et demy, aux armes palatines, montées sur affustz et roüages ferrez, de service pour la place, cy. . . . . Deux pièces de 3^{l}

Une pièce de deux livres, longue de huit pieds, aux armes de Lorraine, montée sur affust et roüages non ferrez, cy . . . . Une pièce de 2^{l}

Une pièce de demy livre longue de sept pieds, aux armes de Lorraine, ayant sur la vollée un oyseau, montée sur un affust ferré, et les rouages sans ferrures, cy. Une pièce de 1/2^{l}

(1) Entièrement inédite.

Trois esmerillons d'un quarteron dont deux montez sur vieux affustz, l'autre sur le ventre, cy. . , 3 esmerillons.
Quatre pierriers de fer. . . . . 4 pierriers.
Quatre arquebuses à croc de fonte, cy. 4 arquebuses à croc.
Fusilz, cent septante huit, cy . . . . 178 fusilz.
Mousquetz, deux cent cinquante huit, cy. 258 mousquetz.
Piques ferrées, vingt huit, cy . . . . 28 piques.
Espées, huitante deux, cy. . . . . 82 espées.
Cuyrasses et potz en teste, quarante, cy. . 40 cuirasses.
Mortier de fer enterré, un, cy. . . . . . . 1 mortier.

Poudre, plomb, mesches et autres munitions.

Poudre, dix mille sept cent vingt livres, cy. 10720l poudre.
Plomb, trois cent livres, cy. . . . . 300l plomb.
Mesches, environ un millier, cy . . . . . 1000 mesches.
Soulphre, un demy baril, cy . . . . 1/2 barril.
Salpêtre, vingt tonneaux non livrés, cy. 20 tonneaux salpêtre.
Bouletz de vingt quatre livres, trente, cy. . . 30 bouletz.
Bouletz de six livres, soixante, cy. . . . . 60 bouletz.
Boulet d'une livre et demy, quatre cent, cy. 400 bouletz.
Bombes chargées, six, cy. . . . . 6 bombes.
Grenades de fer, six, cy . . . . 6 grenades.
Grenades de verre chargées, dix tonneaux, cy . . . . 10 tonneaux de grenades.
Bouletz de seize livres, cent trente, cy. . . 130 bouletz.
Un affust sans ferrures, cy. . . . . 1 affust.
Une paire de roües neuve sans ferrures, cy. 1 paire de roües.
Tourteaux d'artifice, sept, cy. . . . . . . 7 tourteaux.
Plottons d'artifice, six, cy . . . . 6 plottons.
Boëttes de fer, dix, cy. . . . . 10 boëttes.
Fallots pour esclairer dans les fossez, trois, cy. . 3 fallots.
Un moulin à poudre avec quatre pilons et quatre mortiers de cuivre, cy. . . . . 1 moulin à poudre.
Un moulin à cheval à quatre branches, cy. 1 moulin à cheval.
Deux autres moulins à bras, cy. . . . 2 moulins à bras.

S'ensuivent les remises faites des pièces et munitions de l'armée dans ladite place.

PREMIÈREMENT.

Neuf pièces de canon de fonte, sçavoir, sept pièces de vingt quatre livres, et deux couleuvrines, dont six pièces sont montées sur des affustz, rouages, et avantrains, et trois sur des charrotz dont il y en a sept armez, cy. 9 pièces.

Trois affustz et pièces de vingt quatre livres, et une couleuvrine, quatre affustz et deux avantrains, cy. 2 avantrains.

Poudre, neuf milliers deux cents, en cinquante barils parmy lesquels il y en a dix-huit du poids d'un cent, cy 9200l

Plomb en balles de mousquetz, deux milliers six cents livres, en treize barils, cy. . . . . 2600l plomb.

Mesches entonnées, douze milliers, cy. . 12000 mesches.

Cordages, un millier, cy. . . . . 1000 cordages.

Trois mille sept cent cinquante grenades non chargées, cy . . . . 3750 grenades.

Une quantité de bouletz de vingt quatre et de seize, restez au lieu où estoit le parque devant laditte place.

Hantes, vingt-neuf, cy. . . . . 29 hantes.

Estat de consommation de poudre qui a esté employée pour les mines et fourneaux de Chastel, lorsqu'on a démoly la ville et le chasteau, avec les noms de chacune des tours, et la date de chacun jour, à commencer du vingt quatrième décembre 1670 jusqu'à parfaite démolition.

PREMIÈREMENT.

Pour la tour du Parterre tirante à la tour Bruslée, laquelle saulta le jour de Noël vingt cinquième décembre, quatre mille quarante livres, cy 4040l

Pour la tour du Moyne saultée le jour de la saint Jean l'évangéliste, vingt-septième décembre, mille quatre cent quarante livres, cy. . . . . 1440^l

Pour la tour des Rasoirs saultée le mesme jour, mil huit cent soixante livres, cy. . . . . 1860^l

Pour la grande tour du milieu du château, saultée le deuxième janvier, mille deux cent trente livres, cy. 1230^l

Pour le boullevard où estoit le corps de garde de la porte d'en haut de la ville, huit cent trente livres, cy . . 830^l

Pour la tour quarrée nommée la tour du Guet, et jadis la tour au passage en la mesme porte d'en haut, qui saulta avec ledit boullevard le deuxiesme janvier, mille huit cent quarante livres, cy. . . . . 1840^l

Pour la tour des Sorciers saultée le quatriesme janvier, sept cent quarante livres, cy. . . . . 740^l

Pour la tour de la Grosse-Folie, saultée la veille des roys le cinquième janvier, huit cent soixante livres, cy. . 860^l

Pour la Petite-Folie, saultée le mesme jour, huit cent quarante livres, cy. . . . . 840^l

Pour la tour de la porte du Pont, suyvante des Sorciers, saultée le septième janvier, quatre cent vingt-quatre livres, cy . . . . 424^l

Pour la courtine du parterre du chasteau, saultée l'unziesme janvier, mil quatre cent trente livres, cy . . . . . . 1430^l

Pour la courtine d'entre la tour des Princes et celle des Razoirs, saultée le mesme jour, mille quatre cent trente livres, cy . . . . 1430^l

Pour la tour des Mouchettes, saultée le douzième janvier, mille vingt-quatre livres, cy. . . . . 1024^l

Pour la tour du Trésor, saultée le même jour, huit cent trente livres, cy. 830^l

Pour la tour des Princes, saultée le mesme jour, cinq cent vingt-une livres, cy. . . . . 521^l

Pour la tour du Foin, saultée le quatorzième janvier, huit cent vingt-cinq livres, cy . . . . 825^l

Et pour les Saucisses, cinquante livres, cy . . . . 50^l

Pour un petit fourneau à la tour des Princes, septante cinq livres, cy 75l

Le 18e janvier 1670 délivré à Monsieur Saccis pour la courtine de la porte de campagne qui saulta le mesme jour, huit cent vingt-quatre livres, cy 824l

Le 19e janvier, pour un fourneau dans l'une des tours de la porterie du chasteau, cent soixante-deux livres, cy. 162l

Pour un autre fourneau dans une autre tour de la même porterie, quatre cent livres, cy. 400l

Pour une autre tour au pont levis audit chasteau et un fourneau, cent septante quatre livres, cy 174l

Lesquelles trois tours, et porteries ont saulté le dix-neuf janvier.

Pour la tour de la Cloche, saultée le vingt-unième janvier, mil trente-neuf livres, cy. 1039l

Pour la courtine devant la porte du chasteau, saultée le vingt-troisième janvier, six cent vingt-six livres, cy. 626l

Pour la tour sur l'eau, tenante à la ville entre la tour de la porte d'en bas et celle au-devant de la fontaine, saultée le vingt-cinquième janvier, quatre cent vingt-quatre livres, cy 424l

Pour la tour au devant de la fontaine tenante aux murailles de ladite ville, saultée le vingt-cinquième janvier, quatre cent vingt-quatre livres, cy 424l

Pour la tour de Campagne, en un fourneau, saultée le trentième janvier, quatre cent quarante livres, cy. . . 440l

Pour un autre fourneau à la même tour, quatre cent dix-huit livres, cy 418l

Pour la tour de la porte d'en bas tenante icelle aux murailles de ladite ville, saultée le cinquième février, quatre cent dix-huit livres, cy. 418l

Pour la platte forme de la porte de Campagne dudit chasteau, sept cent quarante livres, cy. 740l

Pour les estançons et boettes pour les sappes, vingt-quatre livres, cy 24l

Somme totale de la poudre employée aux articles cy-devant

pour la démolition de la ville et chasteau de Chastel, se monte sauf erreur de compte et calcul, à vingt-six mille quatre cent deux livres, cy. . . . . 26402^{l}

Pour copie tirée des vrays originaux, à la description desquels ledit Menissier souscript certifie avoir été employé les an et jour spécifiez cy-devant, tesmoin son seing manuel cy mis.

Fait à Chastel cejourd'huy 25 mars 1708, signé Menissier, avec paraphe.

EXPLORATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

MARES ET TOMBELLES.

Depuis les recherches dont il a été rendu compte dans les dernières *Annales* de notre Société, de nouvelles fouilles ont été entreprises sur plusieurs points et, quoique leurs résultats n'aient pas offert partout un égal intérêt, il me paraît utile d'en faire l'objet d'une notice.

1° MARES.

Dans le courant du mois de septembre 1861, notre infatigable collègue, M. Renault, profitant de la sécheresse qui régnait alors, a fait explorer deux mares situées dans les forêts de la commune de Bulgnéville et sur une hauteur.

La première occupait une surface de 8 mètres de largeur sur 9 mètres de longueur.

La fouille a traversé une couche de terreau de 0m,45 d'épaisseur, provenant évidemment des feuilles et des autres détritus tombés dans la mare et lentement décomposés dans ses eaux; au-dessous, une mince couche de poussière de charbon semblable à celle qui résulte de la carbonisation des bois et que l'on désigne dans le pays sous les noms de *faisin* ou *frasis;* ensuite une couche d'argile reposant sur le sol naturel. — La fouille a mis à découvert un chemin, formé de pierres roulantes, descendant jusqu'au fond de la mare, près de ce chemin un fer à cheval dont l'oxydation a dénaturé les formes, et, çà et là, des fragments de briques romaines.

7

La seconde mare occupait, à cent mètres de la précédente, une surface d'environ 26 mètres de diamètre.

La coupe de cette mare, reproduite dans le dessin joint à cette notice, présente à partir de la surface de l'eau à sa plus grande hauteur,

1° Eau, profondeur	1m,06	
2° Terreau formé de vase et de détritus décomposés	0	50
3° Poussière de charbon, ou faisin	0	30
4° Mélange de terreau et de terre argilo-siliceuse. .	0	40
5° Argile bleuâtre, fine, compacte et imperméable	0	38

6° Sol naturel, argile des terrains environnants mêlée de pierres de grès.

Les bords de la mare s'étendent en pente douce jusqu'à la première couche de terreau, à partir de laquelle ils sont coupés perpendiculairement jusqu'au sol primitif. — Entre ces bords à pics, la mare est réduite à 16 mètres de largeur, les bords en talus occupant le reste de la surface.

Dans cette mare, la fouille a rencontré une certaine quantité de bois équarris, de longueurs et d'épaisseurs inégales, engagés dans la couche de charbon, et, au-dessous, dans la couche mélangée de terre siliceuse et, de terreau, quantité d'autres bois aussi équarris, dans les dimensions de 0m,16 à 0m,22, percés dans toute leur longueur d'un trou rond du diamètre de 0m,08 à 0m,09, ayant tous une longueur égale, de 1m,98. Ces bois creux sont dispersés sans ordre régulier et ne portent à leurs extrémités aucun amincissement destiné à permettre l'emboîtage des uns dans les autres. Enfin, la fouille a encore mis à découvert, sur la couche de poussière de charbon, une amphore à deux anses brisée en morceaux, le fond d'une sorte de petite cruche en poterie et quelques débris de briques romaines. Tous ces objets reposaient à proximité des bords perpendiculaires.

Pour mieux s'assurer si la couche d'argile bleuâtre avait été apportée par la main de l'homme et ne faisait pas partie du sol naturel, une tranchée fut ouverte à 8 mètres de distance de la mare. On y rencontra 0m70 de terre végétale,

1m,55 d'un sol mêlé de minces assises de pierres de grès alternant avec des feuillets de glaise, et, à 2m,25 de profondeur, un banc compacte de pierres de grés.

Le résultat de ces vérifications, conduites avec une remarquable intelligence, ne peut pas laisser place au doute. Il est bien évident que les deux mares ont été creusées par la main des hommes pour recueillir et retenir les eaux nécessaires aux besoins d'une population établie sur leurs rives. La petite mare a dû servir plus spécialement à l'abreuvage des bestiaux, comme le prouvent d'abord le fer à cheval qui y a été trouvé, ensuite le chemin pavé en pierres brutes qui, descendant jusqu'au fond de cette mare, permettait aux animaux à mesure que l'eau y diminuait de parvenir jusqu'où il s'en trouvait encore, sans enfoncer dans les parties vaseuses restées à découvert. — Quant à la grande mare, il me paraît évident que, dans l'origine, ses talus descendaient jusqu'au fond et qu'en cet état elle a servi pendant un temps assez long pour que les débris qui y tombaient y eussent formé une couche épaisse de terreau. Soit que la qualité de l'eau eût été altérée par la présence de ce résidu de détritus décomposés, soit que le sol inférieur laissât échapper une partie des eaux, plus probablement sous l'influence de ces deux causes, la mare dut être soumise à de nouveaux travaux : ses bords intérieurs furent coupés à pic; entre ces bords, elle fut creusée jusqu'au sol primitif qui fut exactement nivelé; sur le fond de la mare fut déposée une couche d'argile fine et fortement comprimée pour la rendre plus compacte et imperméable. Sur cette couche furent rejetées les matières extraites par le creusement; elles formèrent la couche de terre argilo-siliceuse mélangée de terreau. Sur celle-ci, fut déposée la troisième couche, celle de poussière de charbon préparée dans le voisinage et non dans la mare elle-même où ni la terre, ni les pierres n'ont présenté des traces de l'action du feu. Cette couche était évidemment destinée à servir comme une sorte de filtre épurateur. La disposition parfaitement horizontale de ces couches superposées et leur épaisseur exactement

égale dans toute l'étendue de la mare, attestent invinciblement qu'elles sont l'œuvrage des hommes. Quant à la couche de vase desséchée et de terreau, elle s'est évidemment formée à la longue, la couche de charbon retenant les matières terreuses entraînées dans la mare ainsi que les feuilles et les autres détritus.

Tous ces travaux, on ne saurait en douter, ont été antérieurs à l'occupation romaine ou au moins contemporains de cette occupation. Les débris d'amphore, de poteries et de briques l'attestent Il me semble donc impossible de ne pas faire remonter la première construction de la mare au temps des Gaulois.

Les bois découverts dans la mare n'infirment en rien cette opinion, quoique je n'hésite pas à reporter leur immersion à une date bien plus récente, mais néanmoins très-reculée. L'usage d'immerger les bois pour les conserver est, en effet, très-ancien dans nos contrées, mais il n'a pas été appliqué dans les réservoirs destinés à l'alimentation des hommes et des animaux, tant qu'ils ont servi à cet emploi, le séjour des bois dans leurs eaux ne pouvant qu'altérer les qualités qui les rendent potables. — D'un autre côté, la longueur des bois perforés et celle d'une partie des bois pleins destinés évidemment à être ensuite percés comme les autres, représente à peu près l'ancienne toise, et la mesure qu'aujourd'hui encore, dans tout le département, on donne aux tuyaux en bois destinés à la conduite des eaux. — Aucune disposition propre à faciliter l'ajustage ne se présente sur les bois creusés : on doit en conclure qu'ils devaient être posés bout à bout, probablement après avoir été armés d'un tuyau en fer faisant saillie et destiné à être enfoncé dans le tuyau voisin et à former ainsi un parfait assemblage. — Il est manifeste aussi qu'il y a eu deux immersions, celle des tuyaux déjà forés, et ensuite celle des bois pleins que l'on trouve en effet superposés aux premiers dans la mare. Ces deux immersions ont pu se succéder à un très-court intervalle coïncidant avec les exploitations faites dans la forêt. Le poids des bois les

a fait descendre avec le temps jusqu'au fond de la mare en traversant la couche de vase et de terreau, et naturellement le poids des bois pleins a dû faire enfoncer plus bas les bois creux sur lesquels ils reposent. Peu à peu le souvenir de cette immersion s'est perdu; comme cela est arrivé dans bien d'autres localités du pays où l'on en retrouve au fond des étangs, ou dans des trous creusés exprès au voisinage de quelque source, sans qu'aucun habitant du voisinage ait conservé quelque souvenir ou quelque tradition rappelant leur origine.

En résumé, la présence des bois retrouvés dans la mare ne me paraît infirmer en rien l'opinion que j'ai développée l'an dernier dans ma notice sur les mares, maies ou mortes. Ces bois n'ont jamais été employés, ni destinés à être employés à des constructions. Ce sont évidemment des réserves faites en vue de besoins futurs. On ne peut pas davantage rapporter la couche de charbon de bois aux effets d'un incendie qui aurait détruit des habitations en bois construites dans le fond de la mare. Le feu, en pareil cas, ne détruit pas complètement tous les bois qu'il atteint et toujours quelques débris échappent à une carbonisation complète : l'incendie laisse après lui des cendres, des charbons de différentes grosseurs, et des débris de bois, formant, çà et là, des amas inégaux, tandis que la poussière de charbon forme dans la mare une couche horizontale, d'une égale épaisseur dans toute son étendue, sans mélange de cendres et de débris de bois, évidemment apportée et disposée par la main des hommes. Je considère donc l'exploration des deux mares de Bulgnéville comme justifiant par des preuves positives, l'origine que j'ai assignée aux mares. Je persiste à dire que ce sont des réservoirs, en quelque sorte des citernes à ciel ouvert, préparées pour les besoins de populations fixées sur leurs rives; que ces populations faisaient partie d'un peuple qui s'établissait de préférence sur les hauteurs pour y être plus à l'abri des invasions hostiles et des surprises, que les mares ont été l'œuvre des Gaulois, qu'elles ont continué à remplir leur

destination primitive pendant l'occupation romaine, et qu'elles n'ont été abandonnées qu'après les grandes invasions, lorsque d'autres mœurs, d'autres habitudes, une constitution différente de la propriété et des rapports des hommes entr'eux amenèrent les populations à descendre des hauteurs pour se grouper dans les vallées et dans les plaines.

2° TOMBELLES.

Un certain nombre de tombelles existant sur le territoire de Sauville et une autre sur celui de Saint-Ouën ont aussi été l'objet d'explorations dirigées aussi par M. Renault. Elles sont situées à environ 300 mètres des deux mares. La plus forte, mesurant 1 mètre 58 centimètres de hauteur et 30 mètres de diamètre, recouvrait des sépultures en amas de pierres. Des traces de ce noir graisseux qui a été si souvent remarqué dans les tombelles se montraient dans celle-ci, mais le seul objet qui y ait été trouvé consiste en une sorte de clou en fer déformé par la rouille. En général, les tombelles les plus fortes sont aussi les moins riches ; ce qui semble démontrer qu'elles ont été affectées aux personnes des dernières classes.

Dans une seconde tombelle, la fouille mit à découvert, à 30 centimètres de profondeur seulement ; un anneau en bronze bien conservé et les débris d'un autre. A 1 mètre 10 cent., sous un fort amas de pierres disposées sur un pavé brut, au milieu de nombreuses traces de charbon et de noir, la fouille mit à découvert deux énormes anneaux en anthracite pesant l'un 400 grammes et l'autre 380. La disposition de cette tombelle dénotant deux sépultures distinctes, la fouille fut étendue sur la seconde, et amena la découverte de deux bracelets en bronze, l'un entier et l'autre brisé. Cette tombelle présentait 1 mètre 22 de hauteur sur 18 mètres de diamètre. Les pierres du fond étaient plates et disposées avec ordre ; les autres étaient placées pêle-mêle comme on les avait déposées sur les corps. Dans cette tombelle, comme dans les autres,

quatre pierres plantées debout marquaient les angles de l'espace occupé par les sépultures.

Un troisième tumulus présenta les mêmes particularités. Il n'y fut trouvé que deux anneaux en anthracite de moyenne dimension.

Ces objets ayant été trouvés dans l'une et l'autre tombelles, au-dessus ou un peu à l'écart de l'emplacement des corps, leur position n'a pu aider à déterminer la véritable destination des anneaux en anthracite. Je pense avec M. de Ring qu'ils pourraient bien avoir servi d'agrafes ou d'attaches de manteaux ; mais je dois reconnaître cependant qu'on les trouve par paires, et qu'un témoin affirme avoir vu, dans une sépulture fouillée par M. de Saulcy, l'os du bras d'un squelette encore engagé dans un de ces anneaux. Leur diamètre étroit ne pouvait pas permettre le passage de la main d'un adulte. Quoique les Gaulois, suivant plusieurs historiens, eussent généralement la main petite, il faudrait admettre que ces anneaux étaient ajustés au bras dès l'enfance pour y rester toujours, et il est difficile de penser qu'on ait infligé aux enfants le supplice de porter des ornements aussi volumineux et aussi lourds.

L'exploration des tombelles de Sauville, reprise quelques mois après, n'amena que des résultats sans importance. Les découvertes se bornèrent à un anneau en anthracite de moyenne dimension et brisé en morceaux, et à une plaque en bronze, mais l'une de ces tombelles présenta une particularité remarquable : les pierres de grès qui la formaient avaient dû être le siége d'un bûcher considérable, leur surface extérieure était, en effet, recouverte d'une couche vitrifiée, présentant des couleurs irisées, et pénétrant plus ou moins profondément dans l'épaisseur de la pierre.

Les recherches furent alors aussi dirigées sur deux tombelles situées au territoire de Velotte. A côté de celles-ci, existait une tombelle préparée et restée inachevée : les pierres plates du fond, disposées de la même manière qu'à Sauville, occupaient une surface de quatre mètres carrés. A côté, les

pierres destinées à être placées sur les corps formaient un amas assez considérable.

En 1862, les fouilles ont été reprises par M. Renault et par M. Thomas, de Thuilières, sur d'autres tumuli situés également sur le territoire de Sauville, mais à trois kilomètres de distance des premiers. Elles ont donné lieu aux mêmes observations, mais elles n'ont produit que des découvertes de peu d'importance, savoir : un énorme grain de collier en terre cuite, un fragment d'épée, de poignard ou de couteau, et deux petits morceaux d'étoffe de couleur bleue. Ces derniers objets, qui ne me sont pas encore parvenus, mériteront un examen spécial.

D'autres recherches avaient constaté que, dans une forêt située entre Médonville et Malaincourt, il existait un certain nombre de buttes d'une forme allongée. Elles ont paru mériter aussi d'être explorées. Nos collègues, M. l'abbé Desfournaux, curé de Malaincourt, et M. le docteur Millot, de Médonville, ont bien voulu se charger de cette opération. Elle a démontré que ces buttes ne sont pas des sépultures. On n'y a découvert ni ossements, ni charbons, ni noir animal, ou matière graisseuse provenant des corps livrés à la combustion, ni aucun des objets que l'on rencontre dans les tombelles. Aucune observation n'a pu permettre d'apprécier quelle cause et quel but avaient pu déterminer la création de ces tertres qui, cependant sont à n'en pas douter l'ouvrage des hommes. — Des tertres semblables ayant été reconnus dans une forêt particulière située entre Contrexéville et Bulgnéville, il m'a semblé utile d'engager M. Renault à les soumettre à une exploration approfondie. Dans un espace d'environ vingt-huit hectares, il a constaté l'existence d'une trentaine de ces buttes, hautes de $0^m,50$ à $0^m,70$, longues de 3^m et 5^m, sur des largeurs de 2^m à $3^m,50$. Sur l'une d'elles une pierre longue de 1^m10, dépassant le sol de $0^m,45$, semblait indiquer le centre d'une sépulture. La fouille y fut dirigée et mit à découvert d'autres pierres posées debout et formant une sorte de mur à sec de $2^m,20$ de longueur. Sous ces pierres et dans l'inté-

rieur, se montraient d'autres pierres très-grosses et disposées sans ordre. A 1^{m},30 la fouille rencontra les bancs de grès du sous-sol. Une seconde butte présenta les mêmes dispositions.

Une troisième offrit, en outre, une assez grande quantité de cendres mêlée à du charbon de bois. Au premier coup de bêche donné dans la quatrième, un mélange de cendres et de charbon apparut, et, la fouille ayant été continuée sur 3^{m},20 de longueur, 2^{m} de largeur et 1^{m},45 de profondeur, un énorme tas de cendres d'environ 7 hectolitres fut mis à découvert, ainsi que cinq ou six souches à moitié pourries et trois petits fragments de poterie d'un rouge vif, très-différente de celle que l'on rencontre dans les tombelles. — Sur le compte que M. Renault me rendit de ces résultats, je n'hésitai pas à considérer les buttes rassemblées dans cette forêt comme les restes d'un grand atelier destiné à la fabrication des salins, industrie autrefois presque générale en Lorraine, tant pour le service des verreries qui étaient fort nombreuses dans le canton de Darney voisin de celui de Bulgnéville, que pour une foule d'autres emplois. Cette industrie y était encore en pleine vigueur durant le siècle dernier; et, le 9 janvier 1762, un arrêt du conseil royal des finances et commerce de Lorraine défendit l'exportation des salins et potasses, et ne permit de les emmagasiner qu'à quatre lieues de distance des frontières. M. Renault à qui je communiquai cette opinion n'hésita pas à la partager et à la confirmer, en m'apprenant que la tradition du pays y rappelait le souvenir d'une active fabrication de salins, et que l'examen des fragments de poterie lui avait fait reconnaître leur parfaite similitude avec la poterie moderne.

Ainsi, depuis la publication des Annales de l'an dernier, la campagne archéologique de la Société d'Émulation a été bien remplie. La question de l'origine des mares a fait un grand pas et il ne me paraît plus possible de douter qu'elles sont l'œuvre des Gaulois. De nouvelles lumières ont été acquises sur les tombelles, et, réunies à celles que M. de Saulcy de son côté met en évidence par ses fouilles, elles permettront bientôt de poser des vues générales. Mais l'œuvre

n'est pas terminée : chaque année amène des révélations et des découvertes, et longtemps encore la Société pourra continuer ses intéressantes recherches.

Épinal, 1er août 1862.

Le Président de la Société,

MAUD'HEUX.

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU MUSÉE EN 1861,

PAR M. JULES LAURENT, DIRECTEUR.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Chaque année je fais tous mes efforts pour augmenter le plus possible, avec les faibles ressources mises à ma disposition, les collections des beaux-arts et d'archéologie de notre Musée départemental, et dans le courant de l'année 1861, j'ai pu me procurer encore des objets très-intéressants, ainsi que vous avez pu en juger vous-même dans les diverses visites que vous avez bien voulu faire dans nos galeries.

Et d'abord, en dehors de nos acquisitions, je vous citerai la vue de Bougie, tableau peint par Baccuet, et donné par par S. M. l'Empereur à l'occasion de sa fête; puis un petit tableau de l'école des Clouet représentant en buste demi-nature une charmante jeune fille tenant de la main droite un œillet et sur le bras gauche un joli petit épagneul. Son costume de l'époque de Henri II est riche et de bon goût. C'est dans une vente publique faite à Nancy, après la mort d'un vieil amateur, que j'ai acheté cette peinture d'une grande finesse de touche, mais que la poussière et la crasse qui la couvraient avaient empêchée d'être remarquée des amateurs : j'ai aussi acquis quatre dessins aux deux crayons de personnages de la cour de Louis XIV, et un joli petit buste en terre

cuite du bon roi Stanislas, modelé par Sifflé et moulé dans l'ancienne fayencerie d'Epinal, qui, à la fin du dernier siècle, fabriquait de jolis objets très-recherchés maintenant des amateurs de poteries anciennes.

Prévenu par plusieurs personnes qu'un habitant de Pompierre avait, en cultivant un champ longeant la voie romaine de Langres à Toul, extrait la moitié d'une colonne sur laquelle était une inscription dont on ne pouvait reconnaître le sens, je me rendis sur les lieux et j'achetai ce fragment dont l'inscription était une dédicace *au génie très-noble de César descendu sur la terre pour le bien de la République*. GEN. NOBILLISSIMO CAESARIS BONO REIPVBLICE NATO. Il est regrettable que le nom de César auquel ce monument a été dédié n'y soit pas inscrit, mais la barbarie des lettres accuse certainement les derniers temps de la domination romaine dans les Gaules, et peut-être serait-on dans le vrai en l'attribuant à Julien II.

A Grand, cette mine inépuisable d'antiquités Gallo-romaines, j'ai recueilli divers objets découverts dans les ruines, entre autres un petit groupe en pierre calcaire (oolithe) de petite dimension, représentant un cavalier combattant un monstre moitié homme, moitié serpent, singulier sujet non encore expliqué, mais qui paraît appartenir à la mythologie des peuples de l'est des Gaules. Ce groupe, dont l'exécution indique qu'il a dû être fait vers la fin du deuxième siècle, n'est malheureusement pas complet; il y manque la partie supérieure du torse du cavalier, la tête et les jambes du cheval, ainsi que la tête du monstre. Dans la même localité, j'ai encore acquis plusieurs de ces figurines en terre blanche : Isis allaitant deux jumeaux, que l'on plaçait ordinairement dans les tombeaux, deux lampes en terre cuite, l'une rouge, l'autre noire, et un manche de couteau en ivoire.

A trois kilomètres environ de Grand, dans une sépulture placée sur le bord de la voie antique allant de Grand à Nasium, j'ai trouvé, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans un rapport sur cette exploration, des fragments d'une statue

de Mercure ayant auprès de lui ses attributs, un coq et un bouc, une inscription un peu mutilée à Mercure et à Rosmerta, un couteau de sacrificateur en fer, deux larges têtes de clous en bronze et des clous en fer qui avaient dû, sans aucun doute, servir à relier les côtés d'un coffre en bois.

Des bracelets en bronze de diverses formes, un petit aigle aussi en bronze ayant orné probablement une épingle à cheveux, une jolie fibule émaillée, une belle clef en bronze, et une plaque de ceinturon en bronze incrustée d'ornements en argent trouvés à Soulosse, Naix et Toul, ainsi qu'une grande patère en bronze étamé découverte dans des ruines antiques, entre Soulosse et Martigny-les-Gerbonvaux, près de la voie romaine, ont encore enrichi les collections du Musée.

Les tumulus situés dans les forêts communales de Sauville et de Saint-Ouen, fouillés par les ordres de MM. les Maires de ces communes, nous ont procuré des fragments de couteau en silex et des bracelets en bronze, ainsi que deux de ces objets en lignite que plusieurs antiquaires prétendent être des bracelets que l'on passait au bras des enfants, mais qu'à leur poids montant jusqu'à 400 grammes, et au peu de fini de la partie interne en contact avec la peau, je pense ne pouvoir avoir reçu une pareille destination.

MM. le Maire et le Curé de Malaincourt ont bien voulu, sur ma demande, envoyer au Musée un autel antique en pierre qui était incrusté dans le mur de la sacristie de leur église. Cet autel bien conservé, sur lequel on lit sa dédicace à Apollon, pour l'accomplissement d'un vœu par Scoteus, fils de Cotitius, APOLLINI SCOTIIVS COTITII FIL.V S.L.M., me paraît avoir été consacré vers le IVme siècle, bien que dans le mot SCOTIIVS l'E soit selon l'habitude gauloise remplacé par deux I.

Les médailles et monnaies anciennes, au nombre de 91, acquises pour le médaillier, sont un bel aureux de Trajan avec le buste du soleil au revers, trouvé sur le territoire de la commune d'Arches, des deniers de Marie-Antoine, Trajan, Domitien, Hadrien, Faustine la jeune, Caracalla, Alexandre

Sévère et Etruseilla; des bronzes d'Auguste, Caligula, Domitien Hadrien, de fabrique barbare, Septime Sévère, Constantin et Aurélien; des monnaies gauloises en argent de Massilia, de la ligue des peuples de la Celtique contre César, du chef Volentillus, de bronze des Leucks, de Germanus, fils d'Indutillus, de la colonie de Nimes, et des monnaies de Carthage qui nous ont été envoyées d'Afrique.

Le médaillier a encore reçu en monnaies françaises un gros de Philippe-le-Hardi, un douzain de Louis XII, un teston et un écu d'or de François Ier, un teston de Charles IX et un petit écu du prince de Rohan, évêque de Strasbourg; en monnaies lorraines, des deniers de Mathieu 1er et de Ferry III, une tiercelle de Thiébaut II, un gros, une tiercelle et une obole de Jean Ier, des spadins de Réné II, Antoine, François Ier et Charles III, des testons du même prince, de Charles IV et Léopold, ces deux derniers des demi de testons. Un blanc de Robert, duc de Bar, un denier de l'évêque de Metz, Etienne de Bar, une bugne de Robert de Lenoncourt et un gros de la cité, des deniers et des oboles des évêques de Toul Henri de Lorraine et Pierre de Brixey, une obole de Henri l'Oiseleur frappée à Verdun, ainsi que des monnaies inédites de l'évêque de Verdun Henri II.

Une trouvaille de monnaies des XIe et XIIe siècles faite à Dieulouart, village situé entre Nancy et Pont-à-Mousson, nous a procuré une partie de ces monnaies ainsi que des gros, des deniers d'Épinal au temple, mais si mal frappés, que le nom de celui qui les a fait frapper n'est pas lisible; des deniers de l'abbesse de Remiremont, au type de Saint-Pierre, et une obole au même type aussi de Saint-Pierre, mais sur laquelle on lit NOVVM CASTRVM. Ce nom ne me paraissant pas devoir être donnée à Neufchâteau ou à Liverdun, l'obole pourrait bien avoir été frappée dans le château d'Arches, bâti par le duc de Lorraine Thierri, au grand regret de l'abbesse, sur les terres de l'abbaye dont il était avoué et dont pour cette raison il aurait copié le type.

Au nombre de nos acquisitions sont encore des grandes

médailles en bronze gravées par Saint-Urbain, graveur lorrain, un beau plomb de Camilla Péretta, sœur de Sixte V, des monnaies de Savoie, un grand écu de Honoré II, prince de Monaco, des seigneurs de cette localité qui ait frappé des monnaies, des pièces d'or de Henry VIII, le premier roi d'Angleterre, de Pic de la Mirandole, de Frédéric de Sawarden, de Bâle, et de Ferdinand et Isabelle, ainsi que quelques jetons des Etats de Bourgogne et des Maires de Dijon.

Quelques-uns des objets cités dans cette nomenclature ont été donnés au Musée par MM. Boucher, fabricant de papier à Docelles, Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy, Hyppolite Cottenot, maire de Grand, Grandjean, sous-inspecteur des forêts à Toul, Desfourneaux, curé de Malaincourt, Galotte, instituteur de Malaincourt, MM. les Maires de Malaincourt, Saint-Ouen et Sauville, Mathey, architecte de l'arrondissement de Neufchâteau, Monnier, propriétaire à la Malgrange, près Nancy, et Mouginot, de Brechainville.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les acquisitions faites dans le courant de l'exercice 1861, dont quelques-unes offrent, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, un véritable intérêt sous le rapport artistique et archéologique.

Je suis avec respect,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble serviteur.

Le Directeur du musée départemental,

JULES LAURENT.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET DES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1862.

BUREAU.

Président d'honneur, M. *Ch. de la Guéronnière* ✠ (O. ✠), Préfet des Vosges.

Président honoraire, M. le comte *Siméon* (C. ✠), sénateur.

Président annuel, M. *Maud'heux père* ✠, maire de la ville d'Épinal.

Vice-président, M. *Berher*, entomologiste.

Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.

Secrétaires adjoints, { M. *Gley*, professeur au collége d'Épinal. M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts. }

Trésorier, M. *Schœll-Dollfus*, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques d'Épinal.

Archiviste, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet*, président, *Grillot*, *Guery*, *Marchal*, *Berher*, *Delétang*, *Schœll-Dollfus*, trésorier.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy*, président, *Gley*, *Berher*, *Malgras*, *Defranoux*, *Seigneret*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES.

MM. *Malgras*. président, *Chapellier*, *Maud'heux* fils, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Rambaud*, *Seigneret*, *Adam*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *Schœll-Dollfus*, président, *Deblaye*, *Berher*, *Ferry*, *Chapellier*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Vadet*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Colin*, *Mangin*, *Lapicque*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *Deblaye*, *Marotel*, *Schœll-Dollfus*, *Pentecôte*, *Defranoux*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Delétang*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Adam*, substitut du procureur impérial.
1836. *Berher*, entomologiste.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1862. *De Clérambault*, premier commis de direction aux domaines.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1853. *Deblaye*, propriétaire.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1856. *Delétang*, ingénieur du chemin de fer.
1853. *Ferry* ✻, avocat, inspecteur des prisons départementales.
1825. *Garnier* ✻, docteur en médecine.
1853. *Gley*, professeur au collége.
1825. *Grillot*, architecte du département.
1857. *Guéronnière* (Ch. de la) ✻ (O. ✻), Préfet des Vosges.
1832. *Guery*, archiviste de la préfecture.
1862. *Joly*, juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1844. *Malgras*, inspecteur d'Académie.
1853. *Mansuy* ✻, docteur en médecine.
1856. *Marchal*, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux* père ✻, avocat, maire de la ville d'Épinal.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, commis de l'inspection académique.
1857. *Pentecôte*, pharmacien.

1861. *Rambaud*, avocat.
1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte de la ville.
1852. *Schœll-Dollfus*, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques.
1861. *Seigneret*, principal du collége, agrégé de l'Université.
1853. *Vadet* ✱, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.
1844. *Blondin*, avoué, président du Comice agricole de Saint-Dié.
1850. *Buffet* (Louis) ✱, avocat à Mirecourt, ancien Ministre du Commerce et de l'Agriculture.
1862. *Charlot* ✱, membre du Conseil général, maire de Moussey.
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1859. *Colin* fils, cultivateur à Saint-Laurent.
1853. *Danis*, architecte à Remiremont.
1825. *Derazey*, ancien juge à Épinal.
1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt.
1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.
1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.
1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Remiremont.
1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.
1839. *Gaulard*, ancien professeur à Mirecourt.
1842. *Grandgeorges*, ancien notaire à Dompaire.
1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.
1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du Comice agricole de Remiremont.
1825. *Hennezel (d')*, membre du Conseil général, maire de Belloncourt.
1829. *Houel*, ancien principal du collége à Saint-Dié.
1862. *Humbert*, imprimeur-libraire à Mirecourt.
1861. *Husson*, propriétaire à Charmes.
1858. *Journet*, industriel au Souche, maire d'Anould.
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en méd^ne^, maire de Contrexéville.
1843. *Lenfant* ✱, juge de paix à Mirecourt.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1849. *Liégcy*, docteur en médecine à Rambervillers.
1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.
1862. *Liver*, juge de paix du canton de Rambervillers.
1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.
1861. *Mangin* (Gérard), cultivateur à Saint-Laurent.
1861. *Mansuy*, médecin vétérinaire à Remiremont.
1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1836. *Merlin* ✱, ancien chef d'escadron d'artillerie à Bruyères.
1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville.
1861. *Mougel*, propriétaire à Châtel-sur-Moselle.
1839. *Mougeot* fils, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.
1856. *Mourot*, curé de Beaufremont.
1849. *Noël* ✱, président du Comice agricole de Remiremont.
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers.
1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines (de)*, maître de forges à Sémouze, membre du Conseil général.
1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.
1859. *Renauld*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ✱, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.
1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.
1859. *Reuss*, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.
1856. *Schlumberger*, industriel au Val-d'Ajol.
1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières.
1859 *Thomas*, curé du Valtin.
1862. *Thomas*, inspecteur des écoles primaires à Mirecourt.
1825. *Turck*, Léopold, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant.
1862. *Verjon*, docteur en médecine à Plombières.
1853. *Vuillaume*, supérieur du petit séminaire de Châtel-sur-Moselle.

Membres Correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1829. *Allonville (comte d')* (O. ✱), ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Meurthe.
1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold.
1845. *Aubry*, Félix ✱, négociant à Paris.
1861. *Aymé*, Alfred, docteur en droit, substitut du procureur impérial à ....
1861. *Bataillard*, greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).
1853. *Baud*, inspecteur des eaux thermales à Contrexéville.
1855. *Baudrillard* ✱, professeur suppléant d'économie politique au collége de France.
1854. *Baudrillard*, conservateur des forêts à Ajaccio.
1843. *Beaupré*, juge au tribunal civil de Nancy.
1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).
1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.
1860. *Benoît* ✱, doyen de la faculté des lettres de Nancy.
1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Billy (de)* (O. ✱), inspecteur général des mines à Paris.
1842. *Blaise des Vosges* ✱, professeur d'économie politique à Paris.
1862. *Bourgeois*, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.
1853. *Bourlon de Rouvre* (O. ✱), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.
1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.
1862. *Campaux*, docteur ès lettres, inspecteur d'Académie en résidence à Colmar.
1845. *Charlier*, inspecteur des forêts à Caudebec.
1853. *Chérest*, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.

1829. *Cherrière (de)* (O. ✻), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions), à Bazoilles.

1845. *Claudel*, d'Epinal, ingénieur civil à Paris.

1847. *Collomb*, Edouard, chimiste à Paris.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres à Nancy.

1836. *Cressant*, directeur de la ferme expérimentale d'Arfeuilles.

1856. *Daubré* ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle à Paris.

1862. *Deblaye*, curé d'Imling, par Sarrebourg (Meurthe).

1847. *Delesse* ✻, ingénieur des mines, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1839. *Demidoff*, Anatole, propriétaire de mines aux Monts-Ourals (Russie), à Florence.

1839. *Denis*, médecin à Toul.

1847. *Desbœufs* ✻, statuaire à Paris.

1846. *D'Estocqois*, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1825. *Didion*, de Charmes, ingénieur à Niort.

1844. *Digot*, avocat à Nancy.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1850. *Drahein*, docteur en médecine à Besançon.

1845. *Dumont*, juge à Saint-Mihiel.

1844. *Gaillardot*, docteur en médecine à Saïda (Syrie).

1856. *Garnier*, Paul ✻, horloger à Paris.

1840. *Géhin (dit Vérusmaur)*, homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gilbert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1845. *Gillet*, juge d'instruction à Nancy.

1845. *Gley* ✻, officier d'administration principal des subsistances militaires à Paris.

1844. *Glæsner*, professeur à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages à Paris.

1844. *Godron* ✻, doyen de la faculté des sciences de Nancy.

1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à Orléans.

1859. *Guerrier de Dumast* ✻, ancien intendant militaire, homme de lettres à Nancy.

1839. *Guibal*, juge de paix à Nancy.

1844. *Guillaume*, aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. *Haussmann* ✻, ancien sous-intendant militaire, à Paris.

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1842. *Joly* ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch.

1860. *Joubin*, censeur des études au lycée impérial d'Angers, agrégé de l'Université.

1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, à Paris.

1858. *Julier* ✻, ingénieur des mines à Colmar.

1839. *Kirschleger*, professeur de botanique à Strasbourg.

1855. *Küss*, ingénieur des ponts et chaussées à Metz.

1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arney-le-Duc (Côte-d'Or).

1836. *Lebesque* ✻, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1850. *Lecoq* ✻, géologue, professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrant, correspondant de l'Institut.

1844. *Lepage*, Henry ✻, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.

1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.

1836. *Lemarquis* ✻, ancien juge à Nancy.

1853. *Lemoyne* ✻, ingénieur en chef en retraite à Metz.

1825. *Levaillant de Bovent* ✻, ingénieur en chef à Besançon.

1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines à Paris.

1849. *Lehr*, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.

1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux de Plombières.

1844. *Lionnet* ✻, professeur de mathématiques au Lycée Louis-le-Grand.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône.

1829. *Malgaigne* ✻, docteur en médecine à Paris.

1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Emulation, à Bellelay (par Bâle), Suisse.

1840. *Mansion*, directeur de l'école normale primaire de Guéret.

1847. *Martins* ✻, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron*, ingénieur civil à Toulon.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✻, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon (de)*, directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts* à Paris.

1852. *Meaume*, professeur à l'école forestière de Nancy.

1857. *Michaud*, naturaliste à Sainte-Foy-lès-Lyon.

1841. *Monnier*, propriétaire à Nancy.

1859. *Morand* ✻, médecin-major à Boghar (province d'Alger).

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Guelma (Algérie).

1841. *Naville*, Alfred, praticulteur à Genève.

1859. *Nicklès* ✻, professeur à la faculté des sciences de Nancy.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.

1845. *Oulmont* ✻, d'Epinal, docteur en médecine à Paris.

1852. *Péchin* ✻, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée*, Charles, d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Péricault de Gravillon* ✻, lieutenant-colonel d'état-major à Paris.

1847. *Perrey* ✻, professeur à la faculté des sciences de Dijon.

1825. *Petot* (O. ✻), d'Épinal, inspecteur général des ponts et chaussées.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie à Verdun.

1839. *Pinel*, avocat à la cour impérial de Paris.

1829. *Piroux*, d'Epinal, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✻, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1861. *Ponscarme*, peintre et sculpteur à Paris.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, de Lunéville, docteur en médecine.

1862. *De Rebecque*, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Riant*, aumônier au lycée de Strasbourg.

1841. *Riquet* ✱, médecin vétérinaire principal à Paris.

1856. *Risler*, rédacteur du *Journal d'agriculture pratique* à Paris.

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✱, avocat général à Metz, ancien représentant du peuple.

1829. *Saucerotte*, docteur en médecine à Lunéville.

1831. *Siméon* (comte) (C. ✱), sénateur.

1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz

1843. *Simonin* ✱, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'école de médecine.

1832. *Soulacroix* ✱, chef de division au ministère de l'Instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Nancy.

1829. *Soyer-Willemet* ✱, naturaliste, bibliothécaire en chef à Nancy.

1854. *Tadini (de)*, médecin oculiste à Lunéville.

1862. *Terquem*, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1853. *Thévenin*, procureur impérial à Auch.

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée ✱, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près de Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt.

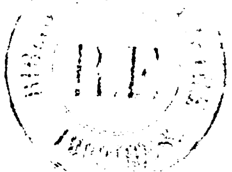
1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1843. *Villepoix (de)*, ancien professeur d'agriculture à Roville, pharmacien à Eu.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 1er CAHIER DU TOME XI. — ANNÉE 1861.



AVIS.

Les membres de la Société d'Émulation qui ne recevraient pas régulièrement nos *Annales*, soit directement, soit par un bon sur notre libraire de Paris, sont instamment priés d'adresser sans retard leur réclamation au Secrétaire perpétuel. Les membres qui changeraient de domicile sont priés aussi d'en informer le Secrétaire et d'indiquer leur adresse bien exactement.



